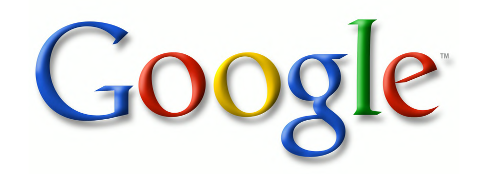
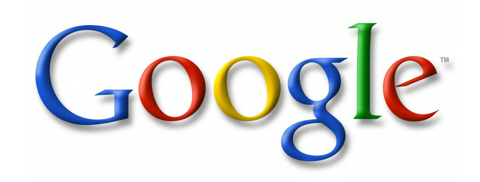
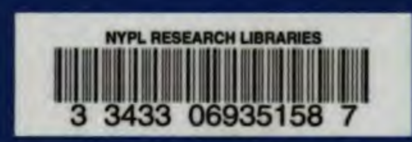
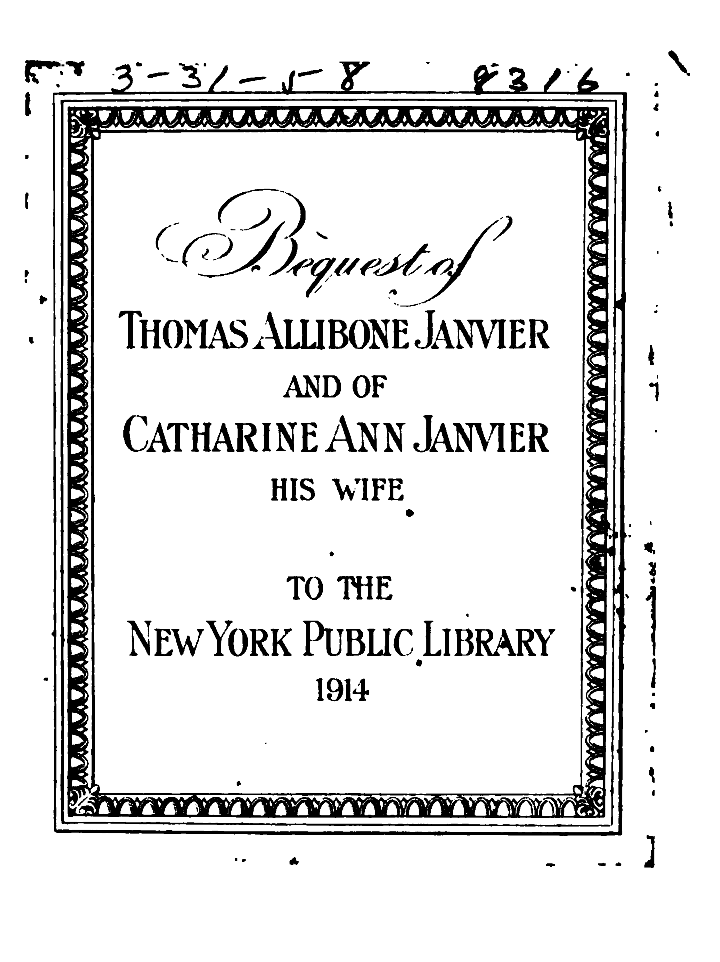

Google


Google




Bequest of
THOMAS ALLIBONE JANVIER
AND OF
CATHARINE ANN JANVIER
HIS WIFE
TO THE
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
1914

VOYAGES

EN LANGUEDOC.

Renaud

LYON, IMPRIM. DE DURAND ET PERRIN,
SUCC. DE BALLANCHE ET DE CUTTY.

VOYAGES

DANS LES DÉPARTEMENS

FORMÉS DE L'ANCIENNE PROVINCE

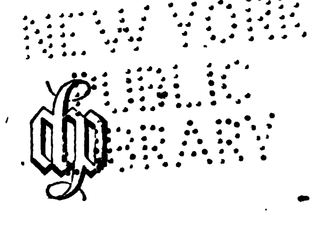
DE LANGUEDOC.

Par Renaud de Vilback,

CHEVALIER DE ST-LOUIS, OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

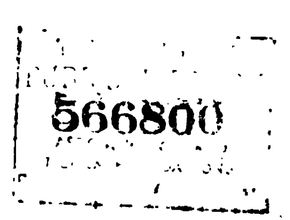
ESQUISSE DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC.
DESCRIPTION DE L'HÉRAULT.

Avec six planches géographiques et vingt dessins lithographiés.



PARIS.
DELAUNAY, LIBRAIRE,
PALAIS ROYAL, N.° 243.

M DCCC XXV.


566800

VOYAGES

DANS LES DÉPARTEMENS

FORMÉS PAR L'ANCIENNE PROVINCE

DE LANGUEDOC.

IDÉE DE L'OUVRAGE.

Lorsqu'il cessa d'être indigne d'un gentilhomme de savoir lire et écrire, une admiration d'autant plus naturelle pour les écrivains de l'antiquité, qu'ils étaient restés sans rivaux et presque sans imitateurs, fit diriger toutes les études sur les ouvrages latins et grecs; mais déjà les productions modernes rivalisaient avec celles des anciens, que cette habitude exclusive devenait une routine aveugle; et lorsque la masse des connaissances fut plus grande qu'elle n'avait jamais été, l'esprit

humain offrit une contradiction de plus à l'observateur. Des hommes, dont l'éducation avait été soignée, savaient l'histoire de la Grèce et de Rome: ils ignoraient celle de leur pays. Tel connaissait les mœurs des Spartiates ou des premiers Romains, le nom et la position de toutes les bourgades de l'Attique ou du Samnium, qui n'avait aucune idée des usages de ses voisins, aucune connaissance des villes de sa province. Un grand nombre d'auteurs ont cherché à faire disparaître cette anomalie d'instruction. Malheureusement leurs travaux ont été partiels; ils ont manqué, les uns de concision ou d'étendue, les autres de notions exactes; et malgré quelques ouvrages estimables, c'est encore presque exclusivement dans une foule de prolixes historiens, de voyageurs mal instruits, de lourdes statistiques, qu'il faut démêler l'histoire et la géographie de la France. Je n'ai pas besoin de dire que, loin de borner la science géographique à la sèche nomenclature des lieux, j'y rattache les mœurs, les usages, la physionomie des peuples qui les habitent.

Le goût public, d'accord avec la raison, ce qui n'arrive pas à toutes les époques, recherche, accueille aujourd'hui de préférence les ouvrages utiles. L'un des plus utiles à mes yeux serait celui qui peindrait le plus fidèlement la France. Je suis loin de prétendre que tout y soit digne d'éloges; mais la somme du bien est plus grande,

la somme du mal plus petite que dans aucun pays du monde. Faire connaître notre patrie, c'est l'honorer aux yeux des étrangers, c'est aviver au cœur des citoyens le feu sacré de l'amour du pays; les concurrens n'ont pas manqué à cette noble carrière. Le Voyage pittoresque dans l'ancienne France, les Antiquités de Nîmes, les Monumens de Vienne, plusieurs autres entreprises de ce genre, ont obtenu le succès le plus mérité; cependant ces ouvrages, quoique établis sur un plan gigantesque, ne satisfont qu'une faible partie de la curiosité nationale, et sont hors de la portée du plus grand nombre.

J'ai pensé que ce serait remplir une véritable lacune littéraire, que de prendre un juste milieu entre les grands ouvrages et les simples notices, de resserrer dans des limites convenables, et sans les réduire à la sécheresse ordinaire des abrégés, l'histoire et la description des lieux.

Un pareil ouvrage, pour toute la France, serait tellement au-dessus des forces d'un seul homme, qu'on ne saurait y songer; je n'aurais même pas osé l'entreprendre sur une aussi vaste étendue que le Languedoc, dans une autre partie de la France; mais je suis né dans le midi, j'en ai, dès mon enfance, étudié l'histoire particulière, j'en parle et j'en aime la langue que flétrissent en vain du nom de patois ceux qui n'en connaissent ni la force ni l'harmonie; je l'ai parcouru dans

tous les sens de Toulouse au Rhône, et je puis ne parler que de ce que j'ai vu; tous les voyageurs en peuvent-ils dire autant?

Les anciennes provinces long-temps indépendantes, réunies au royaume à des époques et sous des conditions diverses, eurent chacune leur histoire jusqu'au règne de Louis XIV, et même après ce monarque, dont les uns louent la force, dont les autres blâment le despotisme, que tous admirent à juste titre; la diversité des lois particulières qui régissaient les provinces, laissait à ces parties d'un seul tout des physionomies étrangères. Mais la division actuelle du territoire, coïncidant avec l'épouvantable secousse de la révolution, brisa violemment ces barrières à demi-usées : les anciennes mœurs provinciales disparurent; hors du théâtre, leurs traces sont à peine reconnaissables. Encore quelques années, et la seule différence entre les Français sera celle produite par les climats. Quoiqu'ils diffèrent peu d'une extrémité à l'autre de la France, cette cause me paraît devoir être toujours assez forte pour imprimer un sceau particulier aux habitans du nord et du midi; assez forte au moins pour résister, peut-être pendant des siècles, à cette unité de lois, de coutumes, d'intérêts, à cette fréquence de communications et de rapports, qui tendent à faire disparaître les nuances les plus légères. Il suit de ce que je viens de dire, que dans un ouvrage

descriptif de la France actuelle, on ne doit plus adopter que la grande division du nord et du midi, ou la division plus facile par départemens. Les faits particuliers peuvent encore se joindre à la description des lieux où ils se sont passés ; mais ils ne font plus corps, et ne donneraient qu'une bien faible idée des temps écoulés, si l'on n'avait un cadre auquel on pût les rattacher ; ce cadre ne peut être que l'histoire des anciennes provinces.

J'ai donc cru nécessaire de faire précéder mes Voyages d'une esquisse de l'histoire de Languedoc. Je n'ai point eu l'ambition d'y paraître historien, ni d'imposer mes réflexions au lecteur ; je me suis contenté de présenter les faits qui me les avaient inspirées. L'éloquence des faits m'a toujours paru la plus persuasive.

Ayant pour but principal de faire un ouvrage vrai, j'ai pris les renseignemens que n'ont pu me donner mes observations et celles de mes amis, dans les auteurs les plus estimés. On pourra, je le crains, signaler des erreurs ; on ne trouvera pas un mensonge.

Mon manuscrit était entre les mains de l'imprimeur, lorsqu'a paru l'Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, par M. La Boulinière. Si un pareil ouvrage eût existé sur le Languedoc, je n'aurais pas songé à faire le mien, malgré la différence de plan. On trouve, en effet, dans l'Itinéraire, ces détails historiques,

VOYAGES

EN LANGUEDOC.

Renaud

LYON, IMPRIM. DE DURAND ET PERRIN,
SUCC. DE BALLANCHE ET DE CUTTY.

VOYAGES

DANS LES DÉPARTEMENS

FORMÉS DE L'ANCIENNE PROVINCE

DE LANGUEDOC.

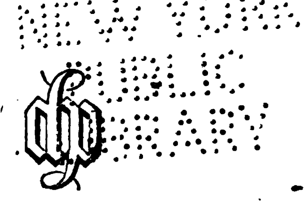
8317

Par Renaud de Villack,

CHEVALIER DE ST-LOUIS, OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

ESQUISSE DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC.
DESCRIPTION DE L'HÉRAULT.

Avec six planches géographiques et vingt dessins lithographiés.



PARIS.
DELAUNAY, LIBRAIRE,
PALAIS ROYAL, N.° 243.

M DCCC XXV.

31

Goths remplacèrent les Vandales dans la Narbonnaise. Toulouse devint le siége de leur empire. Honorius reprit un moment l'avantage dans les provinces méridionales des Gaules; mais les Visigoths y revinrent sous la conduite d'Ataulphe, successeur d'Alaric. Celui-ci traînait depuis longtemps à sa suite Placidie, sœur d'Honorius, sa prisonnière. Ataulphe répudia la sœur d'Alaric pour épouser Placidie. « Les noces se célébrèrent à Narbonne ; tout y fut magnifique, et répondit parfaitement à la générosité de l'un et à l'auguste naissance de l'autre. Ataulphe y parut vêtu à la romaine; il donna la première place à Placidie, et s'assit auprès d'elle sur le trône ou le lit nuptial, paré à la manière et selon l'usage des Romains. Il fit ensuite présenter à la nouvelle reine des Visigoths, par cinquante jeunes seigneurs des mieux faits et vêtus de soie, cinquante bassins remplis de pièces d'or, et autant remplis de bijoux et de pierreries, tristes dépouilles de la ville de Rome. A ces riches présens succédèrent les divertissemens et le chant des hymnes ou épithalames en l'honneur des deux époux. Attale, que son vain titre d'empereur faisait regarder comme le personnage le plus qualifié de l'assemblée, chanta le premier, et ensuite les seigneurs les plus distingués des Romains. »

Ataulphe, chassé de Narbonne, va piller Bordeaux, passe en Espagne, est assassiné à Barcelone.

La province respira quelque temps sous le gouvernement du patrice Constance. Honorius rétablit, conformément au code Théodosien, l'assemblée des sept provinces. Elle devait se tenir du 15 août au 15 septembre, en présence du préfet du prétoire des Gaules; elle était composée des députés de chaque province et de chaque principale ville[1], ainsi que des magistrats dont les charges et emplois donnaient droit d'y paraître. Les députés pouvaient se faire remplacer. Les affaires publiques et particulières y étaient traitées; on y nommait des députés chargés de porter à l'empereur les vœux des habitans, et les présens destinés à les faire accueillir. L'édit d'Honorius est du 1.er avril 418, précisément la même année dans laquelle il fut obligé de céder à Vallia, roi des Visigoths, le pays compris entre la Garonne et l'Océan. Toulouse était la capitale du nouvel état, divisé en sept cités, et qui prit le nom de Septimanie, donné plus tard à toutes les possessions des Goths. Vingt ans après les Visigoths étaient maîtres de Carcassonne; ils proclamèrent Avitus empereur. Après sa mort, Théodoric étend ses conquêtes en Espagne; il prend Narbonne. Euric, son frère et son assassin, lui succède; il s'empare de presque toute la Narbonnaise. Le traité qu'il conclut avec Népos, le reconnaît légitime possesseur de la Narbonnaise première, des deux Aquitaines, de la Novempo-

pulanie; il achève la conquête de l'Espagne, et joint la Provence à ses états. Alaric II, son fils, tolère les catholiques, fait amener à Toulouse Bendimelus qui s'était soulevé en Espagne; et le fait brûler vif dans un taureau d'airain, autour duquel on avait allumé un grand bûcher.

Alaric fit revoir et commenter le code Théodosien. Ce travail, qui reçut le nom de Bréviaire, était destiné à fixer la jurisprudence des Romains; c'est ainsi qu'on appelait les habitans du pays. Le travail terminé, le rapport en fut fait en assemblée générale; on y voit figurer pour la première fois les évêques. L'assemblée décréta que la loi nouvelle serait universellement suivie; Alaric l'ordonna sous peine de mort et de confiscation des biens. L'édit d'Alaric était daté du 2 février de la vingt-deuxième année de son règne dans le royaume de Toulouse. Les Visigoths avaient un code particulier, comme une religion particulière; ils étaient ariens. Les lois romaines défendant les alliances avec les barbares, les vainqueurs et les vaincus ne se mêlèrent pas jusqu'au milieu du septième siècle. Vingt-cinq évêques en personne, et dix, par procureurs, assistèrent au concile d'Agde en 506.

Alaric fut tué à la bataille de Vouglé, de la main de Clovis, qui s'empara de Toulouse et vint mettre le siége devant Carcassonne. Les principaux Visigoths assemblés à Narbonne avaient élu

Gesalic, fils naturel d'Alaric, à la place d'Amalaric, son fils légitime. Thierry, fils de Clovis, aidé du roi de Bourgogne, chassa Gesalic de Narbonne; mais les deux princes, rappelés aux bords du Rhône par le secours que les Goths d'Italie envoyaient à ceux des Gaules, furent vaincus par le duc Ibbas. Clovis leva le siége de Carcassonne. Le général ostrogoth prit possession de Narbonne et du pays au nom de Théodoric qui régnait en Italie, et s'était déclaré tuteur de son petit-fils Amalaric. Mammon gouverna pour Théodoric. La discipline était sévère; aussi la province fut-elle très heureuse sous ce règne. Le trésor des rois fut transporté de Carcassonne à Ravenne. Narbonne était devenu la capitale des Visigoths.

Amalaric avait vingt-cinq ou vingt-six ans à la mort de son grand-père. Il céda la Provence pour obtenir la restitution du trésor de Ravenne, et ne conserva plus ainsi, dans les Gaules, que la Narbonnaise première ou Septimanie, hors la ville de Toulouse. Amalaric épousa Clotilde, sœur des rois français. « Il voulut la forcer à prendre l'arianisme; il porta les mauvais traitemens jusqu'à la couvrir d'ordure et de fumier un jour qu'elle allait à l'église catholique, et ensuite jusqu'à la frapper et à la battre violemment. » La princesse trouva moyen de faire savoir ses malheurs aux rois ses frères; et, pour exciter leur compassion, elle envoya à Childebert un mouchoir teint de son

sang. Il se mit aussitôt en campagne, marcha vers Narbonne, et défit Amalaric qui voulut se sauver en Espagne, et fut tué par l'ordre de Theudis. La province fut saccagée. Childebert emporta de Narbonne soixante calices, quinze patènes d'or enrichies de pierreries, vingt textes des Evangiles également riches, pris sans doute à Rome par le premier Alaric. Les Français furent chargés de butin. Theudis se fit élire; il résida en Espagne. Les Visigoths n'en conservèrent pas moins la plus grande partie de la Narbonnaise première; le nom de Septimanie lui fut continué avec d'autant plus de raison, qu'elle était composée de sept diocèses. Ce mot ne désignait alors qu'une division civile du territoire; il répondait à l'ancien nom de cité. Le gouverneur d'un diocèse avait le titre de comte; celui d'une province s'appelait duc. Ces noms venaient des Romains. Celui de Gothie fut bientôt donné aux dernières possessions des Goths dans les Gaules. Theudiscle succède à Theudis assassiné; quelques mois après il a le même sort. Agila qui le suit est bientôt détrôné. Après la mort d'Athanagilde, Liuva, duc de Septimanie, est élu par les Visigoths de Narbonne où il continue à résider, quoique reconnu par l'Espagne; il la cède tout entière à son frère Leuvigilde qu'il s'associe, se contentant de la plus faible et de la plus tranquille part. Son gouvernement fut sage et modéré. Quelques parties de la province, le Gévau-

dan, entre autres, conservaient des restes de paganisme; Launebode était duc ou gouverneur de Toulouse pour les Français. Après la mort de Liuva, la Septimanie fut réunie à la couronne de Leuvigilde. Cette province était quelquefois appelée, dans les Gaules, Espagne citérieure. Elle fut beaucoup moins malheureuse que les pays soumis aux Français, continuellement les armes à la main.

Leuvigilde punit de mort la rebellion de son fils aîné. Ce prince devait épouser Rigonthe, fille de Chilpéric. Effrayée de l'exemple de Clotilde, la princesse avait hésité long-temps; elle partit enfin après la célébration de ses noces à Paris. La reine Frédégonde, mère de Rigonthe, n'oublia rien pour rendre le cortége de sa fille des plus pompeux et des plus magnifiques; en sorte que cinquante chariots suffirent à peine pour porter les meubles, l'argenterie et les bijoux dont elle la fournit. De crainte que Gontran et Childebert ne traversassent le voyage de Rigonthe, ou ne lui enlevassent ses richesses, elle la fit escorter sur la route par un corps de quatre mille hommes, commandé par plusieurs des principaux seigneurs de la cour. Nonobstant cette précaution, Rigonthe fut volée par les gens même de sa suite, qui, pour assurer leur vol, passèrent dans les états du roi Childebert. Ce cortége, trop nombreux, causa de grandes dépenses aux provinces

qui se rencontrèrent sur la route, et qui furent mises au pillage comme un pays ennemi. Pendant le séjour de Rigonthe à Toulouse on y apprit la mort de Chilpéric. Didier, duc de Toulouse pour ce prince, homme illustre, Romain de naissance, voulut passer dans le parti de Gondebaud qui prétendait à la couronne de Paris. Soutenu d'une troupe de gens déterminés, il entra brusquement dans le palais où logeait Rigonthe, fit enlever tous les meubles, les effets, les bijoux, la mit aux arrêts et ordonna de la garder à vue. La princesse parvint cependant à s'échapper; elle se réfugia dans l'église de la Daurade, et fit prévenir sa mère. Gondebaud, qui s'était emparé des richesses de Rigonthe, viola son asile et la mit en exil. Ceux de sa suite que la crainte n'avait pas encore éloignés, prirent alors ouvertement le parti des vainqueurs, et la princesse demeura seule. Mais Gondebaud fut vaincu par Gontran, qui resta maître des richesses enlevées à Rigonthe; elle fut ramenée sans suite et sans éclat à sa mère Frédégonde.

Deux armées françaises s'avançaient dans la Septimanie; l'une était sous les murs de Nîmes, l'autre faisait le siége de Carcassonne. Récarède, le fils de Leuvigilde, accourut et les mit en fuite. Il monta bientôt après sur le trône, et quitta l'arianisme. Le duc Didier se fit tuer au siége de Carcassonne, qu'il avait entrepris, et le comte

Austrovalde lui succéda dans le duché ou gouvernement de Toulouse, pour le roi de Bourgogne. L'armée de Récarède passa le Rhône, et fut ravager la Provence. La guerre, interrompue par une courte trève, recommença bientôt; mais le général espagnol Claude ayant repris sur les Bourguignons Carcassonne qui les avait reçus, les chassa bientôt entièrement de la Septimanie. Cette province resta sous le sceptre visigoth jusqu'au septième siècle.

Le concile provincial de la Septimanie ou Narbonnaise se tint en 589 à Narbonne. Les affaires publiques se traitaient dans les conciles, comme le dit Montesquieu, mais c'est qu'ils étaient mixtes; les juges séculiers et les procureurs du fisc y assistaient. Ils n'étaient que la continuation des assemblées rétablies par Honorius; et si les évêques simplement admis d'abord, y dominèrent ensuite, cet état de choses ne fut dû qu'à la grande influence de la religion sur les peuples de cette époque, et surtout sur les Visigoths.

Le concile de 589 nous apprend que cinq peuples différens habitaient la Septimanie : les Visigoths vainqueurs, nommés les premiers, les Romains ou habitans du pays, les Juifs, les Syriens et les Grecs. Il défendit de fêter le jeudi en l'honneur de Jupiter.

Récarède, plus grand encore que son père Leuvigilde, fit des lois sages et libérales envers

les peuples du pays. La province fut heureuse et tranquille sous son règne; son fils Liuva II était jeune. Witéric, au bout de deux ans, lui fait couper la main droite, et s'empare du trône. Sept ans après il est assassiné dans un repas, et remplacé par Gondemar qui ne règne que deux ans; et malgré cette succession rapide et violente de souverains, la partie de la province soumise aux Visigoths était tranquille, et celle où dominaient les Français était dévastée par les guerres, fruits inévitables des partages.

Dagobert, touché par des motifs de justice et de compassion envers ses deux neveux, Boggis et Bertrand, leur donna, par forme d'apanage et à titre héréditaire, la partie de l'Aquitaine qui avait composé le royaume de Toulouse, possédé par le feu roi Charibert, leur père. Ce premier exemple de l'hérédité des fiefs date de 637.

Chintila, roî des Visigoths, fait élire son fils Tulca. Chindasvinde lui enlève la couronne; et pour la rendre héréditaire dans sa famille, il fait mourir deux cents des principaux seigneurs et cinq cents d'un rang moins élevé, qui depuis quarante ans avaient fomenté les révolutions, formé des conjurations contre dix à douze rois, ses prédécesseurs. Un grand nombre d'autres fut exilé; les femmes des condamnés furent réduites en servitude perpétuelle. Le vieux Chindasvinde associe son fils à la couronne; il meurt à quatre-

vingt-dix ans; depuis quatre il ne se mêlait plus des affaires. Recesvinde permit les mariages entre les Visigoths et les Romains. Il s'imposa, pour lui et ses successeurs, l'obligation de ne rien lever sur ses sujets que de leur consentement. Il fit supprimer par un concile le serment que les rois étaient obligés de faire à leur avènement, de n'accorder aucune grâce aux rebelles, ni à ceux qui avaient conspiré contre la vie du prince et les intérêts de l'état. Enfin il régla l'élection des rois, à laquelle ne pouvaient renoncer les grands. Wamba fut élu pour succéder à Recesvinde. Hildéric, comte ou gouverneur de Nîmes, se révolta et ravagea le reste de la province. Le duc Paul, envoyé contre le rebelle, prend à Narbonne le titre de roi, soumet et pille toute la Septimanie, et fait prononcer en sa faveur la Tarragonaise. Wamba fut obligé de marcher contre lui. Il prit Narbonne, Béziers, Maguelonne, et vint mettre le siége devant Nîmes. Ce siége fut long, mais la ville fut enfin obligée de se rendre. Quelques jours après, Wamba fit dresser un trône environné des seigneurs de sa cour et des officiers de son palais. Toutes les troupes étant sous les armes, il fit amener en sa présence le duc Paul, qui parut chargé de chaînes, accompagné de ses complices. A son arrivée au pied du trône, ce chef de rebelles se prosterne, et, suivant l'ancien usage, il présente les épaules pour servir de marche-pied

au roi; alors ce prince prenant la parole l'interpelle, au nom de Dieu, de déclarer, en présence de toute l'assemblée, s'il lui avait jamais rien fait qui pût l'engager à se révolter et à s'ériger en tyran. Paul ayant avoué publiquement qu'il n'avait reçu que des bienfaits de la part du roi, s'avoue coupable; ses complices font une semblable déclaration, ajoutant qu'ils méritaient tous la mort et la confiscation de leurs biens, suivant les décrets des derniers conciles de Tolède. L'assemblée, touchée de leur aveu et de leur repentir, les remit à la clémence du roi, qui ordonna seulement qu'on leur arracherait les cheveux, ce qui était une note d'infamie, et qu'ils seraient tenus en prison pendant le reste de leur vie; et comme Paul était plus coupable que tous les autres, il ordonna de plus qu'on lui arracherait les yeux. Grumildus, évêque de Maguelonne, fut un des vingt-neuf complices de Paul compris dans cette sentence. Wamba, avant de retourner en Espagne, chassa les Français qui, sous la conduite du duc Loup, s'étaient avancés jusqu'à Béziers.

Eudes, fils de Boggis et neveu de Bertrand, duc d'Aquitaine, profita de la faiblesse des rois tenus en tutelle par les maires, pour se rendre indépendant et pour augmenter ses domaines, il fit sans succès la guerre aux Visigoths; mais la province en souffrit.

Le roi Witiza fit crever les yeux au duc Théodefred qu'il redoutait. Rodéric, le fils de ce duc, fait souffrir à Witiza le même supplice, et s'empare du trône; il agit en tyran. Le comte Julien ouvre l'Espagne aux Sarrasins; Rodéric est tué, une partie des Visigoths se retire en Septimanie, les Sarrasins les y poursuivent; Narbonne est prise, et bientôt après la Septimanie toute entière, soumise aux Sarrasins à la condition expresse de la *conservation de ses lois et de sa religion*, qu'elle rachète par un tribut.

Zama, le conquérant de la Septimanie, mit le siége devant Toulouse; il fut défait et tué par le duc d'Aquitaine. On prétend que les Français ne perdirent que quinze cents hommes, et qu'ils tuèrent trois cent soixante et quinze mille Sarrasins. Ce même nombre de morts se retrouve à la bataille de Poitiers. Nîmes et Carcassonne se mirent en liberté; Ambiza les remit sous le joug. Le maure Munuza commandait dans la Tarragonaise et la Septimanie. Il fit la paix avec Eudes, qui lui donna sa fille en mariage, et qui l'engagea sans doute à se rendre indépendant; mais Abdérame, informé de ses projets, marcha contre lui, le surprit en Cerdagne, et l'assiégea dans la ville de Julia Livia, aujourd'hui Puicerda. Munuza pressé, manquant d'eau, trouva le moyen de s'évader de la place : il erra dans les montagnes, et se serait échappé, sans doute, s'il n'eût

voulu sauver sa femme, la fille du duc d'Aquitaine, que sa faiblesse et l'âpreté des chemins empêchaient de le suivre. Ils furent joints par des soldats d'Abdérame. Munuza, pour ne pas tomber vivant entre leurs mains, se précipita d'un rocher; les soldats présentèrent à leur chef la tête et la veuve de Munuza. Cette princesse était d'une telle beauté, qu'Abdérame la fit partir sur-le-champ pour le sérail du calife à Damas.

Le général sarrasin, enflé de ses succès, fut se faire battre à Poitiers. Eudes, duc d'Aquitaine, mourut bientôt après; il fut regardé comme un aventurier par les apologistes des Carlovingiens; mais on doit se rappeler qu'il était de la famille royale, et la voyait dépouiller par les maires. Son fils Hunold fut reconnu duc d'Aquitaine par l'usurpateur Charles Martel, à condition qu'il tiendrait ses états, à foi et hommage, de lui et de Carloman et de Pepin, ses fils.

Les Sarrasins, retirés en Septimanie, tentèrent une autre invasion, et la poussèrent jusques à Lyon. Charles Martel quitta les bords du Rhin, et vint mettre le siége devant Narbonne; mais il ne put s'emparer de cette place; il fit, en se retirant, démanteler Béziers et brûler les faubourgs; il ruina Maguelonne de fond en comble, et ravagea toute la province sans la soumettre. Deux ans après elle ne reconnaissait plus son obéissance, soit qu'elle eût été reconquise par les

Sarrasins, ou que les comtes goths se fussent mis en liberté.

Le comte Ansemond, seigneur goth, était maître de Nîmes, Maguelonne, Agde, Béziers. De concert avec les autres comtes goths, il fait la guerre à Waiffre, duc d'Aquitaine, et se livre à Pepin, qui vient assiéger Narbonne. Le siége, converti en blocus et repris, durait depuis sept ans lorsque les habitans, soumis au comte Gilbert, ayant obtenu la promesse par serment d'être maintenus *dans l'usage de leurs lois et de leurs coutumes*, égorgèrent les Sarrasins et livrèrent la ville aux Français. Cette place fut la dernière des Gaules à tomber entre leurs mains. La soumission d'Ansemond et des autres comtes ayant eu lieu aux mêmes conditions, c'est par un véritable traité que la province qui portait alors le nom de Gothie, fut unie à la France; et ce fut l'origine de ses priviléges.

Pepin, qui voulait dépouiller Waiffre, ravagea pendant neuf ans l'Aquitaine d'une manière horrible. Il finit par faire assassiner le duc par ses domestiques, et s'empara de tous ses états. Il enleva, après sa mort, des bracelets d'or garnis de pierreries, dont Waiffre avait coutume de se parer aux grandes fêtes; il en fit présent à l'abbaïe de St-Denis, où il les fit attacher comme un monument éternel de sa victoire; on les appela depuis *poires de Waiffre*.

Charlemagne maintint dans la Septimanie ou Gothie les comtes goths ou romains qu'il y trouva; il en établit d'autres en Aquitaine en leur assignant des terres vacantes ou confisquées. Au moyen de ces concessions, ces comtes étaient tenus au service militaire; ils devaient veiller à la garde de la frontière et prendre soin de l'administration des maisons royales, ou des terres appartenant au domaine qui faisait alors le principal, sinon le seul revenu du prince. La Septimanie fut réunie au royaume d'Aquitaine, formé pour le jeune Louis. La cour du nouveau roi fut établie à Toulouse; le monarque fut apporté de Rome à Orléans dans son berceau : là il fut armé et habillé d'une manière convenable à son âge, passa la Loire, entra dans ses états, et fit le reste du chemin à cheval pour donner à ses sujets la satisfaction de le voir. Dès ce moment fut tenu à Toulouse une diète annuelle des états d'Aquitaine. Charlemagne s'était réservé l'autorité suprême; il envoyait fréquemment des commissaires pour juger les différends des comtes et des évêques. Comme les mots frontière et marche étaient synonymes, les comtes chargés de la défense des frontières s'appelaient aussi marquis, et la province prit le nom de marche d'Espagne ou de Gothie; les diocèses trop étendus formèrent plusieurs comtés.

Louis parut devant son père, habillé à la ma-

nière d'Aquitaine, avec une espèce de pourpoint parfaitement rond sur une chemise dont les manches étaient fort larges, de grandes braies, de petites bottines où il y avait des éperons, et un javelot à la main.

La place de duc de Toulouse, qui donnait le commandement sur les comtes, fut donné à Guillaume-au-court-Nez, que les romanciers ont rendu célèbre ; il était auparavant comte du palais, et remplaça le duc Chorson, accusé de félonie. Le duc Guillaume fit en vain des prodiges de valeur à la bataille d'Orbien contre les Sarrasins; ils se retirèrent en Espagne chargés de butin de la province, qui fut ensuite ravagée par une horrible famine. On fut obligé de permettre l'usage de la viande pendant le carême. Benoît d'Aniane signala sa charité dans cette occasion. Le roi d'Aquitaine, trouvant dans les quatre principales maisons royales de quoi fournir à la nourriture et à l'entretien de sa maison, et dans le reste de son domaine de quoi soudoyer les troupes, abolit quelques subsides.

Charlemagne envoya Leydrade, archevêque de Lyon, et Théodulfe, évêque d'Orléans, pour rendre la justice dans la Septimanie, conjointement, suivant l'usage, avec deux comtes ou seigneurs séculiers. La juridiction de ces quatre commissaires s'étendait sur toute l'ancienne Narbonnaise, à la réserve du Toulousain. Ils rendi-

rent dans les principales villes du pays la justice aux peuples de chaque canton qui s'y étaient assemblés, et tinrent à Narbonne le *plaid*, ou assemblée générale de la province, à laquelle se trouvèrent un grand nombre d'ecclésiastiques et de séculiers.

La Tarragonaise, qu'on nomma marche d'Espagne, fut soumise et demeura légalement jointe à la France jusqu'à St-Louis. La tranquillité régna long-temps en Aquitaine, grâces aux soins du duc Guillaume, qui finit par se faire moine, et fut canonisé sous le nom de saint Guillem.

Lorsque Louis monta sur le trône impérial, il donna la couronne d'Aquitaine à son fils Pepin, aux mêmes conditions qu'il l'avait reçue de son père ; mais la Septimanie fut bientôt séparée du royaume de Pepin ; ses ducs, appelés aussi marquis de Gothie, étendirent leur autorité sur la marche d'Espagne, et furent en même temps comtes de Barcelone. Béra, qui avait reçu ce dernier gouvernement lors de la prise de cette place sur les Sarrasins, fut accusé de félonie par le comte Sanila. L'accusateur n'ayant pu donner des preuves ni par écrit ni par témoins, présenta le duel à Béra, qui fut obligé de l'accepter, conformément à leur loi; l'un et l'autre étaient goths. Le combat se fit à cheval, et le comte de Barcelone fut vaincu ; il devait par conséquent être déclaré coupable du crime de lèse-majesté ; mais

l'empereur, touché de son infortune, lui accorda la vie, et se contenta, après l'avoir dépouillé de ses dignités, de l'envoyer en exil à Rouen. Bernard, fils du fondateur du monastère de Gellone ou St-Guillem, devint comte de Barcelone et duc de Septimanie. Appelé à la cour, devenu le principal ministre, il se trouva mêlé aux intrigues, aux troubles continuels excités par la faiblesse de l'empereur et l'audace des évêques et des grands. Bernard est exilé; rappelé plusieurs fois il est déclaré innocent, en invoquant le duel suivant les lois des Français, et parce qu'il ne trouve personne qui veuille se battre. Dans une autre diète il est accusé de félonie, et quoique le délateur n'ose ni soutenir son accusation, ni présenter le duel, on le prive de ses dignités. Bérenger, duc de Toulouse, réunit les deux duchés; mais Bernard contribue au rétablissement de Louis, détrôné par ses fils et par les évêques. Il est rétabli lui-même dans son gouvernement, et succède, peu de temps après, à Bérenger dans celui de Toulouse. Des commissaires sont envoyés pour rétablir la province dans ses anciennes lois, pour la protéger et lui rendre justice contre les vexations de Bernard et de ses officiers. Ce duc était, en secret, partisan de Pepin, et ménageait Charles-le-Chauve; il se rendit par le fait indépendant durant les querelles de ces princes; mais enfin, attiré par Charles qui voulait,

disait-il, se réconcilier sincèrement avec lui; il fut arrêté dans sa tente, condamné par une diète, et subit le dernier supplice, selon les uns; suivant d'autres, Charles lui-même le tua dans le temps que ce duc y pensait le moins.

Pepin donna le duché de Toulouse à Guillaume, fils aîné de Bernard, qui n'avait alors que dix-neuf ans; le second, qui portait le nom de son père, devint par la suite comte d'Auvergne et marquis de Gothie.

Charles-le-Chauve s'étant emparé de l'Aquitaine, nomma duc de Toulouse Frédelon, dont le frère Raymond, son successeur, devint la tige de la maison de Toulouse.

Guillaume s'était réfugié à Barcelone; il fut trahi, et périt à vingt et un ans du dernier supplice.

La Septimanie fut ravagée par les Normands. Les rois avaient souvent donné les dignités aux héritiers de ceux qui les possédaient. Humfrid, marquis de Gothie, prétendit avoir des droits au duché de Toulouse, comme ayant appartenu à sa famille; il descendait de saint Guillem; Humfrid en chassa Raymond I.er, et s'en empara de force. Il résista aux premiers commissaires envoyés pour le soumettre; d'autres parvinrent à rétablir Raymond et à le dépouiller lui-même. Pepin II, fait prisonnier, fut condamné à la réclusion. Parmi les seigneurs qui se trouvèrent à

la diète de Pistes où Pepin fut jugé, était Bernard, fils puîné de Bernard, duc de Septimanie, âgé alors de vingt-quatre ans. Ce seigneur ayant demandé au roi la permission de se retirer de la diète avant sa conclusion, sous prétexte de quelques affaires pressées qui l'appelaient ailleurs, partit accompagné de ses gens, mais au lieu de continuer son voyage, il se cacha, la nuit suivante dans une forêt de Pistes, et s'y mit en embuscade, dans le dessein de surprendre le roi lorsqu'il irait à la chasse, et d'attenter à la vie de Robert-le-Fort, comte d'Anjou et duc du pays d'Outreseine et à celle de Rainulfe, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, ses ennemis. Le roi, averti du dessein de Bernard, envoya des gens pour l'arrêter; mais ce seigneur eut le temps de s'évader. Charles-le-Chauve lui fit faire le procès par la diète, qui le dépouilla de ses dignités, dont le roi disposa en faveur de Robert-le-Fort. Bernard rentra dans la suite en grâce, et obtint le marquisat de Gothie, qu'il transmit à Guillaume-le-Pieux, son fils, duc d'Aquitaine et fondateur de l'abbaye de Cluni.

Le marquisat de Gothie, dont la capitale était Narbonne, fut séparé de la marche d'Espagne, dont la capitale fut toujours Barcelone. Un autre Bernard, fils de Raymond I.er, lui avait succédé dans le comté ou marquisat de Toulouse, auquel furent joints les comtés de Carcassonne et du Rasez.

Louis-le-Bègue mit fin au royaume d'Aquitaine en montant sur le trône, à la place de son père empoisonné à la suite d'une conspiration. Deux seigneurs, appelés Bernard, y figuraient; déjà la diète de Quierci-sur-Oise, avait confirmé l'hérédité des fiefs qui avait commencé par le fait. Louis voulant s'attacher des seigneurs, disposait en leur faveur de plusieurs dignités vacantes; les conjurés s'en plaignirent comme d'une infraction à leurs droits et aux décisions de Quierci, et refusèrent de le reconnaître; il fut obligé de céder. Bernard persista dans la révolte; la Septimanie fut ravagée. Bernard proscrit, excommunié, périt vraisemblablement à Mâcon du dernier supplice; et son homonyme, le comte d'Auvergne, obtint son marquisat. Il fit la guerre à Bozon, qui s'était fait couronner roi de Provence par une assemblée dans laquelle figuraient vingt-trois évêques. Guillaume-le-Pieux, fils de ce troisième Bernard, épousa par la suite la fille de Bozon. La Septimanie refusa d'abord de reconnaître Eudes qui s'était fait élire roi de France. Le comte d'Auvergne et d'autres grands se soulevèrent contre lui; les uns par amour pour la race de Charlemagne, les autres pour leur propre intérêt. Charles-le-Simple monta sur le trône. Les courses des Normands continuèrent jusqu'à leur établissement.

La province était alors habitée par les Romains,

les Goths et les Francs; les premiers étaient les plus nombreux; tous se gouvernaient par leurs lois particulières. Les ducs et les comtes regardaient si bien alors leurs dignités comme héréditaires, qu'Eudes, comte de Toulouse, se démit de son comté en faveur de Raymond, son fils, qui prit de son vivant les titres de comte et marquis de Toulouse; il y joignit bientôt le marquisat de Gothie à la mort de Guillaume-le-Pieux, soit par hérédité, soit par le don de Charles-le-Simple, auquel les comtes de Toulouse avaient toujours été attachés.

Ermengaud, second fils d'Eudes, eut le comté de Rouergue, et sans doute par indivis, avec Raymond II, son frère, le marquisat de Gothie; tous deux en portaient le titre; leurs descendans les imitèrent jusqu'à la fin de ce siècle, où le partage s'effectua.

La faiblesse du gouvernement, l'éloignement de la province dans un temps où les communications étaient si difficiles, les attaques réitérées des Normands, et, plus que tout cela, les troubles qu'excitait la dispute de la couronne entre les descendans dégénérés de Charlemagne et les audacieux fondateurs d'une dynastie nouvelle; tout conspirait à l'affermissement, à l'extension de l'autorité usurpée des comtes : ils surent en profiter, et n'eurent bientôt à envier aux rois que leur titre, devenu presque illusoire.

La fortune s'était prononcée ; Charles se débattait en vain. Il défait Robert à la bataille de Soissons, le tue de sa propre main ; le fils de son compétiteur ranime les soldats ; Charles prend la fuite. Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, est élu pour succéder au monarque vivant. Ce malheureux prince pouvait espérer des secours, s'il ne s'était fixé aux promesses du comte de Vermandois, son propre parent. Le traître le retint prisonnier pour se rendre nécessaire ; il le fit enfermer dans le château de Péronne. Charles vécut assez pour se déshonorer par un lâche traité avec son sujet, devenu son maître. Raoul fit la paix avec Charles, lui rendit le palais d'Attigny et lui fit divers présens. Eût-il vécu long-temps encore, il était bien tombé du trône. Louis XVIII nous a montré comment il fallait en descendre quand on était digne d'y remonter.

Raymond Pons succéda à Raymond II, comte de Toulouse ; comme son père, il fut fidèle au roi prisonnier.

En 924, une nuée de Huns ou Hongrois inonde et ravage la Gothie tout entière. Le jeune prince, marquis Pons, réunit ses forces, tombe sur les barbares affaiblis par une maladie épidémique, et les extermine ou les chasse. Cette irruption de barbares, la dernière qu'ait soufferte la province, est marquée comme la plus cruelle.

Quatre ans après la mort de Charles-le-Simple,

Raymond et Ermengaud, princes de Gothie, se soumirent enfin à Raoul, et reçurent en récompense le duché d'Aquitaine, qu'ils possédèrent également par indivis. Louis d'Outremer eut quelque peine à se faire reconnaître par les princes des Goths et des Aquitains; ils se soumirent cependant et lui demeurèrent fidèles; mais, à la mort de Raymond Pons, Louis profita de la jeunesse de son fils Guillaume-Taillefer pour lui enlever le duché d'Aquitaine, qu'il donna à un autre Guillaume, surnommé Tête-d'Etoupes. Raymond, comte d'Auvergne, ayant été assassiné sur le chemin de St-Jacques où il allait en pélerinage, tous les domaines de la maison de Toulouse se trouvèrent gouvernés par deux femmes, tutrices de leurs fils. La veuve du comte de Rouergue se qualifiait Berthe, d'un nom illustre, et humble comtesse par la grâce de Dieu.

Guy, évêque récemment élu, voulut remédier aux maux qui accablaient son diocèse du Puy. La licence des mœurs et l'abus de l'autorité avaient fait des progrès étonnans. Chaque seigneur, et même chaque particulier qui se trouvait un peu puissant, s'érigeait en tyran; et, ne reconnaissant d'autre loi que celle du plus fort, il envahissait impunément les biens de ses voisins, sans épargner ceux des églises et des pauvres. Le nouvel évêque du Puy, touché de ces désordres et résolu de les abolir, ordonna à tous les nobles et aux

personnes les plus considérables du Velay de s'assembler pour convenir ensemble des moyens d'y rétablir la paix et la tranquillité publique; prévoyant cependant que ses desseins pourraient être traversés, il pria ses neveux, les comtes Pons et Bertrand, de vouloir l'appuyer de leur autorité, de rassembler un corps de troupes vers Brioude, et de marcher à son secours en cas de besoin. Il assembla ensuite les principaux de ses diocésains dans la plaine de St-Germain, à une lieue du Puy, et leur proposa de restituer les biens qu'ils avaient usurpés, de réparer les dommages qu'ils avaient causés aux pauvres, et de promettre avec serment de garder inviolablement la paix entre eux. Cette proposition, toute raisonnable qu'elle était, ne fut pas du goût d'une grande partie de ceux qui composaient l'assemblée. Guy avertit alors ses neveux, qui marchèrent toute la nuit, et qui, étant arrivés le lendemain à la pointe du jour, firent mine de vouloir donner sur les mutins; ce qui les fit rentrer en eux-mêmes. L'assemblée accepta enfin unanimement les articles de paix qui avainet été proposés, et que tous ceux qui étaient présens firent serment d'observer avec fidélité, après avoir donné des ôtages pour gage de leur parole. Cette paix ne fut pas de longue durée; les successeurs de Guy et les évêques des diocèses voisins eurent besoin de la renouveler bientôt après.

Les domaines possédés en indivis par les deux branches de la maison de Toulouse furent partagés; les comtes de Rouergue eurent le marquisat de Gothie; les comtes de Toulouse eurent le Querci, l'Albigeois, et, dans le voisinage du Rhône, le comté de St-Gilles, dont ils prirent souvent le nom. A la mort de Louis-le-Fainéant, Hugues Capet s'empara de la couronne qu'avait portée un siècle auparavant Eudes, son aïeul. Guillaume Taillefer, de Toulouse, et Guillaume Fier-à-Bras, d'Aquitaine, restèrent long-temps sans vouloir le reconnaître. La monarchie était dans une confusion extrême, les biens ecclésiastiques étaient pillés, les bénéfices, les évêchés vendus à l'enchère. Hugues Capet s'étant emparé de Charles, son compétiteur, et de ses deux enfans qu'il resserra dans une étroite prison, se fit enfin reconnaître en 991. Guillaume Taillefer augmenta sa puissance par le mariage de sa fille Constance avec Robert, fils et successeur d'Hugues Capet. Robert s'était séparé de Berthe, sa femme, pour cause de parenté et d'*affinité spirituelle*.

On se récria sur ce mariage, qui contribua, dit-on, beaucoup à corrompre les mœurs des peuples de France et de Bourgogne, en attirant à la cour de Robert un grand nombre d'Auvergnats et d'Aquitains, « gens dissolus, vains, légers, qui avaient la barbe et la moitié de la tête rasées, à

la façon des baladins, des habits courts, une espèce de bottine; toutes choses qui blessaient la gravité française. » Il y eut d'abord de la mésintelligence entre Constance et le roi; elle était causée pas les intrigues d'un seigneur, nommé Hugues, qui fit tout son possible pour la mettre mal dans l'esprit de ce prince. Foulques, comte d'Anjou, oncle de la reine, résolu de la venger, envoya alors douze soldats déterminés qui, ayant rencontré Hugues dans le temps qu'il était à la chasse avec le roi, l'assassinèrent aux pieds de ce prince. Robert témoigna d'abord beaucoup de chagrin de cet attentat; mais il se réconcilia enfin avec la reine, vécut depuis en fort bonne intelligence avec elle, et en eut quatre fils et deux filles.

Les Sarrasins firent encore une tentative sur la Gothie; ils vinrent assiéger Narbonne, et furent repoussés. Une femme apporta d'Italie l'hérésie de Manès, jointe aux abominations des gnostiques. Trois des nouveaux sectaires furent condamnés au feu par le concile d'Orléans de 1022; on fit aussi brûler vifs ceux qui étaient passés dans le Toulousain et les autres provinces; malgré ces précautions, l'hérésie se répandit dans l'ombre, et fut ensuite regardée comme la véritable origine des albigeois. Guillaume-Taillefer vivait encore au mariage de son fils Pons, déjà reconnu comte de Toulouse avec Majore. La

comtesse reçut pour douaire, outre plusieurs terres et châteaux, l'évêché et la ville d'Albi, avec la monnaie et le marché, plusieurs églises et châteaux du pays d'Albigeois, la moitié de l'évêché de Nîmes et la moitié de l'abbaye de St-Gilles.

Pons fit de grandes donations aux églises, une entre autres à l'abbaye de Moissac. Ce très noble et très puissant prince, pour marque de sa concession et pour servir de mémoire à la postérité, se coupa l'ongle du pouce, en sorte que le sang en sortit.

Le désordre et la confusion régnaient également dans l'église et dans l'état.... Le mal venait principalement de la tyrannie des seigneurs qui vexaient impunément le clergé et le peuple, et qui, s'étant arrogé le droit de venger leurs querelles par les armes, se faisaient une guerre implacable, en sorte qu'on ne trouvait nulle part ni sûreté ni asile, que le commerce était généralement interrompu, et qu'on ne parlait dans tout le royaume que de meurtres, d'incendies, de rapines et de pillage.

Les comtes et les vicomtes de la province ecclésiastique de Narbonne, c'est-à-dire des deux anciennes marches de Gothie et d'Espagne, se réunirent aux évêques, aux abbés, dans les prairies de Tuluges, à une lieue de Perpignan, dans l'année 1041. Les décrets de ce concile mixte, ou

assemblée générale de la province, établirent pour la première fois la paix et la trève du seigneur. La peine contre ceux qui les violeraient devait être de réparer au double le mal qu'ils avaient fait, ou de se justifier dans la cathédrale par l'épreuve de l'eau froide. Le meurtre pendant la trève devait être puni de l'exil perpétuel; mais tous ces beaux réglemens furent inutilement renouvelés plusieurs fois. Guifred, que son père avait fait à dix ans archevêque de Narbonne pour une grosse somme d'argent, et qui présidait le concile de Tuluges, fut le premier à méconnaître ses arrêts; il recourut aux armes dans ses différends avec le vicomte de Narbonne; car alors les évêques, qui ne s'armaient d'abord que contre les infidèles, ne faisaient nulle difficulté de porter les armes dans leurs propres querelles.

Pons se sépara de sa femme Almodis. Les uns prétendirent qu'il en fut quitté; les autres qu'il la donna au comte de Barcelone. Ce qu'il y a de vrai, c'est que cette princesse épousa le comte de Barcelone, non-seulement du vivant du comte de Toulouse, son second mari, mais aussi pendant la vie d'Hugues, seigneur de Lusignan, son premier époux. Almodis eut des enfans de ces trois mariages.

Le déréglement dans les mœurs n'était pas alors particulier aux seigneurs séculiers; il s'étendait jusques aux seigneurs ecclésiastiques, dont plu-

sieurs avaient des femmes et des concubines.

Dans un des conciles mixtes qui se tenaient fréquemment, les archevêques d'Arles et d'Aix présidèrent en qualité de légats du pape, avec Guifred, archevêque de Narbonne, bientôt après excommunié, mais qui n'en conserva pas moins toute sa vie son archevêché, son influence et son audace. Il mourut à soixante-treize ans, après soixante-trois ans d'épiscopat et sept ou huit excommunications. Presque tous ces conciles défendaient aux comtes et à toutes les autres puissanees de vendre les abbayes et les évêchés.

Le frère cadet du comte Guillaume de Toulouse avait eu le comté de St-Gilles, douaire de sa mère Almodis; il reçut le marquisat de Gothie de la succession de Berthe, seule héritière de la branche de Rouergue, et bientôt après il réunit tous les anciens domaines de sa puissante maison.

Raymond de St-Gilles fut excommunié pour son mariage avec sa cousine. Il ne laissa pas de la garder long-temps encore; mais elle mourut ou il s'en sépara volontairement, et se réconcilia avec le pape en contractant un nouveau mariage. Raymond, comte de Provence très célèbre, instruit de la réputation que le comte Roger de Sicile s'était acquise par ses exploits, lui envoya une ambassade solennelle pour lui demander en mariage Mathilde, sa fille, princesse d'une rare

beauté. Roger acquiesça volontiers à la demande de Raymond, dont les ambassadeurs, après avoir signé le traité et pris jour pour la célébration des noces, s'en retournèrent chargés de présens, et lui annoncèrent le succès de leur négociation. Le comte de St-Gilles fit voile, peu de temps après, pour la Sicile, où le comte Roger le reçut avec toute sorte d'amitié. On rédigea le contrat de mariage dans lequel on fixa la dot de Mathilde, et Raymond l'épousa ensuite en présence des évêques et de tous les ordres du pays. Après les noces, qui furent célébrées avec beaucoup de pompe, Roger retint quelque temps son gendre dans son île, lui permit enfin de partir, et lui fit des présens magnifiques. Il en fit de semblables à tous ceux de sa suite, et renvoya ce prince avec son épouse sur une flotte qu'il avait fait équiper exprès.

Guillaume, comte de Toulouse, avait perdu ses deux enfans mâles; il céda tous ses domaines à Raymond, son frère, au détriment de sa fille Philippe, et mourut à Jérusalem où il était allé en pélerinage, dévotion fort à la mode dans son siècle.

Raymond, comte de Toulouse et de St-Gilles, duc de Narbonne et marquis de Provence, se servait, en 1088, d'un sceau de plomb sur lequel étaient représentées, d'un côté, la figure de ce prince à cheval, armé d'une épée et d'un bouclier, et de l'autre la croix de Toulouse.

Raymond fut le premier seigneur de marque qui prit la croix, et quoique beaucoup d'autres suivissent son exemple, il demeura en quelque sorte le chef de la croisade, dans laquelle il se couvrit de gloire, ainsi que beaucoup de seigneurs et de chevaliers de la province. Le nombre des croisés fut immense; les femmes suivaient leurs maris, et les religieuses même quittaient leur cloître pour aller à Jérusalem.

La troupe, conduite par Gauthier-sans-Avoir et par Pierre-l'Ermite, avait pris les devans; les autres croisés français, au nombre de trois cent mille, se partagèrent en trois corps sous les ordres de Godefroi de Bouillon, du comte de Flandre et de Raymond de St-Gilles. Celui-ci se mit en marche à la fin du mois d'octobre 1096; son armée, d'environ cent mille hommes, était composée de Goths, Provençaux et Aquitains, et d'autres peuples depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes.

Raymond, avant son départ, régla soigneusement ses affaires; il fit beaucoup de donations aux églises, épousa solennellement, en présence du pape Urbain II, la cathédrale de Nîmes, et en fit dresser un acte authentique. Pour fournir aux énormes frais du voyage, il vendit ou engagea plusieurs de ses domaines, et faisant vœu de mourir dans la Terre-Sainte, il laissa l'administration de ses états à Bertrand, son fils du premier lit, qui, dès ce moment, prit le titre de

comte de Toulouse, de Rouergue et d'Albigeois. Tous les seigneurs qui partaient pour la Terre-Sainte avaient le même besoin d'argent. Ils concédèrent des chartres aux villes moyennant un bon prix; ainsi se formèrent les communes et les bourgeoisies dans la province. En France, les communes étaient établies par les rois, indépendamment des seigneurs. Les villes rentrées à prix d'argent dans le droit de se gouverner elles-mêmes, qu'elles avaient conservé sous les Romains, sous les Visigoths et même sous les Sarrasins, formèrent des conjurations qui balancèrent souvent la puissance des seigneurs. Raymond était à peine parti, que le duc d'Aquitaine, époux de Philippe, sa sœur, s'empara de Toulouse. Une partie de la province se déclara pour lui; mais il fut chassé par Bertrand, et partit bientôt lui-même pour la Palestine. Le comte de St-Gilles y mourut couvert de gloire; il avait refusé deux fois la couronne de Jérusalem, et se contenta de l'ascendant que lui donnaient sur les autres princes sa sagesse, sa bravoure et ses talens. Alfonse Jourdain, son fils puîné, n'avait que quatre ans lorsqu'il fut conduit à son frère qui lui céda le comté de Rouergue.

Bertrand reconnut Louis-le-Gros à son avénement au trône, et partit à la tête de quatre mille chevaliers pesamment armés, pour la Terre-Sainte. Il céda tous ses domaines à Alfonse Jour-

dain, son frère, amenant avec lui Pons, son fils unique, âgé de dix à douze ans. Bertrand partit avec quarante vaisseaux, contenant chacun cent de ses chevaliers; il fit route avec soixante et dix gros vaisseaux gênois et pisans, et vingt d'une moindre dimension. Pons ne succéda trois ans après à son père que dans ses états d'orient, et devint comte de Tripoli. Alfonse Jourdain, son oncle, moins âgé que lui, fut dépouillé d'une grande partie de ses états d'occident par le duc d'Aquitaine; mais il grandit et sut les recouvrer. La guerre fut longue entre le comte de Toulouse et le duc d'Aquitaine; en même temps le comte de Barcelone et le vicomte de Carcassonne, l'archevêque et le vicomte de Narbonne avaient des querelles sanglantes. Les villes et les campagnes étaient pillées, brûlées, rançonnées; les alliances et les trahisons, les mariages et les divorces, les combats et les trèves trompeuses se succédaient avec rapidité. Un traité de partage de la Provence avec le comte de Barcelone, et la mort du duc d'Aquitaine, rendirent à vingt-deux ans le comte Alfonse Jourdain paisible possesseur des états de son père. Il profita de son repos pour faire le pélerinage de St-Jacques en Galice, qui, dans ces siècles, était fort à la mode, même parmi les plus grands princes; mais la province n'en était guères plus tranquille, les principaux seigneurs étant toujours armés les uns contre les autres.

Guillaume IX, comte de Poitou, duc d'Aquitaine et de Gascogne, le compétiteur d'Alfonse au comté de Toulouse, était bon troubadour et bon chevalier d'armes; il avait long-temps couru le monde pour tromper les dames. Son fils, de même nom, hérita de ses domaines et de ses prétentions, qu'il transmit à Eléonore, épouse de Louis-le-Jeune. Ce prince fut repoussé dans une attaque qu'il entreprit plus tard sur Toulouse.

Cependant Alfonse qui soutenait les habitans de Montpellier révoltés contre leur seigneur Guillaume, prince catholique et fils spécial de St-Pierre, fut frappé d'excommunication. Il n'en obtint l'absolution qu'après son traité avec les seigneurs ligués contre lui. Chacun fit jurer la paix, les uns par quarante, les autres par vingt chevaliers; cent vingt chevaliers la jurèrent de cette sorte. Alfonse put faire un troisième voyage en Espagne. Dans le second pélerinage qu'il avait fait à St-Jacques, en passant à Najera sur les frontières de l'Aragon et de la Navarre, il rencontra le roi de Castille sur le point de faire, avec son armée, une irruption dans le royaume de Navarre. Alfonse, également ami des deux rois, s'entremit pour les pacifier, et les engagea à convenir d'une suspension d'armes jusqu'après son retour de St-Jacques. Il travailla alors à établir entre l'un et l'autre une paix solide avec l'aide de divers prélats et seigneurs. A son retour

il fonda la ville de Montauban, ainsi nommée de la colline sur laquelle elle fut bâtie, toute entourée de saules appelés Alba dans le pays.

Alfonse prit la croix dans le parlement de Vezelai en Bourgogne, qui fut tenu par Louis-le-Jeune à la fête de Pâques 1146. Il y eut un concours si extraordinaire de peuple, qu'on fut obligé de tenir l'assemblée en rase campagne. Le roi, la reine, Alfonse, comte de St-Gilles, immédiatement après eux, avant le comte de Flandre et le propre frère du roi, se croisèrent avec une foule de seigneurs. Louis-le-Jeune leva, pour la première fois depuis l'établissement de la troisième race, un subside sur la province, en demandant à l'évêque du Puy en Velay une somme pour subvenir aux frais de son voyage; il déclara que cette demande ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir.

De nouveaux hérétiques parurent dans la province. Pierre de Bruys, un d'eux, fut brûlé vif à St-Gilles. Le chef Henry se retira dans la Septimanie, et répandit avec succès ses erreurs à Toulouse et dans les pays voisins. La mission de saint Bernard n'empêcha pas les progrès cachés de l'hérésie.

Alfonse s'embarqua au mois d'août 1147, passa l'hiver à Constantinople, fut aborder au port d'Acre ou de Ptolémaïde, et mourut empoisonné par la reine de Jérusalem à Césarée,

au mois d'avril de l'année suivante. Alfonse fut ainsi le quatrième comte de Toulouse qui périt à la Terre-Sainte; c'est à lui que Toulouse devait ses capitouls et la plus grande partie de ses priviléges. Ses fils Raymond et Alfonse lui succédèrent. Celui-ci étant mort, Raymond eut bientôt toute l'autorité; mais il était bien jeune, et plusieurs de ses vassaux empiétèrent beaucoup sur ses droits. Les évêques de Viviers, de Mende et du Puy étendirent, entre autres, leur domaine temporel dans leur diocèse, et finirent par en acquérir les comtés particuliers. Guillaume, évêque de Viviers, était proche parent de l'empereur Conrad III; il se déclara son vassal, et en obtint, par un diplôme, les droits régaliens sur la ville de Viviers, la monnaie, le péage sur les grands chemins et sur le Rhône, toutes choses qui n'appartenaient pas à l'empereur, et le château de Donzère, de l'autre côté du Rhône, qui vraisemblablement était en sa possession.

Bertrand, fils naturel d'Alfonse Jourdain, ainsi qu'une fille naturelle, qu'il avait amenés à la Terre-Sainte sans doute dans l'intention de leur procurer quelque établissement, tombèrent entre les mains des Sarrasins. Bertrand fut délivré par Manuel Comnène; mais Noradin garda sa sœur, en eut un fils qui lui succéda sous la tutelle de sa mère, et cette fille du comte de Toulouse se fit donner une somme considérable par

le roi de Jérusalem pour conclure une trève de sept ans.

Raymond V confirma les réglemens dressés par le commun conseil de la ville et du faubourg de Toulouse, avec ordre de les observer à perpétuité, sauf la fidélité du comte. Il rançonna les seigneurs qui s'étaient ligués contre lui, et se maria avec Constance, sœur de Louis-le-Jeune. Cette princesse était veuve d'Eustache de Blois, associé, par son père Etienne, à la couronne d'Angleterre; aussi garda-t-elle, suivant l'usage, le titre de reine, après avoir épousé le comte de Toulouse. Ce prince fut attaqué par Henri II, roi d'Angleterre que son mariage avec Eléonore avait rendu maître de l'Aquitaine, au grand préjudice du roi de France; mais Louis n'avait pu vivre avec Eléonore, et l'avait répudiée. Raymond était en même temps attaqué par le comte de Barcelone et par d'autres seigneurs; il eut recours à la protection de son beau-frère. La paix se conclut, les deux rois et Raymond assistèrent ensemble au concile de Toulouse, composé de cent évêques ou abbés. L'élection d'Alexandre III y fut confirmée, et l'antipape Victor excommunié. Louis-le-Jeune accrut sensiblement l'autorité de la couronne dans la province, le comte de Toulouse lui soumettait presque toutes ses affaires. Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, long-temps ennemi du comte de Toulouse, écri-

vait au roi, son ami et son très cher seigneur, en lui envoyant une ambassade pour lui rendre compte de sa conduite. Il l'assurait de sa fidélité envers le comte et la *dame reine*, son épouse, depuis que, pour l'amour de Louis, il avait fait la paix avec eux. Bertrand de St-Côme, abbé de St-Gilles, envoyait à Louis, pour marque de son amitié, diverses épiceries du Levant; enfin, le roi autorisait la vicomtesse de Narbonne à rendre elle-même la justice malgré la loi romaine, et conformément à la coutume, beaucoup plus indulgente du royaume, qui permettait aux femmes de succéder au défaut des mâles et d'administrer elles-mêmes leurs biens. « Souvenez-vous donc, « ajoutait le roi dans sa lettre, que vous êtes de « notre royaume, et que nous voulons que vous « en suiviez les maximes; car, quoique vous soyez « voisins de l'empire, vous ne devez pas suivre « ses lois et ses usages sur cet article. Rendez « donc vous-même la justice, et examinez les af- « faires avec attention. Employez le zèle de celui « qui, pouvant vous créer homme, ne vous a « créé que femme, et qui, par sa bonté, a mis « dans vos mains le gouvernement de la province « de Narbonne. Quoique vous ne soyez donc « qu'une femme, nous ordonnons par notre au- « torité, qu'il ne soit permis à personne de dé- « cliner votre juridiction. » Pendant que Raymond V était en armes sur les bords du Rhône

contre les évêques de Carpentras et de Vaison, une grande assemblée tenue à Lombers, dans le diocèse d'Albi, condamnait les hérétiques qui se faisaient appeler les bons hommes. Ces faux prophètes prétendaient mener une vie apostolique et imiter les apôtres; ils prêchaient sans cesse, marchaient nu-pieds, priaient à genoux sept fois par jour, et autant pendant la nuit; ils ne voulaient recevoir d'argent de personne, ne mangeaient point de viande et ne buvaient pas de vin, et se contentaient de recevoir leur simple nourriture; ils refusaient de participer à la sainte communion, prétendant que la messe était inutile, et déclarant qu'ils étaient prêts à subir le dernier supplice pour leur croyance. Ils faisaient aussi semblant d'opérer des miracles.

L'assemblée de Lombers était présidée par la reine Constance, épouse de Raymond; tous les seigneurs de la province, une foule de peuple, y assistèrent. On y disputa contre les bons hommes, mais ils furent anathématisés par l'évêque de Lodève, et la sentence fut souscrite par tous les évêques et les seigneurs; ce qui n'empêcha pas leurs progrès plus que le supplice de quelques-uns d'entre eux.

Raymond, plus jeune que sa femme, avait des maîtresses et la négligeait; Constance se sépara de lui. Elle était aimée à Toulouse; le commun conseil de la ville la fit accompagner à la

cour de son frère par quatre députés qui prièrent le roi de la protéger, ainsi que ses enfans et la ville de Toulouse. A la naissance de Philippe, fils du roi, d'autres Toulousains vinrent le féliciter et le supplier de leur rendre leur dame.

Les Gênois et les Pisans se faisaient une guerre cruelle; ils se poursuivirent jusques dans le Rhône, et campèrent à St-Gilles. Le comte de Toulouse était dans le voisinage; les deux partis implorèrent son secours. Il le vendit aux Pisans qui lui offrirent le plus, et les Gênois, forcés à la retraite, furent ravager les côtes du seigneur de Montpellier. Les liaisons de Raymond avec le comte de Provence, vassal de l'empire, l'engagèrent à s'unir à l'empereur Frédéric pour soutenir l'antipape Pascal III, successeur de Victor. Après la mort du comte de Provence, celui de Toulouse s'empara de sa succession, et épousa sa veuve, nièce de l'empereur. On dit bien que Constance fut solennellement répudiée, et cependant quelques années plus tard le pape fit de vains efforts auprès de Raymond pour la lui faire reprendre. Alfonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone, déposséda Raymond de la Provence; Trencavel, vicomte de Béziers, lui fit de nouveau la guerre et se déclara vassal du roi d'Aragon. Roger, fils et successeur de Trencavel, suivit d'abord les traces de son père; mais il finit par se

réconcilier avec le comte de Toulouse et par épouser sa fille Adélaïde, nièce de Louis-le-Jeune; aussi le roi d'Aragon lui déclara-t-il la guerre; mais Raymond fit la paix avec tous ses ennemis en consentant à faire hommage au roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, sauf cependant la fidélité qu'il devait au roi de France.

Les princes et les seigneurs provençaux qui s'étaient rendus en grand nombre, pendant l'été, au château de Beaucaire, y célébrèrent diverses fêtes. Le roi d'Angleterre avait indiqué cette assemblée pour y négocier la réconciliation de Raymond, duc de Narbonne, avec Alfonse, roi d'Aragon; mais les deux rois ne s'y trouvèrent pas pour certaines raisons, en sorte que tout cet appareil ne servit de rien. Le comte de Toulouse donna cent mille sous et deux mille marcs d'argent à Raymond d'Agout, chevalier qui, étant fort libéral, les distribua aussitôt à dix mille chevaliers qui assistèrent à cette cour. Bertrand Raimbaud fit labourer tous les environs du château, et y fit semer jusqu'à trente mille sous en deniers. On rapporte que Guillaume-Gros-de-Martel fit apprêter tous les mets de sa cuisine avec des flambeaux de cire. La comtesse d'Urgel y envoya une couronne estimée quarante mille sous. On avait résolu d'y établir pour roi de tous les bateleurs un nommé Guillaume Mite; mais il s'absenta. Raymond de Venous fit brûler par osten-

tation trente de ses chevaux devant toute l'assemblée.

Une grande mission faite à Toulouse ne produisit guères que la pénitence cruelle imposée à un vieillard qui passait pour chef des hérétiques, et la punition de quelques-uns d'entre eux; et malgré le zèle et les efforts de l'abbé de Clairvaux, l'hérésie, au lieu de s'affaiblir, prit de nouvelles forces par la sévérité dont on usa envers ceux qui avaient eu le malheur de l'embrasser. Un nouveau légat du pape rassembla les catholiques zélés, assiégea, prit le château de Lavaur, appartenant au vicomte de Carcassonne qui soutenait les hérétiques, et cependant il est certain que l'hérésie, au lieu de s'affaiblir, prit de nouvelles forces dans le pays.

En 1193 le jeune Raymond, fils du comte, voulant épouser Bourguigne de Chypre, engagea sa femme Béatrix, dont il était extrêmement dégoûté à se faire religieuse, ou seulement ermite, en lui promettant de pourvoir à tous ses besoins. Raymond répudia Béatrix, épousa la princesse de Chypre qui fut répudiée à son tour quelques années après lorsqu'il épousa Jeanne, sœur du roi d'Angleterre.

Raymond VI succéda bientôt à son père qui mourut à l'âge de soixante ans. Il avait lutté toute sa vie contre des ennemis puissans; son siècle et le suivant furent les plus beaux de la poésie

romane ou provençale. Les troubadours étaient protégés par Raymond, par la vicomtesse de Béziers, sa fille, qu'ils célébrèrent dans leurs chants, et par le roi d'Aragon, désigné lui-même sous le nom d'Alfonse qui *trouva* ou fut *trouvère*.

A peine Raymond VI avait succédé à son père, qu'il eut un différend avec l'abbé de St-Gilles. Le pape Célestin lui ordonna de réparer le mal qu'il avait fait. « Sachez, lui disait-il, que nous avons « donné ordre aux archevêques de Bourges, de « Narbonne, d'Arles et d'Aix, et à leurs suffra-« gans, de vous excommunier avec tous vos offi-« ciers et vos fauteurs; de jeter l'interdit sur vos « états, de faire renouveler tous les dimanches « l'anathême avec les cierges allumés et au son « des cloches dans toutes les églises de leurs dio-« cèses, et de défendre de célébrer l'office divin « dans tous les lieux où vous vous trouverez jus-« qu'à ce que vous ayez pleinement satisfait. En-« fin, vous devez tenir pour certain, que si vous « persévérez dans votre malice, nous avons ab-« sous tous vos sujets du serment de fidélité « qu'ils vous ont prêté. »

Raymond ne tint compte de ces menaces, et fut excommunié. Il fit la paix avec le roi d'Angleterre, dont il épousa la sœur.

Le pape leva l'excommunication sous laquelle Raymond gémissait depuis trois ans. La comtesse Jeanne d'Angleterre, sa femme, faisait elle-mê-

me le siége du château de Caser, à la tête d'un corps d'armée; elle fut trahie par ses troupes, et chercha un refuge à la cour de Richard; mais la nouvelle de la mort de son frère la frappa si fortement, qu'elle mourut elle-même dans l'abbaye de Frontevrault où l'archevêque de Cantorbéry se décida à lui donner le voile, quoiqu'elle fût mariée et grosse.

Raymond VI épousa, la même année en sixièmes noces, la sœur de Pierre II, roi d'Aragon. Le mariage ne fut consommé que trois ou quatre ans après, à cause de la jeunesse d'Eléonore. Raymond aida son nouveau beau-frère à épouser Marie de Montpellier qu'il fallut d'abord faire répudier par le comte de Comminges.

Les hérétiques étaient devenus puissans par le peu de soin des évêques et des seigneurs. Les uns étaient ariens; les autres, vaudois ou lyonnais. Pour comble de malheur le pays était alors rempli de brigands, de routiers, de voleurs, de malfaiteurs et d'usuriers publics. La plupart des séculiers méprisaient tellement les ecclésiastiques, qu'ils les regardaient pires que des juifs. Les nobles et les chevaliers destinaient rarement leurs enfans à l'état ecclésiastique, et ne présentaient aux évêques pour desservir les églises de leurs domaines, que les fils de leurs fermiers ou de leurs domestiques.

Reynier et Gui, moines de Cîteaux, furent

nommés commissaires par Innocent III pour chasser des provinces méridionales de France les hérétiques, ou pour les ramener à la foi. Ce furent les deux premiers inquisiteurs. Les troubles suscités pour l'élection de l'évêque de Toulouse favorisèrent l'hérésie; dans une réunion à Fanjeaux, cinq dames de marque s'associèrent publiquement à la secte. Après s'être rendues à Dieu et à l'Evangile, elles promirent de ne plus manger à l'avenir ni chair, ni œufs, ni fromage, mais d'user seulement d'huile et de poisson. Elles promirent aussi de ne pas jurer ni mentir, de n'avoir aucun commerce charnel tout le temps de leur vie, et de ne jamais abandonner la secte par aucune crainte de la mort.

Pierre de Castelnau et frère Raoul, nouveaux légats, combattirent avec plus d'ardeur pour le soutien de la foi; ils furent revêtus d'une autorité suprême en matière d'hérésie, et mécontentèrent les évêques; mais le pape, en leur adjoignant un troisième légat, leur donna plein pouvoir de détruire, d'arracher, de planter, de punir les contradicteurs, et ordonna à tous les seigneurs séculiers de proscrire les hérétiques et de confisquer leurs biens. Les légats usèrent de tous leurs droits, ils déposèrent ou suspendirent les évêques qui leur déplurent, et Raymond lui-même céda à leurs remontrances.

Diégo, évêque d'Osma, et Dominique, son

compagnon, se joignirent par zèle aux légats en 1206. Ils les décidèrent, avec quelque peine, à faire tous ensemble une mission nu-pieds, sans argent, sans domestique. Pierre de Castelnau, le plus ardent ennemi des hérétiques, craignit leur vengeance et revint à Montpellier se mettre en sûreté; il excommunia de nouveau de cette ville le comte de Toulouse qui se soumit encore à ses volontés; mais Pierre n'était pas content de la faiblesse du comte qui ne lui paraissait pas assez sévère envers ses sujets hérétiques; il fut trouver Raymond à St-Gilles, avec l'évêque de Conserans, autre légat. Il lui reprocha en face sa lâcheté, l'accusa d'être parjure et de favoriser les hérétiques, le traita de tyran et l'excommunia de nouveau.

Les légats quittèrent St-Gilles malgré Raymond sous l'escorte des habitans, et furent coucher dans une hôtellerie sur les bords du Rhône. Le lendemain deux inconnus s'approchèrent au moment où les légats allaient passer le fleuve. L'un d'eux frappa Pierre de Castelnau d'un coup de lance; le légat en mourut quelques jours après.

Ce meurtre, auquel on ne put jamais convaincre Raymond d'avoir participé, de l'aveu même du pape, n'en devint pas moins la source de tous ses malheurs. L'excommunication qui pesait sur lui fut augmentée de tout le poids de la puissance papale. Il fut déclaré le tyran et l'ennemi

de la foi. La croisade fut publiée dans tout le royaume.

Raymond épouvanté se soumet à tout, envoie des ambassadeurs à Rome; on n'en presse pas moins le départ des croisés qui, pour se distinguer de ceux de la Terre-Sainte, mirent la croix sur la poitrine, au lieu de la porter sur l'épaule. Avec eux marchèrent les nouveaux frères prêcheurs, fondés par Dominique. Innocent disait à ses légats dans ses instructions :

« Vous ne vous en prendrez pas d'abord au « comte de Toulouse, si vous voyez qu'il ne « s'empresse pas de secourir les autres, et s'il est « plus réservé dans sa conduite ; mais le laissant « pour un temps suivant l'art d'une sage dissi- « mulation, vous commencerez par faire la guerre « aux autres hérétiques, de crainte que s'ils étaient « tous réunis, il fût plus difficile de les vaincre. « Par là ces derniers étant moins secourus par le « comte, seront défaits plus aisément, et ce prince « voyant leur défaite rentrera peut-être en lui- « même. S'il persévère dans sa méchanceté, il « sera beaucoup plus facile de l'attaquer lors- « qu'il sera seul et hors d'état de recevoir aucun « secours de la part des autres. » Innocent, pour amuser encore davantage le comte de Toulouse, lui accorda un autre légat, nommé Milon; mais il avait l'ordre secret de se soumettre à l'abbé de Cîteaux, « qui fera tout, ajoutait le pape, et

« vous ne serez que son organe, parce que le « comte de Toulouse le tient pour suspect, et n'a « aucune défiance de vous. »

Milon, d'après les ordres de l'abbé de Cîteaux, convoqua une assemblée d'évêques sur lesquels il pouvait compter, et fit citer Raymond qui s'y rendit sans crainte, et promit d'avance une entière soumission aux ordres du légat. Milon se fit remettre sept châteaux pour garantie, et consentit à donner l'absolution au comte de Toulouse. La cérémonie se fit à St-Gilles. Raymond nu jusqu'à la ceinture, fut conduit dans le vestibule de l'église où l'on avait dressé un autel; il jura de nouveau d'obéir aux ordres du pape et des légats, renfermés dans quinze articles; il consentit à la confiscation des sept châteaux qu'il avait remis, s'il manquait à son serment, et déclara d'avance ses sujets déliés du serment de fidélité. Le légat fit alors mettre au cou du comte de Toulouse, une étole dont il prit les deux bouts, et l'introduisit ainsi dans l'église en le frappant d'une poignée de verges; la foule était immense; elle empêcha Raymond de sortir de l'église autrement qu'en passant près du tombeau de Pierre de Castelnau, comme pour lui faire amende honorable. Le comte de Toulouse, pour obéir au légat, fut réduit à prendre la croix contre ses propres sujets.

L'armée des croisés entra dans la province. Les uns la portaient à trois cent, les autres à cinq

cent mille hommes; mais arrivés à Carcassonne ils n'étaient plus que cinquante mille combattans.

Raymond avait renouvelé, entre les mains des chefs de la croisade, le serment qu'il avait fait aux légats de les servir et de leur obéir, et leur avait remis encore d'autres châteaux. L'armée s'arrêta plusieurs jours à Montpellier, dont les seigneurs n'avaient pas souffert d'hérétiques; les habitans n'en eurent pas moins à supporter mille vexations de la part des croisés. Le vicomte de Béziers, Albi, Carcassonne, vint les trouver pour y faire sa paix; ses protestations et ses offres furent inutiles. Le généralissime, abbé de Cîteaux, refusa de recevoir ses excuses. De retour à Béziers, Trencavel assembla les principaux de ses vassaux, et leur fit part de la manière pleine de hauteur dont il avait été reçu. De leur avis unanime il fut résolu qu'on se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Trencavel laissa donc une forte garnison dans Béziers, et se jeta dans Carcassonne avec l'élite de ses troupes.

Les croisés, après avoir tout ravagé sur leur passage, vinrent mettre le siége devant Béziers où ils furent joints par deux nouveaux corps venus de la Guienne et de l'Auvergne, et qui n'avaient pas plus que les premiers épargné le pays. L'abbé généralissime somma les habitans catholiques de livrer la ville ou d'en sortir; mais ils s'unirent plus étroitement aux hérétiques pour

la défense de leurs foyers. Les croisés délibéraient sur ce qu'ils avaient à faire lorsque les assiégés firent une sortie, et furent repoussés jusque dans la place. Quelques chefs croisés conçurent aussitôt l'espoir d'y entrer sur-le-champ; ils demandèrent au généralissime ce qu'il fallait faire en cas que l'on prît la ville dans l'impossibilité de reconnaître les catholiques. « Tuez-les tous, « répondit l'abbé de Cîteaux, Dieu saura bien « reconnaître ceux qui sont à lui. » Les croisés s'emparèrent en effet de Béziers; ils massacrèrent tout sans distinction d'âge ni de sexe, pillèrent toutes les habitations et brûlèrent entièrement la ville; plus de cinquante mille personnes y périrent.

Le bruit de cette sanglante expédition répandit partout la terreur. Tout s'enfuit dans les montagnes, les châteaux même sont abandonnés; les croisés s'en assurent, et vont mettre le siége devant Carcassonne. Cette ville était forte, et le vicomte était résolu. Il défendit avec la plus grande valeur un de ses faubourgs, attaqué dès le lendemain de l'arrivée des croisés; mais, après deux heures d'un combat opiniâtre, il fut obligé de céder, et le faubourg fut brûlé. A cette attaque Simon de Montfort fut le premier à l'assaut; le siége du second faubourg dura huit jours, encore les assiégés le reprirent-ils en massacrant tous les croisés qui y étaient restés. La cité était plus difficile à prendre.

Le roi Pierre d'Aragon qui n'avait osé donner du secours à Trencavel, accourut au camp des croisés pour interposer ses bons offices. Il se rendit caution du catholicisme du vicomte, demanda grâce en faveur de sa jeunesse, en considération des ravages éprouvés déjà par ses domaines; tout ce qu'il put obtenir fut que Trencavel sortirait lui treizième, avec armes, chevaux, bagages, et qu'il abandonnerait les habitans. Le vicomte rejeta cette proposition qu'il regardait comme déshonorante; le roi d'Aragon retourna chez lui. Les assauts recommencèrent sans succès; mais l'excessive chaleur ayant tari tous les puits, les assiégés capitulèrent; on leur accorda la vie sauve, à condition qu'ils n'emporteraient que leurs chemises et leurs braies; cependant, malgré cette capitulation, quatre cents habitans furent brûlés, cinquante pendus, le reste demi-mort de faim, de soif et de misère, embrassa la foi catholique. Le brave Trencavel s'était rendu dans la tente du légat, à la foi duquel il s'était remis; il fut renfermé dans une des grosses tours, et mourut empoisonné peu de temps après. Il avait vingt-quatre ans. Il était proche parent de Philippe Auguste, neveu du comte de Toulouse, que les légats forcèrent d'assister à sa ruine. Son fils, âgé de deux ans, fut sauvé par le comte de Foix, à la garde duquel le vicomte l'avait confié.

Après la prise de Carcassonne, les croisés s'as-

semblèrent pour choisir un seigneur aux pays qu'ils avaient conquis. L'abbé de Cîteaux proposa le duc de Bourgogne, qui refusa avec indignation des domaines qu'il trouvait usurpés sur le malheureux Roger Trencavel; le comte de Nevers, le comte de St-Paul, ne se montrèrent pas moins irrités de la trahison qu'on venait de commettre envers le vicomte. Le généralissime, embarrassé du refus de ces trois principaux chefs de l'armée, se fit adjoindre deux évêques et quatre chevaliers, et Simon de Montfort, comte de Leycester, fut élu. Ce guerrier, justement célèbre par ses exploits, n'a presque rencontré que des panégyristes. Les moins partiaux, en convenant qu'il était dur, fier, inflexible, colère, cruel et sanguinaire, et surtout dévoré d'une ambition sans bornes, lui trouvent beaucoup de piété, un cœur généreux, bienfaisant et libéral. Montfort fit don aux églises des maisons qui avaient appartenu aux hérétiques, et fut au-devant des moindres désirs du légat pour s'assurer son appui. Le comte de Nevers et la plus grande partie des autres barons qui s'étaient croisés, se retirèrent, après avoir gagné les indulgences attachées aux quarante jours de service dans la croisade, fatigués de l'horrible spectacle qu'ils avaient sous les yeux.

Raymond se retira aussi dans sa capitale; les envoyés du légat et de Simon l'y poursuivirent pour lui demander de leur livrer tous ceux des

habitans de Toulouse qu'ils soupçonnaient d'hérésie. Raymond déclare qu'il veut aller se plaindre au pape; on cherche à l'apaiser, il persiste dans sa résolution. Les habitans soupçonnés se justifient; les consuls ou capitouls prouvent qu'ils ont fait brûler vifs tous les hérétiques qu'ils ont découverts, qu'ils sont prêts à le faire encore; mais ils ne peuvent éviter l'excommunication et l'interdit jetés sur la ville.

Cependant Montfort étendait ses conquêtes, faisait brûler les hérétiques, et s'emparait de Castres; mais, abandonné du duc de Bourgogne, il ne resta plus qu'avec quatre mille cinq cents croisés, et fixa sa résidence à Carcassonne.

Raymond, excommunié de nouveau au concile d'Avignon, se résolut à faire le voyage de Rome. Il passa par Paris, où Philippe Auguste, toute sa cour, et les seigneurs même qui avaient marché à la croisade, lui témoignèrent le plus vif intérêt, et lui donnèrent des lettres pressantes pour le Pape. Il en fut en effet reçu très favorablement et obtint la permission de se justifier. La chose était facile, si l'on y avait mis de la bonne foi. Les habitans de Toulouse, dont les députés avaient accompagné Raymond, obtinrent aussi d'être relevés de l'excommunication; mais ils durent se soumettre aux volontés du légat qui les avait condamnés. L'abbé de Cîteaux, après avoir reçu la promesse de mille livres toulou-

saines, déclara publiquement qu'il reconnaissait les habitans de Toulouse pour vrais catholiques, et l'évêque d'Uzès, conseiller de l'abbé, leur donna la bénédiction solennelle; mais la somme s'étant fait attendre, les consuls furent encore excommuniés et l'interdit jeté de nouveau sur la ville; et ce ne fut que lorsqu'ils eurent payé les mille livres et donné des ôtages à leur évêque qu'ils furent « réputés pour bons catholiques. »

Le roi d'Aragon avait favorisé le soulèvement de quelques parties du pays contre Simon; il ne restait à celui-ci, de toutes ses conquêtes, que sept à huit places, lorsque sa femme, Alix de Montmorency, lui amena un nouveau corps de croisés; il rentra aussitôt en campagne et reprit plusieurs châteaux. Dans la plupart il fit brûler tous ceux qui les défendaient; dans celui de Termes, évacué par la garnison après un long siége, « il fit grâce à toutes les femmes que les assiégés y avaient laissées, et les ayant mises en sureté, il empêcha qu'on ne fît aucun tort à leur honneur et à leur vie. »

L'abbé de Cîteaux et le chanoine Thédise vinrent à Toulouse pour entendre la justification du comte; mais ils firent naître quelques difficultés nouvelles en le traitant le mieux du monde en apparence, et convoquèrent un concile à St-Gilles. Les prélats soumis aux volontés du

légat, et sans égards pour les ordres réitérés du pape, refusèrent obstinément d'entendre Raymond. Ce comte eut avec Montfort plusieurs entrevues, dont le seul résultat fut de mettre à découvert la haine dont ils étaient animés l'un contre l'autre. A l'une de ces conférences, à laquelle assistaient les légats et le roi d'Aragon, ce dernier consentit enfin à recevoir le serment de vassalité que lui offrait Simon de Montfort depuis qu'il était maître de Carcassonne; Pierre lui donna son fils en ôtage, en même temps qu'il mariait sa sœur au jeune Raymond.

Enfin, le concile d'Arles rédigea quatorze articles de la dernière rigueur contre le comte de Toulouse. Raymond et le roi d'Aragon indignés quittèrent la ville sans prendre congé des légats. Le comte fut excommunié, déclaré ennemi de l'Eglise, apostat de la foi; ses domaines furent abandonnés au premier occupant, et le même pape Innocent, qui l'avait si bien accueilli, confirma la sentence d'excommunication et la déposition des évêques qui parurent suspects de le favoriser. De nouvelles tentatives d'accommodement furent inutiles.

Le comte de Toulouse, de concert avec le comte de Comminges, se résolut enfin à défendre ses domaines par les armes. Six mille Allemands croisés, qui venaient joindre les légats occupés au siége de Lavaur, furent taillés en

pièces par ses troupes. Montfort vint trop tard à leur secours. Cet échec n'empêcha pas la prise de Lavaur. Tout y fut massacré, sauf quelques femmes et quelques enfans renfermés dans une maison, qui durent la vie aux instances d'un chevalier croisé « plus compatissant que les autres. » Aymeri, seigneur de Montréal, et quatre-vingts chevaliers ou gentilshommes prisonniers furent pendus; et Guizande, dame de Lavaur, fut jetée, « par ordre de Simon, dans le fond d'un puits, qu'il fit ensuite combler de grosses pierres, à cause que c'était une hérétique obstinée. » Les croisés trouvèrent encore dans Lavaur, après le massacre, quatre cents hérétiques qu'ils firent brûler tout vifs, « avec une joye extrême. »

Quoique Raymond eût chassé de Toulouse l'évêque Foulques, dont il avait reçu plus d'un affront, il ne laissa pas de faire de nouvelles démarches pour la paix; il allait trouver les croisés avec un sauf-conduit des légats, lorsqu'il fut attaqué par Montfort, et les négociations furent rompues.

De nouveaux renforts permirent à Simon d'entreprendre le siége de Toulouse. Les habitans effrayés députèrent aux légats, à Foulques leur évêque, pour leur représenter qu'ils étaient tous disposés à l'obéissance, à l'exécution de leurs promesses, qu'ils n'avaient pas commis une

faute depuis leur réconciliation à l'Eglise. « Ce « n'est point d'un pareil crime qu'on vous ac- « cuse, répondirent les prélats ; et si nous as- « siégeons votre ville, c'est parce que vous re- « connaissez pour seigneur l'apostat Raymond, « et que vous le souffrez au milieu de vous ; « chassez-le avec ses partisans, recevez le sei- « gneur que vous donnera l'Eglise, il ne vous « sera fait aucun mal ; sinon vous serez regar- « dés et traités comme hérétiques et fauteurs « d'hérésie. »

Les Toulousains, qui s'étaient toujours réservé la foi due à leur seigneur, craignirent de passer pour des traîtres, et résolurent de se défendre. Leur évêque, pour les punir, manda au prévôt de sa cathédrale et à tous les ecclésiastiques, de sortir incessamment de la ville. Tout le clergé se soumit à cet ordre, et sortit en effet en procession, nu-pieds, avec le saint-sacrement ; ce qui fut bien sensible aux Toulousains.

Cependant Monfort fut obligé de lever le siége. Les Toulousains écrivirent au roi d'Aragon pour le supplier de leur accorder ses secours. Ils peignaient la cruauté des croisés, la dureté des légats, la sévérité des pasteurs. « Ils nous excom- « munient, disaient-ils, parce que nous nous « servons des routiers, tandis qu'ils les em- « ploient eux-mêmes, et admettent à leur table « et à leur familiarité ceux d'entre ces brigands

« qui ont tué l'abbé d'Eaunes et mutilé les re-
« ligieux de Bolbonne. »

Pendant que le comte de Toulouse reprenait une partie de l'Albigeois et du Toulousain, Philippe Auguste écrivait au Pape en sa faveur, et le saint Père répondait qu'il avait permis à Raymond de se purger du crime d'hérésie dans un temps limité. « Nous savons, ajoutait-il, qu'il « ne s'est pas purgé de ce crime; mais nous « ignorons si c'est par sa faute, quoiqu'il soit « généralement réputé pour hérétique dans le « pays; ainsi, il a perdu ses domaines, et nous « avons ordonné à nos légats de les faire garder « soigneusement pour ceux à qui ils appartien- « nent. Nous leur écrirons donc là-dessus, à vos « instantes prières, des lettres par lesquelles « nous pourvoirons suffisamment et à votre « avantage et à votre honneur. »

Gui, frère de Montfort, qui l'avait suivi autrefois à la Terre-Sainte, et qui y était toujours demeuré depuis, comptant trouver une meilleure fortune dans la province, et un établissement plus avantageux, vint le rejoindre avec sa femme et ses enfans. Les deux frères recommencèrent la guerre en Albigeois. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, à la tête d'un corps d'infanterie et de cinquante chevaliers, vinrent secourir saint Marcel. Simon vint à son tour sous les murs de Guissac où se trouvait le comte de

Toulouse, le défier au combat; Raymond ne jugeant pas à propos d'accepter le défi, se tint renfermé dans la place, où Montfort n'osa l'attaquer; mais bientôt après, ayant reçu des renforts, il reprit tout-à-fait l'avantage. Raymond courut implorer le secours du roi d'Aragon qui, se déclarant enfin ouvertement pour lui, envoya une ambassade à Rome en sa faveur.

Pendant que le jeune comte de Foix faisait souffrir divers tourmens dans son château de Foix aux croisés ou pélerins qu'il avait faits prisonniers dans ses courses, Montfort convoquait à Pamiers une assemblée générale ou parlement. Les évêques, les nobles, les principaux bourgeois de la province et des pays voisins y furent appelés. On désigna comme commissaires, pour dresser les statuts qui devaient régir les pays conquis par les croisés, les évêques de Toulouse et de Conserans, un templier et un hospitalier, quatre chevaliers français et quatre habitans du pays, dont deux chevaliers et deux bourgeois. Ils convinrent de quarante-six articles qui furent approuvés par l'assemblée générale, et que Simon et les chevaliers firent serment d'observer. Le septième ordonnait que les chevaliers français qui devaient le service militaire au comte Simon, ne pussent pendant vingt ans le rendre qu'avec des Français et non avec des gens du pays. Le trente-sixième défendait, sous peine de confiscation des biens,

de porter des vivres aux Toulousains sans la permission de Montfort. Le quarante-cinquième prescrivait à toutes les femmes, quoique catholiques, dont les maris étaient ennemis de Simon, de sortir incessamment des terres de sa domination. Enfin, le quarante-sixième défendait à toutes les veuves et héritières nobles qui avaient des forteresses et des châteaux dans leurs domaines, de se marier pendant l'espace de dix ans à d'autres qu'à des français, sans la permission du comte.

Les ambassadeurs du roi d'Aragon furent écoutés favorablement par Innocent III, qui ordonna à Montfort de restituer à ce prince et à ses vassaux les domaines qu'il avait envahis sur eux, « de « crainte, disait le saint Père, qu'en les retenant « on ne dise que vous avez travaillé pour votre « avantage, et non pour la cause de la foi. » Le Pape écrivait en même temps à son légat, l'ancien abbé de Cîteaux, devenu archevêque de Narbonne, de donner la paix à la Provence, et de ne plus fatiguer le peuple chrétien par les indulgences accordées à ceux qui portent les armes contre les hérétiques, à moins qu'il n'en reçût un ordre spécial du saint siége; mais depuis longtemps les légats et Montfort s'entendaient pour éluder les ordres du Pape, lorsqu'ils étaient favorables au comte de Toulouse. Un concile s'assemble à Lavaur; Pierre d'Aragon s'y présente

en suppliant pour son allié. On lui dit d'envoyer ses demandes par écrit. Il invoque la clémence, la miséricorde du légat; il annonce que Raymond est disposé à se soumettre à tous les ordres du concile; ce qui n'empêche pas de décider que le comte de Toulouse ne peut être reçu à se purger du crime d'hérésie et de la mort de Pierre de Castelnaud. Toutes les demandes du roi d'Aragon sont rejetées, et le concile déclare par écrit à Raymond que c'est par sa faute que son affaire n'a pu être terminée. Le roi d'Aragon se borne à solliciter une trève en attendant la réponse du Pape; il est de nouveau refusé. Pierre se déclare alors hautement le protecteur du comte de Toulouse. L'archevêque de Narbonne lui écrit pour lui défendre de se ranger du côté des hérétiques, et le menace de l'excommunication. Pierre n'en tient compte, et se lie plus étroitement avec les Toulousains, les comtes de Foix et de Comminges, et le vicomte de Béarn.

Cependant le concile de Lavaur rendait compte au Pape de ses opérations, et peignait le comte de Toulouse des plus noires couleurs. Parmi les crimes dont il accusait ce prince, il lui reprochait d'avoir imploré le secours du roi de Maroc; Raymond et ses alliés étaient traités d'hommes scélérats et pervers. « Il faut, disaient les pères « du concile, mettre la coignée à la racine de « l'arbre et le couper pour toujours, afin de

« l'empêcher de nuire. Soyez certain que si l'on
« restitue à ces tyrans ou à leurs héritiers les
« domaines qu'on leur a enlevés avec tant de
« peine et par l'effusion du sang de tant de
« chrétiens, outre le scandale qui en arrivera,
« l'Eglise et le clergé seront dans un péril émi-
« nent. Au reste, nous nous abstiendrons de rap-
« porter les énormités, les blasphèmes, les abo-
« minations et les autres crimes dont ils sont
« coupables, de crainte que nous ne paraissions
« faire un livre; nos envoyés pourront vous en
« raconter une partie de vive voix. »

Le comte de Toulouse fit de vains efforts pour les fléchir. Un de ses chevaliers, accompagné d'un notaire, vint signifier aux envoyés l'offre qu'il faisait d'obéir absolument à tous leurs ordres, les suppliant avec humilité d'agir à son égard avec miséricorde et non dans la rigueur de la justice. On écrivit avec plus de force contre lui.

Le roi d'Aragon qui s'était rendu à Perpignan, fit prier Montfort de venir le trouver à Narbonne pour conférer avec lui. Simon s'y rendit en effet au jour marqué; mais n'y trouvant pas le roi d'Aragon et voyant qu'un corps de routiers s'y était assemblé, il crut qu'on lui avait tendu un piége et se retira au plutôt. Quelques jours après, le roi d'Aragon l'envoya défier dans les formes, et détacha un corps de Catalans pour ravager

ses terres. Simon envoya Lambert de Turey à ce prince pour savoir de lui-même si le défi qu'il lui avait donné était véritable et s'il y persistait, pour lui remettre une lettre dans laquelle il le défiait à son tour. Lambert s'étant présenté devant le roi, exécuta sa commission et lut devant toute la cour de ce prince la lettre de Montfort. Pierre, enflammé de colère, assembla son conseil; quelques-uns furent d'avis de citer Simon pour le sommer, en qualité de vassal, de comparaître devant son seigneur, et s'il manquait d'obéir de mettre à mort Lambert de Turey. Le lendemain ce chevalier parut de nouveau devant le roi, répéta fièrement ce qu'il avait dit la veille, et offrit de se battre en duel contre quiconque oserait soutenir que le comte Simon de Montfort avait injustement offensé le roi et lui avait manqué de fidélité. Personne n'ayant accepté le défi, Lambert fut renvoyé sans aucun mal, à la prière de quelques chevaliers aragonais de sa connaissance. Pierre rassembla son armée. Les députés du concile arrivés à Rome avaient facilement changé les dispositions du saint Père; il écrivit une lettre violente au roi d'Aragon, il le menaçoit d'une nouvelle croisade. « Abandonnez les hérétiques, « lui disait-il, afin que vous ne m'obligiez pas « à vous punir en cas de désobéissance, quelque « amitié que j'aie pour vous; si vous vous oppo- « sez à la consommation d'une œuvre si sainte,

« les exemples anciens et les nouveaux pour-
« ront vous instruire des périls auxquels vous
« vous exposez. »

Montfort fait de nouveaux progrès; il convoque à Castelnaudary une grande assemblée pour donner à son fils Amauri la ceinture militaire, et lui faire recevoir l'hommage de ses vassaux. Le roi d'Aragon va joindre ses alliés à Toulouse, leurs forces réunies s'élevaient à 2,000 chevaliers et 40,000 fantassins; ils prennent à Toulouse un *train d'artillerie* et s'avancent vers Muret. Montfort paraît avec mille chevaliers seulement, il laisse son infanterie au château; les évêques et le clergé de l'armée se mettent en prières dans l'église de Muret. Le comte de Toulouse voulait attendre les croisés derrière les retranchemens. Le roi d'Aragon taxe cette prudence de crainte et de lâcheté. Il sort en laissant au camp son infanterie composée de bourgeois de Toulouse et des autres villes. Pierre se place au centre, au lieu de se mettre à l'arrière-garde suivant l'usage, mais il change ses armes avec celles d'un de ses chevaliers pour n'être pas reconnu dans l'action; le choc fut si violent que « le bruit des armes qui se fit en ce moment était semblable à celui que fait une troupe de bûcherons lorsqu'ils tâchent d'abattre à grands coups de coignée les arbres des forêts. » Alain de Rouci et Florent de Ville qui s'étaient promis de s'attacher au roi d'Aragon,

comptant bien par sa mort décider la victoire, fondent avec fureur sur le chevalier revêtu de ses armes; mais Alain dit bientôt : « Nous nous « méprenons, frère, le roi est bien meilleur che- « valier. » Pierre à ces mots se découvre et leur crie : « Vraiment ce n'est pas lui, mais le voici. » En disant ces mots il renverse le chevalier français de son cheval se jette dans la mêlée et fait des prodiges de valeur; mais il est entouré, pressé de tous côtés, il succombe. Les alliés découragés prennent la fuite, l'infanterie est jetée dans la Garonne ou taillée en pièces. Quinze mille hommes y périrent, et Simon n'y perdit qu'un chevalier et huit croisés. Après le combat, Montfort revint sur le champ de bataille; il se fit montrer le corps déjà dépouillé du roi d'Aragon, mit pied à terre, répandit des larmes, le fit enlever et se rendit pieds nuds à l'église de Muret pour rendre grâces à Dieu de sa victoire, et après avoir vendu son cheval et ses armes, il en distribua le prix aux pauvres. Montfort ne retira cependant pas sur-le-champ grand fruit de l'affaire de Muret, les Aragonais continuèrent leurs courses sur ses terres et plusieurs villes même de la province refusèrent de le recevoir. Raymond, de retour d'un voyage à la cour d'Angleterre dont il venait d'implorer le secours, trouva dans la prison de Montauban son frère Beaudouin qui l'avait abandonné pour Montfort,

et fut à son tour livré par des traîtres. Raymond, ayant assemblé son conseil, condamna son frère à mourir pour crime de félonie et en représailles de la mort du roi d'Aragon à laquelle il avait contribué. On consentit avec peine à lui laisser confésser ses péchés, après quoi le comte de Foix Roger, Bernard son fils et Bernard de Portelle, chevalier aragonais, le pendirent eux-mêmes à un noyer sans autre façon. Les chevaliers du Temple enlevèrent son corps et l'inhumèrent avec la permission du comte dans la commanderie de Villedieu.

Le vicomte de Narbonne s'était joint aux Aragonais contre Montfort, et cette diversion avait permis à Raymond de reprendre quelques places; mais à l'arrivée du cardinal de Bénévent, nouveau légat, qui précédait une armée nombreuse de croisés, tout fut obligé de se soumettre. Les comtes de Foix, de Comminges, le vicomte de Béarn, Raymond VI lui-même, furent réconciliés à l'Église par le légat qu'ils étaient venus trouver à Narbonne. Avant cette cérémonie, le comte de Toulouse dut promettre, par serment, « de livrer son corps à Dieu, à l'Église romaine et au légat, et d'exécuter fidèlement tous les ordres, quels qu'ils fussent, que le Pape et le légat jugeraient à propos de lui donner. » Il s'était engagé à ce que son fils, en faveur duquel il avait déjà disposé de ses domaines, se mît entre les mains du légat, lui

livrât son corps et ses biens pour en disposer suivant les ordres du Pape et les siens. Les deux Raymond se retirèrent ensuite à Toulouse, où ils vécurent comme de simples particuliers.

Montfort continua ses conquêtes avec le nouveau secours qu'il avait reçu. Il se fit adjuger, par les légats et contre les ordres précis du Pape, l'Agénois, le Querci, l'Albigeois, le Rouergue; et pour mieux consacrer ses usurpations, il sollicita la réunion d'un concile à Montpellier. Les pères le reconnurent pour prince et monarque de tout le pays; mais les légats ne se croyant pas les pouvoirs nécessaires pour lui donner l'investiture, députèrent au saint Père pour lui soumettre la demande du concile. Cette assemblée confisqua le comté de Melgueil au profit de l'Église romaine. Elle arrêta que lés archevêques et évêques n'auraient plus d'oiseaux de chasse dans leurs maisons, et ne les porteraient pas sur le poing lorsqu'ils sortiraient avec les laïcs pour aller chasser, ce qui devrait arriver rarement. Ils devaient donner gratuitement les bénéfices, ne point admettre à leur table d'excommuniés; avoir des clercs sans reproche, et s'ils ne visitaient pas les églises, n'en pas prendre le droit de visite. Il leur était défendu de donner des cures à de jeunes garçons ou à des clercs qui n'auraient que les ordres mineurs. Les chanoines devaient toujours porter le surplis, et quand ils

iraient à cheval, avoir un manteau noir fermé sans fourures, et point d'éperons dorés ni de bride dorée; il leur était défendu de fréquenter les femmes: *Quod domejare vulgò appellatur*, *etc.*

Lorsque les Toulousains furent forcés de livrer leur ville et le château à l'évêque, les deux comtes dépossédés abandonnèrent Toulouse. Une fois assuré de toutes les places fortes, le cardinal Pierre de Bénévent permit aux chevaliers dont les biens avaient été confisqués durant la guerre, d'aller partout où ils voudraient, à condition de ne pas entrer dans les villes murées, de marcher sans armes, de ne monter que de simples roussins, et de ne porter qu'un éperon.

Le prince Louis, fils de Philippe Auguste, marchait à la tête de la croisade. Il reçut à Béziers les députés de Narbonne qui ne savaient auquel obéir de l'ancien abbé de Cîteaux, leur archevêque, ou de Montfort, qui lui disputait le duché de Narbonne. Louis, le légat et Simon firent leur entrée à Toulouse, et délibérèrent avec les autres chefs sur la manière de traiter les Toulousains. Foulques, leur évêque, était d'avis de mettre le feu aux quatre coins de la ville pour tirer vengeance des maux qu'elle avait faits aux croisés; on se contenta de détruire ses fortifications, et d'augmenter celles du château narbonnais qui la commandait. Le prince Louis, après la quarantaine de service, reprit le chemin de France.

Enfin, le concile de Latran qui devait décider en dernier ressort l'affaire des comtes de Toulouse, se rassembla. Il était composé de douze cents prélats. Les comtes de Foix et de Comminges, les deux Raymond, y parurent. Montfort, sûr de la faveur des pères les plus influens, se contenta d'envoyer Gui, son frère. Les proscrits furent introduits; ils se prosternèrent aux pieds du Pape, exposèrent leurs griefs contre Montfort qui avait achevé de les dépouiller depuis leur absolution, et malgré leur obéissance absolue aux ordres du légat; plusieurs prélats parlèrent en leur faveur. Foulques renouvela ses accusations; le comte de Foix récusa le témoignage d'un évêque coupable d'avoir livré sa ville épiscopale au pillage, et d'y avoir fait périr plus de dix mille habitans; Raymond de Roquefeuil se plaignit à son tour de la manière cruelle dont Simon avait fait périr le jeune vicomte de Béziers, qui n'était hérétique ni fauteur d'hérésie; après les plaignans, parurent les envoyés de Montfort; ils se bornèrent à représenter que si on rétablissait les comtes dépossédés dans leurs domaines, personne ne voudrait plus à l'avenir prendre la défense et les intérêts de l'Eglise. La plupart des prélats furent de leur avis; mais le Pape ayant déclaré que le comte et ses alliés avaient toujours protesté de leur obéissance, et qu'il ne pourrait se dispenser de leur rendre leurs domaines,

il fut interrompu par les murmures des prélats. Le chantre de Lyon prit cependant encore la parole en faveur du comte de Toulouse ; il fut même appuyé par l'archevêque de Narbonne, cet ancien abbé de Cîteaux, autrefois ami de Simon, son ennemi depuis qu'il lui disputait le duché de Narbonne. Le Pape avoua qu'il avait été surpris, et néanmoins, cédant à la grande majorité des prélats, il fit dresser un décret qui donnait à Simon de Montfort la dépouille entière du comte de Toulouse, sauf les domaines qu'il avait possédés en Provence. Ceux-ci devaient rester en séquestre pour être remis plus tard au fils de Raymond, et ce prince ne put obtenir qu'une pension de quatre cents marcs d'argent, et reçut l'ordre de résider en pays étranger.

D'après les décrets du concile de Latran, Simon voulut prendre possession du duché de Narbonne. L'archevêque Arnaud lui fit fermer les portes; Montfort les força et fit arborer son étendard sur la tour du palais vicomtal. L'ancien légat le frappa d'excommunication en présence de son clergé, et jeta l'interdit sur la chapelle du château. Simon y fit célébrer la messe, en fit sonner les cloches, et ne répondit que par des railleries aux sommations réitérées du prélat. L'anathème fut aggravé, l'excommunication renouvelée dans le vestibule du palais épiscopal, en présence de plusieurs évêques et du peuple. La

nuit suivante, les Français de la suite de Montfort jetèrent plusieurs fois des pierres contre le palais de l'archevêque, et pendant tout leur séjour à Narbonne ils s'emparèrent de ses droits domaniaux. Cette affaire n'eut pas de suites fâcheuses pour Montfort. Ce seigneur fit enfin recevoir par Philippe Auguste son hommage-lige comme duc de Narbonne, comte de Toulouse et de Leycester, vicomte de Béziers et de Carcassonne; il en reçut l'investiture de tous les fiefs de Raymond, autrefois comte de Toulouse.

Raymond VI et son fils abordèrent à Marseille à leur retour d'Italie; ils furent si bien reçus par le peuple qu'ils purent reprendre courage. Les députés d'Avignon vinrent leur promettre le même accueil, et les inviter à prendre possession de leur ville. Pendant que Raymond VI se rendait en Aragon, son fils s'empara de Beaucaire. Les Toulousains n'eurent pas plutôt appris le retour de leurs anciens seigneurs, qu'ils tentèrent de secouer le joug de Montfort; celui-ci marcha contre eux, et d'après l'avis de leur évêque il résolut de les punir par la confiscation de tous leurs biens et la prison des principaux. Foulques les lui livra par trahison, et fit mettre lui-même la ville au pillage par un corps de troupes qui l'avait suivi et qui commit d'horribles excès. Le peuple s'étant révolté avait repris l'avantage, une nouvelle trahison de l'évêque les livra désarmés à Simon, qui

leva sur eux trente mille marcs d'argent ; mais il fut rappelé sur les bords du Rhône par les succès du jeune Raymond, et Toulouse put se remettre sous l'obéissance de son ancien comte. Montfort revint assiéger Toulouse dont les habitans, sous les ordres de Raymond VI, assiégaient eux-mêmes le château. Le siége durait depuis neuf mois lorque Simon de Montfort fut tué; son fils Amauri se fit reconnaître à sa place, mais il fut obligé de lever le siége. Le jeune Raymond qui avait rejoint son père, partit avec un corps de troupes, fut reçu partout avec une joie extrême, et les peuples firent main-basse sur les garnisons que Montfort avait établies chez eux. Le comte de Comminges se mit également en campagne, rentra dans ses domaines et fit mourir la plupart des Français qui s'y trouvaient.

Le pape Honoré, successeur d'Innocent III, réveilla le zèle des prélats et de Philippe Auguste ; il les pressa fortement de soutenir Amauri, de venger Montfort et Guillaume de Baux. Ce dernier seigneur avait été pris par les Avignonais et coupé en petits morceaux après avoir été écorché tout vif.

Le jeune Raymond poursuivait ses succès ; il vint attaquer Amauri qui, en allant au devant du secours amené par Louis de France, avait forcé le comte de Foix à se retirer dans Basiéges. Raymond se jeta dans la mêlée « comme un lion ru-

gissant. » Pierre Guiraud de Séguret qui voulait faire éprouver au jeune comte de Toulouse le sort de Pierre d'Aragon, excitait les autres chevaliers à tirer droit sur lui. Raymond se fit donner une lance forte et courte; il rencontra Jean de Brigier, brave chevalier, et lui porta un si rude coup de lance qu'il le renversa de cheval en le perçant de part en part. « Francs chevaliers, « s'écria-t-il, frappez, l'heure est venue que nos « ennemis vont être entièrement défaits. » Les Français prirent la fuite, plusieurs furent faits prisonniers; Raymond fit pendre Séguret et garda les autres pour les échanger. Le fils de Philippe Auguste, irrité du massacre de cinq mille habitans de Marmande par les troupes d'Amauri, vint cependant mettre le siége devant Toulouse; mais il fut obligé de le lever, et Montfort ne songea plus qu'à conserver les conquêtes de son père qui ne lui avaient pas été enlevées.

« Deux frères, les chevaliers Folcaud et Jean de Brigier que Raymond avait pris au combat de Basiéges, et qu'il avait échangés, firent des courses dans le toulousain; Raymond se mit en campagne, les fit encore prisonniers, mais cette fois il leur fit couper la tête qu'on promena dans Toulouse au bout de piques, en réparation de leurs cruautés. Folcaud faisait périr de faim, au fond d'un cachot, ceux qu'il avait pris à la guerre, et qui n'avaient pas cent sous à lui donner pour

se racheter ; il les faisait ensuite jeter dans un cloaque, même lorsqu'ils n'étaient qu'à demi morts. Un père avait été forcé de servir de bourreau à son fils prisonnier comme lui. Enfin, les deux frères étaient plongés dans des débauches infames ; ils entretenaient publiquement des concubines et ne se faisaient aucun scrupule d'enlever les femmes mariées. Ces excès, qui n'avaient que trop d'imitateurs parmi les chevaliers français établis dans la province, indisposaient de plus en plus les peuples contre leur domination, et tout le pays ne cherchait que l'occasion de se remettre sous l'obéissance de ses anciens maîtres. » Raymond sut profiter de cette disposition. Castelnaudary tombé entre ses mains résista aux efforts d'Amauri pour le reprendre ; l'Agénois se soumit, et le fils de Montfort réduit aux abois malgré tous les efforts du Pape en sa faveur, offrit à Philippe Auguste la cession de tous ses droits. Le roi de France refusa de les accepter. Telle était la situation des affaires de la province à la mort de Raymond VI ; son corps resta dans un cercueil de bois près du cimetière St-Jean de Toulouse, malgré les soins que se donna son fils, malgré l'enquête la plus authentique où cent dix témoins, la plupart ecclésiastiques ou religieux, déposèrent des faits qui réunis « auraient presque suffi, en d'autres circonstances, pour faire regarder Raymond comme mort en odeur de sainteté. »

Le comte de Foix suivit de près son allié; son fils resta fidèle à Raymond VII qui conclut enfin une trêve avec Amauri, il fut même le visiter dans son château de Carcassonne; et comme il était jovial il fit courir le bruit parmi ses gens qui étaient logés hors du château, que le comte Amauri l'avait fait arrêter. Aussitôt les Toulousains prirent la fuite et ne cessèrent de courir que lorsqu'ils s'aperçurent que c'était un jeu; ils revinrent alors auprès de leur maître qui rit beaucoup de leur frayeur avec Montfort.

Philippe Auguste avait constamment résisté aux efforts du légat Courad, d'Amauri, des évêques de la province, pour lui faire accepter la cession qu'on voulait lui faire. « Je sais, disait « encore ce prince à son dernier moment, je « sais qu'après ma mort les ecclésiastiques ne « manqueront pas de solliciter mon fils de se « charger en personne de l'expédition des Albi- « geois; et, comme il est délicat, il ne pourra « en supporter les fatigues, il succombera et « mourra bientôt, et le royaume, demeurant « ainsi entre les mains d'une femme et d'un en- « fant, sera exposé au dernier péril. »

Louis, en effet, cédant après la mort de son père aux sollicitations du légat, consentit à donner à Montfort dix mille marcs d'argent et la promesse de l'épée de connétable en échange de ses prétentions au comté de Toulouse. Amauri, presque

réduit à Carcassonne par les conquêtes de Raymond VII, ne trouva que vingt chevaliers qui voulussent continuer leur service, et quitta la province. Le jeune Trencavel rentra dans le domaine de son père; le Pape même parut s'apaiser : il écrivit à l'archevêque de Narbonne de s'entremettre, avec quelques évêques de Provence, dans les négociations. Il paraît que les présens de Raymond et du roi d'Angleterre firent un très bon effet à Rome ; les cardinaux et le Pape finirent par s'intéresser au comte. Le saint Père révoqua les indulgences accordées contre les albigeois, et déclara Raymond bon catholique. Il écrivit même en sa faveur au roi de France, qui, piqué de ce changement, fit en parlement général, devant tous les prélats et barons de France, la déclaration de ne plus se mêler de cette affaire.

Amauri de Montfort écrivait en vain aux archevêques d'Auch et d'Arles : « Terminez heu-
« reusement l'affaire de Jésus-Christ, le roi est
« sur le point de l'entreprendre et de la conduire
« à sa fin ; c'est pourquoi je vous conjure de ne
« faire aucun accord ni paix qui puisse nous por-
« ter préjudice, avec Raymond, fils de feu Ray-
« mond comte de Toulouse, et de vous y op-
« poser, puisqu'il en réjaillirait un grand scan-
« dale et une ignominie éternelle sur le peuple
« et sur l'Eglise universelle. »

Une assemblée générale se tint à Montpellier

au temps marqué par le Pape. Les évêques de toute la Provence, c'est-à-dire des provinces méridionales, y assistèrent tous, ainsi que Raymond VII, le comte de Foix, Trencavel vicomte de Béziers, et les barons, leurs vassaux ou confédérés. Une ambassade de Raymond partit pour Rome avec les députés du concile, et tout paraissait préparé pour une paix définitive; « mais les envoyés de France, au nombre desquels était Gui de Montfort, et les prélats, qui craignaient d'être obligés de rendre les domaines qu'ils avaient usurpés dans les troubles, traversèrent la négociation et firent entendre au Pape que Raymond n'était pas sincèrement catholique. « Réconcilie-« riez-vous à l'Eglise, disait-on au saint Père, « un homme qui a eu récemment la hardiesse « de demander que le concile de Montpellier au-« torisât la liberté de conscience dans le Lan-« guedoc; sans quoi il a protesté qu'il ne donne-« rait jamais son consentement à l'Eglise. » *Calomnie atroce*, supposé qu'on l'ait avancée; car il est certain que Raymond ne se départit jamais de l'offre de chasser de ses états et de punir sévèrement les hérétiques. Il la répéta solennellement au concile de Bourges, tenu par un nouveau légat. Amauri de Montfort y présenta ses titres; il prouva que le Pape et le roi de France avaient disposé en faveur de son père des pays des Albigeois, confisqués sur le comte de Toulouse con-

damné et privé de ses domaines par le concile de Latran. « J'ai toujours été prêt, je le suis plus que jamais, répliqua Raymond, à rendre au roi et à l'Eglise romaine tous les devoirs auxquels je suis tenu pour les domaines de mon héritage. —Voulez-vous, reprit Amauri, vous en rapporter au jugement des douze pairs de France? —Que le roi reçoive mon hommage, répliqua Raymond, et je suis prêt à m'en rapporter à ce jugement, parce qu'autrement ils ne voudraient peut-être pas me reconnaître pour pair. » La dispute s'échauffant, le légat trouva que les offres de Raymond n'étaient pas comme il devait les faire. Il ordonna, en vertu d'obéissance, à chaque archevêque d'assembler en particulier ses suffragans, d'examiner mûrement l'affaire, et de lui en rendre compte par écrit, avec défense, sous peine d'excommunication, de communiquer à personne leur avis. L'assemblée s'étant séparée sans rien conclure, le légat déclara plus tard que l'avis des évêques avait été de ne pas absoudre Raymond en conséquence des offres qu'il faisait, Le légat ajouta qu'il avait été chargé de prier le roi d'entreprendre en son nom l'expédition contre les Albigeois.

Louis ayant convoqué une assemblée des principaux de son royaume, demanda leur avis sur l'affaire de la terre d'Albigeois. Ils approuvèrent qu'il s'en chargeât personnellement, et consenti-

rent à cette entreprise avec promesse de l'aider de bonne foi, comme étant leur seigneur-lige, jusqu'à ce qu'il l'eût terminée. Ensuite le légat excommunia publiquement, par l'autorité du Pape, Raymond, comte de Toulouse, et ses associés; il le déclara hérétique condamné, en confirmant la possession de ses domaines au roi de France et à ses héritiers à perpétuité.

« En ce temps-là le légat romain fit prêcher dans toutes les Gaules qu'on eût à s'armer et à se croiser contre le comte de Toulouse et ses sujets qu'on disait tous infectés d'hérésie; en conséquence, un grand nombre de prélats et de laïques, excités bien plus par la crainte du roi de France que par le zèle de la justice, prit la croix. Il paraissait, en effet, à plusieurs que c'était un grand abus que d'aller déclarer la guerre à un fidèle chrétien, surtout étant constant et manifeste à tous que ce comte avait prié avec instance le légat, dans le concile de Bourges, de venir lui-même dans toutes les villes de ses états, et de s'informer dans chacune si on y professait la foi catholique, avec offre de faire une justice sévère de tous ceux qui auraient des sentimens contraires à la foi; et supposé qu'on trouvât quelque ville rebelle, de la contraindre de tout son pouvoir à faire une satisfaction convenable; quant à sa propre personne, il offrait, en cas qu'il eût manqué à quelque chose (quoiqu'il ne

se sentît coupable de rien), de satisfaire entièrement à Dieu et à l'Église comme un fidèle chrétien, et de répondre sur tous les articles de la foi sur lesquels le légat jugerait à propos de l'interroger. Le légat méprisa toutes ses offres; et le comte, tout catholique qu'il était, ne put trouver grâce auprès de lui, à moins qu'il ne voulût abandonner tous ses domaines, et y renoncer pour toujours tant pour lui que pour sa postérité. »

Louis VIII vint mettre le siége devant Avignon; il y reçut la soumission d'une grande partie des villes et seigneurs de la province. Le siége traînait en longueur à cause des maladies occasionées par la chaleur et par les efforts de Raymond, et par les intelligences qu'il avait dans l'armée du roi. Thibaud, comte de Champagne, différa le plus qu'il put sa marche, et ne rejoignit le roi qu'après le commencement du siége; et dès qu'il eut achevé son service de quarante jours suivant la coutume de France, il demanda au roi la permission de se retirer; Louis la lui refusa, et le comte ayant répliqué qu'il n'était pas tenu à un plus long service, partit malgré les ordres du roi. Avignon se soumit cependant. Louis VIII traversa la province, vint tenir une assemblée à Pamiers, et après avoir établi des sénéchaux à Beaucaire et à Carcassonne, et un lieutenant pour gouverner en son nom les

pays soumis, il repartit pour la France et mourut dans la même année, comme l'avait prédit son père. La guerre continua deux ans encore entre Raymond et le chevalier Humbert de Beaujé, lieutenant du roi. La paix ne fut conclue qu'en 1229. Le comte de Toulouse fit serment d'être fidèle, et obéissant au roi et à l'Église, de combattre les hérétiques et leurs fauteurs, sans épargner ses proches, ses parens, ses vassaux, ses amis; de donner trente mille marcs d'argent; de se contenter d'une faible partie de ses états, et d'en démanteler les places; de livrer le château, même de Toulouse, au roi; de donner sa fille unique, Jeanne, qui devait hériter de tous ses domaines, à un frère du roi : et si Jeanne mourait sans héritiers, ses domaines devaient revenir au roi; de faire cinq ans de service à la Terre-Sainte, etc. Une seule de ces conditions eût suffi pour le racheter s'il eût été prisonnier dans une circonstance ordinaire.

Après avoir fait le serment d'observer fidèlement tous ces articles, Raymond fut introduit dans l'église de Notre-Dame de Paris par le légat qui, l'ayant conduit au pied du grand autel, lui donna l'absolution de son excommunication, et à tous ceux de ses alliés qui étaient présens. « Ce fut un spectacle bien digne de compassion, de voir un si grand homme, après avoir résisté à tant de nations, être conduit jusqu'à l'autel en

chemise, en caleçon et nu-pieds. » Le comte reçut un acte authentique de son absolution, et fut ainsi reconnu pour bon catholique, sans aucune abjuration d'erreurs; « ce qui fit croire qu'on n'en avait jamais voulu qu'à ses domaines. » Par ce traité plus des deux tiers de la province furent immédiatement réunis à la couronne. L'Église romaine ne profita guères moins des dépouilles de Raymond; outre le comté de Melgueïl, le Pape garda directement pour lui le pays d'Avignon et le comtat Vénaissin, et disposa du marquisat de Provence, qui revinrent cependant ensuite à Raymond.

Le concile de Toulouse, qui se tint bientôt après le traité de Paris, établit l'inquisition d'une manière régulière; on y procéda contre tous ceux qui paraissaient suspects d'hérésie. Guillaume qu'on appelait le Pape des Albigeois, fut brûlé tout vif. Après le départ du légat, l'évêque Foulques de Toulouse fit rassembler dans l'église St-Jacques tous ceux qu'on avait jugés suspects d'après les informations secrètes; il fit publier devant eux les lettres par lesquelles le légat leur imposait diverses pénitences. Les informations de l'inquisition avaient été emportées par le légat, « de crainte que les mal intentionnés ne les découvrissent et ne fissent mourir ceux qu'ils trouveraient avoir déposé contre eux. » Malgré cette précaution, cela ne manqua pas d'arriver;

on voulut s'en prendre à Raymond, ainsi que des difficultés qu'éprouvait la rentrée des dîmes ; et Louis IX priait Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, « de ne pas permettre que Raymond fût en rien molesté. Il vous est plus expédient de l'attirer par des bienfaits que de l'irriter par des chagrins. » Le comte de Toulouse était si fidèle à sa parole, que saint Louis écrivait au Pape : « Il est bien certain, comme nous l'avons appris des prélats du pays, que le comte est fort attentif à rechercher et à punir les hérétiques. » On dit que Raymond fut en Italie commander les troupes de Grégoire IX contre les Romains, et que le Pape, en reconnaissance de ses services, lui rendit alors le marquisat de Provence.

La grande rigueur de l'inquisition, confiée depuis peu aux frères prêcheurs établis par saint Dominique, excita bien des troubles dans la province. A Moissac ils firent brûler plus de deux cents hérétiques. La terreur était générale. Les frères inquisiteurs ordonnèrent d'exhumer des divers cimetières de Toulouse les corps de ceux qu'ils assuraient être morts dans l'hérésie ; et après avoir fait traîner ces cadavres à demi pourris, ou ces ossemens, dans toutes les rues de Toulouse en faisant crier à son de trompe : *Qui a fait ainsi périra ainsi*, ils les firent brûler comme ils avaient fait dans tout le Querci. Cette

cérémonie se renouvela pour les corps de plus de vingt personnes des faubourgs, malgré les instances de Raymond; mais enfin les capitouls fatigués de l'extrême sévérité des inquisiteurs contre les vivans, prirent le parti du peuple; les frères prêcheurs furent chassés ainsi que l'évêque, leur soutien, parce qu'il était de leur ordre. Le comte de Toulouse subit encore diverses excommunications à ce sujet; il rappela les frères prêcheurs, il obtint seulement que les frères mineurs, qui passaient pour plus modérés, leur seraient adjoints dans l'exercice de l'inquisition, et ce tribunal, du consentement du comte, reprit ses informations contre les vivans et les morts. Les suspects d'hérésie auxquels il était ordonné divers pélerinages pour pénitence, étaient obligés de visiter les églises nu-pieds, en chemise, et en se fouettant avec une poignée de verges. Les pénitens étaient tenus de porter pendant un certain temps, sur leurs habits, des deux côtés de la poitrine, deux croix de deux palmes de long, et de deux doigts de large chacune.

Raymond, dont l'appui de l'empereur Frédéric avait un peu rétabli les affaires, fit pendant plusieurs années la guerre au comte de Provence: il finit par vouloir épouser sa fille Béatrix pour laquelle il avait répudié Sancie d'Aragon; ce mariage manqué, Raymond voulut épouser la fille du comte de la Marche. Il se ligua avec ce

seigneur avec les rois de Navarre, de Castille, d'Aragon, et le vicomte Trencavel, dans l'espoir de reprendre les domaines que lui avait enlevés le roi de France. Il s'empara en effet de Narbonne. L'archevêque retiré à Béziers l'excommunia, ainsi que ses alliés et les peuples qui les avaient reçus. Raymond, abandonné du comte de Foix qui, dans une espèce de manifeste, lui donnait le titre d'altesse, fut bientôt réduit à traiter. Les conditions furent un peu plus dures qu'au traité de Paris.

Pendant cette nouvelle campagne saint Louis ayant donné, dans une assemblée générale ou parlement, la ceinture militaire à son frère Alfonse, l'avait déclaré comte de Poitiers et d'Auvergne, et lui avait cédé les terres des Albigeois. Les frères prêcheurs avaient repris l'exercice de l'inquisition que Raymond désirait voir entre les mains des évêques. Le peuple était au désespoir; quatre inquisiteurs furent assassinés avec leur suite à Avignon et près de Toulouse. Le bailli de Raymond fut accusé de ce crime, qui ne laissa pas de faire tort au comte, quoiqu'il fût absent lorsqu'il avait été commis. Les inquisiteurs de Carcarsonne excommunièrent les assassins, et enjoignirent au comte de les poursuivre, sous peine d'être compris dans l'anathème; mais le pouvoir des inquisiteurs reçut quelques limites, et les choses se calmèrent. A l'avénement d'In-

nocent IV, Raymond fit un nouveau voyage en Italie, se réconcilia à l'Église, et fut admis à l'audience du Pape, qui lui donna une absolution complète. Le saint Père écrivait à Louis IX qu'il avait été bien aise d'en user ainsi, « parce que le « comte, tenant un des premiers rangs entre les « princes du monde, il pouvait être d'une grande « utilité à l'Église. » Raymond de retour dans ses états voulut, ainsi que le vicomte de Narbonne, donner satisfaction à l'archevêque de cette ville, qu'ils en avaient chassé deux ans auparavant. Ces deux seigneurs l'y introduisirent solennellement, lui servant d'écuyers, à pied et sans manteau, et conduisirent son cheval par la bride depuis le couvent des cordeliers jusqu'au palais épiscopal, où ce prélat leur donna l'absolution.

Raymond, après avoir tenu à Toulouse une cour plénière dans laquelle il fit deux cents chevaliers, fut au concile de Lyon pour faire casser son mariage avec Marguerite de la Marche. Des intrigues et la mort du comte de Provence empêchèrent une seconde fois son union avec Béatrix, héritière de ce comte, et Raymond entreprit un pélerinage à St-Jacques de Compostelle, dont le véritable but était de négocier une autre alliance; il voulait à tout prix avoir des enfans mâles.

Saint Louis, sur le point de partir pour son expédition d'outre-mer, fit venir à sa cour le

comte de Toulouse, et craignant que ce seigneur n'excitât des troubles en son absence, il lui fit prendre la croix avec la promesse de lui rendre le duché de Narbonne, et de lui donner vingt mille francs pour les frais de son voyage. Le Pape lui promit aussi de lui faire payer, quand il serait outre-mer, deux mille marcs sterling. Le vicomte Trencavel céda tous ses droits à Louis, et prit la croix avec un grand nombre de barons et de chevaliers. Raymond se préparait à partir lorsqu'il mourut. Il confirmait dans son testament les priviléges et coutumes dont jouissaient les barons, chevaliers et autres vassaux, les églises, les villes, les châteaux et les villages de ses domaines, avec defense de leur causer aucun préjudice touchant les tailles et autres impositions qu'ils lui avaient accordées, non par devoir, mais de leur propre volonté.

Ainsi finit la postérité masculine des comtes de Toulouse, possesseurs pendant quatre siècles de la plus grande partie des provinces méridionales.

La reine Blanche fit prendre possession de tous les domaines de Raymond VII pour le comte Alfonse de Poitiers, qui était en Palestine. Les commissaires firent prêter serment « à Alfonse, comte de Toulouse et de Poitiers, et marquis de Provence, à Jeanne sa femme, fille de feu Raymond, comte de Toulouse, tous deux absens pour

le service de Jésus-Christ, et à leurs enfans communs, sauf le droit du roi et de ses héritiers. » Alfonse et Jeanne, de retour de la Terre-Sainte, visitèrent leurs états; le nouveau comte jura, devant les habitans assemblés de Toulouse, de les maintenir dans l'usage de leurs libertés, priviléges et coutumes, et fit casser le testament de Raymond, pour ne pas payer les énormes legs pieux qu'il renfermait. Alfonse et Jeanne demeurèrent presque toujours en France; ils envoyèrent seulement des commissaires dans la province.

Louis IX, en revenant de Palestine, reçut les plaintes des chevaliers et des bourgeois de Beaucaire contre ses officiers de justice; il fit publier à St-Gilles une ordonnance rendue commune aux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, par laquelle étaient prescrits divers règlemens pour l'administration de la justice, « conformé« ment à l'usage établi dans le pays depuis les « temps les plus reculés. » L'exportation des denrées était permise par cette ordonnance : « S'il « arrivait cependant quelque cas pressant pour « lequel il conviendrait de défendre de porter « les denrées hors du pays, le sénéchal assem« blera alors un conseil non suspect, auquel se « trouveront quelques-uns des prélats, des ba« rons, des chevaliers et des habitans des bonnes « villes, de l'avis desquels le sénéchal fera cette « défense. »

Voilà l'usage de l'assemblée des trois ordres bien positivement établi : il fut suivi d'une manière régulière, et donna véritablement naissance aux états de Languedoc, tels qu'ils existèrent jusqu'à la révolution, dès le moment où les états, par sénéchaussée, se réunirent en un seul corps pour toute la province; mais l'autorité des assemblées existantes avant saint Louis était si bien établie, que le pape Clément IV, l'ancien et célèbre jurisconsulte Fulcoldi, né à St-Gilles, conseillait fortement à ce roi de ne rien entreprendre sans leur avis. Cette autorité, du reste, était une conséquence inévitable de la maxime généralement reconnue, que le roi et les autres seigneurs n'avaient d'action légale que sur leurs vassaux immédiats; pour obtenir des subsides il fallait donc et le consentement des seigneurs qui en étaient exempts, et celui du peuple qui les payait.

Depuis que les comtes de Barcelone étaient montés sur le trône d'Aragon, ils avaient contesté la suzeraineté de la couronne de France, et réclamé celle d'une partie de la province. Un traité entre Louis IX et Jacques I.er fit cesser les querelles par une cession réciproque de prétentions, et la Catalogne fut séparée de la France à laquelle elle était légalement unie depuis Charlemagne.

Les sujets d'Alfonse lui donnaient indifférem-

ment les titres d'*altesse*, de *majesté*, de *sérénité*, de *magnificence;* ce prince avait *son parlement* aussi bien que le roi. Se préparant à une nouvelle expédition d'outre-mer, il fit de l'argent à toutes mains, et par une capitation sur les juifs et par des affranchissemens de serfs, à prix d'argent, et par les dons des villes qui se faisaient concéder de nouveaux priviléges, ou confirmer ceux dont elles étaient en possession; les subsides n'étaient jamais accordés par les villes que sous la réserve de leurs droits, et sans conséquence pour l'avenir.

D'après le procès-verbal d'une assemblée des états de la sénéchaussée de Carcassonne, il y assista sept évêques, vingt-deux abbés, quatorze prieurs ou commandeurs des ordres du Temple et des hospitaliers, environ trente seigneurs laïques et les consuls des vingt-sept principales villes de la sénéchaussée; deux commissaires du roi vinrent y demander un subside pour la Terre-Sainte.

Le comte et la comtesse de Toulouse moururent bientôt après saint Louis; ils étaient doués de mœurs douces, firent de grandes acquisitions de domaines immédiats, et montrèrent beaucoup de piété. Ils faisaient des aumônes abondantes; leur plus grand revenu s'éleva à 52,000 liv. tournois, dont trois cinquièmes provenaient des domaines de la comtesse. La dépense de l'hôtel du comte Alfonse était en 1260 de 20,000 liv.; l'hôtel de

Jeanne en coûtait 8,000. Philippe-le-Hardi fit prendre possession du comté de Toulouse en vertu du traité de Paris de 1229, et sans avoir égard au testament de la comtesse Jeanne; mais pendant près d'un siècle encore les rois de France ne gouvernèrent la province que comme comtes de Toulouse; elle ne fut réunie à la couronne qu'en 1361.

Philippe vint en armes soumettre le comte de Foix révolté. Le comte se remit à sa discrétion. Le roi lui refusa son pardon, et l'ayant fait lier et garroter il l'emmena prisonnier à Carcassonne où il le fit enfermer dans une des tours de la cité. L'armée fut congédiée. Philippe amena Marguerite de Montcade, comtesse de Foix, à la cour; il eut pour elle toutes sortes d'égards, et Roger Bernard lui-même étant sorti de prison se rendit à la cour où le roi lui fit un accueil favorable, le logea dans son palais, lui rendit ses bonnes grâces, le créa chevalier et lui donna des maîtres pour le former à tous les exercices militaires.

Philippe-le-Hardi suivit quelque temps la coutume établie par Alfonse, de faire juger près de lui les causes de toute la province; mais il fit enfin déclarer que, voulant épargner les travaux et les dépenses de ses sujets des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Périgord, Querci, Rouerge, il envoyait des gens de son conseil à Toulouse pour y tenir un parlement. Ces

assemblées d'abord temporaires devinrent ensuite à demeure, et furent ainsi l'origine du parlement de Toulouse ou de *la Langue-d'Oc;* car on commençait à donner ce nom au pays auparavant appelé la *Provence.*

La noblesse et la milice du pays prirent la plus grande part à la guerre contre le roi d'Aragon ; mais après la mort de Philippe III les Aragonais reprirent l'avantage. Roger Doria, amiral du roi d'Aragon, débarqua sur plusieurs points de la côte, prit et brûla plusieurs villes, défit en plusieurs rencontres les milices, et rentra dans le port de Barcelone avec un riche butin.

Les hérésies des *fratricelles*, *béguards* ou *béguins*, obligèrent Philippe IV à favoriser les inquisiteurs dont il avait arrêté le zèle trop ardent en 1298. Le roi abolit pour toujours dans la sénéchaussée de Toulouse et d'Albigeois toute servitude de *corps* ou de *casalage*, qu'il transforma en un cens annuel de douze deniers tournois pour chaque séterée de terre ; « il accorda ainsi à tous les sujets immédiats de la sénéchaussée une pleine liberté et ingénuité. »

Cinq ans après, le besoin d'argent pour la guerre de Flandre fut cause que les *hommes de corps* du roi, des autres sénéchaussées de la province, obtinrent la jouissance des priviléges des *bourgeois* du royaume. Les seigneurs eurent la permission de vendre la liberté à leurs serfs, et d'anoblir les bourgeois.

Philippe s'était brouillé avec le saint-siége pour l'affaire de l'évêque de Pamiers. Ce prélat cité à la cour avait été mis en prison, puis il avait comparu devant le conseil du roi composé de plusieurs archevêques, évêques, comtes, barons, chevaliers, clercs et autres. Il était accusé: 1.° d'avoir déclaré dans le temps qu'il était abbé, que le roi saint Louis lui avait dit que le royaume de France serait détruit et passerait dans d'autres mains à la troisième génération; 2.° d'avoir dit que le roi ne valait rien, qu'il n'était pas de la race de Charlemagne, qu'il n'était ni homme ni bête, mais un fantôme, et que la cour de France était fausse, corrompue, infidèle, sans excepter le roi; que les Français étaient ennemis de la *langue de Toulouse*, qu'ils avaient fait tout le mal possible aux Toulousains; que le roi et les Français leur avaient enlevé leurs biens, que le roi était un faux-monnoyeur, que la ville de Pamiers n'était ni dans le royaume ni du royaume de France, et que le roi n'y avait nulle autorité; 3.° d'avoir sollicité les comtes de Foix et de Comminges à la révolte. Les accusations d'hérésie, de blasphème et de simonie avaient été abandonnés par la cour. L'évêque nia tout; l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, réclama le jugement de l'affaire, assurant qu'après avoir consulté les prélats et en particulier ses suffragans, toutes les personnes expérimentées, et surtout le

Pape, dans une occasion de cette importance, il ferait tout ce à quoi il était obligé selon Dieu, la justice et les SS. Canons. « Il s'éleva alors un murmure dans le conseil du roi contre l'évêque de Pamiers, et plusieurs de ceux qui le composaient lui dirent : Nous ne savons à quoi il tient que nous ne vous massacrions à l'instant. » Et parce qu'il était fort à craindre qu'on ne lui fît quelque insulte, le roi ordonna, à la prière de l'archevêque de Narbonne et de l'évêque d'Auxerre, qu'on le mît en sureté.

Philippe-le-Bel, loin de pouvoir obtenir du Pape l'approbation de sa conduite, en reçut la déclaration que sa personne même était soumise au saint-siége pour le temporel comme pour le spirituel. Le légat, porteur de la lettre du Pape, fut mal reçu ; Philippe soutint ne tenir le royaume de France que de Dieu seul, et fut bientôt excommunié ; mais Boniface VIII étant mort de chagrin des avantages remportés sur lui par Guillaume de Nogaret, chancelier de Philippe, ce prince fit sa paix avec le saint-siége.

« Les prélats, les ecclésiastiques, les comtes, les barons et tous les notables du pays portaient des plaintes au roi contre le frère Foulques de Saint-George, religieux jacobin, inquisiteur de la foi, qui exerçait des extorsions et des violences inouies, faisait souffrir des tourmens horribles à ceux qu'il avait fait emprisonner sous prétexte d'hérésie,

pour leur faire avouer des crimes dont ils n'étaient pas coupables; il subornait les témoins; on disait même qu'il avait condamné plusieurs innocens comme hérétiques; en sorte que tous les peuples paraissaient disposés à la révolte. »

Le roi prescrivit à ses officiers de n'obéir aux ordres de l'évêque et de l'inquisiteur que lorsqu'ils agiraient de concert : « car, ajoutait le roi, nous ne saurions supporter que la vie et la mort de nos sujets soient livrées à l'arbitrage ou à la fantaisie d'une seule personne, peut-être peu instruite et conduite par la passion. »

L'inquisiteur fut changé, le nouveau rétabli dans les droits de son prédécesseur; aussi les soulèvemens de plusieurs parties de la province contre l'inquisition ne purent être apaisés que par de nouveaux réglemens et par la présence du roi.

Pendant le séjour de Philippe, les trois états des sénéchaussées de Toulouse, Querci, Rouergue, Carcassonne, Beaucaire, et du bailliage d'Auvergne, c'est-à-dire de ce qu'on appelait alors la Langue-d'Oc, s'assemblèrent pour l'octroi d'un subside. La traduction littérale, *lingua occitana*, donna naissance au nom d'Occitanie.

Après le départ du roi, une partie des habitans de Carcassonne, poussés à la révolte par frère Bernard Délicieux, grand ennemi des inquisiteurs, furent arrêtés et jugés par le séné-

chal assisté de quelques jurisconsultes, du vicomte de Narbonne et de douze autres barons terriens. Huit consuls furent pendus avec leurs habits de cérémonie; quelques autres habitans eurent le même sort, leurs biens furent confisqués et la ville obligée de payer une amende de 60,000 livres.

Mais l'événement le plus remarquable de cette époque dans la province comme dans le reste du royaume, fut le jugement des templiers; quatre-vingt-treize de ces religieux militaires, arrêtés dans la sénéchaussée de Beaucaire, avouèrent une partie des crimes dont ils étaient accusés; ils soutinrent tous qu'ils étaient innocens du crime de sodomie, en convenant qu'elle leur était permise. Un seul déclara qu'il avait adoré ou vu adorer à un chapitre, tenu à Montpellier, une tête de mort qui avait été mise sur un banc au milieu de l'assemblée.

Les trente-trois templiers de la sénéchaussée de Nîmes, détenus au château d'Alais, furent interrogés séparément après que les commissaires leur eurent fait ôter les fers et les eurent mis en liberté; tous se déclarèrent innocens, et ceux qui avaient fait des aveux les rejetèrent sur la crainte des tourmens. Vingt-neuf furent appliqués plus tard à la torture; ils avouèrent tous les crimes qu'on leur imputait; il y eut seulement quelque variété dans leurs témoignages.

Le commandeur de St-Gilles avoua que, dans un des chapitres tenus à Montpellier, on exposa, suivant l'usage, un chef ou une tête, et qu'aussitôt le diable apparut sous la figure d'un chat, et que la tête parlait aux uns et aux autres; il ajouta qu'il l'avait alors adorée avec tous les autres templiers; que dans l'instant divers démons parurent sous la figure de femmes dont chacun abusa à son gré, mais qu'il ne fut pas du nombre. Frère Raymond Ségneri, prêtre, avoua les mêmes choses; mais il soutint qu'il n'avait pas craché sur la croix, et qu'il n'avait jamais vu d'idole ni de diables. Le commandeur du Puy avait vu l'idole, le diable en forme de chat et les démons sous la figure de femmes; il ajouta que le chat parlait pendant qu'on l'adorait.

Au reste, les templiers de la province ayant persisté dans leur confession et dans l'abjuration de leurs erreurs, furent traités moins sévèrement que ceux de Sens et de Paris; ils furent remis à la communion des fidèles, sauf la pénitence qu'on leur imposa.

La guerre de Flandre épuisait toutes les ressources du royaume; le peuple payait des subsides et des emprunts, la noblesse se rendait à l'armée, et les officiers du roi confisquaient les biens des gentilshommes qui, ne rendant pas en personne le service militaire, ne contribuaient pas gracieusement au subside pour la guerre.

Un grand nombre des hérétiques appelés Béguins fut livré au bras séculier en 1319 et dans les années suivantes, à Narbonne, Capestang, Lodève, Lunel, Béziers et Pézenas. Ils furent brûlés dans les sermons publics : on appelait ainsi la cérémonie solennelle que les Espagnols nommaient auto-da-fé. Le récit du sermon public qui eut lieu à Toulouse dans la cathédrale de St-Etienne, le dimanche 30 septembre de l'an 1319, peut donner une idée de tous les autres.

« Ce jour-là, frère Bernard Guidonis et frère Jean de Beaune, inquisiteurs de l'hérésie dans le royaume de France par l'autorité apostolique, se rendirent dans la cathédrale, où on avait amené tous les accusés des prisons de l'inquisition, et qui était remplie de peuple. Ils firent lire d'abord les pouvoirs qui leur avaient été donnés par les divers évêques, et firent prêter serment au sénéchal, au juge-mage, au viguier, aux autres juges et aux douze capitouls, de conserver la foi de l'Eglise romaine, de poursuivre et de dénoncer les hérétiques, de ne confier aucun office public à des gens suspects ou diffamés pour cause d'hérésie, et enfin d'obéir à Dieu, à l'Eglise romaine et aux inquisiteurs en ce qui regarde l'inquisition. Ce serment fut suivi de la lecture d'une sentence d'excommunication par l'archevêque de Toulouse et les inquisiteurs, contre tous ceux qui mettraient obstacle, directe-

ment ou indirectement, à l'exercice de l'inquisition, cette sentence fut lue en présence de plusieurs officiers royaux de la sénéchaussée, de divers jurisconsultes et de plusieurs ecclésiastiques séculiers et réguliers qui étaient présens.

Ces préliminaires étant finis, 1.° on lut à haute voix les noms de vingt personnes présentes, condamnées précédemment pour crime d'hérésie à porter sur leurs habits des croix cousues, l'une sur le devant, et l'autre sur le derrière de leurs habits entre les deux épaules. Ces croix étaient sur tous les habits, excepté sur la chemise; elles devaient être de feutre jaune, de deux palmes sur une palme et demie. Les condamnés étaient tenus de les refaire toutes les fois qu'elles se dechiraient. Les vingt personnes nommées étaient autorisées à quitter les croix.

2.° On lut les noms de cinquante-six *emmurés* ou prisonniers, hommes et femmes, auxquels on fit grâce de la prison, à charge de porter des croix sur leurs habits, de faire divers pélerinages, et d'être exclus de tout emploi public.

3.° Quatre hommes et une femme furent condamnés, pour avoir fréquenté les hérétiques, à quelques pélerinages, sans porter des croix. Après la lecture de leurs fautes, ils reçurent l'absolution.

4.° Vingt hommes ou femmes, condamnés à porter des croix et à divers pélerinages, reçurent

l'absolution. Après la lecture de leur confession, dans laquelle ils s'accusaient d'avoir favorisé ou fréquenté les hérétiques ou les vaudois, ou d'avoir participé à leurs cérémonies; quelques-uns reçurent l'ordre de porter de doubles croix.

5.° Vingt-sept hommes ou femmes, qui avaient favorisé plus particulièrement les hérétiques ou qui avaient été initiés dans leurs mystères, et un juif relaps, entendirent la lecture de leur confession et du jugement qui les condamnait à une prison perpétuelle où ils devaient rester au pain et à l'eau. Les plus coupables devaient être resserrés plus étroitement et avoir les fers aux pieds et aux mains; mais comme ils avaient abjuré leurs erreurs, on adoucit leur châtiment en leur accordant l'absolution de leur péché.

6.° On lut la confession de neuf accusés, hommes ou femmes, déjà morts, qui, s'ils avaient vécu, auraient dû être renfermés dans une prison perpétuelle, excepté un qu'on aurait abandonné au bras séculier. Tous leurs biens furent confisqués.

7.° On publia la confession et la sentence d'un autre accusé qui était mort croyant des hérétiques. On déclara que, s'il eût refusé de se convertir, on l'aurait abandonné au bras séculier. Ses biens furent confisqués.

8.° On publia une autre sentence rendue contre un homme mort fauteur des hérétiques; on

ordonna que ses ossemens seraient exhumés, mais sans être brûlés. Ses biens furent confisqués.

9.° On lut une autre sentence contre un homme marié qui disait la messe et prétendait consacrer sans avoir été ordonné, et contre une femme relaps, qui étaient morts l'un et l'autre dans l'impénitence; on fit déterrer et brûler leurs ossemens.

10.° On lut la confession et la sentence d'un prêtre bourguignon qui avait embrassé l'hérésie des vaudois, et était relaps. Il fut condamné à être dégradé et abandonné ensuite au bras séculier. On lui permit seulement, en cas qu'il fût repentant, de recevoir les sacremens de pénitence et d'eucharistie.

11.° On lut les informations qui avaient été faites contre quatorze hérétiques, fauteurs des hérétiques ou relaps fugitifs, tant hommes que femmes. Ils furent tous condamnés comme hérétiques par contumace.

12.° On prononça une sentence contre deux vaudois ou pauvres de Lyon, relaps, et on les abandonna au bras séculier.

13.° Enfin on abandonna aussi au bras séculier, pour être brûlé vif, un accusé qui, après avoir été convaincu d'hérésie en jugement, avait ensuite rétracté sa confession, prétendant qu'il l'avait faite par la force des tortures qu'on lui avait fait souffrir; on lui donna cependant encore

quinze jours pour avouer son crime, auquel cas il n'était condamné qu'à une prison perpétuelle. Toutes les informations bien que rédigées en latin furent lues en langue vulgaire ou provençale. »

La Langue-d'Oc fut ravagée par les pastoureaux; On nommait ainsi un grand nombre de bergers et d'autres gens de la campagne, hommes, femmes, enfans, qui voulaient aller délivrer la Terre-Sainte. Ils marchaient d'abord deux à deux en procession sous l'étendard de la croix; mais ils s'associèrent bientôt à des brigands et le devinrent eux-mêmes, ils commirent une infinité de désordres. Ils tuaient tous les juifs qu'ils rencontraient, et qui refusaient de se convertir. « Plus de cinq cents de ces malheureux fuyant la mort, se retirèrent au château royal de Verdun sur la Garonne, et demandèrent un asile au gouverneur de cette forteresse, qui les reçut volontiers et les mit dans une tour fort élevée; mais rien ne put arrêter la fureur des pastoureaux qui les assiégèrent aussitôt dans cette tour, et poussèrent extrêmement le siége. Les assiégés se défendirent de leur côté avec beaucoup de vivacité, et après avoir jeté sur leurs ennemis toutes les pierres et les poutres qu'ils avaient pu ramasser, ils leur jetèrent leurs propres enfans. Enfin, les pastoureaux ayant assemblé une grande quantité de bois, et ayant mis le feu à la porte de la tour, les juifs

que la fumée incommodait beaucoup, voyant qu'il n'y avait aucun salut à espérer, prirent alors la résolution extrême de se tuer plutôt les uns les autres que de périr par les mains des pastoureaux. Ils chargèrent le plus fort d'entre eux de leur couper la gorge; celui-ci, après cette sanglante exécution, se retira au camp des pastoureaux et demanda qu'on lui donnât le baptême et à quelques enfans qu'il avait réservés. Les pastoureaux lui répondirent : Tu as commis un si horrible attentat contre ta nation, et tu crois éviter la mort! Ils se jetèrent aussitôt sur lui et le mirent en pièces; quant aux enfans, ils les épargnèrent et les firent baptiser. » Les pastoureaux, après s'être rendus maîtres de Toulouse, furent défaits par les troupes du roi, dispersés, pendus en grand nombre; mais les juifs étaient à peine délivrés de ces terribles ennemis que la conspiration des lépreux leur occasionait une nouvelle persécution. Le seigneur de Partenai en Poitou envoya au roi l'interrogatoire d'un des principaux lépreux qu'il avait fait mourir, et qui avait avoué le complot formé par eux en France, en Allemagne, en Angleterre, d'empoisonner les puits, les fontaines et les rivières, soit pour faire mourir ceux qui étaient sains, soit dans l'espérance de les rendre lépreux comme eux. Aussitôt que le complot eut été découvert, on arrêta les lépreux dans tout le royaume, et on en fit brûler vifs un grand nombre sans

attendre les ordres du roi ; on renferma les autres dans leurs maladreries, et on les condamna à une clôture perpétuelle, les hommes séparés des femmes. Comme on trouva, par les informations, que beaucoup de juifs avaient été complices des lépreux, on les fit arrêter et brûler vifs indifféremment en divers endroits ; les autres furent bannis, à la réserve des plus riches qu'on retint en prison jusqu'à ce qu'ils eussent payé 150,000 liv. d'amende. Sur cette somme, les juifs de la Langue-d'Oc furent taxés à 47,000 liv., ceux de la *Langue-Française* devaient payer le reste.

Le séjour de Charles IV à Toulouse en 1324, encouragea sans doute la fondation de l'académie à laquelle ont succédé les jeux floraux. Les sept fondateurs se qualifiaient de *mainteneurs de la gaie société des trobadors de Tolosa;* la première violette d'or fut accordée à un *cirventes* d'Arnaud Vidal de Castelnaudari, qui fut aussitôt proclamé *docteur en la gaie science.*

La province souffrait déjà de cette guerre avec l'Angleterre, qui dura plus d'un siècle, et dont la Guyenne était le théâtre, lorsquelle éprouva, en 1340, une disette si grande que le prix du blé s'éleva jusqu'à quinze sous le setier ; cela n'empêcha pas l'année suivante l'établissement de l'impôt sur le sel, qui fit appeler Philippe-de-Valois l'auteur de la loi salique par son com-

pétiteur Edouard III d'Angleterre; quelques années après, la province fut ravagée par une peste qui fit périr trente mille habitans de Narbonne, ne laissa, dit-on, que le tiers des habitans en Provence, le sixième seulement en Langue-d'Oc. La Langue-d'Oïl en eut moins à souffrir; à cette époque, Montpellier fut réuni à la couronne, et toute la province fut française.

A peine Jean fut monté sur le trône, qu'il vint tenir les états de la Langue-d'Oc et confirmer leurs libertés, leurs priviléges et leurs coutumes.

L'invasion du prince de Galles dans la province où il pénétra jusqu'à Béziers, fut le prélude des maux occasionés par la prison du roi Jean. A la première assemblée des états-généraux de la Langue-d'Oc, on put remarquer le patriotisme des habitans de la province devenus tout-à-fait français. Si le clergé s'excusa de donner aucune finance jusqu'à ce qu'il en eût reçu la permission du Pape, la noblesse et le tiers-état témoignèrent dans leur réponse aux commissaires le désir extrême qu'ils avaient de délivrer le roi de prison, de pourvoir à la défense du royaume et de marcher au secours de leur souverain. Ils prièrent instamment le comte d'Armagnac, lieutenant du roi dans la province, de travailler sans relâche à la délivrance du roi, « actuellement prisonnier dans la Langue-d'Oc » (Jean était à Bordeaux); promettant d'y employer et leurs corps

et leurs biens. Les états prirent aussitôt la résolution d'entretenir à leurs dépens 13,000 chevaux et 2,000 fantassins. Les hommes d'armes recevaient quinze écus d'or par mois, chacun des autres, sept écus et demi. On ordonna que « ni homme ni femme dudit pays de la Langue-d'Oc ne porterait pendant un an, si le roi n'était avant délivré, or, ni argent, ni perles, ni noir, ni gris, robes ou chaperons décopés, ni autres cointises quelconques, et que aucuns ménestrels, jugleurs, ne joueraient de leur métier. »

Les femmes donnèrent leurs bijoux les plus précieux; et, ce qui rend plus grand le prix de ces sacrifices, c'est qu'ils étaient faits après le fléau de la peste; ils furent suivis du fléau, non moins redoutable, des compagnies de routiers.

Le traité de Bretigny réduisit la Langue-d'Oc aux trois sénéchaussées de Beaucaire ou de Nîmes, de Carcassonne et de Toulouse. Les états généraux de la province s'imposèrent eux-mêmes pour la rançon du roi, en remplacement des impôts qu'il avait mis pour cet objet, *tant dans la Langue Gallicane que dans l'Occitaine.*

Les routiers, et bientôt après les Castillans qui avaient suivi Henri de Trastamare, s'étaient emparés de plusieurs places fortes; ils pillaient, brûlaient, rançonnaient la province, qui n'en fut délivrée qu'un moment, lorsque Duguesclin les amena en Castille; mais ils revinrent après

cette expédition, et le duc d'Anjou redoubla les impôts, sous prétexte de les chasser à prix d'argent. Ce frère du roi avait été nommé son lieutenant général en Langue-d'Oc. « Il était beau, bien fait, bon chevalier, très éloquent, d'un esprit vif, pieux, généreux, affable, libéral. » La province n'avait jamais été aussi malheureuse qu'elle le fut sous son gouvernement. La peste et la famine avaient succédé aux routiers, et le duc d'Anjou ne s'était pas ralenti dans ses exactions. Les trois sénéchaussées de la Langue-d'Oc étaient réduites à trente mille feux, de cent mille qu'elles avaient trente ans auparavant; elles le furent bientôt à vingt-trois mille. Un énorme et nouveau subside de douze francs d'or par feu causa le soulèvement de Montpellier. Les commissaires du roi et du duc d'Anjou y furent massacrés. Le prince avait résolu dans le premier moment de faire passer tous les habitans au fil de l'épée, de raser la ville et d'y faire passer la charrue; il fit ensuite lire une sentence, par laquelle il condamnait seulement deux cents habitans à être brûlés vifs, deux cents à être pendus, deux cents à être décapités, avec leurs biens confisqués et quelques autres conditions fort dures; mais, vaincu par les sollicitations et les marques de repentir, il se contenta de la punition arbitraire des auteurs de la sédition, de la confiscation des armes, et de cent trente mille francs d'or, avec la réparation

des dommages soufferts par les familles des commissaires.

Le duc d'Anjou fut enfin rappelé; Duguesclin, désigné pour le remplacer, fut par malheur bientôt tué au siége de Châteauneuf-Randon contre les compagnies. Le comte de Foix avait été jugé capable, pour ses excellentes qualités, de pacifier les esprits irrités par les extorsions de l'ancien gouverneur; mais, à la mort du sage Charles V, le duc d'Anjou devenu régent nomma son frère le duc de Berri. Le comte de Foix, très aimé dans la province, résolut de se maintenir dans son gouvernement par les armes. Le duc de Berri leva des troupes; les deux petites armées se rencontrèrent. Le comte envoya défier le duc; un des officiers du prince voyant qu'il n'était pas aussi fort que le comte de Foix, lui conseilla d'éviter le combat; il répondit fièrement : « A Dieu « ne plaise qu'un fils de roi montre jamais tant « de lâcheté que de refuser de donner sur un « ennemi présent! je jure, tout au contraire, que « je ne délogerai point d'ici que je n'aie présenté « la bataille. » Il la présenta en effet; elle ne fut pas longue : le comte de Foix le mit en fuite en lui tuant trois cents hommes.

Le duc de Berri s'était retiré à Capestang; il envoya un corps d'armée sous les ordres de Conrad Grimaldi, chevalier génois, pour tâcher de soumettre les habitans de Nîmes qui, s'étant joints

aux communes voisines, vinrent à sa rencontre, et furent défaits à Uchau. Soixante hommes seulement y furent tués, mais un grand nombre fut fait prisonnier. « On leur fit subir de cruels tourmens, contre la défense que le roi avait faite d'infliger aucune peine aux désobéissans et de les faire souffrir dans leurs corps. On versa, entre autres, à quelques-uns de l'huile bouillante sur les pieds et sur les jambes, et on les précipita ensuite dans des puits. » Grimaldi et son frère s'emparèrent de plusieurs lieux du pays et y commirent de grands ravages.

« La générosité du comte de Foix décida toute seule le grand différend qu'il avait avec le duc de Berri touchant le gouvernement de Langue-d'Oc. Il eut pitié du dégât du pays pour sa querelle particulière; il voulut joindre à la gloire d'avoir vaincu le duc celle d'avoir donné la paix à sa patrie : il traita avec lui sous de bonnes assurances, et le mit volontiers en possession de son gouvernement. »

La levée des subsides excita de nouveaux troubles. Les peuples écrasés se soulevèrent de toutes parts; « ce qui donna l'origine aux *tuchins* ou *coquins*. » C'étaient, la plupart, des paysans qui s'associèrent sous divers chefs, réduits au désespoir par l'excès des subsides. Ils s'armèrent contre les officiers du roi et les gens riches, leur firent une guerre implacable, les massacrèrent

impitoyablement partout où ils purent les trouver, favorisés secrètement par les habitans des villes.

Le duc de Berri nomma des commissaires pour faire le procès à ceux qui avaient été arrêtés et à ceux qui les avaient favorisés; il s'enrichit par les amendes. Les communes se soumirent, envoyèrent des députés pour demander pardon; ils obtinrent en effet du roi des lettres d'abolition pour toutes les désobéissances et *tuchineries* qu'ils avaient commises depuis six ans, tant contre lui que contre le duc de Berri; mais ils furent condamnés à payer, en quatre ans, la somme de huit cent mille francs d'or; et comme il y avait plusieurs villes dans la province qui avaient toujours été obéissantes, cinq mille feux furent exceptés du payement de cette somme. Le duc de Berri rendit à son retour les lettres en faveur de ceux qui ne devaient pas être compris dans l'impôt. Les états particuliers du Gévaudan lui donnèrent entre autres six milles francs d'or, quoiqu'ils en eussent déjà versé dix mille à la trésorerie de Nîmes. Le duc de Berri partant pour l'expédition de l'Écluse qu'il fit manquer par ses retards, établit le comte d'Armagnac, son neveu, capitaine général en Langue-d'Oc et Guyenne, aux gages de mille francs d'or par mois, tant qu'il plairait au roi et à lui. Le comte était chargé de défendre le pays avec quatre cents hommes

d'armes, soudoyés par le duc, et trois cents autres qui recevaient leurs gages sur les aides du pays. Le duc de Berri recevait du roi de grands éloges; mais après l'expédition de Gueldre, lorsque Charles VI voulut régner par lui-même, le duc mécontent se retira de la cour, et n'y revint que l'année d'après; il y fut suivi du religieux de St-Bernard, Jean de Grandselve, qu'aucun obstacle ne put empêcher de pénétrer jusqu'au roi: « Sire, lui dit-il, j'apporte au pied du trône « le cri des peuples de votre province de Lan-« gue-d'Oc. Il faut que leurs malheurs soient « bien extrêmes, pour qu'un pauvre religieux « ait osé, dans la seule vue de vous en faire le « tableau, entreprendre un voyage aussi long, « si pénible et si dangereux; mais ni la distance « qui nous sépare de cette capitale, ni les tra-« verses que je m'attendais à rencontrer, ni les « difficultés qu'on a multipliées sur ma route, « ne m'ont détourné d'une résolution que me « commandait l'inspiration du ciel. En vain les « créatures de l'homme puissant et redoutable « dont vos sujets ont à se plaindre, m'ont en-« vironné d'obstacles et de périls, ont cherché à « me fermer toutes les avenues de ce trône; le « courage, la persévérance, l'appui de Dieu, « m'ont fait tout surmonter, et me voici sous « les yeux de mon roi, en présence de son oncle

« que je viens accuser de tous les maux dont « nous sommes accablés.

« Sire, déjà sous le règne de votre père, le « roi Charles V, de glorieuse mémoire, la pro- « vince de Langue-d'Oc avait été écrasée, ruinée « par les exactions du duc d'Anjou, son gouver- « neur. Cette terre si grasse et si fertile était « devenue, sous sa funeste administration, la « terre la plus maigre et la plus malheureuse du « royaume. Vaincu des clameurs de son peuple, « le feu roi nous avait enfin donné pour gou- « verneur ce grand capitaine, cet illustre Du- « guesclin qui mérita de nous le nom de bon « connétable. Celui qui avait vendu ses terres « pour payer son armée, ne pouvait être un « exacteur dans la province confiée à son com- « mandement; celui qui, pendant quarante ans, « ne cessait de dire à ses soldats : En quelque « pays que vous fassiez la guerre, souvenez- « vous que les gens d'église, les femmes, les « enfans et le pauvre peuple ne sont pas vos « ennemis; celui-là, Sire, ne pouvait être l'op- « presseur du peuple, le persécuteur des gens « d'église, le tyran d'aucune classe de la société. « Nous jouissions à peine des bienfaits de son « gouvernement, lorsqu'une mort, digne du « premier guerrier de France, le ravit à notre « amour et à l'admiration des étrangers eux- « mêmes.

« Hé quoi ! notre espérance devait-elle être « sitôt trompée ? Quelle est donc, ô mon Dieu ! « cette instabilité des choses humaines ? Serait-« il vrai qu'il n'est point de loi si sainte et si ap-« puyée de l'autorité des rois, que la faveur des « premières puissances de leur cour ne vienne « à bout d'enfreindre ? Serait-il vrai que, dans « cette cour, tout se gouverne par amour ou « par haine, que la justice y demeure sans voix « et sans appui, que l'intérêt des particuliers y « règne tyranniquement, que le bien public y « est sans cesse méconnu, trahi ?

« Pardonnez, Sire, à la franchise d'un vieil-« lard, à l'austérité d'un ministre du ciel. C'est « le ciel qui m'ordonne, autant que l'amour de « mon pays, de vous déclarer que les calamités « qui pèsent sur la Langue-d'Oc ont lassé la pa-« tience de ses habitans. N'était-ce pas assez des « fléaux qui, depuis si long-temps, ravagent une « de vos plus belles provinces ? Les dévastations « commises par vos gens de guerre, et par les « bandes de brigands dont le brave Duguesclin « nous avait affranchis ; les courses meurtrières « des Anglais pillant, saccageant, brûlant nos « villes et nos campagnes ; la destruction des hô-« pitaux et des églises ; la famine, la peste, la « dépopulation, n'attestaient-elles pas assez le « courroux d'un Dieu vengeur de la religion ou-« tragée, d'un Dieu que nos crimes avaient armé

« contre nous ? Ainsi le gouvernement du duc « d'Anjou ne nous avait pas assez punis. L'ap- « parition de Duguesclin ne nous avait consolés « un moment que pour nous faire sentir avec « plus d'amertume la différence d'un bon et d'un « méchant gouverneur. La colère de Dieu n'é- « tait pas apaisée, et vous nous avez, Sire, en- « voyé votre oncle, le duc de Berri.

« Il m'entend ; ses yeux m'annoncent tout le « ressentiment qui me menace ; mais, mon roi, « mais Dieu m'entend aussi, et je le demande à « ce prince, si ce n'est pas par son ordre, ou du « moins de son consentement, que nos villes et « nos campagnes sont couvertes de cette foule « d'exacteurs, d'autant plus insolens et plus « cruels, qu'ils s'arrogent l'autorité d'étendre « à leur gré les impositions, d'aggraver arbi- « trairement les charges publiques, d'extorquer « le vingtième des denrées et des troupeaux. Si « vous l'ordonnez, Prince, quelle tyrannie ! si « vous le tolérez, quelle coupable complaisance ! « si vous l'ignorez, quelle indifférence et quel « oubli de vos devoirs ! Mais non, Sire, notre « gouverneur n'ignore point l'affreuse conduite « de ses agens ; plus d'une fois le cri de la « misère et de la désolation est parvenu jus- « qu'à lui ; s'il ne l'a point accueilli, s'il n'a « point réprimé ces désordres, s'il n'en a point « puni les auteurs, comment qualifier la conti-

« nuation d'un si odieux système? Certes ce n'est « point faute d'un assez grand pouvoir; le duc « de Berri n'exerce-t-il pas en Langue-d'Oc une « autorité souveraine et despotique? ne jouit-il « pas de tous les revenus du domaine et des « finances? ne semble-t-il pas investi de droits « et de prérogatives qui n'appartiennent qu'à « la royauté? n'est-ce pas lui qui nomme et qui « révoque tous les officiers publics? n'est-ce pas « lui qui anoblit, qui légitime, qui accorde des « lettres de grâce et de rémission?

« C'est pour satisfaire aux plus folles dépenses, « c'est pour assouvir tous les besoins du luxe le « plus raffiné, c'est pour gorger la cupidité des « plus viles créatures, que l'avarice et la cruauté « dévastent nos contrées. Obéit-on par impuis- « sance ou par timidité aux ordres les plus ini- « ques : on se dépouille de ses biens, on se con- « damne à l'indigence. A-t-on le courage de ré- « sister : on est traîné dans une sale prison; il « faut racheter sa liberté, il faut expier de toute « sa fortune le crime de la rebellion; heureux « encore l'homme de bien dont la fermeté n'est « pas punie du dernier supplice!

« La fuite est désormais la seule ressource qui « reste contre la tyrannie. Déjà un grand nom- « bre de familles abandonnent la Langue-d'Oc, « et vont en mendiant chercher un autre asile, « une autre patrie. Bientôt cette vaste province

« va se trouver aussi vide d'habitans que de ri-
« chesses. Qu'importent à nos douleurs quelques
« manières affables, quelques grâces d'esprit,
« quelques faveurs pour les savans et pour les
« livres, quelques libéralités envers les églises?
« qu'importent des bienfaits prodigués sans dis-
« cernement et sans choix? Attendrons-nous
« pour dédommagement les dispositions d'un
« repentir tardif? les remords d'une conscience
« qui va mourir répareront-ils tant d'années de
« souffrances, une si longue suite de crimes et
« de malheurs? De faibles restitutions, dictées
« d'un lit de mort, n'ont pas séché les larmes
« qu'avait fait couler l'administration du duc
« d'Anjou : s'il eût été réprimé vivant, nous
« n'aurions pas à déplorer au pied du trône la
« conduite de son successeur.

« J'ai rempli, Sire, le devoir le plus pénible,
« le plus sévère. Je me confie avec tous vos su-
« jets dans votre justice royale. J'ai pu redouter,
« Sire, en me chargeant de cette mission, les
« dangers qui m'auraient empêché de vous faire
« entendre la vérité. La vérité vous est mainte-
« nant connue, je n'ai plus que la crainte de
« Dieu. »

Charles VI avait écouté patiemment ce discours; il prit Jean de Grandselve sous sa protection, pour le soustraire à la vengeance de son oncle, et voulut profiter de la trève avec l'An-

gleterre pour visiter la Langue-d'Oc. De nouveaux députés de la province vinrent à genoux et la larme à l'œil, lui peindre l'état déplorable où l'avidité du duc de Berri et de ses ministres avait réduit le pays; plus de quarante mille personnes s'étaient réfugiées en Aragon. Le roi défendit à son oncle de l'accompagner, et partit escorté de quatre cents hommes d'armes. Après avoir visité le Pape à Avignon, donné et reçu force fêtes à Nîmes, à Montpellier, et partout écouté les plaintes nombreuses que l'on portait contre le duc de Berri, Charles passa trois jours à Béziers, fit faire le procès à Bétizac, le principal agent de son oncle, et poussa jusqu'à Toulouse, s'appliquant à purger le pays des divers tyrans qui le vexaient, jugeant lui-même une partie des affaires, destituant tous les anciens agens du duc. Bétizac fut condamné au feu par le conseil du roi, malgré les pressantes recommandations de son protecteur; mais, pour ne point offenser le duc, on prit le prétexte d'autres crimes que ses exactions.

Gaston Phœbus, comte de Foix, vint voir Charles VI à Toulouse sur l'invitation du maréchal de Sancerre et du sire de la Rivière. Il avait une suite magnifique composée de six cents chevaux, parmi lesquels il y avait deux cents chevaliers ou écuyers; les habitans qui l'aimaient beaucoup parce qu'il s'était toujours montré leur protecteur, furent tous au-devant de lui pour lui faire honneur. Il

alla le lendemain à dix heures du matin à l'audience du roi, suivi de plus de deux cents chevaliers de sa cour, et étant monté dans la salle du château narbonnais où le roi l'attendait, Gaston, l'un des princes les mieux faits de son temps, marcha majestueusement tête nue et les cheveux épars, car il ne portait jamais de chaperon; dès qu'il aperçut le roi, il mit genou en terre et se releva aussitôt, ensuite étant près du roi il s'agenouilla entièrement : le roi l'ayant embrassé le releva, lui fit très bon accueil, eut avec lui une conférence assez longue et le retint à dîner. Le roi s'assit à la première table avec l'archevêque de Toulouse, le duc de Bourbon son oncle, le comte de Foix, et Jean de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme. Les seigneurs de la cour du roi dînèrent à deux autres tables avec quelques-uns des chevaliers du comte de Foix qui demeura au palais jusqu'à quatre heures du soir; il prit alors congé du roi et retourna à son hôtel, à cheval, dans le même ordre qu'il était venu.

Gaston donna quelques jours après un magnifique dîné aux frères du roi et aux principaux seigneurs de sa cour; il y eut deux cents couverts. A la fin du repas, le roi entra dans la salle du festin, et demeura chez le comte de Foix à voir les seigneurs français et gascons s'exercer à l'envi à la lutte, à jeter le dard ou la pierre, et à divers autres jeux militaires. Le comte fit pré-

sent aux chevaliers et écuyers du roi, des ducs de Touraine et de Bourbon, de plus de soixante coursiers, palefrois ou autres chevaux dressés; et il fit de grandes largesses aux ménétriers du roi, des ducs de Touraine et de Bourbon, et aux hérauts d'armes.

Le comte de Foix partit pour Mazères, dans ses états, afin d'y recevoir le roi; ce qu'il fit avec tant de magnificence, qu'on compte qu'il dépensa quarante mille francs pour cette réception.

Gaston Phœbus mourut un an après, à l'âge de soixante-treize ans, regretté des étrangers et surtout de ses sujets. Il avait de la magnificence, quoiqu'il fût économe et laissât un million d'or dans ses coffres. Il était le seigneur le plus riche du royaume; ce qui le fit passer pour nécromancien. Il aimait la musique, les instrumens, mais surtout la chasse dont il fit un traité. Son équipage de chasse était de mille ou seize cents chiens. Le comté de Foix échut au neveu de Gaston. Il avait fait mourir son fils unique pour avoir voulu l'empoisonner, à l'instigation de son oncle Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Après son voyage dans la province, Charles VI en avait ôté le gouvernement au duc de Berri; il le lui rendit en 1401. Les lettres du roi faisaient un grand éloge de son oncle « qui déjà deux fois avait gouverné la Langue-d'Oc d'une manière digne de louanges. » Charles VI était

alors en démence; les pouvoirs du duc s'étendirent sur la Guyenne. Le gouvernement du Berri, de l'Auvergne, du Poitou lui étaient assurés pour la vie. Dans un retour de raison Charles VI envoya des commissaires pour mettre la province sous sa main. Toute la Langue-d'Oc se soumit aux ordres du roi; les peuples de cette province louaient Dieu de ce qu'il les avait délivrés de l'avarice insatiable du duc de Berri. Jean, comte de Foix, fut nommé capitaine-général en Langue-d'Oc et Guyenne, avec ordre de saisir tous les domaines que le comte d'Armagnac et les autres rebelles occupaient dans ces provinces, ainsi que le temporel des gens d'église qui tenaient leur parti. Il fit avec le sieur de St-George une guerre implacable au duc et à ses partisans; mais la paix se conclut entre les princes, le roi, redevenu malade, rendit au duc de Berri le gouvernement de Langue-d'Oc, et reconnut en même temps son innocence sur toutes les accusations qu'on avait formées contre lui. Le maréchal de Boucicault fut nommé capitaine-général du pays sous l'autorité du gouverneur. Les émissaires du duc de Bourgogne excitèrent à Carcassonne une révolte qui n'aboutit qu'à faire décapiter quatre des plus coupables, et à en faire pendre une trentaine d'autres. La sédition de Limoux eut de semblables résultats, et les routiers recommencèrent leurs brigandages.

Il est à remarquer que depuis la paix de Bretigny les états n'avaient souvent été composés que des députés du tiers; le clergé contribuait à part, de ses décimes, et la noblesse par le service militaire effectif. On en revint à l'ancien usage d'assembler les trois ordres ensemble.

Dans une aide de six cents mille francs imposés tant en *Langue-d'Oc* qu'en *Langue-d'Oïl*, en 1414, le roi déclara que la quote-part des trois sénéchaussées était de cent mille francs, et nomma des commissaires pour la répartition de cette somme. Cette atteinte à l'ancien usage déplut aux peuples de la province, où l'on avait coutume d'assembler les états pour leur demander leur consentement; le dauphin de France, capitaine-général des frontières du royaume, fut obligé d'écrire aux Toulousains pour les engager à payer l'aide pour cette fois seulement, et sans préjudice de leurs priviléges.

Le duc de Berri mourut après avoir régi la province avec tous les droits régaliens. On lui reprocha une prodigalité folle. Du reste « c'était un prince affable, brave et spirituel, et il était doué de plusieurs autres bonnes qualités. Il fut surtout libéral envers les églises qu'il enrichit de plusieurs dons précieux, et envers ceux qui lui étaient attachés, qu'il accabla de bienfaits. »

Le dauphin Charles, depuis long-temps désigné pour succéder au duc de Berri dans le gou-

vernement de la province, fut nommé lieutenant-général du royaume; mais sa mère et le duc de Bourgogne avaient séduit la plus grande partie de la province par l'appât de la suppression des subsides, et presque toute la Langue-d'Oc leur fut soumise lorsqu'ils se furent emparés de la personne du roi.

Le comte de Foix, nommé gouverneur par les deux partis, balançait à se prononcer lorsque Charles, ayant assemblé un corps de troupes à Bourges, vint prendre lui-même l'administration de la province. Les états lui accordèrent deux cent mille francs à cause de son joyeux avénement dans le pays; il en chassa presque entièrement les Bourguignons, et prit ensuite la route du Puy où il fit son entrée le 15 du mois de mai 1420. Le dauphin assista à la cathédrale aux premières vêpres de l'Ascension en surplis et en aumusse comme chanoine. Le lendemain, après la messe solennelle célébrée par l'évêque, il créa chevaliers plusieurs seigneurs qui s'étaient distingués contre les Bourguignons.

L'année suivante Béziers ayant refusé d'ouvrir ses portes au dauphin, fut assiégé, rendu par composition, et puni plus tard d'une manière cruelle; cette guerre désola la province.

Charles monté sur le trône pardonna au comte de Foix « les traités, alliances, pactions, qu'il avait conclus avec les anciens ennemis de l'état

à l'occasion des divisions qui avaient été et qui étaient encore dans le royaume, et les crimes et délits que lui et ses adhérens avaient commis à la même occasion, » et le nomma capitaine-général de la Langue-d'Oc. Charles VII vint dans la province pour demander aux états les subsides dont il avait besoin pour la guerre contre les Anglais et les Bourguignons. Les ravages des routiers recommencèrent. Un prétendu bâtard d'Armagnac se rendit surtout redoutable. Les habitans qui voulaient s'exempter du pillage étaient obligés de faire des accords ou *pâtis* avec lui. Le comte de Foix accourut, rompit de son autorité tous les pâtis; il en fit lui-même, car il donna sept mille écus d'or de septante au marc, pour faire évacuer quelques châteaux par les routiers; ils n'en continuèrent pas moins leurs courses et leurs pillages, ainsi que les Anglais et les Bourguignons.

Le comte de Foix gouvernait despotiquement la province, excepté sur le fait des subsides; car les états qui s'assemblaient tous les ans pour les accorder, y mettaient souvent des conditions, ou refusaient une partie des sommes qui leur étaient demandées, et ne cessaient de faire des remontrances, qu'ils faisaient porter au roi par une ambassade lorsqu'il n'était pas présent. Le roi vint de nouveau les présider lui-même, en 1437, à Montpellier.

L'assemblée lui accorda cent vingt et un mille francs pour la guerre, et fit un don particulier de deux mille livres tournois au dauphin, de pareille somme à Charles d'Anjou, comte du Maine, et de six mille livres pour les épices du grand conseil; mais elle obtint le rétablissement du parlement de Langue-d'Oc. Le roi, par une autre ordonnance, régla la justice souveraine des aides dans la province, et nomma pour l'exercer, en qualité de généraux, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Laon et de Béziers, Arnaud de Marle, maître des requêtes, Pierre du Moulin qui fut dans la suite archevêque de Toulouse, et Jean d'Aci, juge-mage de Nîmes, avec cinq cents livres de gages pour chacun des trois prélats, et trois cents livres pour les trois autres.

Deux ans après, dans un nouveau voyage du roi Charles pour présider aux états, ils obtinrent pour tous les habitans du pays la liberté de la chasse et de la pêche, excepté dans les lieux défendus. Le dauphin Louis, laissé dans la province en qualité de lieutenant-général, à la prière des états, « nomma des commissaires à Toulouse pour visiter plusieurs personnes, hommes, femmes et enfans qui s'étaient répandus et dans la ville et dans la sénéchaussée, et qui étaient entichées ou malades d'une très horrible et grave maladie, appelée la maladie de la lèpre et capo-

terie, pour empêcher qu'ils ne se mêlassent avec les habitans du pays, et les tenir séparés. » Ces capots ou cagots existent encore dans quelques parties du Béarn et de la Gascogne.

Le roi Charles VII étant de retour à Toulouse d'une expédition en Guyenne, la reine Marie d'Anjou, son épouse, y fit son entrée solennelle et reçut en présent à cette occasion cinquante marcs d'argent ouvrés, évalués à la somme de cinq cents livres. Le jour de cette entrée le dauphin portait la reine, sa mère, en croupe sur un cheval blanc, sous un dais aux armes de France et d'Anjou, soutenu par les capitouls. Elle était vêtue d'une robe bleue, doublée d'hermine et coiffée d'une espèce de chaperon de toile ou de gaze blanche, rehaussée des deux côtés et faisant comme un croissant sur le front.

Le parlement de la Langue-d'Oc fut définitivement installé en 1443. Jacques Cuer ou Cœur, argentier du roi, fut un des commissaires chargés de son installation. Cœur avait acquis d'immenses richesses par le commerce; elles lui attirèrent la faveur du roi et l'envie; il fut accusé de dilapidation, condamné sans information juridique; il n'obtint grâce de la vie qu'avec la confiscation de ses biens et la prison. Délivré par François de Village, son premier facteur, il se retira près de Nicolas V dont il fut bien accueilli, et mourut dans une expédition contre

les infidèles. Montpellier lui devait plusieurs monumens. Cette ville était le point central de son commerce ; on a même dit que Jacques Cœur était né dans ses environs.

Le dauphin revint en Langue-d'Oc où il assembla des troupes pour punir Jean IV, comte d'Armagnac, qui s'était emparé du comté de Comminges, et voulait s'allier aux Anglais. Il fit arrêter le comte et toute sa famille qu'il fit enfermer à Carcassonne; mais le vicomte de Lomagne, fils aîné de Jean IV, le seul qui ne fût pas prisonnier, employa tant de protections qu'il obtint la liberté de son père et la restitution de presque tous ses domaines ; il lui succéda bientôt sous le nom de Jean V.

Le roi ayant ordonné que les compagnies d'ordonnance et de francs-archers qu'il avait établies seraient entretenues par les provinces, la part de la Langue-d'Oc fut de mille francs-archers et de cinq cents lances ou trois mille chevaux, chaque lance consistant en six personnes et autant de chevaux. Outre ces compagnies, la noblesse ne devait pas moins, quand le roi le demandait, le servir avec un certain nombre de gens d'armes ou de trait, chacun suivant la valeur et l'étendue de ses fiefs. La noblesse de la province fut en effet convoquée pour saisir les domaines du nouveau comte d'Armagnac, dont Charles était mécontent.

Jean V, éperdument amoureux d'Isabelle, sa sœur, qui était d'une rare beauté, en avait eu deux enfans. Le roi lui avait fait obtenir l'absolution du Pape sous la promesse de changer de conduite; mais loin de tenir cet engagement, le comte d'Armagnac fit forger de fausses lettres apostoliques, par lesquelles le Pape lui permettait d'épouser sa sœur. Il fit célébrer solennellement son mariage par un de ses chapelains; il eut encore un enfant d'Isabelle. Le Pape l'excommunia de nouveau, sans que les remontrances de Charles pussent rien gagner sur ces époux endurcis; le comte d'Armagnac ayant fait en outre élire archevêque d'Auch, Jean, bâtard de Lescun, à la place de Philippe de Lévis que protégeait le roi, ce prince résolut de ne plus le ménager. Une armée de vingt-quatre mille hommes vint assiéger Jean V dans Laittoure; le comte et sa sœur trouvèrent moyen de s'en échapper. Jean comparut plus tard au parlement de Paris; il s'évada de prison, fut trouver le Pape à Rome en mendiant son pain, et reçut pour la seconde fois l'absolution avec une rigoureuse pénitence. Isabelle prit le voile dans le monastère de Mont-Sion à Barcelone, et Jean ne rentra dans ses domaines qu'à l'avénement de Louis XI.

Les troupes de l'expédition d'Armagnac, la peste, la famine désolèrent la province. On comptait que le tiers des habitans avait péri dans l'es-

pace de dix années, et cependant les aides étaient loin d'être diminuées. La Langue-d'Oc fut bien le pays de France le plus utile au roi pour le recouvrement de son royaume. Aussi Charles VII prit-il un soin particulier de le maintenir dans ses priviléges. Sous ce règne tous les biens ruraux en toutes mains étaient passibles des impositions. Les assemblées des états devinrent annuelles ; et s'ils payèrent beaucoup, au moins est-il certain que leurs doléances furent bien écoutées.

Louis XI fit son entrée dans Toulouse le 26 mai 1463, dix-neuf jours après un incendie qui avait consumé sept mille soixante-quatre maisons, diverses églises et plusieurs colléges, c'est-à-dire les trois quarts de la ville. Le roi, touché jusqu'aux larmes de ce malheur, accorda aux Toulousains cent ans d'exemption de tailles.

Dans la guerre du bien public, Gaston IV, comte de Foix, fut joindre Louis à Tours à la tête de quatre cents lances, de mille brigandiniers et cinq à six mille arbalétriers levés à ses dépens dans ses domaines ; le comte d'Armagnac s'était déclaré contre lui dans cette circonstance. Dès que le roi le put, il mit en campagne une armée nombreuse pour le punir; elle fut, comme celle de la première expédition d'Armagnac, levée presque toute entière dans la province, et n'y fit pas moins de mal. Jean Geoffroy, dit le

cardinal d'Albi parce qu'il était évêque de cette ville, en eut le commandement; Jean V se défendait avec vigueur depuis deux mois. « Le cardinal Geoffroy voyant que le siége de Laittoure traînait en longueur, et que la place était trop forte et trop bien munie pour espérer de la prendre, fit dire au comte d'Armagnac que s'il voulait capituler, il lui ferait donner toutes les sûretés possibles pour aller trouver le roi, afin de se purger auprès de lui de tous les crimes qu'on lui imputait, et de l'arrêt de contumace qui l'avait condamné ; et il lui envoya en même temps un sauf-conduit qu'il avait fabriqué, suivant lequel le roi lui permettait de l'aller trouver. Le comte se fiant à ces promesses, capitula le 4 de mars 1473, et introduisit les troupes du roi dans Laittoure. Le lendemain Guillaume de Montfaucon, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, suivi d'une troupe de ses gens d'armes, se rendit au palais du comte; il rencontra sur l'escalier Borolhan, jeune gentilhomme, qu'il fit tuer, et étant entré dans la chambre où étaient le comte et la comtesse, Gorgias, l'un de ses francs-archers, porta aussitôt deux à trois coups d'épée au comte qui était sans défense, et le tua. Les gens d'armes qui étaient à la suite de Guillaume de Montfaucon, le dépouillèrent ensuite et le traînèrent tout nu dans le palais. On ôta par force à la comtesse et à ses demoiselles leurs bagues

et leurs joyaux, et on les conduisit au château; cependant les troupes du roi faisaient un carnage horrible dans Laittoure qu'on mit au pillage, à feu et à sang, sans épargner les églises. Le sénéchal de Toulouse se chargea de la comtesse qui était enceinte, et il la fit transférer au château de Buzet dans le Toulousain. Au mois d'août suivant, quelques gens apostés lui ayant demandé si elle était grosse, elle répondit d'une manière ambiguë; on la força de prendre un breuvage qui la fit avorter d'un enfant mâle.» On attribua cet attentat à quelques seigneurs intéressés à ce que le comte d'Armagnac mourût sans postérité légitime; car il n'avait que les trois enfans de sa sœur Isabelle. Rose, sa fille, épousa Jacques de Villemur, seigneur de Pailhez en Gascogne.

A la guerre d'Armagnac succéda celle de Roussillon, et la peste. Le roi fit un dévot pélerinage à Notre-Dame du Puy; il avait doublé les impôts, il avait « commis ès officiers et présidences de « ses justices et de ses cours, plusieurs gens « de basse main et de petit état, purs laïcs ignorans, non lettrés ne experts, en exercice de justice et de petite conversation, comme cordonniers, maréchaux, etc., » ainsi que le lui disait l'assemblée du Puy de 1467; tout commerce avait cessé, les oliviers étaient morts et les pirates faisaient des courses sur les côtes. Charles VIII monta sur le trône. Les états généraux furent

convoqués à Tours, dans la seule vue d'en obtenir la concession d'un don gratuit. D'après les plaintes qu'y portèrent les députés, on résolut cependant de travailler à une égale répartition des impôts dans les quatre généralités de Langue-d'Oïl, de Langue-d'Oc, d'Outre-Seine et de Normandie, qui composaient le royaume.

Charles VIII, résolu de passer en Italie, restitua le Roussillon et la Cerdagne au roi de Castille et d'Aragon, pour assurer la tranquillité de ses frontières; mais lorsqu'il était à Naples, le roi d'Espagne rompit le traité sous divers prétextes, et vint attaquer la province désolée par la peste; elle souffrait aussi de la querelle du vicomte de Narbonne qui disputait la couronne de Navarre à la princesse de Viane, « reine de Navarre, comtesse de Foix et de Bigorre, lieutenante-générale de très haut et très puissant prince, monseigneur le roi de Navarre comte de Foix et de Bigorre. » Ce procès ne fut terminé que longtemps après en faveur d'Henri d'Albret, petit-fils de la princesse de Viane.

Le roi de retour en France envoya le traité qu'il venait de faire avec le roi d'Angleterre aux états du Languedoc, et leur écrivit pour les engager à le ratifier; les lettres du roi furent présentées aux députés de la province assemblés, le 3 mai 1496, dans la salle haute de la grande loge de Montpellier : « les dits états représentant la

république de toute la partie de Languedoc, » ils le ratifièrent.

Louis XII. diminua beaucoup les impôts; il accorda l'uniformité des poids et mesures dans la province à la demande des états; mais on avait désigné pour modèle les poids et mesures de Montpellier, les capitouls de Toulouse y mirent opposition, la chose en resta là. La charge de gouverneur de la province, laissée quelque temps vacante à la sollicitation des états avait été donnée au duc de Bourbon. François I.er confirma cette nomination par de nouvelles lettres; le parlement refusa de les enregistrer comme donnant au gouverneur un pouvoir exorbitant; le nouveau roi confirma les priviléges de la province ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, mais il rendit les charges vénales. Les états furent obligés de racheter une partie des nouveaux offices; la guerre avec l'Espagne recommença, la province en eut à souffrir: une lettre de François Ier, du mois de mai 1522, mérita le nom de *grande charte du pays de Languedoc*. Après la bataille de Pavie le parlement ordonna des prières publiques; il défendit les danses et les réjouissances; toutes les villes se précautionnèrent contre les Espagnols. Au retour du roi de Madrid, la reine mère écrivit aux capitouls de Toulouse qué son fils avait l'intention de se rendre dans cette ville pour s'acquitter d'un vœu

qu'il avait fait aux reliques de l'église de saint Saturnin pendant sa maladie, convaincu qu'il était redevable de sa guérison à l'intercession des saints honorés dans cette église; mais sans doute entraîné par d'autres affaires, il se contenta d'ordonner à Jacques Minut, premier président au parlement de Toulouse, de s'acquitter en son nom de ce vœu.

Les états avaient nommé des commissaires pour l'examen des traités de Madrid et de Cambrai; ils ne les ratifièrent que *par une crainte révérentielle*, et demandèrent comme ils avaient déjà fait pour le traité avec l'Angleterre, que les habitans du pays ne fussent pas surchargés à l'avenir à cause de cette ratification. Le procureur général au parlement de Toulouse déclara qu'il ne présentait les deux traités « que pour le bien de la paix, le recouvrement du trésor inestimable des personnes du dauphin et du duc d'Orléans, par crainte et par mandement exprès et comme procureur simple, à ce ordonné, et qu'il en requérait l'enregistrement en cette qualité et non autrement, en la forme qui lui était commandée, et non comme procureur du roi. » Il fit même en cette dernière qualité une protestation qu'il laissa sur le bureau.

Jean Bertrandi, l'un des députés des états chargés de porter au roi leurs doléances, devint cardinal et garde-des-sceaux.

Les états chargèrent le syndic de notifier au parlement de Toulouse leur opposition à l'enregistrement d'un édit contraire aux priviléges de la province, parce qu'il ne permettait la chasse qu'aux nobles.

L'hérésie de Luther faisait de grands progrès dans la province; les états demandèrent en vain que les évêques fussent tenus à assister en personne à leurs séances, et que ceux qui n'étaient pas auprès de la personne du roi ou en ambassade, résidassent dans leur diocèse.

Le parlement fit arrêter les principaux sectaires. L'inquisiteur de la foi procéda contre eux. Jean Boissoné, célèbre professeur en droit civil, fut condamné à faire publiquement abjuration de ses erreurs et à une amende de mille livres envers les pauvres; sa maison fut confisquée. L'abjuration se fit devant les magistrats et le peuple, en présence de l'inquisiteur, à genoux sur un échafaud qu'on avait dressé près de la porte de l'église cathédrale de St-Étienne. Dans le même sermon public, un autre hérétique fut brûlé, vingt furent condamnés à diverses pénitences.

Après un voyage de dévotion au Puy en Vélay, le roi se rendit à Toulouse où il fit, ainsi que le dauphin et la reine, une entrée magnifique; la reine était seule dans une litière ouverte, tapissée d'un drap d'or, attelée de deux chevaux, caparaçonnés aussi de drap d'or, et montés cha-

eun par un page; elle portait sur la tête un bonnet de velours noir avec une plume blanche; après elle marchaient à cheval plus de cent dames ou demoiselles de sa suite. Le roi reçut en présent l'écusson des armes de la ville porté par deux figures en relief du poids de vingt-quatre marcs d'or.

François I.er confirma les priviléges de l'université de Toulouse; les docteurs régens obtinrent le droit de promouvoir à l'ordre de chevalerie ceux qui avaient accompli leur temps d'étude. Après vingt ans d'enseignement les professeurs avaient la prérogative d'être faits *comtes ès lois*. Blaise Auriol fut le premier qui fut créé chevalier par l'université; on lui donna l'épée, la ceinture et le baudrier, les éperons dorés, le collier et l'anneau où était le cachet, et les armes du récipiendaire; il promettait de ne plus porter les armes pour les choses profanes, mais seulement pour les droits de l'Église, pour la foi chrétienne et pour la *milice littéraire*. Dans sa réponse le professeur, comte ès lois, le félicita de ce qu'il avait été le premier à montrer qu'on pouvait écrire éloquemment en français, « genre d'écrire que personne n'avait encore connu auparavant. » Cette cérémonie ayant eu lieu en 1535, il y avait peu de temps, en effet, que la langue française avait cessé d'être étrangère dans la province où l'on avait toujours parlé la langue romane.

A l'époque de l'établissement des légions de François I.er, la province paya vingt deniers de solde par jour et par légionnaire. La taxe des hôtelleries était de douze sous pour un homme à cheval, de six sous pour un homme à pied.

Les états s'occupèrent d'un projet de jonction des deux mers, par la dérivation d'une partie de la Garonne dans l'Aude. Ce projet fut depuis repris sous Henri IV.

Henri d'Albret, roi de Navarre, déjà lieutenant-général dans la Guyenne, le Poitou, la Provence, reçut le gouvernement du Languedoc; mais après une succession assez indifférente de gouverneurs, Henri II rétablit dans cette dignité le connétable de Montmorency. « L'hérésie, qui fit tant de maux à la France, tira son origine de la corruption des mœurs, du relâchement de la discipline ecclésiastique, de l'ignorance du clergé, de la négligence des évêques qui, la plupart dévorés par l'ambition et par l'avarice, cherchaient à accumuler bénéfices sur bénéfices, et s'embarrassaient fort peu du soin de leur diocèse, dont ils étaient presque toujours absens, et dont ils abandonnaient le gouvernement à des grands-vicaires. » D'un autre côté, le clergé régulier, las de porter le joug de la règle, chercha à le secouer; c'est pour cela qu'on vit depuis le commencement du seizième siècle, mais surtout sous le règne de François I.er, tant d'anciennes cathé-

drales ou abbayes où la vie régulière avait été pratiquée jusqu'alors, quitter les observances monastiques pour embrasser en se sécularisant une vie plus commode et moins dépendante.

Ce fut en vain que, sur la demande des états, le roi ordonna la résidenee aux évêques; il ne s'en trouva aucun en personne au concile provincial de Narbonne en 1551. Cette assemblée défendit de célébrer dans les églises les fêtes des fous et des enfans de chœur, spectacles tout-à-fait profanes. Un autre canon prohibait les bals dans les églises et les cimetières. Les curés ne devaient plus, à l'avenir, inviter leurs paroissiens aux festins *de fructu*, ni permettre de chanter *Memento, Domine David sans truffes*, et autres choses ridicules; mais ni ce concile ni les bûchers ne purent arrêter les progrès de l'hérésie. Il y eut bientôt des assemblées de deux mille hommes armés pour écouter des ministres venus de Genève. Ces assemblées devinrent publiques dans un grand nombre de villes de la province. Elles furent d'abord dissipées par la police à Montpellier; mais les réformés y devinrent bientôt les plus forts. A Nîmes les autorités catholiques évacuèrent la ville. Honorat de Savoie, comte de Villars, lieutenant-général en Languedoc, en l'absence du connétable, se rendit avec un corps de troupes à Beaucaire pour assister aux états. « L'audace des religionnaires alla si loin qu'en pré-

sence même du comte, ils proposèrent aux états assemblés de supplier le roi de leur accorder des temples, afin d'y faire avec sûreté l'exercice de leur religion, sans pouvoir être vexés ni molestés. »

Le comte de Villars s'empara de Montpellier, et poursuivit les hérétiques dans les Cévennes. Il y fit raser les maisons de quelques gentilshommes qui suivaient leurs erreurs, et fit quelques exemples : tout parut pacifié. Les catholiques donnèrent ainsi le signal de la violence, et bientôt les mêmes désordres, les mêmes fureurs se reproduisirent des deux côtés. Au milieu de cette confusion de maux, il ne peut être question de parti pour l'historien ; il doit montrer les excès de tous pour en faire détester le principe commun, l'intolérance.

Lorsque les états-généraux, tenus à l'avénement de Charles IX, eurent accordé une amnistie aux religionnaires sans permettre l'exercice de leur religion, les troubles recommencèrent. Toulouse en donna le signal dans la province; mais à Montpellier les voies de fait furent plus graves. L'évêque fut chassé après avoir eu plusieurs de ses gens tués ou blessés. Les huguenots de Montauban, Castres, Lavaur, se mirent en campagne; ceux de Montauban enlevèrent les religieuses du monastère de l'Espinasse de l'ordre de Fontevrault, à une lieue de Toulouse; elles étaient au nombre de vingt. Comme elles étaient de concert avec

leurs ravisseurs, après leur arrivée à Montauban, le consistoire leur donna des maris.

Joyeuse, lieutenant-général en Languedoc, réduisit Béziers; mais après le colloque de Poissy la reine-mère parut favoriser le parti réformé; elle fit suspendre les poursuites exercées et par Joyeuse et par le parlement de Toulouse. Les états assemblés à Béziers en 1561 reçurent de nombreuses requêtes en faveur des religionnaires. Vingt et un membres des états se prononcèrent même pour eux, et conclurent à se retirer devant le roi pour le supplier de faire vivre son peuple dans la paix et la tranquillité, et d'y pourvoir. Trente-sept voix décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de donner avis au roi d'accorder des temples. « Il fut résolu de supplier le roi de « faire vivre ses sujets suivant la vraie loi et re- « ligion ancienne, suivant les saints décrets et « constitutions de l'Église romaine, jusqu'à ce « qu'autrement fût déterminé par le saint con- « cile, et de réintégrer les religieux et religieu- « ses dans les églises qui leur avaient été ravies, « et qu'on poursuivrait la restitution de leurs « personnes. »

Le vicomte de Joyeuse avait reçu l'ordre de se tenir sur les frontières du Roussillon pour surveiller les Espagnols; le comte de Crussol fut envoyé pour l'aider à pacifier les troubles; leurs efforts furent inutiles. Un édit plus favorable aug-

menta leurs progrès. Les querelles, les émeutes sanglantes entre les deux partis, devinrent tous les jours plus fréquentes. Les émissaires du prince de Condé excitèrent une sédition terrible à Toulouse, et peu s'en fallut que les religionnaires ne restassent maîtres de la ville, comme ils l'étaient déjà de Montpellier et de beaucoup d'autres places.

Beaudiné, frère du comte de Crussol, réussit à faire soulever tout le bas Languedoc, depuis Béziers jusqu'au Rhône. Le vicomte de Joyeuse reprit sur lui quelques places avec un corps de six mille hommes, et la guerre civile se trouva régulièrement organisée. Les châteaux, les villages fortifiés, furent pris et repris; les excès étaient les mêmes des deux parts, les succès balancés. Beaudiné, défait près de Pézenas dans un combat qui lui coûta quatre ou cinq cents hommes, fit une convention avec Joyeuse. Ils se retirèrent l'un à Montpellier, l'autre à Narbonne, et recommencèrent bientôt leurs expéditions. Le comte de Crussol, devenu suspect aux catholiques, vit ses propriétés ravagées par eux; il fut choisi par les réformés comme chef et conservateur du pays jusqu'à la majorité du roi. Les états s'assemblèrent à Nîmes pour les réformés, à Carcassonne pour les catholiques. L'édit de 1563 rendit quelque calme à la province.

Damville le fils et le successeur au gouverne-

ment du Languedoc, du connétable de Montmorency, vint présider aux états. Tous les députés du tiers-état étaient catholiques, à l'exception des consuls de Nîmes, Castres, Montpellier; ceux des deux dernières villes étaient même mi-partie des deux religions. « Depuis cent ans l'assemblée des états n'avait été si belle et si nombreuse. Comme les députés de Nîmes étaient docteurs ou gradués, ils se présentèrent avec des toques ou des bonnets différens de ceux des catholiques; mais il fut ordonné qu'ils prendraient le bonnet ordinaire, et que les consuls, assesseurs ou députés des villes qui seraient gradués et de robe longue, ne seraient pas reçus s'ils ne se présentaient en habit décent et accoutumé. » Les états accordèrent les sommes demandées, en suppliant le roi de ne souffrir que le seul exercice de la religion catholique dans la province. Damville appuya la demande. « Il fut obligé, pour entretenir la paix dans la province, de faire divers réglemens qui dérogeaient en quelque chose au nouvel édit de pacification; c'en fut assez pour exciter les murmures des religionnaires. » Ils l'accusèrent auprès du roi, d'user avec eux d'une extrême sévérité et d'avoir fait pendre sans miséricorde leurs ministres d'Uzès pour avoir prêché avec trop de véhémence. Ils se plaignirent aussi de ce que, sur le refus que les habitans de Pamiers avaient fait de recevoir ses troupes dans

leur ville, il y était entré à main-armée, et de ce que, pour les punir de ce refus, il avait aboli leurs priviléges, rasé leurs murailles, fait pendre le ministre, condamné quelques habitans au dernier supplice, banni huit cents autres, et abandonné la ville à la fureur des soldats qui avaient violé les femmes et les filles. Damville fut surtout accusé d'avoir employé toute son influence sur les états pour les engager à demander la suppression des prédicans et des ministres dans la province. Damville répondit à ce dernier article dans sa justification : « Votre majesté peut savoir que les dits états sont si libres par les privilèges de tout temps à eux confirmés par les prédécesseurs rois de bonne mémoire, que peuvent traiter de ce que leur peut nuire et profiter, sans y appeler le gouverneur qui n'y entre que le premier jour de la proposition, et le dernier que toutes choses sont conclues pour faire l'octroi. » Damville écrivait un peu plus tard au roi que les légères dissensions qui existaient n'auraient pas de suite, « à cause qu'il avait soin de tenir la bride un peu roide aux habitans du pays. »

Charles IX traversa la province, au milieu des fêtes, dans le rigoureux hiver de 1565 qui fit mourir de froid plusieurs voyageurs dans les chemins. Le Rhône fut gelé, les orangers, les oliviers et les blés périrent tous. Pendant son

voyage le roi avait renvoyé à prononcer sur les plaintes des religionnaires jusqu'à ce qu'il fût à Toulouse. Il y fit son entrée solennelle le lendemain de son arrivée, monté sur un cheval blanc, vêtu d'un habit de velours bleu brodé d'or ; son chapeau à petit bord, de la même étoffe, était garni partout d'un passement d'or en long et d'un bouquet de plumes blanches sur le retroussis ; il portait au cou le cordon de l'ordre.

Cependant les infractions à l'édit de pacification étaient si nombreuses, que les religionnaires se soulevèrent de toutes parts au signal que leur donna Jacques de Crussol, qui avait quitté le nom de Beaudiné pour celui d'Acier. A Nîmes et dans les environs, cent vingt catholiques furent assassinés, les autres pillés et chassés. Sur les ordres de Joyeuse des représailles furent exercées dans les lieux où les catholiques étaient les plus forts, et notamment à Lodève. Joyeuse assiégé par d'Acier dans le fort Saint-Pierre de Montpellier, s'en échappa, mais ne put le sauver. Le château de Nîmes fut également pris par les réformés, et la guerre recommença dans les mêmes positions dans le bas Languedoc et l'Albigeois. Une nouvelle paix vint la suspendre. Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, fut envoyé pour faire désarmer Montauban. Il vint descendre dans sa maison de campagne près de Toulouse ; il y fut arrêté, conduit dans la pri-

son du parlement. Il avait été précédemment condamné à mort par contumace dans l'affaire de la sédition de Toulouse. La sentence fut exécutée. Un gentilhomme de Carcassonne, « ayant voulu, sous le bénéfice de la paix, habiter sa maison située dans la cité, au lieu de le lui permettre, on lui fit couper la tête, sans autre forme de procès. Les villes de Montauban et de Castres se servirent de ce prétexte pour ne pas obéir. » Les habitans de la première vinrent au nombre de dix mille hommes ravager les environs de Toulouse. L'année n'était pas écoulée que tous les religionnaires avaient repris les armes et s'étaient rendus maîtres de tout le diocèse de Castres et de trente-huit villes, bourgs ou villages de l'Albigeois. Les Toulousains formèrent une croisade, à la sollicitation d'un prêtre séculier. Cette association fut autorisée par le parlement qui prescrivit à tous les catholiques de porter une croix blanche sur leurs habits. « Le Pape approuva cette ligue ou croisade ; ce qui prouve que la ville de Toulouse a le triste avantage d'avoir donné l'origine à cette célèbre association ou ligue, qui causa quelques années après tant de troubles dans le royaume. »

Après un édit sévère contre les religionnaires, les états catholiques de la province résolurent de lever vingt mille arquebusiers morionnés et dix mille piquiers. On fit la répartition des troupes

et des munitions que chaque diocèse devait fournir, tant qu'il plairait au pays, et sans déroger à ses priviléges et à ses libertés. Les troupes, qui ne devaient pas sortir de la province, portaient le nom de *Francs de Languedoc*. Le maréchal Damville vint combattre les religionnaires de l'Albigeois; mais il ne put s'opposer aux ravages de l'armée des princes, qui s'était retirée dans la province après la bataille de Montcontour. Ces troupes poussèrent leurs courses jusque dans les faubourgs de Toulouse, tentèrent de mettre le feu à celui de St-Michel, massacrèrent sans pitié tous les prêtres qu'elles rencontrèrent, violèrent les femmes et les filles, et mirent à rançon tous ceux qu'elles épargnèrent; elles commirent enfin tous les excès dont est capable le soldat effréné.

Damville était resté dans l'inaction. On le crut d'intelligence avec l'amiral. Ce soupçon, fondé sur leur parenté, ne fit que s'accroître lorsqu'après une conférence ils se séparèrent en s'embrassant et avec des marques réciproques d'amitié. Un religieux ne craignit pas, dans un sermon, de traiter le maréchal de fauteur des hérétiques et de traître au roi et à la patrie. Le prédicateur fut arrêté; les capitouls le réclamèrent, et celui qui porta la parole le fit avec tant de liberté, que le maréchal lui donna un soufflet; tout le peuple courut aux armes, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à l'apaiser. Damville se mit cependant à

la suite de l'armée des princes avec douze cornettes de cavalerie et trente enseignes d'infanterie, et ne cessa de la harceler tant qu'elle fut dans la province. L'armée religionnaire s'empara d'une foule de petites places, leva des contributions dans tout le pays, mit le feu aux églises, aux monastères et même aux maisons, aux bourgades où elle ne trouvait pas de vivres. Tous les habitans des campagnes se réfugiaient dans les places fortes avec ce qu'ils avaient de meilleur. Cette armée était déjà sortie de la province après l'avoir traversée, lorsque la paix de St-Germain suspendit les hostilités.

Ces ravages n'étaient pas les seuls maux qu'eut à supporter la province. L'hiver de 1570 avait fait périr tous les arbres fruitiers; la neige avait couvert la terre pendant soixante jours de suite, chose qu'on n'avait pas vue depuis soixante-dix-sept ans, et la chaleur excessive qui suivit acheva de gâter toutes les récoltes.

Montpellier, Nîmes, un grand nombre d'autres villes, furent sauvées de la saint Barthélemi par leurs magistrats et par le lieutenant-général vicomte de Joyeuse, qui secondèrent les vues pacifiques du maréchal Damville, absent de la province. A Toulouse les capitouls, « pour mieux retenir ceux des religionnaires qui étaient rentrés dans la ville, et attirer les absens, firent publier à son de trompe des défenses de la part du roi de

molester en rien ceux de la religion. Le lendemain les catholiques les firent tous arrêter; ils furent tous renfermés dans les prisons et les couvens, et l'on écrivit en cour pour savoir ce qu'on en devait faire. Les députés étant de retour après plus d'un mois de voyage, signifièrent l'ordre d'égorger incessamment ces prisonniers, si cela n'était déjà fait, et le 4 octobre 1572 sept ou huit hommes armés de haches et de coutelas s'étant rendus à la prison avant le lever du soleil, se firent amener, l'un après l'autre, tous les prisonniers qui y avaient été rassemblés, et les massacrèrent au pied des degrés du palais au nombre de deux à trois cents. On dépouilla ensuite tous ceux qui avaient été tués, et on les laissa pendant deux jours exposés à la vue du peuple, excepté trois conseillers au parlement qu'on revêtit de leurs robes rouges, et qu'on pendit à l'ormeau du palais. Au bout de deux jours on creusa des fosses dans la cour de la sénéchaussée, et on inhuma pêle-mêle tous les cadavres. » Toutes les maisons des religionnaires furent pillées. Quelques autres villes de la province suivirent l'exemple de Toulouse.

Ces massacres devinrent le signal de la quatrième guerre civile. Damville leva des troupes, soumit Sommières et quelques places des environs. On l'accusa cependant de n'avoir pas mis un grand zèle dans cette campagne, qui se ter-

mina par un nouvel édit de pacification; mais les religionnaires n'ayant pas voulu désarmer, les troubles ne cessèrent pas entièrement. La cour avait de violens soupçons contre la fidélité du maréchal Damville : il était proche parent de l'amiral de Coligny; il avait manqué lui-même d'être compris dans la St-Barthélemi, et son frère, le duc de Montmorency, s'était mis à la tête des *politiques* ou malcontens. Toute sa famille d'ailleurs haïssait la maison de Guise. Des ordres furent donnés pour s'assurer de Damville, et l'amener mort ou vif à la cour. Le maréchal se mit en mesure de résister, et forma des liaisons avec les réformés pour lesquels il se déclara ouvertement, lorsqu'à la mort de Charles IX la reine-mère voulut le dépouiller du gouvernement de Languedoc; mais il ne se mit en campagne contre les catholiques non-unis que lorsque Henri III qu'il était allé voir à Turin, voulut employer les armes contre lui. Pendant que le roi tenait à Beaucaire les états de Languedoc, les députés des catholiques politiques et des religionnaires s'assemblaient à Nîmes. Le maréchal Damville, leur chef, s'empara d'Aigues-Mortes, et le roi fut forcé de lever le siége de Livron. Après le départ d'Henri III, l'armée royale fut commandée par le comte de Crussol, nouvellement fait duc d'Uzès, religionnaire que sa haine contre le maréchal avait jeté dans le parti opposé. Dam-

ville, zélé catholique, était le chef des réformés. Jean de Saint-Chaumont, seigneur de Saint-Romain, dix ans archevêque d'Aix, commandait les religionnaires du Bas-Languedoc, dont il avait embrassé la croyance; et Guillaume, vicomte de Joyeuse, dix ans évêque d'Alet, marié depuis, commandait l'armée catholique du Haut-Languedoc.

Les opérations de cette campagne furent de peu d'importance. Elle se termina par l'édit de pacification de 1576, plus favorable aux religionnaires, que l'on qualifia dès-lors de prétendus-réformés. Damville, rétabli dans son gouvernement, fit jurer aux états de Béziers, dans lesquels sur cent députés étaient à peine dix réformés, d'observer fidèlement l'édit de pacification; mais la ligue, dont Toulouse avait donné l'exemple, se propagea dans tout le royaume, et les états de Blois décidèrent la révocation de l'édit et l'extinction de la religion réformée. La cour négociait avec le maréchal Damville; il opposait à toutes les offres le serment qu'il avait fait prêter en sa présence et en celle de Joyeuse, et qu'ils avaient fait eux-mêmes. Ces négociations finirent par donner de l'ombrage aux réformés; ceux de Montpellier lui refusèrent l'entrée de leur ville, à moins d'un nouveau serment de sa part. Damville se réconcilia tout-à-fait avec la cour, et vint assiéger Montpellier, tandis que

le maréchal de Bellegarde avec lequel il dut partager le commandement, faisait le siége de Nîmes. Ces deux chefs se brouillèrent bientôt. Châtillon, fils de Coligny, arrivait au secours de Montpellier; il envoya présenter la bataille au maréchal Damville, qui répondit qu'il n'avait d'autre dessein que d'entrer à Montpellier. Châtillon fit cependant passer du secours dans la place, et l'on était sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'arriva la nouvelle d'une de ces paix trompeuses, si fréquentes qu'elles méritaient à peine le nom de trèves, et montraient le peu de bonne foi des deux partis à exécuter les conventions.

Le roi ne se voyant pas en état de forcer Damville à quitter le gouvernement de Languedoc, lui envoya des lettres de confirmation. Le maréchal fit de vaines démarches auprès des états pour en obtenir l'octroi ordinaire; ils se séparèrent, en déclarant ne le pouvoir faire cette année, « à cause de la misère où les ruines et les « dommages supportés par le pays durant seize « ou dix-sept années de guerre l'avaient réduit, « n'ayant plus moyen de vivre ni d'habiter dans « la province, ne pouvant encore jouir de la « paix. »

Le capitaine Paraben, gentilhomme gascon, ancien page du connétable de Montmorency, avait reçu de Damville le gouvernement de la ville et

du château de Beaucaire. Il s'en empara pour son compte, refusa d'obéir au maréchal, et commit une infinité de vexations et de brigandages; mais les habitans soulevés le tuèrent à l'église avec sa maîtresse, tandis qu'ils étaient à genoux devant l'autel. Cette maîtresse était une dame de Pézenas que Paraben avait enlevée au maréchal. La tête du capitaine fut exposée sur la porte de Beaucaire avec une couronne de paille.

La reine-mère vint à Castelnaudari, pendant la durée des états, pour cimenter la paix. Le maréchal Damville, devenu duc de Montmorency, l'accompagna dans toute la province alors ravagée par la peste.

L'année 1580 vit une nouvelle guerre suivie d'une nouvelle paix. Deux ans après, Anne, duc de Joyeuse, vint étaler dans la province tout le faste d'un favori. Le duc de Montmorency fut le voir à Nisan par pure politique; car il était déjà brouillé avec le vicomte de Joyeuse que son fils avait fait maréchal, et qui s'était emparé de Narbonne. Des châteaux et des forts furent pris, repris et pillés par des brigands des deux religions qui profitaient de ces querelles; quelques-uns furent pendus. Montmorency et Joyeuse armèrent encore malgré les efforts du roi. Le duc se fit donner cent mille écus pour renvoyer ses troupes.

Henri III qui commençait à s'apercevoir des

projets des Guise, écrivait au roi de Navarre : « Mon frère, je vous avise que je n'ai pu em-« pêcher, quelque résistance que j'aie faite, les « mauvais desseins du duc de Guise. Il est armé, « tenez-vous sur vos gardes, et n'attendez rien. « J'ai entendu que vous étiez à Castres pour « parlementer avec mon cousin, le maréchal de « Montmorency, dont je suis bien aise, afin que « vous pourvoyez à vos affaires. Je vous envoie-« rai un gentilhomme à Montauban, qui vous « avertira de ma volonté. Votre bon frère, HENRI. »

Tout averti qu'il était, le roi fut obligé de signer la ligue. On courut aux armes. Le Bas-Languedoc obéissait à Montmorency qui s'était uni au roi de Navarre ; le Haut-Languedoc reconnaissait Joyeuse soumis aux Guises. L'Orb formait à peu près la limite de ces deux gouvernemens.

Après la prise de Lodève le duc de Montmorency se trouva, d'après la montre générale qu'il en fit à Béziers, à la tête d'un corps de six mille arquebusiers partagés en cent enseignes et sept régimens ; il avait de plus cinq cents gens d'armes ou chevau-légers, et put augmenter son corps de deux cents arquebusiers. François de Coligny, comte de Châtillon, son lieutenant, était à la tête d'un autre corps de troupes. La guerre continua jusqu'au mois de mars. A cette époque il tomba tant de neige dans le pays, qu'elle fit mourir les

oliviers et presque tout le gibier. On fit plus tard une trève seulement pour le labourage.

Après la mort de Guise aux états de Blois, les ligueurs de la province, et surtout de Toulouse, se portèrent aux derniers excès. Le premier président, Duranti, violent ennemi des hérétiques, mais fidèle au roi, fut assassiné. Son corps fut traîné tout sanglant par les pieds, avec une corde, jusqu'au milieu de la place St-George; et comme il n'y avait pas de potence, on le mit au pilori en attachant derrière lui le portrait de Henri III. « Les uns lui arrachaient la barbe, les autres le tiraient par le nez qu'il avait aquilin, en lui disant : « Le roi t'était si cher, te voilà maintenant avec lui. » L'avocat-général Daffis fut également massacré. Toulouse fit alors des services pour le duc de Guise, et se soumit au duc de Mayenne. Ce chef de la ligue nomma lieutenant-général en Languedoc le grand-prieur de Joyeuse en remplacement de son père, le maréchal, qui tenait la campagne. La cité de Carcassonne tomba par surprise entre les mains des ligueurs. La ville basse étant restée fidèle au roi, les deux parties de Carcassonne ne cessèrent de se faire la guerre. Le maréchal de Joyeuse, malgré quelques troupes qu'il avait reçues d'Espagne, fut obligé de convenir d'une trève de quatre mois avec Montmorency, pour laisser respirer le pays accablé par la peste et par la famine.

Les Toulousains ne manquèrent pas de faire un service solennel pour Jacques Clément. Richard, provincial des minimes, en fit l'oraison funèbre et le mit au rang des martyrs; enfin les zélés ligueurs exposèrent ses images à la vénération publique et le mirent dans les litanies des Saints, et le parlement déclara, les chambres assemblées le 22 août 1589, « que la cour, aver-
« tie de la miraculeuse et épouvantable mort de
« Henri III, advenue le premier jour de ce mois,
« enjoint à tous princes, prélats, seigneurs et
« autres de quelque état et condition qu'ils soient,
« de s'unir derechef pour la conservation de la
« foi catholique; avec ordre à tous les évêques
« et pasteurs du ressort, de rendre grâces à Dieu
« de la délivrance de Paris et des autres villes
« du royaume, et de faire des processions et
« prières publiques tous les ans le 1.er d'août,
« en reconnaissance des bienfaits qu'il leur avait
« faits ce jour-là; avec défense de reconnaître
« pour roi Henri de Bourbon, prétendu roi de
« Navarre, et de le favoriser, à peine d'être puni
« de mort comme hérétique, et injonction à tous
« les évêques et pasteurs de faire publier de nou-
« veau et garder la bulle du pape Sixte V, don-
« née contre ledit Henri de Bourbon, en vertu
« et par l'autorité de laquelle ladite cour l'a dé-
« claré et déclare incapable de jamais succéder
« à la couronne de France, pour les crimes no-

« toires et manifestes amplement contenus en « icelle. »

Le maréchal de Joyeuse s'était brouillé, raccommodé avec les ligueurs; ils firent serment de ne reconnaître jamais Henri IV, et reçurent un renfort de six mille lansquenets, tant espagnols que tudesques, qui furent en partie détruits à leur débarquement par les royalistes. Constance de Cezelli sauva Leucate. Montmorency, de retour, reprit les châteaux tombés entre les mains des ligueurs.

Les états se tinrent à la fois à Castelnaudari pour la ligue, à Pézenas pour le roi. Les premiers augmentèrent l'armée du duc de Joyeuse de cinq cents arquebusiers et de cinq cents maîtres, dont ils consentirent à payer l'entretien; les autres donnèrent à Montmorency cent mille écus de plus que l'octroi ordinaire pour s'opposer à l'entrée dans la province des ennemis de l'état, Espagnols et Savoyards.

Les ligueurs s'emparèrent de quelques places, détruisirent entièrement Arsens, en passant au fil de l'épée jusqu'aux prêtres et aux enfans; ils exercèrent dans le Cabardez des cruautés inouies, jusqu'à couper les enfans par le milieu du corps; mais ils furent défaits près d'Olonsac par Montmorency qui prit Azillanet sous leurs yeux. Malgré cette victoire, l'armée royale retenue par les pluies ne put empêcher la ville basse de Carcassonne d'être livrée par trahison aux ligueurs.

Le duc de Joyeuse, nommé par Mayenne maréchal et gouverneur du Languedoc, ayant été tué sous Villemur qu'il assiégeait, le parlement de Toulouse nomma d'une voix unanime le cardinal de Joyeuse pour succéder à son frère; mais après quelques jours, le nouveau gouverneur s'étant démis de sa charge pour des raisons de conscience, on tira du couvent des capucins le père Ange, prêtre, son frère, qui avait autrefois servi sous le nom de comte du Bouchage. Une assemblée d'évêques décida que le père Ange devait, sous peine de péché mortel, quitter son habit et sa profession, et accepter le commandement en attendant la dispense du Pape. Le vénérable capucin se rendit aux instances de toute la noblesse, prit dès-lors le titre de duc de joyeuse et se sécularisa lui-même. A la prière du parlement il laissa l'administration au cardinal, et ne se chargea que du commandement; il eut bientôt une entrevue avec Montmorency au *mas de Barbieu* entre Azille et Olonsac; ils convinrent d'une trève qui devait durer un an. Le duc de Montmorency, nommé connétable, laissa dans la province comme lieutenant-général le duc de Ventadour, son gendre et son neveu.

Paris était soumis. Henri IV offrait en vain la paix aux ligueurs de la province, le duc de Joyeuse traversait les négociations; frère Maurel, cordelier, son émissaire, après avoir violemment

prêché dans la cathédrale de Toulouse, prit un grand coutelas d'une main, un crucifix de l'autre, et parcourut les rues en cet équipage, ameutant le peuple aux cris de *vive la ligue* contre les membres du parlement qui voulaient se soumettre. La guerre continua pendant une année entre Ventadour et Joyeuse; mais celui-ci se voyant près d'être abandonné, consentit enfin à traiter. Il se fit nommer maréchal de France avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus; il obtint les gouvernemens particuliers de Narbonne, de Carcassonne et du mont St-Michel, avec cinq cents hommes de pied et trente arquebusiers pour sa garde; il eut enfin, sous l'autorité et en l'absence du connétable, la charge de lieutenant-général en Languedoc pour la partie qu'il occupait.

Le duc de Ventadour conservait le Bas-Languedoc, et les deux lieutenans-généraux devaient, pendant deux ans encore, assembler chacun les états de leur commandement; après quoi les états se réuniraient dans l'ancienne forme. D'après l'édit de Nantes les religionnaires de la province devaient garder huit ans, comme places de sûreté, Montpellier, Aigues-Mortes et quelques autres moins considérables.

Henri, maréchal de Joyeuse, paraissait plus que jamais livré à l'ambition, aux intrigues, lorsqu'il se sentit agité de remords des vains prétex-

tes dont il s'était servi pour rompre ses engagemens sacrés. On assure que les sermons d'un capucin qui prêchait à St-Germain-l'Auxerrois, la lecture de la vie du jésuite François Borgia, duc de Candie, les prières de sa mère et les railleries du roi, contribuèrent à le faire rentrer dans le cloître; sa fille unique, Henriette, porta la succession entière de la maison de Joyeuse à Charles de Lorraine, duc de Guise, son second mari.

Le duc de Ventadour fut reconnu seul lieutenant-général en Languedoc, et tint en cette qualité les états généraux de toute la province.

« Le roi ayant fait expédier diverses commissions pour les provinces du royaume, afin d'en tirer de l'argent pour subvenir aux nécessités de l'état, le plus grand profit qui en réussit fut en celle où on l'espérait le moins. De Maysse, conseiller au conseil d'état, et de Refuge, conseiller au parlement, furent envoyés en Languedoc, qui est le pays le plus indocile aux nouveautés, et où les oppositions sont plus libres contre les commissions du roi, car les peuples de ce pays disent toujours à sa majesté : Nous sommes vos sujets, mais avec nos priviléges..... Les états de Languedoc opposaient à la volonté du roi leurs priviléges, et disaient n'en pouvoir souffrir l'altération; ils se rendaient sourds à toutes les persuasions de la raison et de la considé-

ration des affaires du roi. » Néanmoins ils accordèrent pour l'année suivante cent soixante-dix-sept mille écus, sans compter l'entretien des garnisons montant à vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-trois écus, et le taillon. Ces états de 1599 furent les premiers à concéder un don gratuit qui leur fut depuis assez souvent demandé.

Quoique la paix eût été rétablie dans la province, il y restait encore plusieurs troupes de bandits. Les plus fameux étaient le cadet de Senejouls qui s'était emparé du château du Bouchet en Vélay, dont on fut obligé de faire le siége, et les trois fils du baron d'Entraigues qui volaient sur les grands chemins, et dont le père fut condamné aux galères pour ses crimes. Le parlement de Toulouse ayant fait le procès à ces trois frères, les condamna à avoir la tête tranchée et le corps partagé en quatre quartiers; ce qui fut exécuté. Le parlement condamna encore au dernier supplice plusieurs autres gentilshommes de la province qui y exerçaient des brigandages. Villefort, frère du vicomte de Polignac, outré de ce que le comte d'Apchier l'avait emporté sur son frère dans une dispute de préséance aux états particuliers du Gévaudan, attaqua le lendemain Apchier dans la cathédrale de Mende où il entendait la messe, et le blessa mortellement; trois gentilshommes et deux domestiques de la suite de Villefort furent tués dans cette affaire par les

amis d'Apchier; Villefort fut arrêté, conduit à Toulouse et décapité.

Le connétable revint dans la province pour faire reconnaître son fils, auquel le roi avait accordé la survivance du gouvernement de Languedoc.

La province respirait, on voulut tenter de nouveaux efforts pour rétablir la discipline ecclésiastique. Le concile provincial de Narbonne de 1609 défendit de nouveau de faire des danses, des festins, et de tenir des marchés dans les églises, et d'y chanter : *Memento Domine David sans truffes;* d'y commettre de semblables scurrilités, d'y représenter les prophètes et les bergers de la nuit de Noël, d'y chanter les prophéties des sibylles, d'y faire voler des pigeons, et pleuvoir de l'eau et du feu le jour de la Pentecôte, etc.

Peu après l'assassinat dn bon Henri, sous lequel la province pouvait espérer de réparer tous ses maux, le connétable de Montmorency mourut dans sa maison de la Grange-des-Prés à Pézenas; il avait gourverné la province pendant cinquante-un ans. Henri IV disait qu'il avait un connétable qui ne savait pas écrire, et un chancelier qui ne savait pas le latin. Brantôme assure que Montmorency savait à peine lire, et qu'une marque lui servait de signature; il avait du reste de grandes qualités et des talens pour la guerre.

Les réformés de la province se liguèrent avec

le prince de Condé, le duc de Bouillon et les autres grands, mécontens de la cour, malgré les efforts de l'amiral de Montmorency et de Châtillon, petit-fils de Coligny, gouverneur de Montpellier; mais lorsque la rupture fut décidée, Châtillon prit le même parti et fut nommé général des églises réformées dans le Bas-Languedoc; le duc de Rohan avait le même titre pour le Haut-Languedoc et la Guyenne; les troubles furent pacifiés pour un temps.

Le duc de Montmorency faisait faire à sa femme des entrées magnifiques dans les villes de la province. « Il résolut à Toulouse de faire une course à la *quintaine*, et le lendemain une course de bague pour célébrer le mariage de Madame, sœur du roi, avec le prince de Piémont. Ces fêtes furent précédées d'un superbe ballet qui fut donné par quatre troupes vêtues avec une magnificence extrême, et composées des principaux seigneurs de la province. Il y eut trois prix de distribués pour la course à la quintaine par la duchessede Montmorency et les autres dames, placées dans une galerie dont les fenêtres regardaient le bout de la lice; ils consistaient en trois bouquets de diamans. »

Quelques jours après ces fêtes brillantes, le fameux athée, Vanini, fut condamné à avoir la langue coupée, et fut brûlé vif; « ce qu'il souffrit avec une feinte constance et sans témoigner au-

cun repentir de sa mauvaise doctrine, qu'il avoua publiquement et dont il se fit un mérite. Il n'était alors âgé que de trente ans. »

La guerre civile recommença. Les réformés de Montpellier, Nîmes et Gignac s'emparèrent de ces villes ; Louis XIII vint assiéger Montauban. Châtillon, tout en continuant ses opérations militaires, essayait de porter les réformés à la paix ; il leur devint suspect et fut privé de son commandement par les religionnaires qui vinrent même l'assiéger dans Aigues-Mortes.

Quoique Rohan se fût fait battre en Albigeois, Louis XIII avait été forcé de lever le siége de Montauban. Le duc, qui s'était arrogé une autorité despotique, résistait à Montmorency ; les châteaux, les villages étaient pris, repris, ruinés. Rohan battu près de la Vérune fut porter du secours aux réformés de l'Albigeois, et Montmorency put ravager à son aise les environs de Montpellier. L'armée royale, après avoir brûlé quelques villes rebelles, fut jointe à Castelnaudari par le corps de Montmorency, et vint mettre le siége devant Montpellier. Callonges, lieutenant de Rohan, y commandait et fit une belle défense. Le siége durait depuis six semaines ; l'armée royale avait perdu 3,000 hommes tués ou blessés, sans compter les lansquenets, lorsque le duc de Rohan, perdant l'espoir de secourir la ville, la fit rendre par capitulation ; il obtint le gouvernement particulier

d'Uzès, de Nîmes et de Castres, 200,000 liv., une pension de 45,000 liv. et le duché de Valois en engagement pour la somme de 600,000 liv. Son frère Soubise eut 100,000 liv., sa pension de 30,000 lui fut conservée. Callonges qui avait si bien défendu Montpellier eut 6,000 liv. de pension, et Châtillon fut fait maréchal de France pour avoir, avant le siége, livré Aigues-Mortes au roi.

Rohan excita de nouveaux troubles en 1625, se soumit à un nouvel édit de pacification en 1626, et reprit les armes la même année. Joachim de Beaumont, baron de Brison, qui s'était fortifié dans *le Poussin* sur le Rhône, ne consentit à l'évacuer qu'avec 40,000 écus, le brevet de maréchal de camp et une abolition générale pour le passé, tant pour lui que pour ses adhérens. Le Poussin fut ensuite rasé.

Le duc de Montmorency qui s'était fait rembourser sa charge d'amiral 900,000 liv., revint dans la province pour s'opposer aux progrès de Rohan; il le battit au combat peu sanglant de Souillés près de Castelnaudari. Le prince de Condé prit le commandement de la province, fit mettre à prix la tête de Rohan, et le fit condamner par le parlement de Toulouse à être dégradé de noblesse et tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté en effigie; quatre assassins excités par la récompense, essayèrent de la gagner; ils furent pendus par les religionnaires, et Rohan, pour pren-

dre sa revanche, fit exécuter en effigie le premier président du parlement. Condé tint les états à Toulouse et soumit la ville de Pamiers. Pendant que Montmorency combattait en Vivarais, Castres et Montauban se déclarèrent pour Rohan; il fit un traité avec l'Angleterre, un autre avec le roi d'Espagne, d'après lequel il devait, moyennant 300,000 ducats par an, entretenir sur pied 12,000 hommes d'infanterie et 1,200 chevaux religionnaires. Le gentilhomme, porteur des articles signés, de ce traité, subit le dernier supplice à Toulouse. Le roi vint dans la province avec une nouvelle armée; il prit la ville de Privas qui fut livrée au pillage et brûlée. Le roi sauva la plupart des femmes et des filles; il se contenta de faire pendre cent des principaux habitans, d'en envoyer cent aux galères, de confisquer tous les biens et de défendre de rebâtir la ville. Alais ayant capitulé, Rohan traita de la paix et l'obtint. Cent mille écus lui furent donnés par un article secret; une partie de l'armée royale fut laissée dans la province avec le maréchal de Bassompierre pour présider à la démolition des fortifications. Cette fois la paix de religion fut solidement établie et ne fut troublée qu'à la révocation de l'édit de Nantes; mais la province désolée par la peste ne put de long-temps profiter de cette paix. Le cardinal de Richelieu restait en Languedoc; il fit enregistrer à Montpellier par la cour

des aides et la chambre des comptes un édit qui les réunissait en un seul corps, un autre qui ordonnait l'établissement des élus dans la province. Le peuple, et les états alors assemblés à Pézenas virent avec le plus grand déplaisir « ces deux édits, mais surtout celui des élus qui renversait entièrement leurs priviléges, ainsi que l'ordre et la police établie de tout temps en Languedoc pour la levée des deniers royaux et des autres impositions, et tous les peuples en prirent l'alarme. »

Les états refusèrent absolument de vérifier l'édit des élus. Ils furent visiter en corps *sa grandeur illustrissime* le cardinal, irrité de leur opposition, et qui s'était établi dans la maison de la Grange-des-Prés. Montmorency, gagné par Richelieu, sollicitait les états de demander eux-mêmes leur suppression. « Monsieur, lui répondit un député, si nous étions tous criminels « de lèse-majesté dans l'assemblée, le roi se « contenterait de nous faire punir, sans exiger « de nous de signer l'arrêt de notre condamna- « tion, et vous voulez que nous laissions cette « mauvaise opinion de nous à nos successeurs, « de n'avoir pas voulu conserver ce que nos pè- « res nous ont laissé de plus cher, et d'avoir été « nous-mêmes nos juges et nos témoins pour « nous détruire. »

Toutes les manœuvres furent inutiles, le pre-

mier ministre échoua contre la fermeté des états qui, le 1.er août 1629, prirent la délibération suivante :

« L'assemblée voyant certainement que l'éta-
« blissement des élus dans la province anéantit
« toutes les franchises et libertés, dont elle avait
« joui pendant une longue suite de siècles, char-
« ge expressément les députés qu'elle a nom-
« més de presser leur départ, de porter au roi
« les soupirs de ses très humbles, très fidèles
« et très obéissans sujets du pays de Languedoc,
« afin d'implorer de sa justice et bonté la révo-
« cation dudit édit et la continuation de l'ancien
« ordre des états de la province et de ses vingt-
« deux diocèses. »

Le jour d'après les commissaires du roi vinrent présenter une lettre de cachet, datée de Nîmes, le 14 juillet, et un arrêt du conseil du lendemain, qui prescrivait aux états de se séparer. Le procès-verbal de cette séance porte que l'assemblée, « vu l'exprès commandement du roi, con-
« tinuant à témoigner l'absolue et entière obéis-
« sance qu'elle avait toujours eue pour les ordres
« du roi, se sépara incontinent après avoir reçu
« la bénédiction de l'archevêque de Narbonne. »

Le parlement refusa d'enregistrer l'édit des élus; ils furent enfin supprimés au bout de deux ans, et les états rétablis. Le duc de Montmorency en fit l'ouverture; il assura qu'on devait ce ré-

tablissement à la modération qu'avaient fait paraître les habitans de la province, malgré les mauvais exemples que leur donnaient les Provençaux. Après le duc de Ventadour, Robert Milon, conseiller d'état, troisième commissaire, fit un pompeux éloge du cardinal qu'il appela « un pro-« dige et chef-d'œuvre de nature, un foudre « de guerre, un torrent d'éloquence et un abîme « de doctrine. » Mais les conditions du rétablissement des états étaient plus onéreuses que les élus même. Les députés résistaient de tous leurs moyens; ils étaient assemblés depuis deux mois sans avoir pu s'entendre avec les commissaires du roi, lors de la séance du 22 juillet 1632.

Montmorency, mécontent du cardinal de Richelieu, n'avait pas su résister aux efforts d'Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, pour le gagner au parti de Monsieur, frère du roi. Ce prince, impatient de quitter Bruxelles, s'était présenté dans la province plutôt que ne le comptait Montmorency, qui fut obligé d'éclater, avant d'avoir pris toutes ses mesures. Il avait passé la nuit avec l'évêque d'Albi à briguer les suffrages par la promesse d'un entier rétablissement de priviléges. L'assemblée avait nommé au scrutin secret des députés, « pour aller à la cour informer le roi du déplo-« rable état de la province, et porter aux pieds « de sa majesté les justes plaintes de ses pau-« vres sujets, qu'un déluge de nouveaux offi-

« ces, impôts et surcharges a inondés, à même
« temps que la peste, accompagnée d'une horrible
« famine, les moissonnait, afin qu'il lui plaise
« de les soulager et confirmer en leurs droits et
« libertés, en révoquant tous édits et établisse-
« mens contraires. »

L'évêque d'Albi déclara qu'il n'était plus question d'élus ni de doléances, mais de se joindre au duc de Montmorency. Ses partisans étouffèrent la voix de Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, qui s'était montré l'un des plus zélés défenseurs des priviléges de la province; il fit de vains efforts pour empêcher cette résolution; elle fut prise à une grande majorité. A la sortie de cette assemblée tumultueuse, Montmorency fit arrêter l'archevêque de Narbonne et les commissaires, et fermer les portes de Pézenas, pour retenir les députés. Ils s'assemblèrent le lendemain sous la présidence de l'évêque d'Albi, accordèrent l'octroi ordinaire, et furent en corps, suivant l'usage, le porter à Montmorency. Le duc ne donna la liberté à ses prisonniers qu'après la signature des délibérations qu'il avait enlevées aux états.

Les évêques d'Albi, de Lodève, de St-Pons, d'Uzès, eurent assez d'influence sur leurs villes épiscopales pour les livrer à Montmorency, dont ils étaient les zélés partisans. L'évêque de Nîmes échoua dans cette ville, mais il s'empara de Lunel.

Le duc s'assura de Béziers qu'il fit fortifier; il avait le projet de mettre une garnison espagnole dans Narbonne; l'archevêque, qui l'aimait, fit échouer son projet, parce qu'il aimait encore plus son pays. La fidélité du fils de Constance de Cézelli, de Barri, gouverneur de Leucate, ne put être ébranlée par Montmorency; mais Alais, Bagnols et quelques autres petites places lui ouvrirent leurs portes. Monsieur était entré dans la province avec deux mille chevaux et trois mille hommes de pied; il se rendit au château de Beaucaire avec quatre à cinq cents gentilshommes ou Polaques, et fit attaquer la ville par d'Elbœuf et Montmorency « qui eurent dispute sur la première pointe, et qui firent mettre à leurs troupes les chemises hors des brayes pour se reconnaître. » L'entreprise fut manquée.

Le vicomte de l'Estrange, qui commandait pour le duc de Montmorency dans le Vivarais, fut défait, pris et décapité malgré les efforts du maréchal de la Force, qui, pour le sauver, lui avait promis la vie en le faisant prisonnier. Ce maréchal s'avança vers Montpellier. Schomberg, qui était entré dans la province à la suite de Monsieur, occupait le Haut-Languedoc; enfin, le roi lui-même s'avançait avec une troisième armée. Le bruit de sa marche empêcha le débarquement de cinq mille Napolitains qui venaient au secours de Monsieur, et détacha de ses intérêts un grand

nombre de seigneurs. Cependant le prince, voulant empêcher Schomberg de s'emparer du château de St-Félix qu'il assiégeait, marcha sur Castelnaudari. Le maréchal, qui s'était rendu maître du château, s'avançait vers la ville; les deux petites armées se rencontrèrent à un quart de lieue de cette place, séparées par le Fresquel. Schomberg n'avait que mille à douze cents chevaux, quatre cents mousquetaires du régiment des gardes qui combattaient à pied et à cheval, et six compagnies d'infanterie de cinquante hommes chacune. Monsieur avait deux mille hommes de pied, trois mille chevaux, un grand nombre de nobles volontaires, et trois canons. Schomberg avait détaché quelques enfans perdus ou mousquetaires pour escarmoucher. Le comte de Moret, frère naturel de Monsieur, ayant été blessé mortellement, ses cavaliers se retiraient du combat. Le duc de Montmorency voulut le rétablir malgré les représentations du vieux colonel de Rieux, qui lui faisait voir que pour aller aux royalistes, il fallait franchir un fossé large de trois ou quatre toises. « Monsieur de « Rieux, mon bon ami, lui répondit le duc, « il n'est plus temps de temporiser, donnons « hardiment. — Monsieur, répliqua le Comte, « je mourrai à vos pieds. »

« Montmorency ne portait qu'un simple corps de cuirasse avec son pot : il montait un cheval

gris pommelé, tout couvert de plumes de couleur incarnate, bleue et isabelle. Le duc vint recevoir à trente pas une si rude décharge de mousqueterie, qu'une douzaine des siens tombèrent morts sur la place; les autres furent blessés ou prirent la fuite. Le duc avait reçu un coup de feu à la gorge: furieux, il franchit le fossé, suivi seulement du comte de Rieux, des chevaliers de Villeneuve, de Breuil et de Raré, de Saint-Florent et de son écuyer de cuisine qui ne voulut pas l'abandonner; il renverse tout ce qui se présente, se fait jour et perce jusqu'au septième rang, à travers une grêle de coups de mousquet. Claude de Guadagne, sieur de Beauregard et le baron de Laurières, capitaines de chevau-légers, s'étant présentés pour l'arrêter, le duc lâche son pistolet contre le premier; mais la cuirasse ayant résisté, le coup coule dans le bras gauche et le rompt. Beauregard tire en même temps de sa droite son pistolet chargé de deux balles, sur le duc de Montmorency, à qui le coup entre par la bouche, perce la joue droite proche de l'oreille, et rompt quelques dents. Le duc renverse néanmoins le baron de Laurières, et décharge un si furieux coup d'épée sur la tête de Bourdet, fils du baron, qu'il le fait chanceler; mais presqu'aussitôt son cheval, qui avait reçu quelques blessures, bronche, se relève, tombe enfin roide mort à trente pas de là, aux pieds

du baron de Laurières et de son fils, et l'entraîne avec lui. Le comte de Rieux, le chevalier de Villeneuve et Saint-Florent furent tués sur la place. Les chevaliers de Breuil et de Raré furent blessés et faits prisonniers. Le duc, ne pouvant se débarrasser de dessous son cheval, cria Montmorency, et pria deux sergens aux gardes françaises qui se trouvaient près de lui, de ne pas l'abandonner et de le faire confesser. Il donna à l'un d'eux une bague en le priant de la remettre à la duchesse s'il mourait de ses blessures. Il en avait reçu dix-sept. » Le combat ne dura pas plus d'une demi-heure. Les troupes de Monsieur se dispersèrent. Montmorency fut conduit à Laittoure. Plusieurs villes de la province s'étant soumises, Monsieur prit le même parti ; ce prince assura constamment depuis que la grâce de Montmorency lui avait été promise. Le roi vint présider dans l'église des Augustins de Béziers l'assemblée des états. Le garde-des-sceaux expliqua les mesures par lesquelles le roi voulait soulager la province ; on fit enregistrer un édit qui triplait les impositions. Le roi poussa jusqu'à Toulouse pour faire faire le procès à Montmorency. Le cardinal se rendit inaccessible à toutes les prières ; il sut empêcher la princesse de Condé, qui n'était venue en Languedoc que pour implorer la grâce de son frère, de voir le roi ; la reine fut détournée par lui de s'intéresser à Montmorency, et le

duc fut décapité aux pieds de la statue de Henri IV, son parrain; l'exécution faite, on ouvrit les portes de l'Hôtel-de-Ville. « Le bourreau montra au peuple la tête du duc séparée de son corps, et un chacun s'empressa à l'envi de recueillir le sang épanché. » Cinq balles furent extraites du corps de Montmorency. La province fut désormais séparée en trois lieutenances générales; celle du Haut, celle du Bas-Languedoc et celle des Cévennes qui comprenait le Vivarais et le Vélay.

Le comte de Serbellon, général espagnol, vint avec douze cents maîtres et douze mille fantassins attaquer Leucate que defendait le brave Barri; avec cent vingt soldats et une soixantaine de paysans, il soutint pendant près d'un mois les attaques de l'armée espagnole, augmentée encore de près de trois mille hommes, et donna le temps au duc d'Halwin de rassembler quelques troupes, et d'armer les habitans. Une assemblée des évêques, barons et consuls des environs, réunie à Béziers, donna cinquante mille écus pour le secours de Leucate. L'élan fut général dans la province, et le duc d'Halwin put marcher au secours de Leucate avec onze mille hommes de pied et mille chevaux. Il y avait peu de soldats dans cette armée : elle était pleine d'enthousiasme, et les vieilles troupes de Serbellon, quoique plus nombreuses, furent défaites. Les Espagnols laissèrent treize cents morts sur le

champ de bataille; ils eurent plus de mille hommes noyés dans l'étang, et cinq cents prisonniers. La perte des Français fut de douze cents hommes tués ou blessés. Le duc d'Halwin reçut le bâton de maréchal et prit le nom de Schomberg.

La guerre continuant avec l'Espagne, le prince de Condé reçut le commandement de toutes les provinces frontières; il porta la guerre en Roussillon. Perpignan fut bloqué. Le roi, venu pour assister au siége, tomba malade et fut obligé de le quitter; Perpignan fut pris cependant, et Louis XIII mourut en 1643, « laissant la province accablée de dettes et de subsides; en sorte que, suivant le procès-verbal des états de Béziers, des communautés entières désertaient le pays, après avoir fait abandon de leurs biens. » Depuis l'avénement de Louis XIV, à l'exception de la guerre excitée par la révocation de l'édit de Nantes, l'histoire de la province est presque tout entière dans l'histoire des états.

Les contributions étaient énormes; elles furent augmentées; une sédition causée à Montpellier par la surcharge des impôts, fut cruellement réprimée. Enfin, après trois ans de résistance de la part des états, le commissaire du roi, d'Argenson, vint leur annoncer la suppression des nouvelles charges, et mêla quelques mots de reproches à son discours. L'archevêque de Narbonne répondit qu'on paraissait avoir oublié les

services éminens qu'avait rendus la province en chassant les Espagnols ; il retraça les violences commises à Montpellier où l'on n'avait pardonné ni au sexe, ni à l'âge, ni à la condition ; il rappela les ravages des gens de guerre, les calamités de tout genre qui accablaient la province. « A « quoi servirait-il, ajouta le prélat, de nous « assembler, si nous n'avions rien à résoudre, si « l'on pouvait exiger par force et sans justice, « ce que nous aurions refusé par impuissance. »

La révocation de l'édit de Béziers rendit enfin à la province toute son ancienne liberté. Elle sut montrer qu'elle en était digne. Les états, à la première nouvelle des armemens qui se préparaient en Guyenne et en Provence, et de la défection du lieutenant-général Marsin, abandonnèrent les discussions qu'ils avaient avec le parlement de Toulouse ; et pendant que les intrigues de la Fronde troublaient toutes les autres provinces, celle de Languedoc resta dans le calme et dans le devoir. Cette conduite permettait aux états de maintenir avec force les priviléges du pays déjà bien dévasté par une maladie contagieuse par la disette, les levées arbitraires d'impôts et les désordres des gens de guerre ; les sacriléges, les terres pillées, les meurtres et les incendies étaient d'une fréquence effrayante. Aussi les états de 1654 répondirent-ils à la demande des commissaires du roi, qu'ils ne délibéreraient

sur l'impôt, qu'après le départ des troupes, du pays. Quatre ans plus tard, les états résistèrent avec tant de succès à la translation qu'on voulait faire de l'assemblée à Beaucaire, qu'elle fut abandonnée ; mais les états de 1659 furent plus remarquables encore. Louis XIV fit annoncer par ses commissaires le rétablissement de l'édit de Béziers. La réponse du président fut pleine de force et de dignité. Il déclara hautement que « la « province avait mérité de nouvelles grâces à la « première entrée du roi par la confirmation de « ses franchises et de ses libertés et non de les « voir détruites par un rétablissement si préju- « diciable à ses droits, qui la met aux fers et « dans la servitude. » Le roi marchanda longtemps les offres des états, et finit par donner la déclaration du mois de décembre de cette année qui confirmait tous les priviléges de la province. Les rapports des états et de la cour ne furent plus depuis cette époque qu'un échange de dévouement et de bienveillance, que ne purent interrompre les troubles causés dans les Cévennes par la révocation de l'édit de Nantes. Les détails doivent naturellement trouver place dans la description du Gard ; mais pour donner une idée des moyens employés pour soumettre les protestans, je ne puis mieux faire que de copier la relation d'un témoin oculaire, évidemment leur ennemi.

« Les nouveaux convertis ont toujours affecté dans Nîmes de venir en grand nombre visiter le commandant en chef; M. de Roquelaure sait mieux que personne les discours qu'il leur faut tenir. On a remarqué que le plus convenable est de leur dire gravement que le roi a été très surpris et souvent irrité de ce qui s'est passé; que le souvenir doit leur être honteux; que ce spectacle qui a été le sujet de la justice de sa majesté, ou militaire ou réglée, a scandalisé tout le royaume; que présentement on ne parle plus de camisards ni de fanatiques, c'est une espèce de consolation, et que le roi qui possède si éminemment les qualités de bonté pour ses sujets, comme celle de faire régner partout la justice et la tranquillité, espère que désormais chacun voudra rentrer de bonne foi dans le devoir, tant sur la religion qu'à l'égard de la fidélité due au souverain; qu'enfin, c'est dans cet esprit que le duc de Roquelaure leur déclare qu'il ne désire pas mieux que d'avoir occasion de les protéger, s'ils continuent à se bien conduire, chacun s'occupant de son travail et de son négoce; mais qu'aussi il sera fait main-basse contre ceux qui retomberont dans leur première faute, ou qui seront perturbateurs du repos public, ou séducteurs, ou infidèles au roi, en quelque manière que ce soit, et qu'il ne leur sera fait aucun quartier. C'est à peu près ce qu'il semble le plus à propos à leur dire. L'on a expérimenté en

rent sur la foi de Cavalier, en exécution de ce que le maréchal de Villars et M. de Baville avaient arrêté avec lui, acheva de corrompre les nouveaux convertis, et de les faire presque tous camisards. Ce ne fut plus qu'horreur, insolence, création en plein jour de prophètes et de prophétesses avec des cérémonies abominables; nul respect, ni pour le roi, ni pour les autorités, ni pour la justice. Tous les camisards, unis par le lien d'un secret absolu, quoique leurs bandes restassent séparées, les chefs se retirèrent chacun avec ses troupes, sans subordination des uns aux autres, et en cette situation se déclara trompé, ou fit semblant de l'être. Le maréchal de Villars; dès qu'il eut avis des excès de cette rebellion, rendit des ordonnances terribles, ne donnant que trois jours, pour que chacun de ces égarés revînt à son devoir. Elles furent imprimées, affichées et envoyés partout; mais bientôt après, elles restèrent sans exécution. Le seul Cavalier paraissait lui demeurer fidèle. Ce maréchal, de concert avec M. de Baville, reprit le train des négociations. Les députés et secrétaires de quelques troupes des camisards vinrent à lui, sur la foi de sauf-conduits, ils écoutaient ses propositions qu'ils faisaient semblant d'agréer, et en rapportaient ensuite les articles à leurs chefs, lesquels s'en mocquaient, les communiquant dans les villes et lieux de la province et même plus loin. Le sieur Dégalier,

gentilhomme nouveau-converti d'Uzès, en qui le maréchal de Villars se confiait, fut envoyé par lui à la cour, où il reçut de l'argent pour son voyage et une pension; il revint ensuite négocier par l'ordre du maréchal avec les camisards, le trahit visiblement et fut chassé et conduit à Genève sous sauf-conduit. Cavalier de son côté, ayant ramassé environ cent hommes de ses camisards, fut encore, par l'ordre du maréchal, posté avec sa troupe dans une île du Rhône nommée Valabrègues, où ils exerçaient publiquement le fanatisme, et, après y avoir demeuré plusieurs semaines, il fut par diverses troupes conduit à Lyon, remontant le Rhône, et ensuite dans le diocèse de Mâcon. Ses prédicans faisaient exercice public de fanatisme, dont M. de Mâcon se plaignit. Cependant Cavalier y ayant laissé sa troupe, vint en poste à la cour suivant l'ordre qu'il en avait; M. de Chamillard à qui le maréchal de Villars et M. de Baville l'avaient bien recommandé, l'honora d'une audience dans son cabinet, et quoique peu édifié de sa figure et de son esprit, il lui fit donner de l'argent et lui promit une pension. Après quoi, étant revenu à sa troupe pour se rendre à Brisac, personne n'ignore la manière dont lui et sa troupe se jetèrent en pays étranger. Il courut au duc de Savoie et en Hollande. On le regarda en ces deux endroits pour très indigne du renom qu'il s'était acquis en Languedoc. Il passa en Angleterre, et M. de Mi-

remont le fait présentement écouter comme un personnage d'importance, avec lequel il prétend, bien accompagné, entrer en Languedoc.

« Une partie de ces camisards, c'est-à-dire les plus déterminés, revinrent en Languedoc pour exciter les nouveaux troubles des Cévennes, avec quelques officiers qui avaient servi en Hollande et en Angleterre. Ils firent l'abominable projet de mettre en une même nuit le feu dans les villes de Montpellier et de Nîmes, tuer M. le duc de Berwick et M. de Baville pendant la confusion de ce feu, couper la gorge à tous les officiers des troupes du roi, dans tous les lieux où ils étaient postés, et massacrer les soldats qui feraient résistance. Cet horrible projet fut découvert par une merveille de Dieu, et il fut fait une punition exemplaire de plus de trente de ces misérables, parmi lesquels on découvrit des marchands qui étaient les trésoriers de cette cabale infernale, et d'autres qui étaient leurs complices. Le surplus des camisards qui étaient passés en pays étranger entrèrent au service des ennemis. C'est à quoi aboutit le principal succès de ces négociations; et, bien qu'il soit vrai que cette cabale en ait été affaiblie par l'évasion ou la punition de plusieurs de leurs chefs, l'union et le secret demeurèrent affermis parmi les camisards. Le retour de quelques-uns, animés par les menées des Anglais et de M. de Miremont, faillit à coûter la perte du

Languedoc; l'autorité du roi devint souffrante, pour ne pas dire méprisée parmi les peuples, et si Dieu ne s'en fût mêlé, tout était perdu en ce pays-là.

« M. le duc de Berwick à son avénement prit le contre-pied des maréchaux de Montrevel et de Villars; il déclara, sans fort hausser la voix, protection pour les bons et sévère punition pour les méchans. Il fut diligent et actif quand il le fallait; ses paroles furent inviolables, sans paraître gouverné par qui que ce fût. Il visita les côtes de la mer et y pourvut; il parlait en toute occasion et de la religion et du roi fort à propos, se montrant également doux, ferme, accessible, désintéressé. Quelques chefs des camisards voyant qu'il en était ainsi, sans relâche vinrent se confier à lui; il les reçut avec bonté. M. de Baville, de son côté, fort occupé de son ministère d'intendant, l'aida très utilement, vivant tous deux d'une bonne intelligence; et voilà comme le calme qui paraît aujourd'hui dans la province se trouve rétabli sous M. le duc de Berwick, lequel a été craint et estimé sans se faire haïr, et s'est attiré généralement le cœur et la vénération de tout ce pays-là.....

« Les peuples du Languedoc, comme partout ailleurs, se laissent toucher par le faste et la grandeur extérieure, leur bonne opinion est affermie et s'augmente lorsqu'il n'y a point d'excès,

mais une bonne règle et un bon ordre. Ils ont de l'esprit, sont assez polis, appliqués au commerce et à leur intérêt; et si celui qui les gouverne mêle l'honnêteté avec quelque gravité dans sa conduite toujours égale, sans trop d'indulgence sur les fautes, ni trop de dureté, ils le craignent, l'estiment, l'aiment et courent à son service. Si, au contraire, ils le trouvent ou inégal, ou irrésolu, ou livré au conseil de quelqu'un, ils s'en éloignent ou deviennent trop familiers, et leur principale attention tend à plaire à celui dont il prend conseil. »

La guerre des camisards dont les détails sont pleins d'intérêt, fut particulière aux Cévennes; le reste de la province était tranquille, mais souffrait et de la privation de commerce et du poids accablant des impôts. La misère était extrême à la mort de Louis XIV; et cependant la province avait payé les frais du canal qui fut donné par le monarque à son immortel auteur.

Les états de 1750 résistèrent avec énergie à l'établissement de l'impôt du vingtième, et firent des remontrances admirables. Ils furent suspendus; mais la cour mieux conseillée les convoqua deux ans après et se trouva bien mieux de leur générosité que de leur absence. Le roi répondit à l'offre d'un vaisseau de quatre-vingts canons, pour la guerre de 1756 : « Nous avons ordonné, comme « chose juste et remarquable, que le vaisseau dont

« vous nous faites don sera nommé *le Langue-*
« *doc*, et qu'à perpétuité il y aura un vaisseau
« de même rang qui portera le même nom. Nous
« avons été particulièrement touchés des senti-
« mens si dignes de fidèles sujets et de bons Fran-
« çais, que les états ont fait paraître dans cette
« délibération. » Tout Languedocien doit être admis à réclamer l'exécution de cette royale promesse.

Un édit de 1771 ordonnait le rétablissement des charges de conseillers-maires, lieutenans de maire, secrétaires, greffiers, échevins, jurats, consuls, assesseurs dans toutes les villes et communautés, ayant corps municipal. Ces charges avaient déjà bien des fois été rachetées par la province. Dans cette circonstance une compagnie se présenta pour les acquérir en masse; les états montrèrent tout l'odieux d'un monopole qui livrait l'administration à l'avidité des spéculateurs. Ainsi, les libertés publiques étaient sacrifiées, sans profit pour la couronne, à des traitans intéressés à multiplier les droits des places pour les mieux vendre. Les états luttèrent de tout leur pouvoir contre le rétablissement des charges, et n'obtinrent la suppression de l'édit qu'en octobre 1774, au prix de 4,065,487 liv.; les élections municipales conservées furent réglées par une nouvelle instruction des états.

Une terrible maladie épizootique ravagea tout le Haut-Languedoc à l'avénement de Louis XVI,

et causa des pertes énormes. C'est ici que se termine, à proprement parler, l'histoire de Languedoc; mais les travaux des états continuèrent jusqu'au moment de la révolution. Rien ne peut donner une idée plus juste des principes administratifs de cette assemblée que l'extrait d'un *Mémoire présenté au roi en* 1780, *en conséquence de l'article vingt des instructions de sa majesté.*

« Les états n'ignorent pas qu'on a souvent parlé avec exagération de ce qu'on appelle leur magnificence. Si cette réputation vient du zèle avec lequel ils se sont portés dans tous les temps à déférer aux demandes de leur souverain, ils ne la désavoueront pas, et se feront toujours un devoir de la mériter par de nouveaux efforts; ils conviendront même que, soutenus par les ressources d'une grande province, ils ne sont pas effrayés de l'excès d'une dépense, dès qu'elle est utile.........

« Si, d'ailleurs, des temps antérieurs au temps actuel avaient procuré aux états cette réputation de magnificence, ils ne croient devoir ni les justifier, ni les critiquer; il n'y a pas encore bien des années que les principes de l'économie politique commencent à se perfectionner : les fautes de nos pères ont pu appartenir aux temps auxquels ils ont vécu. Si, depuis une vingtaine d'années, plusieurs abus ont été proscrits; si les prin-

cipes d'une gestion plus exacte ont été établis, il en doit résulter que les états ont au moins suivi les progrès de leur siècle.......

« Pour ne rien omettre de ce qui doit être mis sous les yeux de sa majesté, ce Mémoire contiendra trois parties :

« 1.° Les frais de recouvrement depuis le moment où l'imposition sort des mains des contribuables, jusqu'à celui où elle est versée dans la caisse de la province, et ensuite au trésor royal ;

« 2.° Les frais de l'administration dans lesquels sont aussi compris les encouragemens accordés à l'agriculture, au commerce et aux arts ;

« 3.° Enfin, les travaux publics qui contiennent toutes les dépenses des chemins, canaux et autres ouvrages entrepris par la province, les sénéchaussées ou les diocèses. »

Le développement du premier article offrirait peut-être encore des modèles d'ordre et d'économie, avec peu d'intérêt pour la plus grande partie des lecteurs.

Dans le second, les états justifient les traitemens des députés. Ceux du clergé les avaient abandonnés ; ils étaient devenus pour les baronies une propriété, un droit qui leur donnait plus de valeur ; enfin, les députés des villes avaient en tout un traitement de 930 livres.

« Ces petits émolumens, et surtout l'entrée aux états à laquelle ils sont attachés, donnent

un nouveau relief à l'administration des villes. Il en résulte qu'elle est confiée aux citoyens les plus distingués, et cette bonne composition des officiers municipaux est certainement un grand avantage dans une province.

« C'est sur le produit de ces pensions et de ces montres que fut offert au feu roi le vaisseau qui vient de porter dans les mers éloignées la gloire du nom français,

« Il leur reste à parler de ce qui regarde les encouragemens; s'ils sont généralement utiles, ils sont particulièrement nécessaires en Languedoc.

« Il n'en faut pas juger comme des provinces voisines de la capitale. Les connaissances dont jouit cette ville immense, refluent avec facilité dans ces provinces; son voisinage y excite l'industrie et les talens, et tout y est mis à profit, parce que tout ce profit est proportionné aux avances. Dans les provinces éloignées, au contraire, les progrès de la capitale sont perdus; elle ne leur rend pas ce qu'elle en reçoit, et elle les appauvrit au lieu de les enrichir.

«Il faut donc qu'elles trouvent en elles-mêmes leur force et leur appui, et les états osent assurer sa majesté que, si le Languedoc n'avait pas trouvé l'un et l'autre dans leur administration, on n'y verrait que misère et découragement. Il n'offre pas de ces plaines vastes et fertiles dont les productions assurées laissent dormir en repos

le laboureur qui les cultive ; un tiers du Languedoc peut à peine produire des blés, et le reste consiste en montagnes souvent incultes, ou qui ne sont cultivées que par les soins de la plus industrieuse activité.

« Les récoltes sont variées, mais sujettes à tant d'accidens, que les espérances y sont continuellement frustrées. La beauté du climat est un danger par les orages qu'il entraîne ; le voisinage de la mer par le vent désastreux qu'il amène ; les rivières même, parce qu'elles sont presque toutes des torrens qui portent plutôt la ruine que la fécondité.

« Situé d'ailleurs au milieu de deux provinces plus voisines de grands débouchés, asservi par sa position à Marseille et à Bordeaux, il aurait à peine, sans le canal royal, le moyen de se défaire de ses denrées, et sans les soins des états on n'y verrait ni manufactures ni commerce.

« Ce sont ces soins et les encouragemens qui en ont été la suite, qui ont procuré à cette province ce commerce des draps du Levant, enlevé à l'industrie anglaise, et qui ne connaît plus d'ennemis que les gênes intérieures qu'on lui oppose.

« C'est par les mêmes encouragemens que s'est élevée cette multitude de mûriers dans un pays où il a fallu leur former un terrein et porter à bras d'homme sur des pics escarpés le sol sur lequel ils doivent naître.

« Filature des laines et perfectionnement de toute espèce d'étoffes auxquelles elles sont propres; filature de soie et machines pour enlever au Piémont la supériorité de son organsin, et à l'Angleterre celle de ses moires; fabrique de coton et teinture avec un beau rouge si peu connu et si nécessaire; exploitation des mines de charbon de terre que la rareté du bois rend si précieux; emploi de ce minéral aux verreries, aux eaux-de-vie, aux huiles, au dévidage des soies, et bientôt à la fabrication du fer si les succès répondent aux premières espérances; découverte des mines de couperose qu'on allait jusqu'ici acheter chez l'étranger; essais heureux sur l'acier, le cuivre, le plomb et l'argent même, qui, renouvelant des travaux abandonnés depuis les Romains, n'attendent que quelques succès de plus pour être suivis avec la plus grande activité; productions variées de toute espèce, de la nature et de l'art : tout ce qui fait la richesse d'une province et le bonheur des habitans a été l'objet de l'attention des états.

« Aussi oseront-ils dire à sa majesté que le moment de leur assemblée offre un spectacle intéressant par l'empressement avec lequel chaque citoyen vient leur faire part de ses découvertes et de ses projets. Il n'y a presque point d'année où quelque chose d'utile ne soit proposé; et cette émulation qui règne dans toutes les parties, cette

heureuse fermentation qui donne l'essor au génie et l'empêche de rester enfoui, ce concours général de vues et d'intérêts particuliers d'où résulte l'intérêt public, est l'effet de l'attention des états à ne rien négliger de ce qui peut être utile, à protéger tout ce qui doit l'être, à ne pas regretter de légères sommes qui peuvent amener de grands profits, à ne pas regarder même comme donnée au hasard une récompense qui n'aurait d'effet que d'encourager les talens.

« Les états sont persuadés que si les encouragemens sont nécessaires, ils doivent être distribués avec une grande discrétion; que leur profusion serait nuisible et deviendrait quelquefois un privilége injuste; que pour que le public en donne, il faut qu'ils soient profitables, et qu'enfin le mérite en cette matière est de ménager l'intérêt particulier sans cesser de s'en défier, de l'abandonner à ses forces quand elles peuvent lui suffire, et de ne lui prêter que celles qu'il ne pourrait trouver en lui-même.

«En général, les états n'accordent, autant qu'il est possible, des gratifications qu'aux choses faites, et cette méthode les met à l'abri de bien des surprises; c'est ainsi qu'ils allient l'économie avec les encouragemens. Une province, comme un particulier, n'est pas ruinée par l'argent qu'elle dépense, mais par celui qu'elle dissipe. Les états ne calculent pas ce qu'ils donnent, mais ce qui

en résulte, et la modicité des secours qu'ils accordent, comparés à la grandeur des effets qu'ils ont produits, leur fait espérer d'avoir à peu près atteint le juste milieu que toute administration sage doit se proposer en cette matière.

« Les états donnent encore des encouragemens, peut-être trop bornés, aux sciences et aux arts. Tout languit dans les provinces éloignées de la capitale, si elles sont abandonnées à elles-mêmes; elles fournissent et ne reçoivent pas. Il faut bien qu'une administration vigilante soit sans cesse occupée à réparer leurs pertes.

« C'est peut-être dans les travaux publics qu'éclate le plus ce qu'on aime à appeler la magnificence du Languedoc; et effectivement, lorsque des chemins durs, raboteux et mal entretenus du Dauphiné, du Querci, de la généralité de Bordeaux, on passe sur les routes unies, faciles et praticables en tout temps du Languedoc; lorsqu'on pense que ces utiles communications commencent à s'étendre dans les parties les plus reculées; lorsqu'on voit les mêmes soins se porter sur les ports, sur les canaux et les rivières, et sur toute espèce d'ouvrages publics; lorsqu'on sait que les sommes employées pour ces divers objets montent à près de deux millions chaque année, on est tenté de croire que le Languedoc est la province la plus opulente du royaume, et la moins ménagère sur ses dépenses.

« Mais si on voulait considérer l'étendue d'une province qui a deux mille huit cents communautés et un million huit cent mille habitans; si on voulait penser que tout travail contraint y est proscrit, et que tout s'y fait à prix d'argent; si on voulait mettre à part les ports et les canaux dont aucune autre province n'a, comme le Languedoc, à supporter les frais, et si ensuite on voulait mettre en balance le montant des diverses impositions de chaque généralité, et ce que la caisse des ponts et chaussées leur fournit, tandis que le Languedoc ne reçoit de secours que de lui-même; si on y ajoutait le prix des corvées qui, pour n'être pas soldées en argent, ne sont pas moins une dépense réelle, et celui des terrains qui, payés en Languedoc, sont ailleurs gratuitement enlevés aux propriétaires; si on pouvait calculer la dépense inestimable qui résulte pour le cultivateur et le manouvrier de ces mêmes corvées, souvent exigées dans un temps où leur travail est le plus précieux; enfin, refléchir que dans la plupart des généralités les communications se bornent aux lignes de poste, tandis que les chemins intérieurs y sont impraticables, les états osent croire que non-seulement la préférence serait pour leur administration, mais même que la dépense y est moindre en proportion des ouvrages. Quant à la manière dont les ouvrages se font dans la province, les

états prennent la liberté de joindre à ce mémoire leur réglement qu'ils ont tâché de perfectionner, et que le conseil a autorisé.

« On y verra, ainsi que dans les diverses délibérations consignées dans les procès-verbaux, que nul ouvrage n'est entrepris qu'après avoir été préparé presque toujours, pendant plusieurs années, par un long et pénible examen, par des discussions et des vérifications sans nombre, et tous les moyens qui peuvent faire espérer qu'on ne peut être trompé ni sur l'utilité ni sur la dépense.

« On y verra que tout se fait par adjudication et à la *moins dite*, et que si la nécessité oblige quelquefois et pour des objets de peu d'importance de s'écarter de cette marche, le réglement et la pratique y rappellent toujours, parce qu'il n'y en a pas de plus sûre et de plus exacte pour les grandes administrations.

« On y verra que les plus petits ouvrages ne peuvent être entrepris sans être autorisés par les états; que, dans l'intervalle des assemblées, des commissions composées de membres des trois ordres veillent tellement à l'exécution des projets arrêtés, que le plus léger changement ne peut être fait par les directeurs sans leur être communiqué.

« On y verra que chaque ouvrage a son fonds qui lui est appliqué, et dont la destination ne

peut être intervertie qu'au cas où les états ayant jugé qu'il ne pourrait avoir lieu pendant le cours de l'année, il conviendrait de l'appliquer à un autre plus pressé, avec l'assurance d'être remplacé l'année suivante.

« On y verra surtout que l'entretien qui, quelque cher qu'il soit, est la plus grande économie des ouvrages publics, a dans ces derniers temps tellement attiré l'attention des états, qu'ils ont mieux aimé suspendre des ouvrages nécessaires, que de ne pas mettre ceux qui existaient en état de neuf, pour être donnés à l'entretien, et n'avoir plus besoin d'autre dépense.

« On ne leur reprochera pas la largeur des chemins et la profusion du terrain qui en serait la suite; les chemins de province ou de poste ont trente-six pieds entre les fossés, ceux des sénéchaussées trente, ceux des diocèses vingt-quatre. Le réglement prescrit ces dimensions, et l'obligation de payer aux propriétaires le terrain qu'on leur enlève, en assure l'exécution.

« On ne reprochera pas non plus aux états cette fureur des longs alignemens, dont le même usage de payer suffirait pour se garantir.

« Ce sont les communications particulières qui rendent les grandes routes utiles.

« C'est par leur moyen que les denrées transportables dans tous les temps acquièrent leur vraie valeur, et mettent à portée d'acquitter l'impôt.

« C'est par elles que le commerce, perçant toutes les parties d'une province, la vivifie et établit entre les habitans le seul niveau dont la providence a permis qu'ils fussent susceptibles.

« C'est aussi par les travaux qu'elles exigent que la main d'œuvre est soutenue, le manouvrier soustrait à l'empire du riche propriétaire, et la pauvreté plus puissamment secourue que par ces ateliers de charité, établis depuis peu dans quelques provinces, et qui ne peuvent entrer en comparaison avec ces ateliers constans et perpétuels, que des travaux divers et non interrompus offrent de toutes parts dans le Languedoc.

« Quand Louis XIV voulut soumettre les Cévennes, il ordonna que des chemins y fussent établis, et l'époque de leur soumission fut aussi celle de leurs richesses. Les mœurs ne sont plus féroces dans les pays de montagnes, que parce qu'il est plus difficile d'y pénétrer; et si on comparait les routes impraticables du Vélay avec les routes plus faciles du Vivarais, celles de ce pays montueux avec les Cévennes, enfin les Cévennes même avec les parties de la province où les communications sont plus faciles, on verrait combien ces communications influent sur les mœurs, sur la soumission aux lois, sur le respect pour le prince : la culture de l'esprit et celle des terres semblent marcher de niveau et dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, la

plus fatale politique serait celle qui, isolant les hommes faute de communications, aimerait mieux ne pas les imposer que de les policer et de les enrichir.

« L'ensemble de ces projets peut sans doute en imposer à l'imagination; mais ce n'est pas par leur grandeur qu'ils doivent être jugés, c'est par leur utilité. S'ils ne produisent pas de bons effets, leur majesté apparente n'est qu'une illusion; mais s'ils font sortir du néant des parties presque inconnues, s'ils répandent partout la richesse et l'abondance, s'ils rendent à la société, par le commerce qu'ils animent et les productions qu'ils font naître, le centuple des sommes qu'on peut employer, leur grandeur alors ne peut être un titre pour les rejeter, et il n'y a plus, pour les entreprendre, d'autre économie que celle du temps et des moyens.

« Il est deux ouvrages dont les états doivent un compte particulier à sa majesté, parce qu'ils imposent au voyageur, et que surement on y fait allusion toutes les fois qu'on parle de la magnificence du Languedoc. Ces ouvrages sont la place du Peyrou à Montpellier, et l'entrée de Toulouse du côté de la Guienne.

« La place du Peyrou est sans doute un ouvrage de luxe, si on applique cette dénomination à tout ce qui n'est pas de première nécessité; en ce sens, toute place publique est un ouvrage

de luxe, et par son emplacement qui est stérile et sans produit, et par sa décoration qui ne peut s'établir sans dépense........

« L'occasion de se déterminer se présenta en 1764. L'administration de Montpellier venait de construire un aqueduc immense, qui pouvait apporter plus de quatre-vingts pouces d'une eau saine et limpide dans une ville qui, dévorée par l'ardeur du climat, n'avait, pour fournir aux besoins de ses habitans, qu'une chétive fontaine d'une eau fade et peu salubre, et prête à tarir à tous les instans.

« La ville de Montpellier demanda alors aux états de reprendre l'engagement que leurs pères avaient contracté. Il était honteux de ne le pas accomplir et de laisser la statue d'un grand roi isolée, pour ainsi dire, au milieu des champs.

« Si l'on demande maintenant pourquoi élever un tel monument dans une ville particulière si éloignée de la capitale, les états croient qu'il ne leur sera pas difficile de répondre; c'est que l'engagement avait été pris autrefois par le Languedoc, et que les rois y sont respectés après leur mort, quand ils y ont été honorés pendant leur vie; c'est qu'une ville où se tiennent les états et où les étrangers abondent de toutes parts, mérite une attention particulière; c'est qu'il était juste que le public y concourant mît, pour ainsi dire, sa sanction à la dépense de l'aqueduc dont

il profitait avec tant d'avantage ; c'est enfin parce que les états osent croire que ce n'est pas dans la capitale seule que les arts doivent être soutenus et encouragés.

« Les états ont exposé l'emploi des sommes qui sont à leur disposition, et ils espèrent que sa majesté ne les désapprouvera pas. Ils se flattent même d'avoir détruit l'idée qu'on veut donner de leur magnificence. La plupart de leurs dépenses sont de celles qu'on peut appeler productives. (Il n'y a qu'à comparer ce qu'à coûté le canal royal et ce qu'on a employé en gratifications au commerce du Levant, pour juger de ce qu'on appelle dépenses productives. Un million en a produit plus de dix annuels.) Ce sont des avances enlevées au luxe, et placées, comme on l'a dit, au plus haut intérêt.

« C'est l'argent qui sort d'une province, et non celui qu'on y dépense, qui la ruine ; et lorsque les dépenses publiques sont bien ménagées, elles sont communément un principe de richesse pour les pays qui les supportent. »

Après ce mémoire, un des documens qui peuvent le mieux faire connaître les états, est la réponse faite par le président Dillon à la demande du don gratuit.

« Sujets aussi soumis que fidèles, nous savons que ce n'est point à nous d'interroger la sagesse de notre souverain, que les nécessités de l'état,

la splendeur du trône, emportent de notre part le sacrifice d'une partie de nos biens; mais pleins de confiance dans sa justice et dans son humanité, nous osons lui représenter que les impôts qui cessent d'être proportionnés aux facultés des contribuables, deviennent un secours meurtrier pour l'état qui les lève; que ne point abandonner à la culture la portion sacrée du bénéfice qui lui est nécessaire pour se reproduire, c'est sacrifier au besoin d'un moment les ressources d'un avenir plus heureux; c'est étouffer le germe avant même qu'il soit développé.

« Rien sans doute ne pourra ralentir le dévouement et le zèle dont nous sommes animés. Nous aimons à nous considérer comme formant dans le sein de la patrie commune une seconde patrie, mais dont l'administration, les vues, les principes, ont eux-mêmes assez d'efficacité, assez d'énergie pour concourir, avec les autres parties de l'état, au bien général du royaume, sans nous ôter la facilité de pourvoir au bien intérieur et particulier de nos concitoyens. Nous respectons, nous chérissons les biens qui nous sont communs avec tous les sujets du prince qui nous gouverne; mais nous sommes attachés au bonheur de cette province par tout ce que la nature, la raison et l'intérêt, peuvent offrir aux hommes de plus puissant et de plus cher.

« Chacun de ceux qui composent cette au-

guste assemblée sort de la classe plus ou moins distinguée que la providence lui a assignée dans l'ordre des citoyens, pour se revêtir en y entrant du caractère, j'ose presque dire sacré, de représentant de la nation. Les nuances des conditions diverses quelque élevées qu'elles puissent être, viennent se fondre ici dans celle qui doit les dominer toutes. C'est à ce titre que nous entendons la volonté de notre souverain par l'organe de ses commissaires; c'est à ce titre qu'il ne dédaigne pas de contracter avec nous l'engagement solennel de ne permettre aucune levée de deniers dans cette province, sans le libre consentement de ses représentans; c'est à ce titre que nous formons nous-mêmes des engagemens dont la nature solidaire nous donne intérêt et droit de surveiller toutes les administrations particulières.

« Cette sollicitude ne nous offre rien que de consolant. Chaque classe concourt, à l'envi, à l'accomplissement des obligations qui lui sont propres; et de ce concours heureux naît dans toute la province une émulation d'autant plus noble, qu'elle a pour principe le désir de plaire à un souverain qu'on aime, et pour effet la répartition des impôts la plus égale. Ainsi se nourrit, ainsi se perpétue cette harmonie précieuse entre le maître et les sujets, entre le père et les enfans, garant le plus fécond de la prospérité des empires. Ainsi vous attacherez de plus en plus,

Messieurs, les peuples de cette province à une forme d'administration aussi respectable par son antiquité qu'importante par ses effets.

« Il est donné à peu d'hommes de porter des regards également profonds sur toutes les branches de l'administration. Les connaissances variées qu'elles exigent ne peuvent être que le fruit d'efforts combinés, de recherches réunies; il n'appartient qu'à cette assemblée de saisir l'ensemble de toutes ces parties; c'est sous ses yeux et par son impulsion que les projets, les découvertes, les systèmes même des particuliers peuvent et doivent se généraliser, se plier à l'utilité commune de la province. A elle seule est réservé d'étendre ou de resserrer les vues particulières, de tourner en force ce qui tendrait à la hardiesse, de développer en grand ce que des moyens trop timides n'ont osé apercevoir qu'en petit; et telle est la sagesse de nos institutions primitives que c'est toujours au corps entier lui-même qu'appartient la gloire d'avoir bien mérité de la chose publique. Elles sont telles qu'aucune résolution commune ne peut jamais prendre le caractère, la teinte d'aucun des ordres particuliers dont la réunion forme cette assemblée. Ainsi, ce n'est ni à l'ordre de la noblesse, ni à l'ordre de l'église, ni à celui du tiers-état que doit être attribué le mérite des délibérations patriotiques qui ont si souvent servi de signal au reste de la nation; elles

sont l'ouvrage de la province entière; elles sont l'expression fidèle des sentimens d'un grand peuple, manifestés par ses représentans.

« La fréquence de nos assemblées nous permet de nous enrichir des lumières de tous les temps. Nos maximes sont le résultat de l'expérience de plusieurs siècles; elles nous attachent sans superstition à ce que nos pères nous ont transmis d'utile, et elles nous garantissent également de cet enthousiasme qui saisit avec avidité tout ce qui a le charme de la nouveauté. Leur suite et leur correspondance ont formé cette chaîne de principes dont la liaison et la stabilité nous donnent la force salutaire de lutter contre la mobilité des événemens et contre la fluctuation des opinions. Les différens systèmes économiques qui ont paru de nos jours nous ont éclairés sans nous asservir. La recherche, la poursuite du bien inspirent sans doute de la constance, jamais du fanatisme; loin de nous tout zèle sectaire qui tendrait à isoler les hommes, sous prétexte de les instruire.

« Deux nations faites pour s'estimer et s'aimer entretenaient depuis long-temps une rivalité que rien ne pouvait éteindre; c'est dans les horreurs même de la guerre que les premiers germes de rapprochement se sont fait apercevoir. Lorsque deux peuples magnanimes se reconnaissent réciproquement pour ennemis généreux et humains,

la paix trouve moins d'obstacle à resserrer des liaisons que l'estime mutuelle a fait naître, et c'est l'heureuse disposition qui se fait sentir à chaque ligne du nouveau traité avec l'Angleterre.

« Quelques spéculateurs inquiets élèveront peut-être des doutes sur la réalité des avantages qu'il paraît présenter; nous y en apercevons un d'un ordre supérieur, celui de l'humanité entière. Il résultera nécessairement de la communication des connaissances et de la diffusion des lumières; et quant à l'intérêt commercial, n'est-il pas démontré que le pays le plus favorisé de la nature fera pencher, à la longue, la balance en sa faveur? Le seul article des vins que dans les années d'abondance, nous sommes forcés, dans cette province, de regarder comme un présent funeste, ne peut-il pas devenir la matière inépuisable des spéculations les plus utiles et les plus lucratives? Déjà la sage prévoyance de cette assemblée prépare les moyens faciles d'extraction. Ayons donc le courâge d'étendre la sphère de nos entreprises; écartons-nous, mais sans précipitation et sans secousses, des sentiers trop battus du commerce timide de commission, et n'envisageons dans la concurrence d'une nation active et expérimentée, que des motifs et des moyens nouveaux de perfectionner les arts qui nous sont communs avec elle.

« Puisse la nature, moins avare de ses dons, seconder les bienfaits du gouvernement sous le-

quel nous avons le bonheur de vivre et nous rapprocher de la situation heureuse où tendent nos vœux et nos efforts, celle de concourir au bien général de l'état par la félicité particulière des habitans de cette province! »

On pourra voir enfin comment les états savaient mêler aux louanges du prince l'expression de leurs vœux, le souvenir de leurs droits et de leurs services, dans le discours prononcé en 1786, par M. de Beausset, évêque d'Alais.

« Un usage antique assure aux états de votre province de Languedoc le privilége de porter au pied de votre trône leurs réclamations et leurs vœux.

« Heureux les peuples dont la voix peut frapper l'oreille du souverain! Heureux les rois qui ne craignent pas d'entendre la voix de leurs sujets!

« De cette utile correspondance, Sire, dépend la véritable force d'un empire. Le terme de sa prospérité serait celui où l'on verrait la plus noble de toutes les institutions, dégénérer en une vaine cérémonie qui rappellerait à une nation ce qu'elle était en lui faisant sentir ce qu'elle n'est plus.

« Parmi les provinces fortunées soumises à vos lois, le Languedoc, Sire, la première de toutes par son étendue, son commerce, sa situation, s'enorgueillit encore des avantages de sa constitution. Cette constitution, souvent méconnue,

souvent défigurée, offre tous les caractères qui peuvent, dans une monarchie, placer des sujets à une distance égale de la servitude et de la licence. Défenseurs des peuples confiés à nos soins, nous cherchons à concilier leurs intérêts avec les besoins de l'état dont nous sommes membres, avec les demandes du prince dont nous sommes sujets. Les formes sacrées de la liberté, conservatrices de nos droits, attachent à nos délibérations et à nos sacrifices un prix et un éclat qui les anoblit aux yeux de votre majesté. Ces délibérations, transmises ensuite au pied du trône, reçoivent le sceau de la puissance souveraine, et tous les caractères augustes qui rendent les lois respectables aux peuples. C'est à l'ombre d'une constitution aussi favorable à la liberté publique, que l'on voit depuis vingt ans le Languedoc se livrer à des entreprises dont la grandeur appelle l'admiration des étrangers.

« Le commerce soutenu, excité, protégé, trouve mille routes ouvertes dans toutes les parties de la province, et son heureuse circulation, semblable aux eaux d'un fleuve bienfaisant, promène l'abondance et la richesse, depuis le sommet de nos montagnes jusques aux rivages de la mer.

« Nos marais desséchés et rendus à l'agriculture, deviennent des terres fécondes, et nous voyons les moissons croître et les hommes se

multiplier dans les mêmes lieux que la nature avait frappés de stérilité, et semblait avoir condamnés à une solitude éternelle.

« Le Languedoc jouissait de l'avantage glorieux d'avoir rendu le commerce des deux mers tributaire du génie d'un de ses citoyens; nous avons perfectionné ce grand monument, et un nouveau canal, qui déjà touche à son terme, montrera au Rhône étonné les vaisseaux de l'océan et de la Méditerranée.

« A la vue de ces efforts heureux, d'une administration bienfaisante et éclairée, le premier hommage de notre reconnaissance doit se porter vers votre majesté; c'est à vos secours, Sire, c'est à votre protection constante, et à la fidélité de vos ministres, dans l'exécution de vos ordres, que nous devons en attribuer le succès.

« Mais nous le dissimulerions en vain à votre majesté, et elle désavouerait elle-même notre circonspection, si nous lui laissions ignorer que ses secours nous sont plus nécessaires que jamais. Les dettes immenses contractées par nos pères pour la gloire du trône et les nécessités de l'état, pèsent encore sur la génération présente. Nous avons ajouté à ce fardeau déjà supérieur à nos forces, le poids redoutable de tant d'impositions accumulées sous tant de noms différens. Notre zèle nous a fait oublier nos propres malheurs, et nous nous sommes seulement rappelés

que si les hommes passent, les sociétés restent, et que la patrie immortelle s'enrichit des sacrifices que toutes les générations font à sa prospérité. »

Si les états furent, à l'époque de la révolution, accusés de dégénérer en théocratie, par l'influence extraordinaire que les prélats y avaient acquise; si l'on se plaignait avec raison de la faculté trop employée des procurations, qui portait dans les assemblées des hommes étrangers aux affaires; si quelques abus enfin étaient parvenus à se glisser dans cette vieille institution, on ne doit pas moins reconnaître que, jusqu'à cette époque et depuis la réunion du Languedoc à la France, les états se montrèrent animés du patriotisme le plus pur, du zèle le plus ardent pour nos rois; ils surent allier l'obéissance à une autorité royale sans limites reconnues, avec l'indépendance de sujets libres. Quand ils furent froissés dans leurs priviléges, ils n'eurent pas recours à la révolte; ils obéirent, mais non pas en esclaves qui baisent leurs chaînes, et toujours un appel énergique à leurs droits méconnus suivit leur obéissance aux ordres qui les violaient.

Tels furent ces états de Languedoc, si peu connus, si vantés, si dignes de l'être. Les bienfaits de leur administration frappent les yeux les moins attentifs; leur exemple est dédaigné de ceux qui pourraient le suivre. Il est vrai que la division en

départemens, plus favorable au pouvoir, isole les intérêts en trop petits groupes, et qu'il est bien difficile que des départemens voisins s'entendent sur des objets d'utilité commune, comme s'ils faisaient partie de la même division territoriale; on doit regretter davantage que les ardens promoteurs du rétablissement des administrations provinciales en aient méconnu l'utilité lorsqu'ils sont parvenus au ministère. Au lieu de laisser aux conseils des départemens et des communes le triste rôle d'approbateurs obligés des volontés préfectorales, il s'agissait de leur donner un peu d'indépendance pour qu'ils pussent suivre de loin l'exemple des états; mais les ministres préfèrent l'étendue du pouvoir à sa durée; ils se croiraient déshérités de leurs droits si une commune pouvait, sans leur assentiment, disposer de la plus petite somme, si un village pouvait choisir son maire; ils ne sauraient supporter une indépendance que respectaient les ministres de Louis XIV. Il en résulte que la France, couverte d'agens du gouvernement, n'a point d'officiers municipaux, et que tous les intérêts de localité sont privés de défenseurs. Les communes souffrent, et ceux de leurs députés qui ne sont pas atteints du mutisme ministériel rendent quelquefois aux gouvernans le mal-aise des gouvernés.

Si l'on ne s'en laisse pas imposer par les mots, et si l'on met à part la désastreuse influence des

coteries, on reconnaîtra que toute l'administration du département est entre les mains du préfet, c'est-à-dire du ministre, ou mieux encore de l'employé du ministère, et que les intérêts des provinces sont tous réglés dans les bureaux de Paris. Nous voyons combien un pareil système est fertile en erreurs souvent ridicules, toujours fâcheuses.

La chambre des députés ne peut s'occuper des intérêts purement locaux; les maires ne sont que des agens du gouvernement, et les conseils généraux des départemens, des arrondissemens, des communes, sont nommés par le préfet et révocables à sa volonté. Lorsque ce magistrat les convoque, ne ressemble-t-il pas à ce personnage comique qui vient demander conseil, à condition qu'on sera de son avis? Les conseillers complaisans n'ont-ils pas l'air de lui répondre : Nous le savons, on ne consulte que pour cela. Et ce sont pourtant les vœux de ces conseils que l'on donne comme l'expression du vœu général! et lorsque le ministère cède à ces désirs qu'il a commandés, il se donne les honneurs d'un sacrifice à l'opinion publique! Ainsi, tandis que les états nous ont montré jusqu'où la liberté pouvait s'élever avec un gouvernement absolu, nous éprouvons jusqu'où peut descendre le despotisme ministériel avec la liberté légale.

Je repousse si loin toute idée de personnalité,

que si je devenais ministre, je craindrais d'être assez petit pour vouloir être despote. Quoi de plus commode en effet! les empiétemens du pouvoir ne sont jamais réprimés; ils excitent à peine les réclamations de quelques amis des libertés publiques: les ministériels crient aussitôt à la sédition, les gens de bien haussent les épaules et se taisent; les plus ardens poursuivent un ministre jusqu'à sa chute, et huit jours après cet événement appelé par tant de vœux, l'ex-ministre s'endort au sein des richesses et des honneurs; il jouit sans trouble du bien qu'il s'est fait, et laisse à son successeur le soin de défendre le mal qu'il nous a légué. *La peine de l'oubli* n'est un supplice que pour les ames éprises de l'ambition de la gloire; elle glisse sur l'esprit étroit de l'ambitieux d'argent et de pouvoir, elle devient même la récompense de ses excès. Il en serait autrement sans doute, si, au défaut de responsabilité matérielle, le puissant attendait le terrible jugement d'une opinion publique ferme, inflexible; mais avec la criminelle apathie dans laquelle nous sommes tombés, rendons doublement grâces au ciel d'avoir de bons princes. Si l'ombre d'un Tibère paraissait sur le trône, nous le verrions bientôt entouré de l'affreuse réalité de plusieurs Séjans.

Les magistrats amovibles ont mérité, pour la plupart, que leur opinion devînt proverbiale. Il faut qu'ils suivent non-seulement l'instabilité des

ministres, mais, ce qu'il y a de pire, l'instabilité de l'opinion des ministres; et, je le demande, au milieu des cris de fureur des partis les uns contre les autres, quelle part à l'estime publique a pu conserver celui qui les a successivement flattés ou contenus, en réfléchissant tour-à-tour les ministres de toutes les opinions et toutes les opinions des ministres? Si l'on cite, pour les excuser, un père de famille dans le besoin, on peut répondre par l'exemple de vingt grands de fortune et petits de caractère, plus adulateurs que les plus pauvres. Que gagnent-ils au reste à cette abnégation totale d'opinions personnelles? La conservation précaire de leurs places. Mais si la servilité n'a pas de bornes, il en est aux bontés des ministres, et le moment arrive où ces instrumens d'administration sont brisés comme des machines aplaties par le frottement.

Pour être moins en vue, les approbateurs jurés de toutes les dispositions administratives possibles sont-ils moins coupables? et les tièdes gens de bien qui se contentent de l'absence immédiate du mal, dont la réponse aux reproches de leur propre conscienee est toujours : *Qu'aurait fait ma voix?* les indifférens au bien public, qui se couvrent du commode manteau de la modération, les serviles de toutes les classes, de toutes les professions, doivent-ils être épargnés?

Ah ! du sein de tant de lumières et de talens

que ne s'élève-t-il un homme puissant par la parole et la vertu, capable de stigmatiser à jamais cette lâche disposition à la servitude ! Sommes-nous donc condamnés, non-seulement à la souffrir, mais à la voir louer par cette foule de plumes vendues dont le nombre annonce le bas prix ? Eh ! puissions-nous n'en être pas tombés à ce point de corruption, où le fouet sanglant de celui qui flétrirait notre servilité ne ferait que la constater davantage (1) ! Les seules institutions provinciales peuvent, s'il en est temps encore, retremper le caractère national, en tournant vers des objets d'utilité publique, une partie de cette activité qui naguère embrassait le monde, et s'est réduite tout-à-coup aux soins de l'égoïsme le plus étroit.

Que les officiers municipaux, que ces tuteurs des communes, soient choisis par elles ; que les conseils soient pris, même au hasard, sur les plus imposés, pourvu qu'ils soient soustraits à la domination de l'autorité qui doit recevoir leurs doléances ; que leurs seules attributions ne soient pas des vœux stériles ou commandés ; et nous retrouverons des exemples de ce patriotisme, de cette indépendance, qui furent compatibles avec la monarchie du grand roi.

(1) La servitude abaisse les hommes jusqu'à s'en faire aimer. (VAUVENARGUES.)

COMPARAISON

DE QUELQUES MONNAIES ANCIENNES AUX NOUVELLES.

Marc d'argent évalué 48 sous melgoriens.

Un sou de Philippe-le-Hardi vaudrait. . . .	1 f.	00 c.
Un sou ou gros tournois de Philippe de Valois. . . . , ...	0	86
Ecu d'or du roi Jean, 18 sous 9 deniers. .	13	66
Florin d'or ou fleur-de-lis, 2 livres.	16	86
Mouton, 1 livre 5 sous.	16	21
Franc à cheval d'or, 1 livre.	13	38
Franc d'or de Charles VI, 1 livre.	13	38
Franc d'or de Charles VII, 1 livre.	10	53
Ecu d'or au soleil, Louis XI, 1 livre 13 sous.	11	66
Gros d'argent, 2 sous 9 deniers.	0	75
10 deniers près de.	0	23
Ecu d'or de François I.er, 2 livres 5 sous .	11	35
Teston d'argent, 1521, 1 livre ou 20 sous.	4	00
Double-Henri de Henri II, 5 livres.	24	11
Ecu d'or au soleil, de Charles IX, 2 l. 10 s.	11	00
Franc de Henri III, 1 livre.	2	63
Ecu de Henri IV, 3 livres 5 sous.	7	92
(Il y avait des 1/2, des 1/4, des 1/8 d'écus.)		
Ecu d'or.	11	14
Ecu d'or de 1638.	4	14
10 livres de 1649.	21	23

En 1544, la taxe des hôtelleries, dans la province, fut fixée à 12 sous par homme avec un cheval, et 6 sous pour un homme à pied.

En 1564, on fixa la dînée à 7 sous. . . .	1 f.	92 c.
La couchée, 9	2	44
Un repas, 3	0	48

HÉRAULT.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

MONTPELLIER (*MOUNPÉIÉ*).

Un voyageur n'a pas besoin de savoir le languedocien pour parcourir le midi de la France, surtout s'il ne quitte pas les routes de poste. Il trouvera dans le plus petit village des gens qui entendent le français, souvent même quelques-uns qui le parlent; mais, en s'écartant des villes, il pourrait facilement commettre des erreurs sur les noms propres que les paysans ne veulent pas franciser, et qu'ils prononcent de manière à les rendre méconnaissables pour une oreille septentrionale. Quel rapport apercevrait-elle, par exemple, entre saint George et *sén Chordi?*

Je crois utile de donner le nom languedocien de chaque lieu et la manière de le prononcer, lorsque cette prononciation est trop différente du français.

Il n'existe, à proprement parler en français, de véritable *e* muet que dans les mots en *ie*, en *ée*, en *ue*, où il ne sert que de signe de prolon-

gation des sons qui le précèdent; dans les autres circonstances où l'usage lui conserve le nom d'*e* muet, il a le son d'un *eu* faible. Ne trouvera-t-on pas, en effet, trois nuances du son *eu* dans les syllabes *peu de* pom*pe* ? Cette variation de valeur existe en languedocien pour toutes les voyelles; presque toujours la pénultième est longue, et la dernère aussi brève que le son *eu* de pom*pe*, en conservant le son qui lui est propre. Lorsque ce ne sera pas la pénultième, l'accent grave indiquera la syllabe longue, sur laquelle il faut appuyer. Celle qui précède deviendra brève, et celle qui suit presque nécessairement faible. Le même accent marquera le reposeur des diphthongues ou triphthongues, qui en français est toujours le dernier son, et qui varie de place en languedocien; et comme tous les *é* sont aigus, même sans être accentués, l'accent aigu produira le même effet sur le son *é* que l'accent grave sur les autres sons.

Quoique l'origine de Montpellier ne remonte pas au-delà du huitième siècle, il existe une incertitude cruelle pour les étymologistes, sur le nom que porta d'abord cette ville, et sur quelques autres détails d'une aussi grande importance. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fief dépendant du comté de Substantion ou de Melgueïl, fut donné par Ricuin II, évêque de Maguelonne, à des seigneurs qui portèrent presque tous le nom de Gui, Guillelm ou Guillaume. La ruine de

Maguelonne par Charles Martel en 737, augmenta singulièrement le nombre des habitans, si elle ne fut pas l'époque de la véritable fondation de Montpellier, et lui donna le goût du commerce. Les Visigoths chassés d'Espagne y affluèrent; il s'accrut de la population presque entière de Substantion, lorsque l'évêché fut replacé à Maguelonne; et cette ville qui n'était encore qu'un village en 975, méritait deux cents ans après que le juif Rabbi Benjamin, dit *de Tudéla*, s'expliquât ainsi dans le récit de son voyage : « Etant « partis de Béziers, nous arrivâmes en deux jours « au Montremblant que les habitans du pays ap- « pelaient autrefois Montpessulan, et aujourd'hui « Montpellier. Cette ville qui abonde en toutes « sortes de marchandises est éloignée de la mer « d'environ deux lieues; elle est fréquentée à « cause de son commerce par diverses nations, « comme sont les Iduméens et les Israélites de « Portugal, les Lombards et les peuples d'Italie, « ceux de l'Egypte, ceux de la Palestine; on y « trouve des marchands de toute la Gaule, de « l'Espagne, de l'Angleterre, et l'on y entend « parler le langage de toutes les nations du mon- « de qui y abordent avec les Génois et les Pisans. »

Déjà saint Bernard avait dit d'un archevêque de Lyon, que ce prélat étant tombé malade en allant à Rome, se détourna de son chemin pour venir à Montpellier, « où durant son séjour il

dépensa avec les médecins tout ce qu'il avait et ce qu'il n'avait pas. » Saint Bernard étant mort en 1153, on voit, par son témoignage et par celui de Jean de Salisburi (qui vivait à peu près dans le même temps, et comparait l'école de Montpellier à celle de Salerne), que, dans le milieu du douzième siècle, la réputation des médecins de Montpellier était bien établie. On a cru que ces docteurs étaient des disciples d'Avicenne, parce qu'ils voulurent, à peu près à la même époque, s'opposer à l'établissement des disciples d'Averroès; mais ces deux savans Arabes n'ayant commencé à enseigner à Cordoue que vers 1150, il paraît plus raisonnable de penser que les médecins de Montpellier étaient plus anciens. Quoi qu'il en soit, Guillaume, fils de Mathilde, leur permit à tous d'exercer et d'enseigner la médecine. Le premier réglement auquel ils furent soumis fut rédigé ou approuvé par Conrad, légat du Pape contre les albigeois, en 1220.

Dès 1160, Placentin tenait une école de droit; un réglement pour cette école fut rédigé en 1230, sur le modèle de celui de l'école de médecine. Enfin la faculté des arts, qui existait dans le douzième siècle, fut organisée vers le milieu du treizième. Ainsi, toutes ces écoles étaient célèbres avant leur érection en université par le pape Nicolas IV.

Des établissemens de cette importance, un com-

merce étendu, font supposer une ville grande et riche; aussi conserve-t-on dans les archives une lettre de Charles VIII, datée de Naples en 1495, qui dit textuellement que « la ville de Montpel-
« lier ayant été autrefois peuplée de trente-cinq
« à quarante mille feux, à cause de la grande
« marchandise et port de mer qui lors avoit cours
« au pays de Langue-d'Oc, néanmoins au moyen
« de la mortalité et des guerres qui avoient eu
« cours entre la France et le roi de Castille pour
« le différend de la comté de Roussillon et de
« Cerdagne, la ville de Montpellier fut fort dé-
« peuplée, etc. »

Voilà les monumens authentiques de l'état ancien de Montpellier. Avant de passer à son état moderne, il convient de jeter un coup d'œil sur les principaux événemens de son histoire.

Plusieurs Guillaume, seigneurs de Montpellier, se firent remarquer aux croisades où ils suivirent les comtes de Toulouse. L'un d'eux, père de six filles, fixa leur sort par testament : l'une reçut vingt marcs pour se faire religieuse à Aniane; Sibille, mariée au seigneur de Lunel, avait reçu cent marcs d'argent, deux tasses pesant cinq marcs, deux lits *de pallio*, ses habits et ses palefrois. Les autres devaient en avoir autant; mais, si elles se laissaient enlever, elles seraient déshéritées. Si pourtant l'une d'elles, étant tombée dans ce cas, venait à s'en repentir et retour-

nait à son devoir, elle devait être rétablie dans ses droits, quoique le fruit de ce mariage illicite ne dût y prendre part. Cette prévoyance de la faute prouve le fréquent retour de semblables événemens, et l'indulgence paternelle atteste le peu d'intérêt qu'on attachait alors à ces mariages illicites.

Le comte de Barcelonne, qui connaissait la valeur et l'expérience de Guillaume V, seigneur de Montpellier, l'engagea à faire partie de l'expédition qu'il préparait contre Majorque en 1114. Le testament que Guillaume fit avant son départ nous apprend qu'outre Montpellier, qu'il reconnaissait tenir de l'église de Maguelonne, il possédait en alleu plusieurs châteaux qui composaient ce qu'on appela bientôt la baronnie de Montpellier, dont le chef-lieu était Frontignan. A propos de l'expédition du comte de Barcelonne, un auteur contemporain parle pour la première fois de la Catalogne et des Catalans; les habitans de la province sont encore appelés Goths. Ce Guillaume V était un des plus grands capitaines de son temps; il eut des relations intimes avec Henri Ier, roi d'Angleterre.

Les habitans de Montpellier, soulevés contre Guillaume VI, furent soumis avec le secours des Gênois qui reçurent le droit de bourgeoisie, un emplacement pour la demeure de leurs négocians, une exemption d'impôts.

La province, et surtout les environs de Montpellier prirent part à la guerre d'Alfonse, roi de Castille, contre les Sarrasins. Le seigneur de Montpellier s'y distingua surtout à la prise d'Alméria, plus encore à celle de Tortose, que le comte de Barcelonne lui donna en fief, ainsi qu'il le lui avait promis onze ans auparavant.

Un autre Guillaume, le huitième seigneur de Montpellier de ce nom, arrête au passage la princesse Eudoxie de Constantinople, destinée à son suzerain. Le roi d'Aragon contracte d'autres nœuds, et Guillaume, qui d'abord voulait dépouiller Eudoxie, se présente en consolateur. L'orgueil impérial cède à la nécessité; la princesse délaissée épouse Guillaume et lui livre sa dot. C'était à peu près tout ce qu'il désirait; car, après en avoir eu Marie, il engage Eudoxie à se retirer dans un couvent, et sans autre formalité de divorce, il épouse Agnès, parente de la reine d'Aragon. Plusieurs enfans furent les fruits de cette adultère union. Deux furent mariés, à trois ou quatre ans, avec les héritières, encore au berceau, du comte de Melgueil, sous un dédit de dix mille sous melgoriens.

Agnès, pour se débarrasser de Marie, qui, d'après les conventions faites avec sa mère, devait hériter de la seigneurie de Montpellier, lui fit épouser à onze ou douze ans Barral, vicomte de Marseille, après en avoir exigé une renoncia-

tion à ses droits. Marie devint veuve à quinze ans. On la reçut encore dans la mai son paternelle, parce qu'elle avait hérité de cinq cents marcs, de son époux; mais sa présence gênait sa marâtre : elle fut donnée au comte de Comminges, qui avait déjà deux femmes. La dissolution du mariage avec l'une, dont il avait un enfant, fut motivée sur la parenté au quatrième degré; on ne parla pas de la seconde, et Marie fut la troisième femme vivante du comte de Comminges. Elle en eut deux filles, et fut si cruellement traitée, qu'elle aima mieux revenir auprès de sa marâtre que de rester avec son époux. Le comte, épouvanté des suites d'une excommunication, reprit Marie, pour la rendre encore plus malheureuse : elle fut contrainte à s'échapper une seconde fois.

Guillaume de Montpellier était mort sans avoir pu faire confirmer par le Pape son mariage avec Agnès. Les enfans qu'il en avait eus ne furent cependant pas déclarés illégitimes; mais, malgré les intrigues et l'habileté de cette femme ambitieuse, Marie fut reconnue héritière de Montpellier et de Tortose. Cette dernière place était fort à la convenance du roi d'Aragon; le comte de Toulouse, son beau-frère, employa toute son influence pour lui faire épouser Marie. Le mariage se traita par des envoyés, se conclut en 1204 et se célébra, sans que l'on songeât de part ni

d'autre à faire déclarer nul le mariage de la nouvelle reine avec le comte de Comminges encore vivant; mais, « soit qu'on supposât alors que ce mariage était nul de plein droit, soit qu'on n'y regardât pas de plus près, il est certain qu'on n'y fit aucune attention. » Pierre jura dans le contrat, sur les saints évangiles, qu'il ne se séparerait jamais d'elle, et ne prendrait point d'autre femme tant qu'elle serait en vie. Cependant dès la première vue il avait trouvé que « la princesse n'était ni si bien faite que lui, ni d'un âge proportionné au sien; ce qui lui fit chercher d'autres femmes. »

Trois ans après son mariage, le volage Pierre jeta les yeux sur une jeune veuve de la suite de Marie. Les principaux habitans, qui voyaient avec chagrin leur maîtresse sans enfans, engagèrent la dame à donner des espérances au roi, puis à céder sous la condition d'être introduite dans sa chambre de nuit et sans lumière. Ces précautions mystérieuses enflammèrent encore plus le prince amoureux. Il se livra toute la nuit à ses transports; mais vers le point du jour, les douze consuls, « qui avaient passé la nuit en prières, » entrèrent dans la chambre du roi avec leurs cierges allumés. Pierre étonné trouva dans ses bras la reine, au lieu de la jolie veuve. Les prières des douze consuls ne furent cependant pas encore exaucées.

La reine se plaisait à Mireval qu'elle habitait souvent. Un jour que le roi visitait les haras du château de Lattes, un gentilhomme de sa suite, nommé don Guillen d'Alcala, le voyant très gai, lui dit, à ce que l'histoire rapporte : « Seigneur, « parmi les plaisirs de la chasse, nous pourrions « bien passer à Mirevaux et voir la reine, notre « bonne maîtresse ; votre Majesté passerait une « seconde nuit avec elle ; nous veillerions, le « cierge en main, si vous vouliez, et Dieu par sa « bonté vous donnerait un fils de bénédiction. » Le roi, touché de ce discours, applaudit à la proposition ; et cette nuit valut, dit-on, le roi Jacques et le Chevalet, car le lendemain le roi, pour ne pas laisser la reine à Mireval, la prit en croûpe sur son palefroi pour la ramener à Montpellier. Les habitans le surent à peine, qu'ils coururent en foule pour être témoins d'une union si désirée. On chantait, on dansait autour des deux époux réconciliés, et l'on voulut en perpétuer la mémoire, par une danse qui rappelât les principaux traits de cette aventure. Le nom du jeune prince était fort important à choisir ; on décida qu'il porterait celui de l'un des douze apôtres. On alluma douze cierges de grosseur et de longueur égales, portant chacun le nom d'un des douze princes du ciel ; le nom de Jacques fut préféré, parce que le cierge qui le portait brûla plus long-temps. Un certain abbé de Montara-

gon, frère du roi, dont il convoitait l'héritage, était au désespoir de la naissance du jeune prince; « il fit jeter, par une ouverture qui donnait dans la chambre de l'enfant, une grosse pierre qui devait l'écraser, mais qui heureusement n'endommagea que le berceau. »

La naissance d'un fils avait fait une légère diversion au dégoût de Pierre pour Marie. Après huit ou neuf ans d'une union malheureuse, il sollicita vivement à la cour de Rome l'annulation de son mariage; il voulait épouser une autre Marie, nièce d'Amauri, roi de Jérusalem, qui lui était proposée par les seigneurs de la Palestine. « Les archevêques de Césarée, de Tyr et de Nazareth, appuyés du patriarche de Jérusalem et du cardinal de Saint-Marcel, pressaient cette affaire, dans l'espérance des secours et de la protection qu'ils attendaient du roi d'Aragon. »

Ce prince donnait pour motifs bien suffisans de sa demande, que le comte de Comminges, deuxième époux de Marie, était encore vivant, et que lui-même, avant son mariage, avait connu une proche parente de la reine. Marie répondait qu'elle avait contracté son mariage avec le comte de Comminges par force et du vivant de son père; que d'ailleurs ce mariage était nul, parce qu'ils avaient entre eux des liens d'affinité et de consanguinité, et surtout parce que le comte avait déjà deux femmes vivantes lorsqu'il l'épousa.

Marie fut elle-même défendre sa cause à Rome, où, d'après le témoignage du médecin du Pape et de son propre médecin Théobald, le poison termina sa vie persécutée. La patience, la résignation de Marie, la firent presque regarder comme une sainte.

Montpellier, où les opinions des albigeois n'avaient pas pénétré, fut à l'abri, sinon du pillage, au moins des dernières fureurs des croisés. Il s'y tint, en 1214, un concile qui régla les intérêts des seigneurs de la croisade, et plusieurs points de discipline ecclésiastique.

Jacques, fils de Marie, succéda à son père tué à la bataille de Muret. Il raconte lui-même comment il vint au monde, dans le premier chapitre des Mémoires qu'il a laissés en langue provençale. La vérité historique m'oblige de faire observer qu'il ne parle pas de la nuit de Mireval. Le nouveau roi chassa les Maures de Valence et de Majorque, gagna sur eux plus de trente batailles; ce qui le fit représenter comme le plus vaillant des princes, et lui valut le titre de conquérant. Il fut le créateur de l'ordre de la Merci, fonda, enrichit ou répara plus de mille églises; ce qui le fit regarder comme le meilleur et le plus pieux des princes. Il répudia en 1229 Eléonore de Castille, sous prétexte de parenté. Quelques années après, son mariage avec Yoland de Hongrie excita la fureur de Thérèse Giles Vi-

daure, l'une de ses maîtresses, qui prétendit avoir reçu de Jacques une promesse de mariage. « Cette affaire eut des suites très fâcheuses pour le roi; car l'évêque de Girone en ayant écrit au pape Innocent IV, le roi qui s'était confessé à cet évêque, le fit appeler dans sa chambre et lui fit couper la langue. » Le roi fut excommunié par le Pape qui jeta l'interdit sur le royaume, et la réconciliation ne put avoir lieu qu'au concile de Lérida en 1246; mais cette excommunication n'eut aucune autre suite, puisque Jacques donnait au château de Lattes, en 1239, des fêtes brillantes. Lorsque Yoland mourut, Jacques reprit Thérèse Vidaure et vécut avec elle « comme s'il l'avait épousée; » mais s'en étant dégoûté par la suite, il écrivit au pape Clément IV pour obtenir la solution de ce prétendu mariage, et l'autorisation d'épouser publiquement « Bérenguelle, qu'il entretenait depuis long-temps. » Enfin, un an avant sa mort Jacques entretenait encore une dame qu'il avait ôtée à son mari. Grégoire X lui écrivit, à ce sujet, de Beaucaire le 15 juillet 1276; mais « le bon roi, dans sa réponse, n'eut pas honte d'objecter la beauté de cette femme et le danger qu'elle courait en retournant à son mari. »

Isabelle, fille du roi d'Aragon, et l'on ne sait guères de laquelle de ses femmes, avait épousé Philippe-le-Hardi, fils de Louis IX.

Le règne de Jacques fut marqué par quelques

troubles à Montpellier ; les habitans renouvelèrent leurs efforts pour secouer le joug et fonder une république; ils étaient ligués avec le vicomte de Narbonne et l'évêque de Maguelonne, et firent pour leur compte la guerre à ceux de Marseille. Il paraît même qu'ils y eurent de grands avantages, puisqu'ils furent condamnés à soixante mille sous royaux de dédommagement.

D'après les dispositions testamentaires de Jacques-le-Conquérant, Montpellier passa, avec le royaume de Majorque, à la branche cadette de sa maison. Ces partages de domaines manquaient rarement d'attirer des guerres; elles furent continuelles entre les rois d'Aragon et de Majorque. Ceux-ci furent naturellement portés à s'allier avec les rois de France. Sanche, fils aîné de Jacques I.er, roi de Majorque, fut le successeur de son père, et rendit hommage à Philippe-le-Bel, son très cher cousin, pour la seigneurie de Montpellier et le château de Lattes, dont l'évêque de Maguelonne avait cédé la suzeraineté au roi de France. Un échange avait rendu ce prince maître de la partie de Montpellier, appelée Montpellieret; il y transféra, d'Aigues-Mortes, l'établissement du Petit-Sceau, si favorable au commerce dans un temps où les juridictions se croisaient en tous sens, où elles étaient un droit pour les seigneurs, une charge pour les particuliers. Philippe-le-Bel établit aussi un hôtel des monnaies

à Montpellieret. Jacques II, successeur de Sanche, rendit hommage, en 1329, à Philippe de Valois; mais il se brouilla bientôt avec le roi de France, et tâcha de renouer avec le roi d'Aragon. Philippe Auguste avait défendu de célébrer des fêtes pendant la guerre. Le roi de Majorque qui s'était rendu à Montpellier pour soutenir ses droits, fit publier des joutes au mois de janvier. « Le comte de Valentinois, lieutenant du roi dans la province, défendit au roi de Majorque de célébrer les joutes, et vint camper au Terrail avec un corps d'armée. Jacques II n'en persista pas moins dans sa résolution. Le premier jour des joutes qui devaient se faire dans le fossé derrière le palais, ce prince s'y présenta à l'heure de vêpres, suivi des seigneurs de sa cour. Le vicomte d'Ille avait chargé les caparaçons de ses chevaux, des armes d'Angleterre; il jouta le premier avec six autres chevaliers de sa quadrille, et pendant le combat ne cessa de crier : Guyenne, Guyenne ! Le roi de Majorque combattit de son côté à la tête de sa quadrille avec les livrées de Robert, roi de Sicile. Il tint trois tables et fit onze courses de lance ce jour-là, savoir six avec un chevalier de la suite du comte d'Armagnac, et les autres avec le sieur de Bartholène. Le comte d'Armagnac et Bérenger de Vernet joutèrent aussi le même jour. Après le combat on fit publier qu'on jouterait encore le lendemain. »

Le comte de Valentinois, piqué de cette désobéissance, alla le soir même à Montpellier pour en faire des reproches au roi qui prétendit qu'à lui seul appartenait de permettre ou de défendre le port d'armes dans sa baronie. Le comte fit avancer ses troupes; on sonna le tocsin dans la ville, on s'y mit en défense, et la querelle allait être suivie de quelque sanglante catastrophe lorsque le comte de Foix amena le comte de Valentinois au palais. Jacques le retint à dîner, avec promesse qu'on ne jouterait plus. « Toutefois ce prince fit publier dans son palais, pendant le dîner, que quiconque voudrait jouter le lundi suivant avec un ermite qui s'était présenté, il pourrait le faire pendant tout le jour. Le comte de Valentinois qui ignorait cette publication, et qui comptait sur la promesse du roi de Majorque, se retira avec ses troupes au Terrail; mais le soir même le roi entra en lice, le maréchal de Mirepoix portant sa lance, et jouta six fois, entre autres avec Guillaume d'Arlenc, chevalier de la suite du seigneur de Sévérac. Le comte d'Armagnac et les seigneurs de Bartholène et de Merueys joutèrent aussi en présence de plus de cinq mille personnes. »

Les hostilités furent de nouveau suspendues par l'intervention du comte de Foix.

En 1343, Jacques, poursuivi par le roi d'Aragon, fut obligé de se retirer à Montpellier. Il

voulut donner un bal pour charmer ses ennuis. Bernard de Roquefeuil, un de ses pages, en lui versant à boire, répandit du vin sur un habit de satin blanc que portait le roi. « De quoi il fut si irrité qu'en le repoussant brusquement, il le blessa du couteau qu'il avait à sa main, dont Bernard mourut peu de temps après. » Le père du page courut aux armes, rassembla des troupes et fit le ravage sur les terres de Montpellier; on ne put l'apaiser que par la concession d'un petit fief.

Le roi de France fit enfin saisir la seigneurie de Montpellier, et se disposait même à attaquer le Roussillon lorsque le roi d'Aragon s'en empara. Jacques, dépossédé, se réfugia près du Pape à Avignon. Il fit de vaines tentatives pour rentrer dans ses états, et finit par vendre à Philippe de Valois la seigneurie de Montpellier. Elle valait, d'après le contrat, 3280 livres tournois de revenu, Lattes en rapportait 435; outre les autres petits fiefs, les juridictions, compositions, amendes, lots, édifices, forteresses et les autres droits. Il fallait que la ville eût hâte de se délivrer du joug des rois de Majorque; car elle consentit à payer la somme de 120,000 écus d'or, monnaie de France, prix de la seigneurie, peut-être y fut-elle forcée; dans tous les cas cette importante acquisition ne coûta rien à Philippe de Valois.

Jacques employa l'argent qu'il avait reçu à une nouvelle expédition contre l'île de Majorque; il y

périt, et son royaume fut irrévocablement uni à la oouronne d'Aragon.

Jusqu'à 1383 la seigneurie de Montpellier fut donnée, reprise, au duc d'Anjou, au roi de Navarre, sans cesser d'être par le fait unie à la France depuis l'acquisition. Cette ville contribua de la manière la plus patriotique au rachat du roi Jean.

Après le licencîment de l'armée, Gui de Badefol avait fait des ravages horribles dans les environs. Bérard d'Albret, autre chef de routiers, à la tête d'un corps de cavalerie et d'infanterie, s'empara du faubourg des Cordeliers, et mit le siége devant la ville ; il fut cependant obligé de le lever, avec une perte considérable. Il brûla le faubourg qu'il avait occupé. Après sa retraite, les habitans achevèrent de les ruiner tous, avec l'église et le couvent des Carmes qui étaient hors de la ville, et firent écarteler plusieurs espions des routiers ; mais les ravages des brigands, la peste, les hivers désastreux furent moins funestes encore au pays que les affreuses exactions du duc d'Anjou. Les commissaires envoyés par ce gouverneur pour demander un nouveau subside, assemblèrent le conseil de ville le lendemain de leur arrivée à Montpellier. Les consuls écoutèrent tranquillement la proposition, demandèrent quelque temps pour y réfléchir, et promirent de rendre une réponse positive. Le 25 octobre 1379, à

l'heure de vêpres, ils vinrent à la maison des commissaires, escortés d'une multitude de gens armés, et tandis qu'ils parlaient avec vivacité, le peuple massacrait tous les officiers du roi, clercs et laïques. Le chevalier Bernard (ou Béraldon) de Faudoas fut seul excepté. Près de cent personnes furent assassinées. Les corps des victimes furent traînés dans les rues, exposés à être dévorés par les chiens, jetés dans des puits. Les meubles, les effets furent mis au pillage. Les habitans rappelèrent les bannis, se fortifièrent, implorèrent les secours étrangers, appelèrent les autres villes à la révolte. Elles y étaient fortement disposées; Clermont-Lodève même suivit l'exemple de Montpellier. Des prédicateurs furent envoyés de toutes parts pour calmer les esprits; et les habitans de Montpellier, trouvant peu de secours, finirent par se soumettre, d'après les promesses des envoyés du Pape. Cependant le duc d'Anjou partait de Paris avec l'intention de faire passer tous les habitans au fil de l'épée, de raser Montpellier, d'y faire passer la charrue. La colère du duc fut un peu calmée par le Pape à son passage à Avignon. Lorsqu'on sut qu'il approchait avec mille lances, le cardinal d'Albano fut au-devant de lui, suivi des ordres religieux, même des religieuses recluses, des enfans, des quatre facultés de l'université, des consuls, qui marchaient la corde au cou,

en robe, sans manteau ni ceinture, tenant en leurs mains les clefs de la ville et le battant de la cloche de la maison commune qui avait sonné le tocsin, enfin, de tout le peuple, qui marchait en procession jusqu'à la croix des Aréniers. Dès que le duc parut, cette multitude se mit à genoux en criant : miséricorde! Le cardinal demanda la grâce de la ville; le duc y entra sans répondre. Il fit mettre des gardes partout, se fit livrer toutes les armes, et fit lire devant tout le peuple la sentence qu'il avait rendue. Le préambule rapportait ainsi quelques circonstances de la sédition : « Sur quoi une « troupe séditieuse étant survenue, elle fut bien- « tôt augmentée de plusieurs autres habitans qui, « sans craindre Dieu, le roi, ni nous, se jetèrent « sur les officiers du roi et les tuèrent tous, ex- « cepté le sieur Béraldon de Faudoas, et en ajou- « tant l'inhumanité à la cruauté, ils jetèrent leurs « corps dans des puits, en traînèrent quelques « autres avec des cordes par les rues, comme s'ils « avaient été condamnés par sentence du juge; « mais, ce qui est encore plus abominable et « inoui, ils ouvraient avec le fer et mangeaient « comme des bêtes féroces des chairs baptisées, « ou les donnaient à manger aux bêtes. »

En conséquence tous les biens des habitans devaient être confisqués, et deux cents devaient être décapités, deux cents pendus, deux cents brûlés vifs; la ville devait être privée du con-

sulat et soumise à quelques autres peines fort dures. Les consuls se démirent aussitôt des marques de leur dignité. Le duc se laissa toucher ; il déclara le lendemain que, par l'autorité royale dont il était revêtu et par la sienne, en considération du Pape, du cardinal d'Amboise, d'Isabelle, infante de Majorque, et de Rodolphe, duc d'Autriche, qui lui avait exprès envoyé des ambassadeurs, par respect pour les religieuses recluses et les religieux de Montpellier, et à cause de l'université de cette ville et des études qui y florissaient, il voulait bien rétablir le consulat et rendre aux habitans leurs biens et leurs priviléges ; se réservant toutefois la punition arbitraire des plus mutins, et à condition de la démolition des murs et des tours, de la suppression du clocher et des cloches de l'hôtel-de-ville, du paiement de dommages aux familles des victimes, de la fondation d'une église avec six chapelains entretenus pour prier pour elles, de la confiscation des armes, et d'une amende de cent trente mille francs d'or.

On vit passer à Montpellier, en 1388, Jeanne de Boulogne, que son père, le comte de Foix, n'avait pu refuser aux instances amoureuses et réitérées du duc de Berri. La princesse avait douze ans, et son futur époux en avait soixante. Il gouvernait le Languedoc, et le pressurait plus encore que ne l'avait fait son frère, le duc d'Anjou.

Charles VI ne put résister au cri des opprimés; il voulut voir par lui-même, et refusa à son oncle de Berri la permission de l'accompagner. Il vint dans la province avec une brillante escorte. « Or le roi étant parti de Lunel s'en vint dîner à Montpellier; il n'y a que trois ou quatre lieues. Il fut reçu des bourgeois, des dames et demoiselles de la ville, très joyeusement et en grande pompe, car ils désiraient bien le voir. Aussi lui donnèrent-ils de beaux et riches présens, car Montpellier est une ville puissante et d'un grand commerce. Le roi l'admira quand il en eut considéré l'état et les ressources, et l'on dit cependant à Charles qu'elle avait été bien plus riche qu'il ne la trouvait, parce que le duc d'Anjou et le duc de Berri, chacun à son tour, l'avaient cruellement pillée. Le roi plaignait bien les bonnes gens qui avaient souffert si grand dommage, et promettait bien qu'il y pourvoirait et remettrait le pays en bon état. » L'on disait encore au roi, pendant son séjour à Montpellier : « Sire, ce n'est « rien de la pauvreté de cette ville envers ce que « trouverez plus irez en avant, car cette ville « est de soi-même de grande recouvrance pour « le fait de la marchandise, dont ceux de la « ville s'entrejoignent par mer et par terre. »

Les douze jours que Charles VI passa à Montpellier ne furent employés qu'en réjouissances. « L'ordonnance de la ville, des dames et des de-

moiselles et leurs états, et les ébattemens qu'il trouvait et ses gens aussi, lui plaisaient grandement. Il est vrai qu'il se trouvait là à sa nourrisson; car, pour ce temps-là, il était jeune et de léger esprit. Aussi Charles dansait-il et caracolait avec ces frisques dames de Montpellier toute la nuit; il leur donnait de grands soupers, leur faisait présent d'anneaux d'or et de fermaillets à chacune, suivant son mérite. Tant fit le roi qu'il acquit des dames de Montpellier grande grâce, et que tous les habitans eussent bien voulu qu'il prolongeât encore son séjour. »

Le roi poussa jusqu'à Toulouse, revint à Montpellier, y séjourna de nouveau pour « soi rafraîchir », et prit brusquement la route de Paris, par suite d'une gageure avec son frère, le duc de Touraine, à qui serait le plus tôt à Paris. Les deux princes, accompagnés chacun d'un seul seigneur, firent la route en quatre jours et demi. Le roi perdit les cinquante mille francs pour être arrivé le dernier : il s'était reposé huit heures à Troyes en Champagne; le duc s'était mis « en un batel sur Seine, jusqu'à Melun. »

Le premier acte de l'inquisition à Montpellier porte la date de 1417. Le lieutenant du gouverneur, l'évêque de Maguelonne, le recteur de l'université, assistèrent à l'exécution de la sentence prononcée par Raymond Cabasse, vicaire de l'inquisition de la foi, contre Catherine Sauve, re-

cluse de la porte de Lattes, qui, « s'étant échauffé le cerveau dans la retraite, débitait à ceux qui venaient la voir plusieurs erreurs, dont voici les principales :

« Que l'Eglise catholique consiste seulement « dans les hommes et les femmes qui mènent la « vie des apôtres, et qui aiment mieux mourir « qu'offenser Dieu; tous les autres sont hors de « l'Eglise;

« Que le baptême reçu d'un mauvais prêtre « ne sert de rien pour le salut;

« Que les mauvais prêtres ne sauraient consa« crer le corps de Jésus-Christ, quoiqu'ils pro« noncent les paroles sacramentelles, etc.

« Pour toutes ces erreurs, elle fut condamnée au feu, qu'elle souffrit à La Portalière, auprès du couvent des Frères-Prêcheurs; et l'usage s'étant introduit de punir en ce même lieu les personnes accusées de sortilége, le peuple s'accoutuma à l'appeler le portail de *Las Mascas* ou des Sorcières. »

Montpellier fut au nombre des dix-neuf principales villes du royaume, dont François I.er assembla les députés en conseil de commerce.

Au traité de Noyon, Charles-Quint avait promis de rendre justice aux droits de la reine de Navarre et de ses enfans, sur lesquels Ferdinand, son prédécesseur, avait envahi la Navarre. Une assemblée fut indiquée à Montpellier. Artur Gou-

fier, seigneur de Boisi, grand-maître de France et ancien gouverneur de François I.er, était l'un des députés. La négociation allait être terminée après deux mois de conférence, lorsque le grand-maître fut attaqué de la goutte et de la gravelle, de telle sorte que, « en la fleur de médecine qui est à Montpellier, on n'y sut jamais mettre remède, et qu'il en mourut à la mi-mai 1518; ce qui rompit tous les projets de la paix, qui était fort avancée. Ainsi, cette mort coûta celle de deux cent mille hommes; ce qui n'eût pas été si le grand-maître de Boisi avait vécu. »

François I.er avait décidé la translation à Montpellier de l'évêché de Maguelonne; elle eut lieu en 1534.

Les premiers réformés parurent à Montpellier en 1559. L'année suivante, deux prédicans venus de Nîmes tinrent des assemblées clandestines; ils s'enhardirent à en avoir de publiques. D'abord dissipés, les religionnaires se rassemblèrent au nombre de douze cents, s'emparèrent de l'église St-Matthieu, y célébrèrent la cène. Les chanoines se fortifièrent dans la cathédrale, et les principaux de la ville s'y réfugièrent. Le sieur de St-André, envoyé par le comte de Villars avec trois enseignes de gens de pied, vint les délivrer et soumettre les religionnaires. » Mais les catholiques affectèrent, pendant quatre ou cinq dimanches consécutifs, de porter le pain bénit dans les mai-

sons, précédés d'une enseigne de guerre déployée, d'une grande croix de bois et d'une crosse, le tout porté par des femmes et filles dissolues, suivis d'hommes armés de dagues et de sachets pleins de cailloux sous leurs manteaux. Ils marchaient au son des hautbois, des trompettes et des tambours. Ils criaient tout haut : Nous danserons en dépit des huguenots; ils insultaient les religionnaires et leur faisaient des menaces lorsqu'ils passaient devant leurs maisons. L'évêque même, le gouverneur et le juge-mage, au lieu de s'opposer à ces démarches, encourageaient au contraire les catholiques, les faisaient boire et leur donnaient de l'argent pour payer leurs trompettes et leurs tambours. » On ajoute que l'évêque alla un jour insulter les religionnaires assemblés chez un avocat pour entendre le prêche d'un de leurs ministres.

Les religionnaires coururent aux armes. Ils s'emparèrent d'abord de Notre-Dame et y firent le prêche; puis, avec plus de difficulté, de la cathédrale de St-Pierre. Il la saccagèrent avec la dernière fureur; les autels furent renversés, les rétables, tous les ornemens brisés, en sorte que, dans six ou sept heures, cette église que le pape Nicolas V, son fondateur, s'était fait un plaisir d'orner deux cents ans auparavant, fut entièrement dépouillée. Soixante autres églises éprouvèrent le même sort; cent cinquante prêtres ou

religieux furent tués. Jacques de Crussol, qui fut successivement connu sous les noms de Beaudiné, d'Acier, de baron de Crussol, de duc d'Usez, fit raser les faubourgs qui étaient la moitié de la ville.

La paix de 1563 fut célébrée à Montpellier, le 11 mai, par des courses de lances et de bagues.

La cérémonie de l'entrée de Charles IX fut magnifique. Il était accompagné de sa mère, de Henri, prince de Navarre, et d'une cour nombreuse. La ville lui fit présent d'une image d'or massif, de la valeur de mille écus, qui le représentait. La reine-mère reçut deux montagnes d'or plantées d'oliviers et d'orangers, estimées cinq cents écus. Le roi prit part à plusieurs fêtes et divertissemens qu'on lui donna. Il assista, le 26 décembre 1564, avec la reine-mère et toute la cour, à une procession solennelle; mais il dispensa les religionnaires de s'y trouver et de tapisser le devant de leurs maisons comme les catholiques.

Depuis le voyage de Charles IX les catholiques conservèrent l'avantage jusqu'en 1567, où les réformés se soulevèrent de nouveau. L'église et le chapitre de Saint-Pierre avaient été soigneusement fortifiés. Les habitans en font le siége, auquel prennent part les femmes et les enfans sans crainte des dangers. Villeneuve, lieutenant du vicomte de Joyeuse, veut amener du secours aux

assiégés ; il pénètre jusqu'à Boutonnet, est repoussé, harcelé dans sa retraite par les garnisons de Pignan, Poussan, Montbazen, Balaruc ; enfin les assiégés capitulent après quarante-huit jours de siége. Cent quatre-vingts soldats obtinrent la permission de se retirer ; quatre cents autres personnes furent partagées entre les religionnaires pour en retirer rançon. L'église et le chapitre furent exposés trois jours au pillage. Un des quatre clochers dont les assiégeans avaient eu plus à souffrir, fut démoli ; tous les catholiques furent arrêtés.

A la nouvelle de la pacification de 1568, les habitans achevèrent de raser et de ruiner les églises de la ville qui avaient été épargnées, au nombre d'une douzaine ; ils détruisirent aussi la maison épiscopale et celles des chanoines qui y étaient jointes. Le vicomte de Joyeuse arriva avec des troupes, et tout paraissait tranquille lorsque, dans la nuit du 4 août, « quelques catholiques indiscrets mirent le feu à la porte du temple des religionnaires, rompirent la chaire et les bancs, et se mettaient en état de raser le temple lorsque Joyeuse les fit retirer. Cette aventure aigrit les religionnaires qui firent évader les deux ministres qui leur restaient. » Joyeuse fit en vain prêter serment aux habitans des deux religions de vivre en paix; les hostilités recommencèrent bientôt. L'année suivante le parfumeur de Farges ,

chez lequel Charles IX avait accepté une collation, fut pendu par les protestans à une fenêtre de sa maison.

Cependant Montpellier était au pouvoir des catholiques en 1570. La garnison fit une expédition contre l'armée des princes, qui traversa la province en la ravageant, après la bataille de Montcontour; elle lui enleva quatre-vingts chevaux près du Crez, et l'armée religionnaire, en décampant le lendemain, perdit encore cent trente hommes à St-Brez et à Colombiers.

A la pacification de St-Germain, le maréchal Damville fit rétablir dans Montpellier les religionnaires qui en étaient sortis depuis deux ans; on leur rendit leurs biens, leurs charges et leurs dignités. On remarqua que, sur deux mille qui s'étaient absentés, il n'en revint que la moitié, les autres ayant péri à la guerre. Les réformés furent, par le nouvel édit, obligés d'aller au prêche à St-Jean de Védas.

Les autorités de Montpellier, prévenues par les soins de Simon Fizes, baron de Sauve, secrétaire d'état, des ordres secrets donnés après la Saint-Barthélemi, prirent toutes les précautions possibles pour éviter les massacres. Elles furent rendues inutiles par les bonnes dispositions du vicomte de Joyeuse, seul commandant en l'absence du maréchal Damville, et qui seconda ses vues pacifiques, en déclarant hautement qu'il

n'exécuterait jamais les ordres sanguinaires qu'il venait de recevoir.

A l'avénement de Henri II, Damville, à la tête des catholiques-politiques, s'unit aux réformés ; la guerre continua. Les campagnes étaient désolées ; les paysans se jetaient tous dans Montpellier ; ils y apportèrent la disette. Un setier de blé se vendait huit livres.

En 1577, le maréchal Damville tenait à Béziers les états de la partie du Languedoc qui lui était soumise ; un de ses capitaines réformés, Sengla, se brouille avec lui, revient à Montpellier sa patrie, excite une sédition, et fait chasser la maréchale qui s'y trouvait. Châtillon, fils de Coligni, fut reconnu pour chef ; il sortit pour aller chercher du secours. Le maréchal indigné vint mettre le siége devant la ville. Châtillon y rentra malgré lui. Il fit une sortie générale ; mais bientôt, et sans en être venus aux mains, les assiégés rentrèrent avec la nouvelle d'une de ces paix si fréquentes qu'elles ne méritent même pas le nom de trèves, et prouvent la mauvaise foi des deux partis.

Le maréchal Damville, devenu duc de Montmorency, vint, en 1585, à Montpellier pour la première fois depuis qu'il en avait fait le siége. Il y trouva le prince de Condé, qui y avait établi sa résidence, et se lia plus étroitement avec les réformés.

A l'époque de la bataille d'Ivri, le seigneur de Barri et de Saint-Aunez, dans le voisinage de Montpellier, était gouverneur de Leucate, poste important, lorsque les Espagnols étaient maîtres du Roussillon. Menacé par eux et par les ligueurs, il sortit de la place pour conférer avec le duc de Montmorency. Barri fut fait prisonnier; il trouva moyen d'en faire prévenir Constance de Cézelli de Montpellier, sa femme. Elle s'embarque, arrive à Leucate, en prend le commandement, et ranime le courage abattu de la garnison. Plusieurs attaques de vive force sont inutiles; les ligueurs emploient vainement les promesses et les menaces pour séduire Barri. Les mêmes moyens sont sans succès auprès de Constance; elle offre son or, ses bijoux, sa fortune entière, pour la délivrance de Barri; mais elle déclare en même temps que rien ne lui fera trahir la foi que son époux a jurée au roi. Les ennemis étranglent leur prisonnier à Narbonne, et portent son corps sous les murs de Leucate. La garnison indignée veut massacrer le seigneur de Loupian qu'elle retenait prisonnier, et Constance lui sauve la vie. Cette héroïne conserva le gouvernement de Leucate jusqu'à ce que son fils fût en état de le prendre. Henri IV répondait à ceux qui le blâmaient de laisser un poste important entre les mains d'une femme : « Je ne connais point d'homme qui voulût faire « pour moi les avances que cette femme a fai-

« tes. » Hercule de Barri, le fils de Constance, se montra par la suite digne d'une telle mère.

Un grand nombre de Maures chassés d'Espagne vinrent s'établir à Montpellier et dans les environs, au commencement du dix-septième siècle.

Montpellier était devenu une des places de sûreté de la réforme. Le petit-fils de Coligni, Châtillon, y commandait. Les habitans se soulèvent contre lui; ils arrêtent son fils et sa belle-mère, et vont l'assiéger dans Aigues-Mortes. Le duc de Rohan fut nommé gouverneur à la place de Châtillon qui, lorsque Louis XIII parut, lui remit la place d'Aigues-Mortes, et fut nommé maréchal de France.

Les réformés étaient décidés à la guerre; deux députés de leur religion, envoyés par le maréchal de Lesdiguières pour faire au duc de Rohan des propositions de paix, furent assaillis chez eux, à deux heures après minuit, par une troupe d'assassins. Un des députés fut poignardé; l'autre eut une jambe cassée en sautant par la fenêtre. Rohan, qui s'était arrogé l'autorité souveraine, fit périr quatre des assassins par la main des bourreaux, sans aucune forme de procès.

Rohan tenait la campagne contre Montmorency; mais, après le combat de La Vérune, il se retira dans les Cévennes, rasant et brûlant tous les villages et châteaux appartenans aux catholiques, et l'armée de Louis XIII vint mettre

le siége devant Montpellier. Callonges le défendit vaillamment. Il avait quatre régimens de troupes réglées, et huit ou dix compagnies qui n'étaient rangées sous aucun mestre-de-camp; les habitans formaient trois régimens de six compagnies chacun; les femmes de Montpellier s'armèrent au nombre de cent vingt, prirent des chapeaux et des épées, et formèrent une troupe réglée. Les religionnaires perdirent beaucoup de monde; l'armée royale eut trois mille hommes tués ou blessés, sans compter les lansquenets. Enfin, après six semaines de siége, Montpellier se rendit, en apparence, à discrétion pour ménager la dignité royale; mais les conditions étaient faites dans l'intérêt des chefs, qui ne combattaient que pour eux.

Deux ans après, les habitans, fatigués du logement des gens de guerre, reçurent la proposition de construire une citadelle. Le gouverneur assembla le conseil de ville. En vain le sieur Lafarelle, seigneur d'Aunez, cita la fable du cheval qui veut se venger du cerf, en vain s'écria-t-il: « M. de Valencé se servira contre nous de la ci- « tadelle que nous aurons bâtie; » le timide conseil fit la demande. Elle fut accueillie avec tant d'empressement, que l'on mit sur-le-champ la main à l'œuvre. La citadelle était à peine finie en 1628, qu'elle manqua tomber entre les mains des réformés. Le duc de Rohan avait repris les

armes; il fit faire au baron de Mélai, qui commandait un bataillon, les offres les plus brillantes. Cet officier prévint le gouverneur, et tous deux méditèrent de faire tomber le duc dans ses propres filets. Le jour est arrêté; une négligence affectée dans la garde des postes donne de la confiance à Rohan; il s'avance avec l'élite de ses troupes dans les fossés. Les mesures étaient prises par le gouverneur: au moment où les réformés croyaient entrer dans la citadelle, le canon à mitraille, la fusillade, les grenades, les écrasent ou les mettent en fuite, et leur font éprouver une grande perte.

Si l'on met à la place des réformés et de Rohan les Espagnols et le marquis de Campoverde; à la place de la citadelle, le fort Montjouich de Barcelone; enfin, à la place du gouverneur de Fossez, le lieutenant-général comte Matthieu de La Redorte, on aura, mot pour mot, la relation d'une affaire qui s'est passée en 1811.

Louis XIII reçut en 1632 à Montpellier la soumission de son frère, après le combat de Castelnaudari.

La belle défense de Leucate en 1637 se rattache à l'histoire de Montpellier, et parce que cette place était commandée par le fils de Constance de Cézelli, et à cause des patriotiques efforts de la ville pour lui porter secours.

Louis XIII revint encore à Montpellier en al-

lant en Roussillon. Il avait à ses côtés dans sa voiture le même Cinq-Marc que l'on revit, quelques jours après, chargé de fers à la citadelle, et qui n'en repartit que pour aller à l'échafaud.

Le peuple était écrasé d'impôts; le droit de joyeux avénement de Louis XIV le réduisit au désespoir, en 1645, par la dureté des fermiers qui le percevaient. Les femmes chassèrent à coups de pierre, jusqu'à Castelnau, l'huissier étranger que les fermiers avaient fait venir, sur le refus de ceux de la ville de poursuivre des malheureux hors d'état de payer; et cependant on célébrait des fêtes. Un des fermiers de l'impôt veut assister au feu de joie; il maltraite un des enfans qui l'appellent partisan; les mères s'irritent; une d'elles prend une caisse, assemble ses compagnes et les harangue. Elles choisissent pour chef une femme du peuple, appelée *la Branlaire*, d'une grande taille et d'un courage viril. Les maisons des partisans sont pillées, leurs papiers brûlés. Les femmes révoltées s'attachent enfin à la maison d'une dame de Falguerole, belle-mère d'un des principaux fermiers. Cette dame avait eu le temps d'appeler des gens armés; par malheur elle fait tirer sur le rassemblement, et quelques femmes sont blessées. La scène prend aussitôt une nouvelle face : les hommes, qui ne s'étaient jusque-là mêlés de rien, courent aux armes. La dame de Falguerole se montre à la fenêtre, elle

est tuée d'un coup de fusil; la maison est enlevée, tous les meubles sont brûlés, le fils du trésorier de la province est tué. Un officier fait tirer quelques coups de fusil qui tuent un habitant; les soldats sont assaillis, blessés, mis en fuite. Le maréchal de Schomberg, gouverneur de la province, revenait d'une partie de chasse; il monte à cheval et trouve une bonne femme avec son enfant qu'elle pressait de marcher vite. « Où donc « allez-vous? lui demanda-t-il. — A la mort. — « Qu'est-ce qui vous presse tant de mourir? — « C'est pour en finir une bonne fois, pour qu'on « ne nous fasse pas mourir tous les jours comme « on fait en nous ôtant le pain, à mon fils et à « moi. » Le maréchal lui donne un écu d'or et la fait mettre en sureté. Bientôt un habitant le couche en joue; un autre détourne le coup. Le maréchal emploie la douceur, parle aux rebelles en languedocien, et défend aux soldats de faire feu. La Branlaire saisit la bride de son cheval. Schomberg lui demande en riant ce qu'elle veut. « — Vous faire retirer; on n'en veut pas à un « bon seigneur comme vous, mais aux sangsues « publiques. » La nuit arrivait, on négocia, le calme se rétablit; on le dut à la prudence du maréchal qui convenait n'avoir couru de pareil danger dans aucune bataille, et qui promettait bien de ne pas oublier d'ajouter à ses litanies: *A furore populi, libera me, Domine.*

Deux femmes coupables d'autres crimes furent pendues, leurs têtes exposées sur les portes de l'Hôtel-de-Ville; quelques fugitifs furent condamnés à mort par contumace, et les lettres d'abolition, obtenues pour tout le reste, furent reçues avec des transports de joie.

Une femme de qualité reçut en 1698, dans une querelle, un soufflet d'une bourgeoise; elle en demanda raison les armes à la main. Le duel eut lieu; les deux adversaires tombèrent percées à la fois.

On découvrit à Montpellier une nouvelle secte, mélange ridicule des cérémonies juives et chrétiennes. Les adeptes passaient souvent vingt-quatre heures dans la maison où ils se réunissaient; des voisins qui n'en pouvaient rien savoir, prétendirent qu'à un signal donné toutes les lumières s'éteignaient, et qu'ils restaient ainsi pêle-mêle dans l'obscurité. On leur donna le nom de multiplians, quoique rien, dans leurs interrogatoires, n'indiquât la dissolution des mœurs. Quelques-uns des chefs furent pendus, d'autres mis aux galères; la maison fut rasée; son emplacement forme encore, après un siècle, un impasse près de la place St-Côme, et la rue porte le nom des Multiplians.

L'événement le plus remarquable de l'histoire de Montpellier, depuis cette époque, est la fameuse mission du P. Bridaine en 1743. On se fe-

rait une fausse idée de l'éloquence de ce fougueux prédicateur, par l'exorde inséré dans le Cours de Laharpe. Ce morceau vraiment remarquable est la perle tirée du fumier. Elle a reçu tout son éclat du cardinal Mauri, qui l'a mise en œuvre. Voici l'une des nombreuses pièces de vers qui coururent la ville au sujet de la mission; ils étaient destinés au portrait du P. Bridaine.

« Tel est des missions et le chef et l'oracle;
« Bridaine, d'un vil peuple aveugle conducteur;
« Sur l'impudicité scandaleux discoureur,
« De la religion faisant un vain spectacle;
« Prédicateur bouffon, dévot comédien,
« Ses gestes convulsifs, son zèle frénétique,
« Ses cris, ses hurlemens, sa rage apostolique,
« Font pleurer l'imbécille et gémir le chrétien. »

Montpellier, dont l'air est si pur, fut souvent ravagé par la peste dans les temps de troubles; ne pourrait-on pas en conclure qu'une bonne police vaut mieux que les médecins contre ce terrible fléau? L'école de médecine florissait depuis plus d'un siècle, lorsqu'en 1362 la peste fit périr à Montpellier jusqu'à cinq cents personnes par jour. En 1385, l'année de la réunion de Montpellier à la couronne, une grande mortalité le ravage; on fait une bougie assez longue pour entourer « les murailles de la ville, les palissades, l'enceinte de l'église Notre-Dame, l'autel, les deux statues, pour brûler jour et nuit. » La peste reparut en 1399. Les troupes revenant du Roussillon rap-

portèrent la peste de 1504 et 1505. En 1543 et 1544, nouveaux ravages de cette maladie; en 1579 commencent deux années de peste qui emportent huit mille habitans; en 1629 arrive la grande peste; celle de 1640 est la dernière. En 1722 les progrès de l'ordre étaient assez grands pour préserver la ville de la peste de Marseille.

La nature semble complice de l'histoire pour donner un démenti formel aux louangeurs du temps passé. Nous voyons en 1313 une sécheresse qui désole tout le pays... « Dans cette affliction générale on eut recours à une sorte de pénitence que les flagellans venaient d'introduire en Italie dans le même siècle. Plus de mille personnes, tant hommes que femmes, s'assemblèrent à Montpellier, et, courant toute la nuit, ils se flagellaient jusqu'au sang et venaient à Notre-Dame des Tables la prier d'intercéder auprès de son cher Fils, pour qu'il leur accordât la pluie; ils portaient des torches et des chandelles qui brûlaient jour et nuit à Notre-Dame, et après avoir continué cet exercice pendant quatre nuits, Notre-Dame leur obtint une pluie qui restaura tous les blés qui étaient perdus. »

A la fin de 1323, une autre sécheresse empêcha le roi Charles-le-Bel de prendre sa route par Montpellier; la famine y régnait; les pauvres habitans ne vivaient que de racines. La mauvaise nourriture et les chaleurs causèrent une grande

mortalité. Cette sécheresse « donna bien de l'exercice à l'évêque. Lorsqu'il y fut revenu, il trouva que des rhumes violens, causés par des chaleurs excessives, y faisaient de grands ravages, à cause de quoi fut faite procession et prédication, et le même jour se mit à pleuvoir. »

En 1354, il tombe des grêlons d'une livre. Le 12 septembre, une affreuse pluie fait d'horribles ravages. En 1362, un autre orage renverse les murailles de Gignac et d'Aniane.

En 1364, hiver assez terrible pour geler le Rhône vers Beaucaire, et la petite mer appelée Etang-de-Thau. On allait sur la glace de Cette à Mèze. En 1400, le froid fait périr les vignes. En 1507, hiver pareil à celui qui fut depuis appelé le fameux hiver. En 1592, nouvel hiver désastreux. En 1608, hiver plus terrible encore. Le 4 octobre 1632, en allant de Montpellier à Mèze, vingt-quatre soldats des gardes ou Suisses, et trente goujats meurent de froid sur la route.

En 1676, le grand séjour de la neige fait périr toutes les récoltes. En 1688, il tombe de la neige au mois de mars; un hiver terrible est suivi de chaleurs incroyables. Je ne sais de quel thermomètre on veut parler, mais on prétend que le jour de la Madelaine il monta à 84° à Montpellier. « On y respirait, durant la nuit, un air enflammé comme s'il sortait d'une fournaise, et le peuple ne pouvant rester dans ses maisons, portait ses matelas en pleine rue. »

En 1694, terrible hiver. L'année suivante, de la neige au mois d'avril.

En 1705, chaleurs excessives qui brûlent les vignes. « Un thermomètre, quoiqu'il fût dans un lieu où l'air n'entrait pas librement, monta fort près du degré où le suif doit se fondre; un autre exposé au soleil à trois heures du soir, s'éleva en trente-huit minutes, et se soutint pendant une demi-heure au degré de l'eau bouillante. » L'observateur était à plaindre. Les chaleurs durèrent quarante-cinq jours.

1709 est appelé *l'année du grand hiver*, du *fameux hiver*. Ceux de 1719, de 1728, furent encore remarquables après le précédent.

De pareils tableaux rapprochés des récits de Froissard et du discours de Jean de Grandselve, donnent une idée du bon temps où vivaient nos aïeux.

Montpellier est situé sur une colline, dans un bassin formé par une chaîne de coteaux en amphithéâtre, qui vont se confondre avec les Cévennes, et borné de l'autre côté par la mer; sa latitude est de 43° 36′ 25″, et sa longitude de 21° 31′ 45″.

Son étendue est d'environ dix-huit cents mètres du nord au sud, et deux mille de l'est à l'ouest, en y comprenant les faubourgs qui font à peu près la moitié de la ville. On y bâtit encore, malheureusement, sans suivre aucun plan,

et les parties neuves n'auront pas plus de régularité que la vieille ville, l'une des plus mal percées du midi. Si les anciennes villes des pays chauds avaient seules des rues étroites, on pourrait croire que les habitans cherchaient à se préserver de la chaleur, en laissant au soleil le moins de passage possible ; mais cette construction vicieuse se trouvant au nord comme au midi, ne doit-on pas l'attribuer plutôt au besoin de se défendre?

La place du Peyrou, le point le plus élevé de la colline de Montpellier, a 29 mètres 25 centimètres au-dessus du niveau de la mer. Cette élévation suffit pour donner à quelques rues des pentes très rapides, dont l'inconvénient est compensé par l'avantage des canaux souterrains qui reçoivent toutes les immondices, et les portent hors de la ville.

Montpellier est bâti sur une mine de mercure vierge. On le trouve renfermé dans une couche d'argile, et d'une terre grise qui blanchit en se desséchant; il y paraît sous la forme de veines cylindriques très fines, dont les ramifications s'étendent en différens sens; il est contenu dans ces veines comme dans des tuyaux d'une matière grisâtre; cette croûte de mercure a même assez de consistance pour qu'on puisse en détacher des rameaux entiers, sans que le mercure s'échappe. Cette mine a été reconnue en plusieurs endroits et à différentes profondeurs. Telle est du moins

l'opinion de Sauvages, de Gensanne, d'Amoreux, de Gouan, de Poitevin et de plusieurs autres savans. La chose vaudrait la peine d'être sérieusement examinée.

Les carrières contenant des coquillages et débris d'animaux marins, sont trop abondantes aux environs de Montpellier, pour qu'on puisse douter que la mer en ait couvert le territoire; mais les attérissemens formés par le Rhône sont-ils bien la seule cause du retrait de la mer? A quelle prodigieuse antiquité remonterait la formation de ce terrain, puisque ces attérissemens n'ont, depuis deux mille ans, apporté que des changemens presque inappréciables sur nos côtes. On doit remarquer que les sables et les graviers du Rhône sont tous portés à l'ouest de son embouchure; et tandis que le port de Marseille est le même que du temps des Phocéens, tous les ports, depuis le Rhône jusques et compris Barcelone, sont sujets à être ensablés. Cette différence est produite, dit-on, par le courant qui pénétre par le détroit de Gibraltar, va de l'ouest à l'est sur les côtes d'Afrique, reçoit de nouvelles forces du courant des Dardanelles, et fait le tour de la Méditérannée en allant de l'est à l'ouest sur les côtes d'Europe. L'existence de cette dernière partie du courant, est mise hors de doute par de nombreuses observations faites aux îles Ioniennes, dans l'Adriatique, dans le golfe de Gênes et par les attérissemens du Rhône.

Le célèbre agronome anglais, Arthur Young, s'exprime ainsi dans son voyage en France: « J'approche de Montpellier; les environs, pendant plus d'une lieue, sont délicieux et mieux ornés que ce que j'ai vu jusqu'ici en France; des maisons de plaisance bien bâties, propres et agréables, avec toute l'apparence d'appartenir à de riches propriétaires, couvrent la campagne; ce sont en général de jolis bâtimens carrés, dont quelques-uns sont grands. . .

« Montpellier, qui a plutôt l'air d'une grande capitale que d'une ville de province, couvre une colline qui s'enfle considérablement à la vue; mais en entrant dans la ville on se trouve furieusement trompé : on y trouve des rues étroites, tortueuses, des maisons mal bâties, mais remplies de monde et vivantes.... Le grand objet à voir pour un étranger est la promenade ou place, car elle partage de l'une et de l'autre, appelée le Peyrou. Il y a un aqueduc magnifique sur deux arches pour conduire l'eau à la ville, d'une colline à une distance considérable; ouvrage fort noble : un château d'eau la reçoit dans un bassin circulaire, d'où elle tombe dans un réservoir extérieur. Le tout est un beau carré considérablement plus élevé que tous les environs, entouré d'une balustrade et d'autres décorations murales. Il y a un air de grandeur et de véritable magnificence dans cet ouvrage utile, qui m'a

plus frappé que tout ce que j'ai vu à Versailles. La perspective est aussi singulièrement belle. Au midi, l'œil s'égare avec délices sur une riche vallée parsemée de maisons de campagne, et terminée par la mer; au nord, c'est une suite de collines cultivées. D'un côté, la vaste chaîne des Pyrénées s'étend jusqu'à ce qu'elle se perde dans le lointain; de l'autre, les neiges éternelles des Alpes percent les nuages. Le tout forme la perspective la plus sublime que l'on puisse imaginer, quand un ciel bien clair rapproche tous ces objets. »

Malgré les froids et les chaleurs extraordinaires éprouvés à Montpellier à de longs intervalles, son climat est peut-être le plus beau de France: l'air y est plus pur, les chaleurs moins étouffantes qu'à Marseille; la bise ou *tramontana* est bien moins terrible que le *mistral* de Provence et le *cers* de Narbonne; enfin le fléau des cousins qui infestent les côtes de la Méditerranée y est moins sensible que partout ailleurs. Le nord-ouest, qui porte le nom de *magistral*, est frais, agréable: c'est le véritable zéphyr de Montpellier; les *vents marins*, au contraire, ont, comme dans tout le midi, quelque analogie avec le *scirocco* de Naples: ils jettent dans la langueur et dans l'abattement. Il faut en excepter le *garbin* ou paresseux, brise de mer périodique, qui se lève ordinairement pendant l'été sur les

dix heures du matin, est dans sa plus grande force à deux heures après midi, et cesse vers les cinq heures du soir. Cette brise tempère beaucoup la chaleur. Une série de trente-deux années d'observations donne soixante-seize centimètres pour quantité moyenne de pluie annuelle. Ce terme moyen est de cinquante-trois centimètres à Paris, et cependant le nombre des jours pluvieux ne s'élève pas à plus de quarante à Montpellier, si l'on ne veut mettre à ce rang les jours à peu près aussi nombreux, dans lesquels il tombe une légère bruine, quelques gouttes d'eau, mais qui restent sereins pendant la presque totalité des vingt-quatre heures. On sent que les orages doivent être d'une force extrême. Les mêmes observations porteraient à croire que la quantité d'eau de pluie diminue; ce changement est attribué aux défrichemens, à la destruction des bois.

Le régime des habitans est le même que dans les ports de mer. Ils sont loin de partager la sobriété espagnole. La quantité de grains accordée aux ouvriers dans les fermes, est de 4 9/10 hectolitres, moitié froment, moitié seigle par année, et 1 4/5 litre de vin par jour; cette dernière quantité, est, il est vrai, réduite de moitié en hiver, mais la majeure partie des salaires, qui sont très élevés, étant employés à des supplémens de nourriture et principalement de vin,

on peut croire qu'il se consomme en masse environ deux litres de vin par homme et par jour; les femmes n'en boivent jamais.

Les mœurs des habitans de Montpellier sont douces. Ils sont en général vifs, spirituels, inconstans, portés à la gaîté. Leur idiome annonce la trempe de leur ame; il est flexible et bien moins propre à peindre les passions fortes que les douces émotions. C'est le dialecte le plus agréable du languedocien, et le plus ressemblant à l'ancienne langue des troubadours; du moins il n'a pas subi plusieurs des changemens signalés par M. Raynouard dans les autres dialectes: les substantifs et les adjectifs féminins ont, entre autres, conservé la terminaison en *a*.

Sans compter M. Auguste Tandon, qui a publié des fables charmantes, plusieurs poètes cultivent encore avec succès le languedocien. On ne peut citer un exemple plus agréable de l'état actuel du dialecte de Montpellier, que la chanson suivante de M. Charles de Belleval, auteur de la Notice sur cette ville. Les gallicismes qu'on y remarquera deviennent par malheur trop fréquens; s'ils se multipliaient d'avantage, que les modernes troubadours y prennent garde, ils n'auraient bientôt plus qu'un patois.

L'as connougùt, charmanta pastourèla,
L'as connougùt, lou pu dous das pecàs.
Tantòs vouïès, pioï vouïès pas, cruèla;
Quant as vougùt, as vougùt tout escàs.

Eh bé! moun cor, parla me, pecàïreta;
Que crenissiès, qu'as eprouvàt d'afrous!
Las rosas sou toujour su ta bouqueta,
Et la bèoutàt mouris pas das poutoùs.

L'àoussèl que bùou dins una font clareta,
La troubla pas et paréi tout joùioùs,
Un pàou de mèou cullt su la floureta,
La passis pas et flata nostre gous.

Cette douce langue et ses nombreux diminutifs prennent un charme particulier dans la bouche de ces grisettes à taille svelte qui brillent plus encore par la grâce que par la beauté. La facilité de leurs mœurs est, dit-on, la sauve-garde de la vertu des dames; il est au moins certain que Montpellier est la ville de France où l'on parle le moins d'aventures galantes dans les premières classes.

On peut accumuler les autorités en faveur du beau sexe de Montpellier. Nous en avons vu Charles VI enchanté; le chanoine Gariel s'extasie sur « l'abondance des belles filles qu'on trouve en cette ville; » Villaret dit dans son Histoire de France : « Un aspect riant, une situation agréable, la douceur du climat, l'urbanité des habitans, et surtout les charmes du beau sexe, font de cette ville un séjour enchanté. Les attraits des dames de Montpellier ont été célébrés dans tous les temps; on prétend même qu'elles lui ont imposé leur nom, *Mons puellarum* signifie montagne des filles. »



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Grisettes de Montpellier.

On trouve dans le Voyageur français le passage suivant : « Tout ce que vous avez pu entendre dire à la louange des dames de cette ville est exactement vrai; je ne croyais pas qu'elle pût en offrir un si grand nombre d'aimables et de jolies; mais je l'ai vu de mes propres yeux, et je ne suis pas surpris que beaucoup d'étrangers assurent qu'on n'en trouve pas en France qui leur soient supérieures à cet égard.

« Si, à l'agréable société dont on jouit dans cette ville, vous ajoutez la salubrité de l'air, la douceur du climat et les beautés champêtres qui l'environnent, vous ne me blâmerez pas d'être tenté de dire avec Joseph Scaliger : « Si j'étais en « état de vivre dans le lieu qui me serait le plus « agréable, je choisirais la ville de Montpellier, « et j'en ferais le nid de ma vieillesse. Il n'y a « point d'endroit où l'on puisse passer plus dou- « cement ses jours, soit que l'on ait égard à la « bonté de l'air, aux mœurs des habitans du « pays, ou aux commodités de la vie. » On remarque en effet que, depuis plus d'un siècle, il vient une foule d'Anglais à Montpellier pour se guérir du *spleen*, maladie de langueur qu'ils contractent chez eux; leur guérison fait autant l'éloge du pays où ils vont la chercher, que des savans médecins qu'ils y trouvent. »

Enfin, le poète des Mois adresse les vers suivans à sa patrie :

Et toi, cité fameuse, ô moderne Epidaure,
Conserve-moi long-temps un père que j'adore!
. . . .
Je dirai qu'en tes murs règne un sexe enchanteur;
Je peindrai son œil vif, son parler séducteur,
Son front où la gaîté s'unit à la noblesse,
Ses grâces, son esprit et sa svelte souplesse;
Né pour sentir l'amour et par l'amour formé,
Tendre et constant, il aime ainsi qu'il est aimé,
Dois-je de ton printemps vanter le long empire,
Ton sol toujours fécond, l'air pur qu'on y respire,
Le parfum de tes vins mûris dans le gravier,
Le front de tes coteaux qu'ombrage l'olivier,
Des plus riches moissons tes champs dépositaires,
Tes eaux, tes fruits, tes bains, tes plantes salutaires,
. . . .
Ces trois ponts qui, de loin, vers tes murs dirigés,
Arrivent dans ton sein, l'un de l'autre chargés,
Et, par mille canaux, épanchent en fontaine
Le liquide tribut d'une source lointaine!

Au moment de passer du Montpellier des livres au Montpellier que j'ai vu, il serait peut-être aussi fatigant pour le lecteur qu'embarrassant pour moi de garder le ton froid et positif d'un homme toujours prêt à citer ses auteurs. Pourquoi ne me servirais-je pas de la liberté de la forme épistolaire, sans m'astreindre à numéroter, à dater les parties de mon récit en leur donnant le titre de lettres. Le lecteur n'y perdra guère que les complimens à la cousine, l'étalage de sentimens pour tous ceux à qui je supposerais mes lettres adressées. Je vous écris à vous qui me lirez; et comme ce n'est pas moi qu'il s'agit de vous faire connaître, j'entrerai brusquement en ma-

tière, après vous avoir dit un mot de mon compagnon habituel.

O mes amis! je suis loin de m'écrier comme ce malheureux philosophe : Il n'y a point d'amis; mais je ne craindrai pas de vous paraître indigne de votre attachement en vous disant : Je n'ai qu'un ami. Vous fâcheriez-vous si je vous disais : Je n'ai qu'un frère ? Celui dont je parle est celui que j'aime, *parce que c'est lui*, *parce que c'est moi*. Il ne peut être, entre nous, question de mérite, de services, de reconnaissance; des caractères et des goûts différens, des carrières et des fortunes diverses, n'ont pu, depuis trente ans, apporter un nuage entre nous. Notre amitié commença dès l'enfance, et dès-lors vivre fut nous aimer. Souvent séparés, nous n'avons jamais cessé d'être ensemble; si j'ai quelquefois désiré qu'un peu de gloire s'attachât à mon nom, c'était pour le rendre inséparable du sien; quand j'ai mal fait, mon châtiment est la peine qu'il éprouve; quand j'ai cru bien faire, ma plus douce récompense c'est son approbation. Que je serais fier qu'il pût être fier de moi !

Si, comme tes notes historiques tendraient à le faire croire, me dit mon ami, Montpellier dut au commerce la prospérité de ses premiers temps, il n'est pas moins certain que dès cette époque il faut attribuer une partie de sa splendeur à la médecine, et qu'il lui doit toute sa gloire. Notre

célèbre école mérite donc les premiers regards de l'observateur, et je vais t'y conduire. Tu sais, tu l'as dit peut-être, que le pape Nicolas IV réunit, en 1289, en corps d'université lès facultés existantes et déjà renommées de médecine, de droit et des arts; celle-ci fut remplacée, en 1410, par une faculté de théologie fort obscure. L'école de droit, long-temps célèbre et dans laquelle on avait compté jusqu'à quatre mille écoliers, fut enfin éclipsée par celle de Toulouse. On doit remarquer que Pétrarque, Peyresc, et surtout ce Guillaume de Nogaret qui soutint avec tant de courage les droits des souverains contre les prétentions de la cour de Rome, avaient étudié dans cette école de droit. L'école de médecine au contraire n'a cessé de prospérer; «ses priviléges ont été successivement accrus, dit Millin, ses dignités toujours recherchées; elle n'a cessé d'être l'émule de celle de Paris qu'elle a égalée en mérite et surpassée en ancienneté. Un grand nombre de célèbres médecins ont illustré cette école; depuis six siècles qu'elle est établie, sa réputation ne s'est point démentie: elle a toujours réuni un grand nombre d'étudians; les habitans du midi en composaient sans doute la plus grande partie, mais il y en avait aussi du nord de la France et des différentes contrées de l'Europe; on y voyait principalement des Irlandais, des Suisses, des Espagnols, même des Grecs et des habitans du Mexique et

du Pérou. Les Brésiliens venaient aussi, en assez grand nombre, étudier à l'école de Montpellier. La révolution a donné à cet établissement une forme nouvelle ; l'université a été abolie, et la faculté de médecine a reçu, ainsi que celles de Paris et de Strasbourg, le nom d'école spéciale de médecine. Elle est établie dans les bâtimens de l'ancien évêché. » Nous y voici. Tu n'admires sans doute pas cette insignifiante façade ? — Non, je cherchais à m'expliquer l'inscription que je vois au-dessus de la porte. — *Ludoviceum medicum Monspeliense* en dit bien plus qu'il n'en semble dire, s'il faut en croire le ministre de Louis XV, qui permit cette inscription ; elle exprime, suivant la lettre de M. de Saint-Florentin conservée dans les archives, l'espèce d'adoption dont le roi daignait honorer l'université de médecine.

Un vaste vestibule permet aux élèves d'attendre à couvert l'heure des leçons.

La salle des Actes est décorée d'un buste antique d'Hippocrate en bronze, des bustes en marbre d'Esculape et d'Hygie, copies de l'antique par Dejoux; des bustes en terre de Chauliac, Rivières, Sauvages, Bordeu; enfin du buste de Louis XV, rétabli à la restauration.

Les murs de la salle du Conclave, ou du conseil, et de celle qui la suit, sont couverts des portraits des anciens professeurs depuis le 13.

siècle. On y remarque Arnaud de Villeneuve, alchimiste célèbre, à qui l'on doit les premières notions positives sur l'eau-de-vie, qu'on appelait alors l'eau ardente; Guy de Chauliac, l'historien de cette peste de 1348 qui fit périr le quart des habitans du globe; Adam Fumée, premier médecin des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, devenu chancelier de France et garde-des-sceaux; Rabelais, le fameux curé de Meudon; sa robe de drap rouge à grandes manches, grand rochet et petit capuchon, servit long-temps à recouvrir les récipiendaires pour l'examen du baccalauréat; elle fut mise en lambeaux par les étudians, jaloux d'en emporter une pièce; une seconde eut le même sort, et une troisième, qui sert au même usage, s'appelle encore la robe de Rabelais. On distingue, dans ce panthéon de la médecine de Montpellier, Guillaume Rondelet, auteur d'une histoire des poissons, encore très estimée; Laurent Joubert, qui fit un traité contre les erreurs populaires; Richer de Belleval, Magnol, Sauvages, célèbres botanistes, dont nous retrouverons les bustes au Jardin du roi; deux Chicoyneau, Chirac et Deydier, qui s'illustrèrent à la peste de Marseille; Rivière, Lapeyronie, Fizes, Chaptal, Vigarous; et, dans le dix-neuvième siècle, Barthez, Fouquet, Auguste Broussonnet, Dumas, Gouan. On voit avec plaisir, au milieu des portraits de ces hommes célèbres, le

buste de l'un des plus savans d'entre eux, d'Astruc, l'historien de ses prédécesseurs, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de médecine et de mémoires très curieux sur l'histoire naturelle du Languedoc. Quelque nombreux que soient ces titres de gloire de la moderne Épidaure, ils sont loin d'être les seuls; il a existé à toutes les époques, à Montpellier, un grand nombre de médecins distingués en dehors de l'école.

L'amphithéâtre est l'ouvrage de l'architecte Lagardette. La coupole est formée de petites planches, suivant le procédé renouvelé de Philibert Delhorme; la construction de ce bel édifice fut l'un des bienfaits du comte Chaptal pour l'école qu'il avait illustrée comme professeur. En reconnaissance, la faculté résolut de placer le buste du ministre dans l'amphithéâtre qu'elle lui devait; et l'inscription suivante, composée par le docteur Prunelle, dut être placée sous le buste exécuté par Comoli :

J. A. CHAPTAL

TUNC SUMMUS RERUM
INTERNARUM ADMINISTER
THEATRUM ANATOMICUM
IMPENSA PUBLICA SUAQUE
FIERI JUSSIT
CIↃIↃCCCVI

Le buste était placé, l'inscription reléguée dans les procès-verbaux, lorsque la restauration

imposa le devoir de faire momentanément disparaître l'image de l'ancien ministre, de crainte de l'exposer à des outrages. Le rétablissement de l'ordre permit de la remettre à sa place; et quelques journaux ayant même annoncé la création d'un ministère des arts, des manufactures et de l'instruction publique, destiné, disaient-ils, à M. Chaptal, M. le doyen s'empressa de faire exécuter en son entier la décision prise douze ans auparavant.

Le beau siége de marbre dans lequel s'assied le professeur, fut trouvé dans les arènes de Nîmes il y a cent vingt ans environ. Il est décoré sur les côtés d'une figure de lion, et dans le milieu, d'une espèce de voile. L'opinion générale est qu'il servait au gouverneur de la province, lorsqu'il présidait aux jeux.

On remarque dans l'escalier qui conduit à la bibliothèque, deux fragmens de bas-reliefs, dont l'un représente Homère entre deux figures, sans autre attribut particulier que les plumes enlevées par les muses aux sirènes; on croit cependant que ces figures représentent la tragédie et la comédie. J'aimerais mieux y voir les deux filles du poète, l'Iliade et l'Odyssée. Au-dessus de la tête, dont les yeux annoncent la cécité, se lit une partie du mot OMHPOΣ. L'autre fragment, en ronde bosse, représente le supplice des malheureux condamnés à être dévorés par des lions. Ce

siége et ces bas-reliefs sont, avec une inscription peu importante, les seules antiquités que l'on trouve à Montpellier. On découvrit bien en 1800 un tombeau romain dans le faubourg St-Jaume; mais les objets précieux qu'il renfermait sont entre les mains de M. Artaud, conservateur du musée de Lyon, qui les a restaurés avec une habileté étonnante.

La bibliothèque occupe plusieurs salles; elle renferme trente-cinq mille volumes, un grand nombre de manuscrits précieux, parmi lesquels des histoires et des poésies persanes, d'anciens romans, et surtout le roman de la Rose de Lorris, continué par ce Jean de Meun, dit Clopinel, qui se retira si adroitement des mains d'une cour d'amour irritée contre lui; enfin sept volumes de sentences, et quinze volumes in-4.° de lettres de la reine Christine.

Le premier fonds de la bibliothèque fut le don que Henri Haguenot, doyen de la faculté de médecine, fit, en 1767, de ses livres à l'Hôtel-Dieu St-Éloi, sous la condition expresse d'en faire jouir le public. MM. Rast, médecin de Lyon, Uffroi, médecin de Cette, Amoreux père et fils, médecins de Montpellier, l'augmentèrent; mais on la doit principalement aux soins du savant professeur Prunelle, dont l'école doit regretter la perte, et qui fut chargé de puiser dans les débris des bibliothèques des couvens et des établis-

semens supprimés. La plupart des manuscrits furent acquis ou rassemblés par les soins de ce docteur, qui ne fut pas étranger au don considérable que le célèbre Barthez fit au même établissement.

Le conservatoire anatomique contient, parmi beaucoup d'objets curieux, des momies Guanches, une riche collection de poissons étrangers donnée par Auguste Broussonnet, et des préparations anatomiques artificielles. La plupart de celles en cire viennent de la galerie de Fontana, de Florence.

Le nombre des réceptions faites par la faculté s'élève à cent trente par année.

Les élèves inscrits sont quatre fois aussi nombreux, et la quantité de ceux qui, n'aspirant qu'au titre d'officiers de santé, sont autorisés à suivre les cours comme auditeurs bénévoles, sans prendre d'inscriptions, est à peu près égale.

Le jardin botanique, dépendance nécessaire de l'école de médecine, en est très voisin. On a rendu à cet établissement le nom peu significatif de Jardin du roi. Il fut fondé par Henri IV en 1597, plus de vingt-cinq ans avant celui de Paris. Richer de Belleval en fut le créateur; il y professa le premier la botanique, en publia le catalogue, et ne craignit pas d'avancer cent mille francs de son patrimoine pour faire prospérer l'établissement qui lui était confié. Ce savant, ami de son pays, a eu d'illustres successeurs. Les noms de

Sauvages, de Gouan, d'Auguste Broussonnet et de de Candolle, que des persécutions tracassières ont enlevé à la France, seront toujours cités parmi ceux des plus célèbres botanistes. Le nombre des plantes cultivées dans ce jardin est aujourd'hui de huit mille.

Les dispositions de Richer de Belleval, dont on reconnaît la trace, prouvent qu'il s'occupa principalement des plantes alpines. La première serre fut construite en 1760. Le ministère de M. Chaptal vit s'élever une fort belle orangerie, plus nécessaire à Montpellier qu'ailleurs. On y voit, en effet, en pleine terre la plupart des plantes qui ont besoin de l'orangerie à Paris, tandis que celles qu'on n'y peut conserver que dans les serres chaudes, se contentent ici de l'orangerie; et la serre chaude permet de conserver pendant vingt ans des végétaux des tropiques, dont l'existence est impossible, ou du moins éphémère, dans les pays du nord.

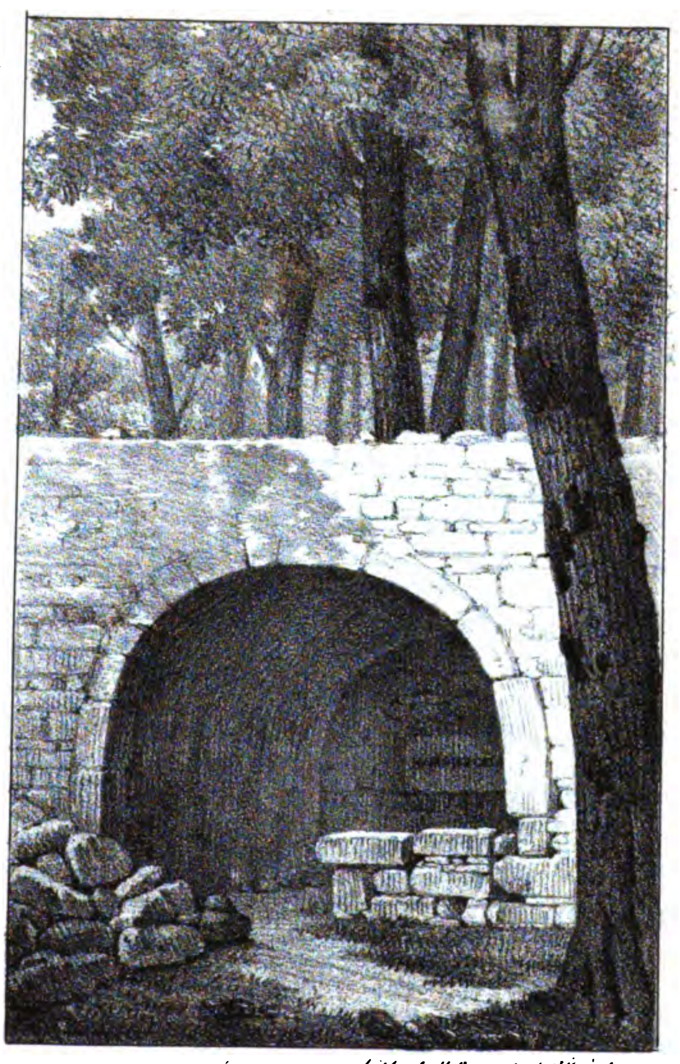
La grande serre chaude et les *bâches* pour les jeunes plantes, sont dues à la générosité de M. Chaptal, aux soins de M. de Candolle. C'est d'après les sollicitations de ce professeur, que le ministre Cretet ordonna l'acquisition du terrain sur lequel sont établies la pépinière et l'école forestière. On doit aux soins d'Auguste Broussonnet les bassins où végètent les plantes aquatiques.

Dans une allée basse, jointe autrefois à la

partie du jardin qui sert de promenade publique, entre de tristes murs couverts d'un épais ombrage, on découvre une petite voûte obscure. Une plaque de marbre blanc porte l'inscription : *Narcissæ placandis manibus*. C'est en effet le lieu de la sépulture de la fille d'Young, le sombre poète des Nuits. J'ai failli me fâcher contre un flegmatique docteur de ma connaissance, qui combattait, par les plus froids raisonnemens, l'intérêt que m'inspirait cette idée. Les hommes sont avides d'émotions, est-ce donc les servir que de leur en ôter d'innocentes ?

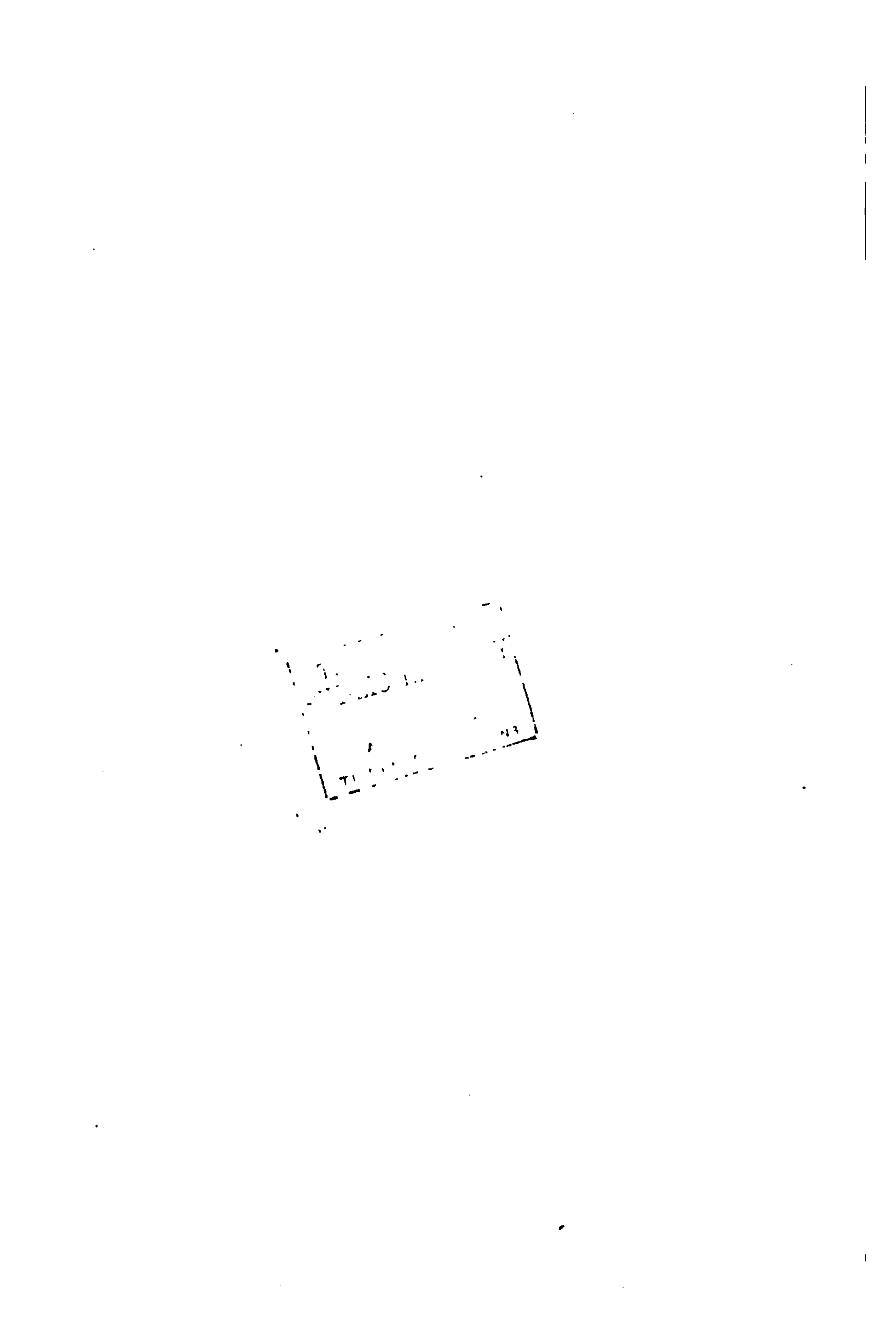
On remarquera sans doute dans la serre chaude des touffes de bananiers, de goyaviers, de pommes-roses qui donnent des fruits, de beaux végétaux des tropiques, enfin le *solandra grandiflora* des Antilles, ordinairement fort petit en Europe, et qui tapisse le mur de la serre sur plus de quatre-vingts pieds de longueur.

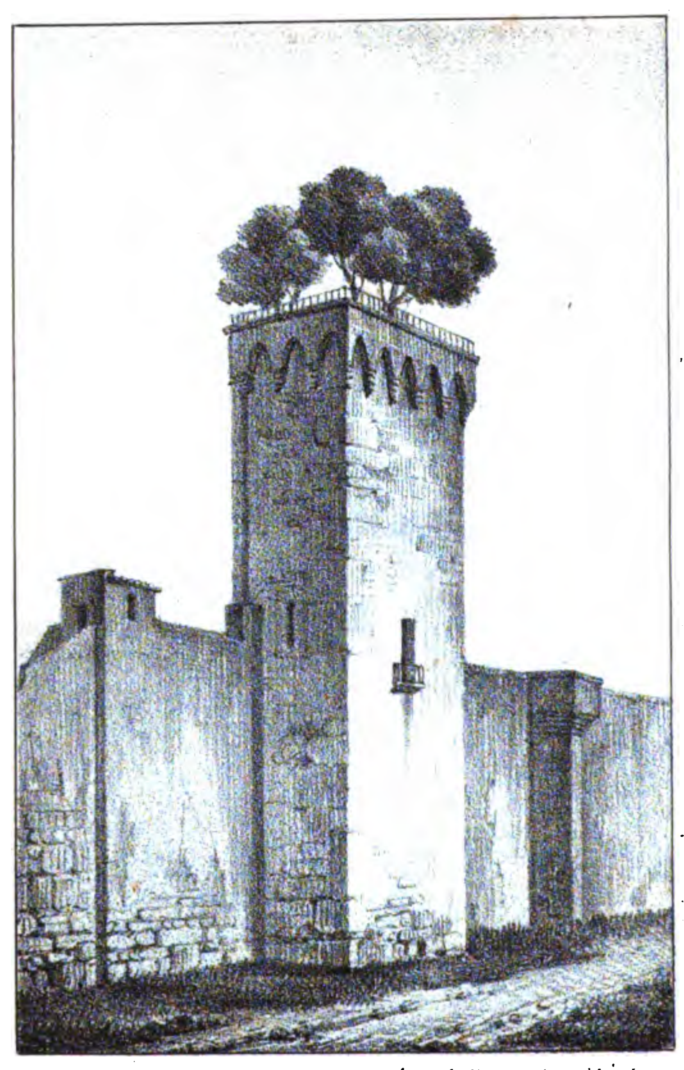
De l'école de botanique on jouit d'une vue pittoresque des tours de la cathédrale et des bâtimens de l'école de médecine, qui n'en sont séparés que par le boulevart. Au milieu de cette partie du jardin est un beau cyprès étalé, vulgairement appelé arbre de Montpellier. On prétend que tout le terrain occupé par la ville en était couvert. Les poutres de ce bois, que l'on tire des maisons construites au douzième ou treizième siècle, sont plus estimées et vendues plus cher que des poutres neuves d'autre bois.



Lith. de H. Brunet et Cie. à Lyon

Tombeau de Narcissa fille d'Young.





Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

La Tour des Pins.

L'école de pharmacie occupe les anciens bâtimens de l'université. Cet établissement bien dirigé mérite des éloges; il vient de s'élever au premier rang par le cours de chimie de M. E. Bérard. Cet élève de l'illustre Bertholet a justifié, par ses succès, l'estime et l'attachement de son maître.

Au jardin du roi, nous étions voisins de l'hôpital-général, nous nous y rendîmes en passant devant une ancienne tour carrée extrêmement pittoresque. On en a fait une maison dont la façade est sur la rue; du côté du boulevart, on n'a fait que percer l'espace d'un très petit balcon; tout le reste est absolument entier. Cette tour et la maison qu'elle renferme, sont surmontées d'un jardin, au milieu duquel se sont élevés trois pins d'une assez grande dimension; le peuple attache à leur conservation celle de la ville, sur la foi d'une prophétie de Nostradamus.

L'hôpital-général construit d'après une ordonnance de Louis XIV, fut terminé en 1682; il occupe l'emplacement d'une maison de charité établie en 1596; vingt-une salles contiennent six cent cinquante incurables de tout sexe et de tout âge, ou vieillards sans infirmités qui ont passé l'âge de soixante-dix ans. L'église sépare les corps de bâtimens destinés aux deux sexes; chacun y a sa tribune. Des puits à roue, des pompes donneraient assez d'eau pour le service de l'établisse-

ment, il en vient cependant encore des fontaines de la ville, aussi est-elle très abondante. La salle des bains est spacieuse et commode. Cet hôpital est desservi par des sœurs qui n'ont d'autre nom que celui de sœurs de l'hôpital-général ; le prix moyen de la journée, pendant dix ans, a été de quarante-trois centimes.

Le dépôt de police est dans un local attenant à l'hôpital-général ; les vagabonds, les femmes de mauvaise vie, les individus attaqués de maladies vénériennes et cutanées, y sont traités au nombre de plus de trois cents.

L'hospice de la Maternité se trouve encore dans l'enceinte de l'hôpital-général ; deux professeurs, une sage-femme en chef, y sont chargés des cours d'accouchement.

On vient de construire derrière tous ces établissemens, l'hôpital des insensés ; les travaux en ont commencé en 1820 ; deux cours sont entourées de loges, au-devant desquelles règnent des galeries supportées par des colonnes ; aux angles se trouvent des pavillons à deux étages pour les gardiens, ainsi les sexes sont absolument séparés ; chaque quartier a une salle de bains pour les douches, et un chauffoir commun ; indépendamment des cours, les insensés ont une promenade assez vaste du côté de l'ouest. Ce local offre beaucoup d'avantages sur celui qu'occupaient les insensés à l'hôpital de St-Eloi, dis-je à mon ami :

sans doute, me répondit-il; mais on pouvait certainement faire beaucoup mieux, et le terrain le permettait; j'aurais voulu que les bâtimens de service eussent occupé le centre, et que les loges construites excentriquement eussent eu chacune un petit jardin en dehors. Je ne puis croire que les insensés doivent vivre en commun; car, outre le dangereux spectacle des accès fréquens d'épilepsie et de fureur, ne paraît-il pas évident que pour agir sur le moral des insensés il faut les soumettre à un changement total d'habitudes. C'est dans le monde que leur raison s'est égarée; s'ils peuvent la retrouver, ce n'est que dans le repos des passions, dans le calme de l'esprit; mais je suis loin de parler de l'isolement total, reconnu avec justice comme une cause d'aliénation d'esprit. Le régime de l'établissement est, à cela près, fort bon; les médicamens en ont été justement bannis, excepté contre les maladies physiques; les prières et les menaces, les récompenses et les châtimens, sont les seuls remèdes employés, comme les seuls indiqués par la raison. Le nombre des insensés est actuellement de cinquante; il a prodigieusement augmenté depuis la révolution. Il en est ainsi dans tous les établissemens pareils; le nombre de ces établissemens a même doublé; et cependant le docteur Esquirol prétend que le nombre des fous n'a pas augmenté, parce que les gens du peuple étaient seuls enfermés dans les hôpi-

taux, que les riches étaient confiés aux moines. Que d'insensés dans les monastères !

Un peu plus loin que le nouvel hôpital, en remontant le petit ruisseau du *Verdanson*, on trouve un monument du milieu du quinzième siècle; c'est une fontaine, seul reste des dons de Jacques Cœur à sa résidence favorite, au chef-lieu de son immense commerce. La ville de Montpellier sut lui prouver sa reconnaissance au moment qui la fait oublier pour l'ordinaire. Lorsque *l'argentier* du roi fut disgrâcié, les consuls reçurent l'ordre d'enlever ses armoiries de la fontaine, et d'y substituer celles de la ville et du roi; les consuls n'exécutèrent que la moitié de cet ordre. Un double écusson porta les armes de la ville et celles de son bienfaiteur. Un sentiment fort louable a porté l'administration actuelle à faire réparer ce monument; mais on ne peut concevoir qu'on ait consacré le nom peu décent et ridicule donné par le peuple, au lieu de profiter de cette circonstance pour attacher à cette fontaine le nom de Jacques Cœur.

Nous repassions devant l'hôpital général, nous rencontrâmes un homme du peuple qui portait sous le bras une petite caisse. Les traces d'une douleur profonde, mais calme et résignée, contrastaient avec ses habits de fête et le gros bouquet de fleurs qu'il portait à la main; ses yeux étaient baissés, sa marche, sous l'obscur berceau



Lith de H. Brunet et C° à Lyon

Fontaine de Jacques Cœur.

de platanes qui couvre le boulevart, avait quelque chose de solennel. Nous le suivîmes de loin; il entra dans le cimetière, il eut une courte conversation avec le gardien qui lui remit une pioche, en lui désignant l'endroit des plus humbles sépultures; il s'y rendit d'un pas rapide, déposa son fardeau qu'il considéra quelque temps d'un œil sec et sombre; il creusa, mit la caisse dans la fosse, la regarda quelques minutes, la recouvrit de terre avec précipitation, s'arrêta de nouveau, répandit des fleurs sur la tombe, et dit avec un soupir douloureux : Adieu, mon fils! Nous n'avions pas eu besoin de cette exclamation pour deviner un père. Le gardien nous dit que ce brave homme n'avait pu payer des funérailles; nous n'en avions pas vu d'aussi touchantes.

L'hôpital de la porte Robillon, fondé en 1183 dans le faubourg de ce nom, qu'on appelle aujourd'hui le faubourg de Lattes, fut transféré, vers la fin du quatorzième siècle, dans les bâtimens de l'école Mage, et prit le nom de St-Éloi d'une chapelle voisine dédiée à ce saint. Les bâtimens ont été successivement agrandis; la façade n'a été terminée qu'en 1815; tous les lits sont en fer, au nombre de cinq cent vingt; ils peuvent être augmentés au moins d'un tiers. On y a vu, en 1814, jusqu'à seize cent trente-trois malades; dans les temps ordinaires ils ont chacun leur lit: on a supprimé les rideaux à ceux des hommes

pour faciliter la circulation de l'air. Tous les malades, excepté les incurables, excepté ceux attaqués des maladies vénériennes et cutanées, sont admis dans cet établissement desservi par les sœurs de la charité; cependant les militaires atteints de ces maladies y sont également soignés.

Quatre professeurs de la Faculté de médecine, dont les étudians suivent les visites, trois chirurgiens internes qui obtiennent leurs places au concours, et six chirurgiens externes salariés, également nommés au concours, sont attachés à cet établissement, sans compter un grand nombre de chirurgiens surnuméraires employés au service. L'hôpital, desservi par les sœurs de la charité, envoie à ses frais des malades aux eaux de Balaruc, où l'hôpital général a un établissement particulier.

Des portiques entourent les cours et servent de promenade aux malades. L'eau y est abondante ; on peut prendre plus de cent bains par jour dans la salle qui y est destinée. Les ressources de l'art, l'ordre, les soins, rendent cet hôpital l'un des plus remarquables du monde; il l'emporte de beaucoup, sous tous ces rapports, sur d'autres établissemens plus vastes, plus riches et plus célèbres.

C'est à l'école des traiteurs de Montpellier que se sont formés quelques illustres gourmands, dont le nom est devenu européen. Les restaura-

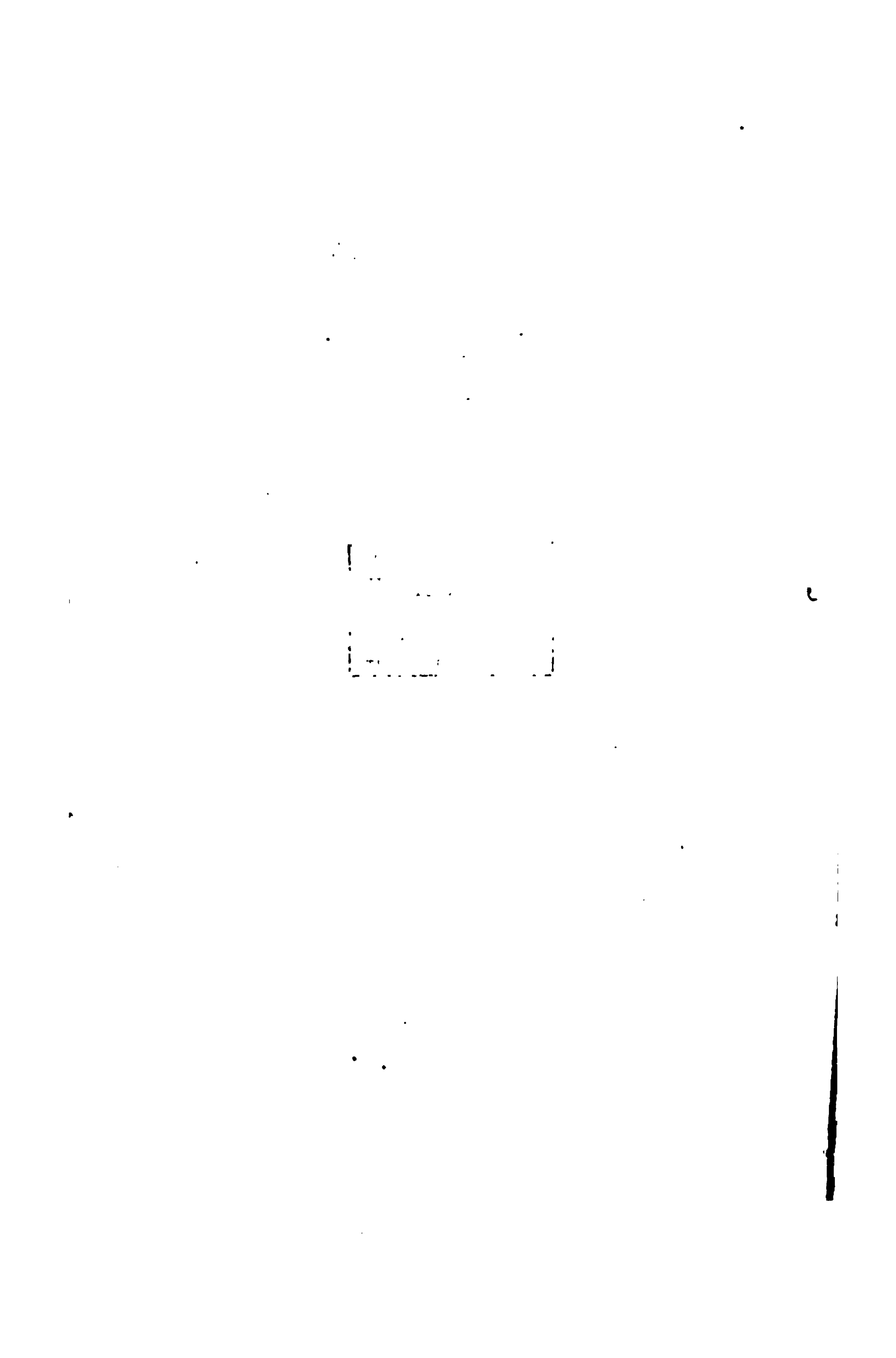
teurs qui ont succédé aux traiteurs sont loin d'avoir atteint la même réputation. L'art culinaire est tombé en quenouille; les tables-d'hôte sont cependant assez bonnes, celle surtout de l'hôtel du Midi.

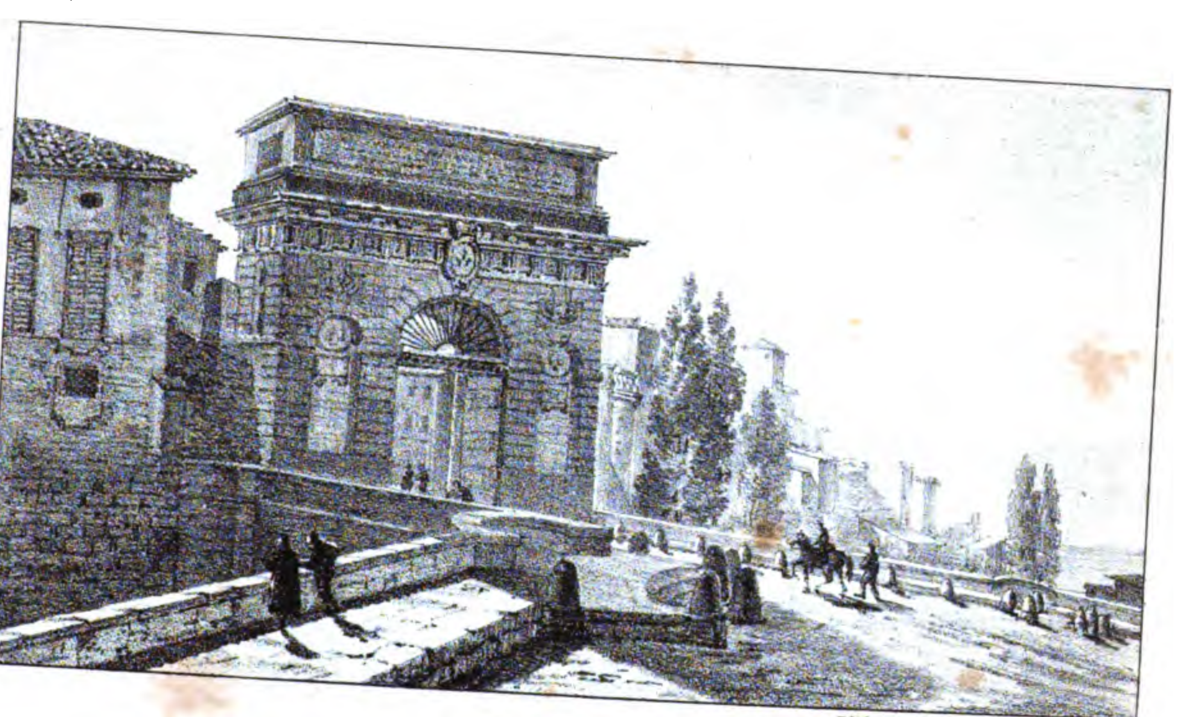
La salle actuelle de spectacle a été construite, en 1786, sur l'emplacement d'une autre salle brûlée après trente ans d'existence. La façade est d'une grande simplicité; cinq croisées avec balcon décorent le premier étage; elles éclairent une belle salle de concert, que l'on avait transformée en salle décadaire. Le plafond du vestibule d'entrée est soutenu par quatre colonnes d'ordre dorique; un grand escalier conduit à la salle de concert, sans entrer dans celle de spectacle. Le vestibule intérieur est de forme ovale; les divers escaliers et les couloirs du théâtre y aboutissent. L'intérieur de la salle est d'une forme agréable; la décoration en est simple et de bon goût. Deux mille spectateurs peuvent y trouver place dans les grandes occasions. L'inconvénient des parterres debout est plus sensible dans les pays méridionaux, où le peuple est actif et bruyant; on en a fait de plus, à Montpellier, une bourse où se traitent les affaires de commerce. Une partie de la société s'est éloignée du spectacle par principes, l'autre en est bannie par les mauvais acteurs. Cet abandon fait faire banqueroute aux directeurs; les nouveaux ont encore des troupes

plus mauvaises, parce qu'elles sont moins chères. Il est difficile de faire sortir de ce cercle vicieux autre chose que la décadence complète de l'art théâtral en province.

Montpellier, l'une des villes les plus mal percées du monde, est aussi l'une des mieux bâties. Toutes les maisons sont en pierre de taille; un grand nombre sont construites avec goût. Cette ville a mérité d'être appelée un magasin de belles maisons; elles y sont entassées pêle-mêle. Les boulevarts ont remplacé les anciens fossés; ils entourent la ville; on les a récemment dépavés; ils sont ferrés avec soin, bien entretenus. Les débris calcaires, ou de cailloux roulés qu'on y jette, forment une croûte si dure que la pluie glisse dessus sans produire de boue, et qu'ils donnent moins de poussière qu'on ne devrait le craindre.

La plupart des places de Montpellier ne méritent que le nom de carrefours; cependant celle de Louis XVI est assez régulière. Elle était occupée par un couvent de capucins. Déjà, depuis long-temps, on annonce une statue pédestre de Louis XVI qui doit la décorer. La place de La Canourgue, sur laquelle est l'hôtel-de-ville, était fréquentée par Rousseau pendant son séjour à Montpellier. Elle domine le quartier de la Cathédrale, et jouit d'une vue sur la campagne. Les murs de souténement étaient destinés à l'église qu'on devait bâtir sur cette place. Tout près est





Lith. de H. Brunet et Cie. à Lyon.

Porte du Peyrou

la maison de la Coquille, ainsi désignée parce qu'un des angles de la maison est supporté par une échancrure profonde en forme de coquille. Cette maison a été construite par l'architecte Daviller, auteur de l'arc de triomphe appelé Porte du Peyrou.

Louis XIV est représenté, dans un des bas-reliefs de cet arc, sous les traits d'Hercule terrassant un lion, mettant un aigle en fuite; un autre bas-relief est relatif à la jonction des deux mers; un troisième représente des villes et des provinces soumises; le dernier fait allusion à la révocation de l'édit de Nantes, avec l'inscription *Extincta hæresi*. La porte est d'ordre dorique, sans colonne ni pilastre, percée d'un seul arc à plein cintre, couronnée d'un grand entablement.

Dans la description du Peyrou, donnée par Arthur Young, il n'est point question de la Promenade-Basse qui entoure de trois côtés le plateau principal, et communique avec lui par de belles rampes d'escaliers. Elle est plantée d'arbres retenus au-dessous du niveau de la partie supérieure. L'allée basse, exposée au midi, est la promenade d'hiver la plus fréquentée. On voit, du Peyrou, le Canigou qui fait partie des Pyrénées, et le mont Ventoux en Provence, appendice des Alpes. On remarque au nord la forme pittoresque du pic de St-Loup, que sa position et son isolement ont fait nommer la sentinelle avancée des Cévennes; au midi, les ruines de Maguelonne

et la mer. Au centre du plateau supérieur, dont on a corrigé la nudité par des arbres, s'élevait, avant la révolution, une statue équestre de Louis XIV, avec la belle inscription de M. Deshours de Mandajors :

LUDOVICO MAGNO
COMITIA OCCITANIÆ
INCOLUMI VOVERE
EX OCULIS SUBLATO POSUERE
ANNO M DCC XVII

On sait avec quel rare bonheur Voltaire l'avait traduite *à Louis XIV après sa mort*, et combien il applaudissait à l'idée d'entourer l'image de ce monarque des grands hommes de son siècle.

Le conseil général du département à résolu de rétablir la statue équestre. Plusieurs modèles ont été présentés; un seul a réuni les suffrages de tous les amis des arts. Il est l'ouvrage de M. Legendre, jeune statuaire, dont les premiers succès en annoncent de plus grands, et, par une circonstance qu'on ne saurait regarder comme indifférente lorsqu'il s'agit de Montpellier, M. Legendre est de cette ville. Combien son génie serait échauffé par le désir de donner un beau monument à sa patrie! Puisse-t-il en être chargé!

Dès le treizième siècle, on avait formé le projet de conduire à Montpellier les eaux de la source de St-Clément. En 1712 il fut reproduit, et re-

jeté par la crainte de priver d'eau les moulins situés sur le Lez, dans lequel se jetait la source. Enfin, la première pierre fut posée, en 1753, par M. de Saint-Priest, et la dernière, douze ans plus tard, par le fils et le successeur de cet intendant de la province. L'aqueduc parcourt treize mille neuf cent quatre mètres, dont quatre mille deux cent cinquante-deux au-dessus du sol. Huit cent quatre-vingts mètres, depuis le réservoir dit des Arcades jusqu'au Peyrou, sont supportés par cinquante-trois arceaux de huit mètres d'ouverture, surmontés de cent quatre-vingt-trois arceaux de deux mètres soixante et dix-huit centimètres d'ouverture. La base extérieure de la rigole a trois mètres de largeur. L'eau coule dans un espace de trente centimètres en carré. Ce monument est l'ouvrage de Henri Pitot, de l'académie des sciences.

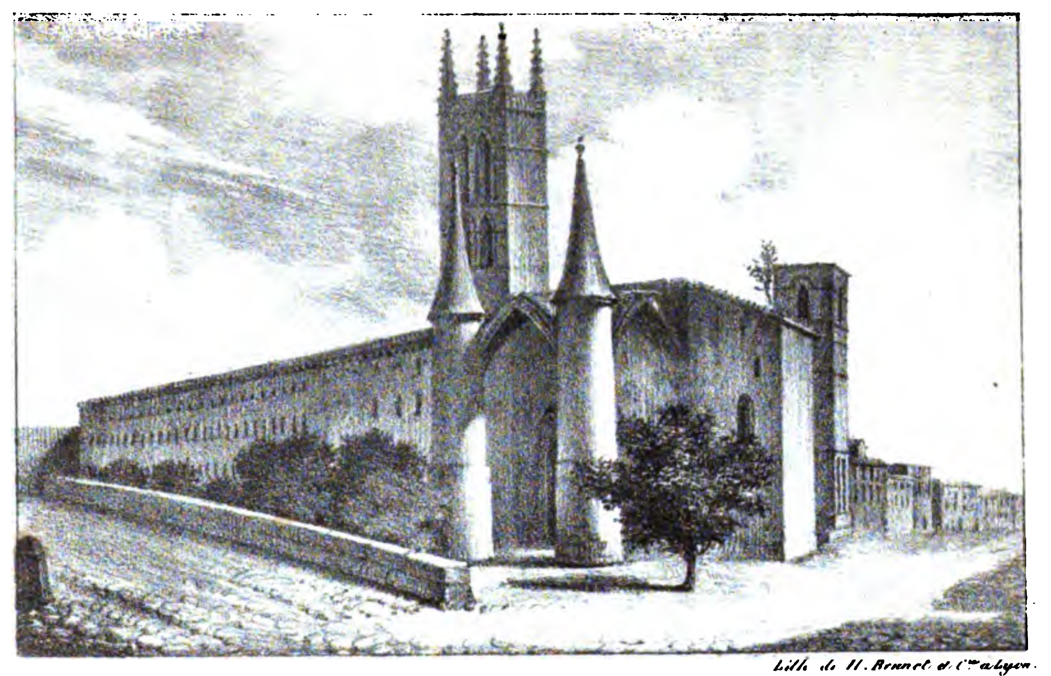
Un rapport fait en 1792 donne comme terme moyen des basses eaux à la fontaine quatre-vingts à quatre-vingt-dix pouces d'eau, au Peyrou soixante-dix à quatre-vingts pouces. En 1822, on a trouvé pour terme moyen soixante-sept pouces à la fontaine, quarante-quatre seulement au Peyrou; quoique, d'après Desparcieux, un pouce d'eau suffise aux besoins de mille habitans, on doit désirer, ce me semble, de porter remède à une diminution aussi forte.

L'eau de St-Clément est chargée de carbonate de chaux qu'elle dépose avec une extrême rapi-

dité. Le sédiment de sept ou huit ans acquiert quelquefois un pouce d'épaisseur; au reste, elle est limpide et d'un goût agréable, des conduits en terre, appelés *bournaux*, la mènent aux fontaines, dont aucune ne mérite d'être remarquée; celle des Trois-Grâces, devant la Comédie, est plutôt défigurée qu'ornée d'un groupe de trois mauvaises figures. La fontaine de la Place-Neuve est appelés des Chevaux-Marins; elle est surmontée de deux licornes et d'un génie tenant un écusson qui portait autrefois les armes de Castries, dont les licornes étaient le support; un bas-relief, médiocrement exécuté, représente la bataille de Clostercamp où s'était fait remarquer le duc de Castries, gouverneur de Montpellier à l'époque où l'on construisit la fontaine. C'est, je crois, le même officier général qui voulut influencer la nomination des consuls. On fit à ce sujet l'épigramme suivante :

Caligula, grand empereur,
Fit son cheval consul de Rome;
Mais Castres, notre gouverneur,
A bien plus fait que ce grand homme:
Car il a fait, tout d'une voix,
Six ânes consuls à la fois.

Avant la construction de l'aqueduc, Montpellier n'avait que des puits, fort bons il est vrai, et les deux misérables fontaines du *Pila-St-Géli* et de *Lattes*.



Lith. de H. Brunet et C.ie à Lyon.

La Cathédrale et l'École de Médecine.

Sur la Place-Neuve existait l'église de Notre-Dame-des-Tables, célèbre par les guérisons miraculeuses qui s'y opéraient. « Jusque-là que les médecins en prirent de la jalousie, puisque, au rapport de Césaire, moine d'Heisterbac, qui écrivait au commencement du treizième siècle, ils renvoyaient les malades désespérés, en leur disant, sans doute ironiquement : Allez à Notre-Dame-des-Tables. » Ce dernier nom venait du voisinage des tables des changeurs ; elles ont fait place à une belle maison, l'église à une halle bien lourde et bien utile, et la paroisse Notre-Dame s'est établie dans l'ancienne église des Jésuites, dont le collége a conservé sa destination primitive.

A défaut d'églises remarquables, on pourra visiter la cathédrale de St-Pierre ; elle touche à l'école de médecine. Le portail est d'une construction bizarre ; le chœur renferme un tableau de Bourdon, représentant la chute de Simon le magicien ; ce tableau était resté roulé dans un galetas pendant quatre-vingts ans ; les repeints l'ont dégradé. Des deux côtés sont le paralytique de Troy, et une belle copie du Poussin par Ranc, de Montpellier comme Bourdon.

Le bâtiment de St-Côme est dû à la libéralité de la Peyronie, premier chirurgien de Louis XV. Depuis la construction du nouvel amphithéâtre, on a voulu faire de l'ancien une bourse ; les négocians ne s'y rendaient pas ; il est devenu halle

au blé; le reste du bâtiment est occupé par le tribunal de commerce. Cet édifice ne me paraît mériter ni le reproche d'être *lourd* et *sans grâce malgré ses ornemens*, ni le titre d'*élégant* qu'on lui donne ailleurs. Je pense qu'il gagnerait à être vu, et je crois avoir entendu dire qu'on allait enfin abattre deux maisons qui le masquent. La hauteur du dôme est d'environ trente-sept mètres.

Le palais de justice fut construit, en 1629, à l'époque de la réunion des deux cours des aides et des comptes par Louis XIII, sur l'emplacement de l'ancien palais des seigneurs de Montpellier, ruiné dans les guerres de religion : il est peu digne d'une cour royale, mais les prisons qu'il renferme, avec quelques inconvéniens graves, offrent au moins l'avantage de la séparation des prévenus et des condamnés suivant la nature du délit. *L'administration charitable des prisons*, dont les femmes font partie, porte aux sort des prisonniers tous les adoucissemens possibles avec le zèle le plus respectable. Cette association bienfaisante a bien plus à faire dans la maison centrale de détention, bâtie en 1810 sur le terrain de l'ancien couvent des ursulines; cet établissement est destinée aux condamnés de sept départemens. Susceptible de recevoir huit cent soixante détenus, il n'en renferme que six cents depuis l'établissement de la maison centrale de Nîmes. Ici point de séparation des prisonniers, autre que

celle des sexes et des enfans au-dessous de dix-huit ans. Il en coûterait, dit-on, 200,000 fr. Eh! pourrait-on les regretter en songeant avec quelle facilité s'apprend le vice ? Après ce déshonneur de notre civilisation, après ces horribles cloaques du crime, appelés bagnes, si révoltans qu'on n'ose y porter les regards, un des spectacles les plus affligeans est le sort des prisonniers ; un de leurs plus grands maux est d'être confondus sans distinction de délit, et ce mal devient souvent funeste à la société.

La maison centrale de détention est en entreprise depuis 1823. Sur les six cents détenus on y compte cinq cents travailleurs qui peuvent donner par mois :

200 kil. de chanvre filé ;
80 pièces de calicot;
20 pièces de toile pour voile;
500 douzaines de bretelles ;
9000 échevaux de coton cardé, filé, dévidé;
3,000 kil. de coton dévidé double;
1,500 paires de souliers ;

Et beaucoup d'autres ouvrages en paille, en cheveux, des tricots, des chaussons, des sacs de peau, des gibernes, etc.

Les 7/15 du prix de la journée sont pour l'entrepreneur, les 8/15 sont partagés entre le denier de poche et la masse du détenu.

Quelques considérables que soient ces résul-

tats, on doit y trouver un avantage plus réel que l'intérêt pécuniaire.

Il est assez remarquable que les hôpitaux des Enfans-Trouvés de Paris, ne datent que de 1638, tandis qu'à Montpellier, près de cinq siècles avant, et dès 1180, l'hôpital du St-Esprit était ouvert aux enfans exposés. Le mal se propage bien plus vite. Il existe aujourd'hui des tours à Montpellier, à Béziers, à Pézenas, et bientôt il en sera établi à Lodève et à St-Pons. L'hospice de Montpellier a reçu deux cents enfans, et celui de Béziers soixante-neuf en 1822.

L'œuvre de la Miséricorde, avec laquelle on a confondu le bureau de Bienfaisance, fut établie, en 1662, par des dames animées de l'esprit de charité. Elles obtinrent de réunir huit sœurs de St-Vincent-de-Paule pour faire le service de l'établissement, auquel est jointe une école publique pour les jeunes filles. Les services consistent en secours à domicile et en nature. On distribue, dans l'hiver, plus de cinquante mille soupes économiques. Le nombre des pauvres secourus varie de trois à quatre cents par jour. Les revenus de l'œuvre s'élèvent à vingt-trois mille francs ; ses dépenses vont au double de cette somme. Six médecins, autant de chirurgiens ou accoucheurs sont attachés à l'œuvre de la Miséricorde, et visitent gratuitement les pauvres malades. On regarde à Montpellier ce respectable établissement comme

le modèle des dispensaires de Londres, de Paris, de Lyon et de Marseille.

Un autre établissement, jusqu'ici sans imitateurs et non moins digne d'en avoir, est *l'Œuvre du prêt gratuit et charitable*. Fondé par quelques citoyens assez modestes pour vouloir rester inconnus, soutenu par le zèle de la famille Rey, cet établissement, formé d'abord pour les pauvres, prête aujourd'hui jusqu'à quatre mille francs sur gage et sans intérêts. Les administrateurs ont poussé la délicatesse de la charité jusqu'à ne point inscrire sur leurs registres et sur les reconnaissances le nom de l'emprunteur; il reste enfermé dans un billet attaché au gage pour être rendu dans le même état. Si d'autres établissemens ont mérité le nom de Monts-Usuraires, on conviendra que l'œuvre de Montpellier mérite bien le nom de Mont-de-Piété!

Les casernes n'ont rien de remarquable; l'un des trois régimens du génie est caserné dans la citadelle. Cette arme seule peut en désirer la conservation, et l'obtiendra sans doute. Si les intérêts de la ville l'emportaient, si la citadelle était détruite, on pourrait, en bâtissant sur les trois côtés du Champ-de-Mars les établissemens qui manquent à Montpellier, lui donner une magnifique place. Je voudrais que le palais de Justice occupât le côté de la citadelle, dont le reste pourrait être utilisé convenablement pour des

prisons; que le nord et le sud du Champ-de-Mars vissent s'élever un hôtel-de-ville, un palais des arts; le quatrième côté de la nouvelle place serait formé par l'esplanade. Le nom d'un objet très réel me fait revenir des projets. L'esplanade commencée il y a un siècle, fut long-temps appelée la Roquelaure du nom du commandant de la province, aux soins duquel elle était due; elle est composée d'une allée de vingt-huit mètres de largeur, avec deux autres allées de quatorze mètres de chaque côté; leur longueur est de cinq cents mètres. Ces allées sont séparées de la citadelle par le Champ-de-Mars, et des jardins de la ville par le chemin de Nîmes. C'est la promenade la plus fréquentée; elle est loin de valoir le Peyrou.

Je n'ai parlé ni de l'évêché, ni de la préfecture, qui ne sont que des hôtels particuliers, et je ne dirais pas un mot de plus sur l'hôtel-de-ville s'il ne renfermait une bibliothèque publique; elle doit son établissement à la suppression des couvens et de la société royale des sciences de Montpellier. Elle est composée de sept mille volumes, et commence à sortir d'un trop long désordre, grâces aux soins du bibliothécaire actuel.

La bibliothèque de la ville possède plusieurs tableaux dont les principaux sont une Magdeleine au pied de la croix, de Le Lorrain, saint Grégoire-le-Grand et un saint Jean-Baptiste, tous

les deux de Vien, une descente de croix de Bourdon, deux Lagrenée, deux Coypel.

Ces tableaux, la galerie peu nombreuse de M. de Montcalm, les tableaux modernes de M. Réné, formaient à peu près les seules richesses en peinture de la patrie de plusieurs peintres célèbres; il était réservé à l'un de leurs successeurs de la doter avec une magnificence royale. M. Fabre, l'un des élèves les plus distingués de David, parti fort jeune de Montpellier, s'était établi à Florence. Quarante ans d'absence n'ont pu faire oublier la patrie. M. Fabre lui a rapporté ses richesses et son talent. C'était beaucoup pour elle, ce n'était pas assez pour lui. Par une donation régulière, il a transmis à la ville de Montpellier la propriété de sa bibliothèque et de son cabinet, estimés à près de deux millions. La ville a convenablement accueilli son généreux citoyen; elle a fait l'acquisition de l'une des belles maisons qui sont sur l'esplanade, pour y placer le *musée Fabre*. Cet établissement, auquel se joindra, par la force des choses, la misérable école de dessin existante, peut faire naître les plus heureuses espérances. Le fondateur a donné des modèles; il donnera des exemples et des leçons. Puisse-t-il être entouré d'une jeunesse digne de marcher sur ses pas! La reconnaissance des peintres qui lui devront leur talent, et l'estime publique, sont les seuls prix dignes de sa noble conduite.

Il existe encore à Montpellier des tableaux chez MM. de Boussairolles, de Masclari et Durand. Le cabinet de M. Marcel de Serres offre une collection considérable d'insectes et des minéraux précieux. M. Bouchet-Doumeng possède une belle collection de mollusques, un herbier considérable et des dessins indiens de la plus piquante originalité, du plus grand éclat de coloris.

L'académie des sciences de Montpellier avait été fondée en 1706; elle était si étroitement liée à celle de Paris, que ses membres avaient le droit d'y siéger, et des hommes d'un grand mérite avaient justifié cet honneur. L'académie s'occupait principalement d'astronomie, pour laquelle la pureté du ciel offre de si grands avantages. Son observatoire avait été établi sur une des tours des remparts. Il a joui pendant plus d'un siècle d'une réputation qui attirait les savans étrangers; des observations précieuses y ont été faites.

Une académie des arts, fondée en 1781, distribuait, chaque année, des médailles d'encouragement; on lui doit le paysagiste Wander-Buck et M. Fabre.

Ces deux établissemens ne sont pas sortis de leurs ruines; jamais leur influence n'aurait été plus nécessaire. Montpellier est déshérité d'une grande partie de ses avantages commerciaux. Les teintures et les fabriques de mouchoirs, qui le rendaient rival de Rouen, ont diminué considé-

rablement leurs produits. Le commerce des mousselines et des toiles de l'Inde employait quinze millions avant la révolution; il est devenu tout-à-fait nul. Il est assez remarquable que ce commerce fut concentré entre les mains des protestans, dans une ville où ils sont en très grande minorité; celui des parfums est bien plus restreint qu'autrefois. L'accroissement du commerce des vins et eaux-de-vie était favorable; Lunel et Béziers s'en emparent: déjà ces deux villes exploitent seules le commerce des eaux-de-vie. L'entrepôt de Marseille détruit et le commerce des blés et sa culture. Montpellier a perdu quelques branches secondaires, telles que la chapellerie, les bougies; la fabrication de la soie n'y a jamais été importante, mais il n'existe pas actuellement un métier. L'industrie de l'acétite de cuivre, appelé vert-de-gris, autrefois exclusive, est aujourd'hui partagée. Les fabriques de Lodève employaient des capitaux considérables; elles ont diminué d'activité. Il n'est pas jusqu'au mauvais succès de l'entreprise des marais de Bourgoin, qui n'ait fait un tort immense au commerce de Montpellier. Mal conçue, puisqu'on avait admis le dangereux principe de la solidarité entre les actionnaires, elle fut mal conduite, sans ménagemens, sans économie; eût-il été question d'une mine du Potose, l'entreprise devait manquer. Presque tous les actionnaires, les directeurs,

les employés, étaient de Montpellier. Que l'on juge de l'effet produit par de fâcheux résultats, non-seulement sur les fortunes, mais sur l'esprit de négocians peu accoutumés aux spéculations hasardeuses. La plupart répondraient aux propositions de l'entreprise la plus avantageuse: Voyez les marais de Bourgoin! Comme un de mes amis qui, pour avoir été dupe de la tontine Lafarge, n'a jamais pu concevoir les compagnies d'assurances et les caisses d'épargnes. Quoi qu'il en soit, Montpellier est tombé de son rang commercial; et si l'on peut espérer qu'il y remonte, ce ne peut être l'affaire d'un jour, il faut encore l'aide de la fortune.

Pour empêcher Montpellier de décroître, il ne reste qu'une ressource; mais elle est immense et me paraît sure. On devra sans doute une école de peinture à la générosité de M. Fabre. Que des maîtres capables de le seconder, lui soient associés; que l'on crée un conservatoire des arts, en joignant à l'école de peinture une école de musique d'après l'excellente méthode du méloplaste, et des classes d'instrumens, de chant et de déclamation. Que le théâtre sorte de son état de détresse; que la Faculté des sciences et les collections précieuses qui lui appartiennent, soient établies dans un local convenable; que la Faculté des lettres soit rétablie; que l'on ajoute à tous les moyens d'instruction qui existent, tous ceux

qu'on pourra créer; que l'on fasse, en un mot, de Montpellier la capitale du midi, sous le rapport des sciences et des arts! Avec des moyens secondaires cette ville a produit des artistes, des poètes, des savans; que ne devrait-on pas attendre d'habiles professeurs, d'établissemens bien organisés! Il en coûterait peut-être bien moins qu'on ne pourrait le croire pour arriver à d'heureux résultats; mais la dépense, dût-elle s'élever à soixante mille francs par année, faudrait-il, pour les épargner, continuer à laisser perdre les heureuses dispositions données par la nature? Cette aptitude aux arts, aux sciences, commune à tous les départemens du midi, est peut-être plus grande à Montpellier, soit qu'il la doive à la pureté de son climat, ou plutôt à l'influence de cette longue succession d'hommes instruits attirés ou formés par l'école de médecine. Un coup-d'œil jeté sur les hommes célèbres de cette ville, suffira pour faire reconnaître la vérité de cette assertion. On trouvera dans la liste suivante quelques noms recommandables, principalement à la patrie, et dont la gloire est pour ainsi dire locale. Loin d'avoir voulu les séparer de ceux dont la réputation est plus étendue, j'éprouve le regret de ne pas les avoir connus tous, et d'être obligé de me borner à les citer, sans désigner leurs titres aux hommages de leurs concitoyens. On les trouvera du reste et dans les biographies et dans

la Statistique de l'Hérault, d'où sont tirés plusieurs des articles suivans :

ALLETZ (Pons Augustin), avocat en 1703, mort en 1785.

ALLUT (Scipion), littérateur distingué, traducteur de plusieurs ouvrages anglais et grecs.

AUBRY (Jean), prêtre, docteur en droit, abbé de Notre-Dame de l'Assomption, médecin du roi, mort en 1667.

BARRI (le seigneur de St-Aunez et de), gouverneur de Leucate, assassiné par les ligueurs.

BARRI (Hercule de), son fils, qui se défendit si vaillamment contre les Espagnols.

BARTHEZ (Paul-Joseph de), né à Montpellier en 1734, fut l'un des plus habiles professeurs de l'école de médecine, et doit être compté parmi ceux qui ont imprimé un changement de direction aux études médicales ; il avait fait entrer dans ses travaux l'étude de presque toutes les connaissances humaines. C'est ainsi qu'il fut couronné par l'académie des inscriptions, pour un mémoire sur les antiquités. Sa pratique était éclairée par une théorie savamment raisonnée ; sa réputation est plutôt fondée sur les succès qu'il obtint dans l'enseignement, que sur ses nombreux ouvrages qui cependant auraient suffi à la célébrité d'un homme moins distingué. Quoique d'un caractère assez difficile, Barthez était bienfaisant ; il avait la répartie spirituelle. Quel-

qu'un vantant en sa présence l'habileté des médecins de Montpellier qui guérissaient de toutes les maladies : Oui, répondit Barthez, excepté de la dernière. Il mourut à Paris en 1816.

BEAULAC (Guillaume), avocat, mort en 1804.

BEAULAC, abbé de Pézènes, prédicateur, mort après 1690.

BENEZECH, ministre de l'intérieur, mort à St-Domingue en 1802.

BOERY ou BOYER, professeur de droit à Bourges, conseiller d'état, premier président au parlement de Bordeaux, mort en 1539.

BON (François-Xavier, marquis de); sa mère était morte d'une maladie contagieuse contractée au service des pauvres. Il succéda à son père dans les fonctions de premier président de la cour des comptes; mais ses travaux scientifiques lui ont procuré plus de réputation que ses fonctions de magistrat. Il cultiva presque toutes les sciences avec succès, c'est à lui qu'on doit la découverte plus curieuse qu'utile de la soie qu'on peut tirer des coques des araignées. La duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV, reçut quelques ouvrages confectionnés avec cette nouvelle matière; on en fabriqua des gants pour l'impératrice, épouse de Charles VI. Bon, né en 1678, mort en 1761.

BONNIER D'ALCO, conventionnel, assassiné à Rastadt en 1799.

Borelly, peintre de portraits, né en 1782, le jour où s'exécuta le dernier supplice du feu à Montpellier, pour un vol d'église. Mort en 1824.

Bornier (Philippe), jurisconsulte, mort en 1711.

Bourdon (Sébastien), né en 1616 d'une famille protestante, occupe un rang distingué parmi les peintres qui ont le plus honoré l'école française; il s'exerça avec succès dans l'histoire, le portrait et le paysage. Ses ouvrages sont remarquables par une manière large, une couleur vigoureuse, et par une espèce d'inspiration, à la vérité peu réglée, qui provenait de la vivacité d'imagination de l'auteur; au reste, une grande application réussissait peu à son talent, et ses tableaux les plus soignés sont les moins estimés; il s'exerça également dans la gravure, et l'on remarque dans ses eaux-fortes les mérites et les défauts de sa peinture. La reine Christine l'attira auprès d'elle, et le nomma son premier peintre. Mort en 1671.

Broussonnet (Pierre-Marie-Auguste), né en 1761, fut l'un des professeurs les plus distingués de l'école de médecine. Une curiosité insatiable, jointe à un heureux génie d'observation, en fit un des naturalistes qui ont le plus honoré la France. Ses voyages dans diverses parties de l'europe et de l'Afrique, lui donnèrent les connaissances les plus étendues en botanique, et l'on

peut dire qu'il a reculé les bornes de cette science. Ses écrits montrent des connaissances aussi profondes que variées. On doit à Broussonnet de nombreux essais et d'heureuses innovations en agriculture. Plusieurs plantes et le mûrier de la Chine portent son nom. Mort en 1807.

BRUEYS (David-Augustin de), né en 1640, l'associé de Palaprat dans le Grondeur, a rajeuni l'Avocat Patelin, et composé beaucoup d'autres comédies et des tragédies oubliées, moins encore que ses écrits de controverse. Mort en 1723.

CAMBACÉRÈS (l'abbé de), né d'une ancienne famille de robe, en 1721, se livra avec succès à la littérature et à l'éloquence, prononça devant Louis XV et l'académie française un panégyrique de St-Louis, dans lequel il fit un tableau courageux des désordres de la cour et des progrès de l'irréligion, méprisa les faveurs, vécut dans la retraite. Mort en 1802. Il était oncle de

CAMBACÉRÈS, duc de Parme, archichancelier de l'empire. Conseiller à la cour des comptes de Montpellier, il s'y fit connaître comme un jurisconsulte du premier ordre; quoiqu'il eût été député de la noblesse et rédacteur des cahiers, il fut nommé membre de la convention. Un vote timide, embarrassé, fut mal interprété depuis, quoiqu'il soit bien certain qu'il ait été compté parmi les plus favorables au roi. Cambacérès a eu la plus grande part à la rédaction du Code

civil, et vingt ans d'un grand pouvoir n'ont pu le faire accuser d'un seul abus d'autorité. Ces titres de gloire sont peu communs.

CAMBACÉRÈS (Etienne-Hubert), frère cadet de l'archichancelier, archevêque de Rouen, cultiva les lettres avec succès. On doit remarquer un mandement écrit avec une grande élégance, une grande pureté de style, dans lequel il épuisa tout ce que le patriotisme et la religion pouvaient inspirer de sublime en faveur du vainqueur d'Austerlitz.

CAMBON (Joseph), président de l'assemblée législative et de la convention, vota la mort du Roi sans sursis et sans appel; ministre des finances dans un moment d'anarchie, de confiscations et de crimes, sa probité fut à l'abri de tout soupçon; il créa le grand livre de la dette publique; conséquent à ses principes de républicanisme, il repoussa toutes les offres sous l'empire, et ne reparut sur la scène politique qu'au moment qu'il crut favorable au triomphe de ses opinions. Mort en Belgique en 1820.

CASTEL (Louis-Bertrand), jésuite, mathématicien, auteur du clavecin oculaire, mort en 1757.

CONSTANCE DE CEZELLI, l'héroïne de Montpellier, dont j'ai rapporté la noble conduite à Leucate.

CHICOYNEAU (François), succéda à son père et à ses deux frères dans la charge de chancelier de l'école de médecine, premier médecin de Louis XV en 1732.

CLAPIÈS (Jean de) était au service, que le dérangement de sa fortune, fruit d'une jeunesse dissipée, le força de quitter; il reprit alors avec ardeur les études géométriques qui avaient fait le charme de son enfance, et s'attacha particulièrement à l'astronomie. Ses premiers essais dans cette science établirent sa réputation, qu'augmentèrent successivement de nombreux succès. Il fut nommé directeur des travaux de la province et professeur de mathématiques; c'est lui qui démontra la possibilité d'amener au Peyrou la source de St-Clément. Mort en 1740.

COULOMB, officier du génie, mathématicien distingué, a laissé des ouvrages estimés sur la mécanique.

CUSSON (Pierre), né en 1727, entra dans l'ordre des jésuites. Ayant obtenu, par une faveur toute particulière, la permission de lire les constitutions de la société, il se trouva effrayé de l'étendue des obligations qu'elles lui imposaient, et demanda sa sortie; ses supérieurs la lui accordèrent à regret. Il étudia alors la médecine, et acquit bientôt de grandes connaissances. Il professa l'anatomie et la botanique. Il s'était également fait connaître comme mathématicien, et devint professeur de mathématiques. Cusson, à des connaissances pratiques très profondes en médecine, joignait une amabilité de caractère qui rendait sa présence agréable aux malades; il savait amu-

ser et guérir. Il est auteur de plusieurs ouvrages de médecine. Linné a donné le nom de *Cussonia* à un genre de plantes. Mort en 1783.

DAVID (Daniel), troubadour, composa plusieurs comédies et tragédies, et dédia, en 1189, un grand poème à Philippe Auguste.

DAVID-LE-SAGE, poète, mort en 1650.

DESPEISSES, célèbre jurisconsulte, vécut et mourut à Montpellier, quoiqu'il paraisse qu'il était né à Alais.

DEYDIER (Antoine), médecin, moins célèbre par ses ouvrages que par sa belle conduite, lors de la peste de Marseille, vivait en 1732.

DRAPARNAUD (Jacques-Philippe-Raymond), professeur et naturaliste distingué, mort en 1805.

DURRANC, jésuite, professeur de mathématiques à Toulouse en 1739.

ERMENGAUD, médecin de Philippe-le-Bel, et traducteur de plusieurs ouvrages arabes.

FIZES (Antoine), doué au plus haut degré du génie d'observation, a laissé des ouvrages qui contiennent, dit-on, une doctrine médicale erronée; mais il guérissait et jouit encore de la réputation du plus grand praticien qu'ait donné l'école de Montpellier. Mort en 1765.

FONTANON (Denis), professeur en médecine. Mort en 1538.

FOUQUET (Henri), né en 1727, négociant, devint secrétaire général de l'intendance de Rous-

sillon, entreprit l'étude de la médecine à trente-deux ans, se fit bientôt connaître par plusieurs bons ouvrages et par de grands succès dans la pratique. Nommé professeur à soixante-cinq ans, il se distingua dans cette nouvelle carrière. Mort en 1806.

GARIEL (Pierre), né à la fin du seizième siècle, chanoine et doyen de l'église cathédrale, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur le Languedoc, et de l'Idée de la ville de Montpellier.

GAUTERON (Antoine), médecin, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences de Montpellier, mort en 1737.

GOUDANGES (Etienne), né en 1673, célèbre chirurgien, mort à quarante-cinq ans par suite de travaux excessifs.

GOUAN (Antoine), né en 1733, se livra entièrement à l'étude de la botanique, et s'y fit bientôt une grande réputation, qu'augmenta sa correspondance avec tous les célèbres botanistes, et surtout avec Linné. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, entre autres, une histoire des poissons, la Flore de Montpellier, un Traité de botanique et de matière médicale. Une plante porte le nom de Gouania. Mort aveugle en 1821.

GRAVES (chevalier de), ministre de la guerre en 1792.

GREFEUILLE (Charles de), ou d'Aigrefeuille, chanoine de l'église cathédrale, auteur de l'Histoire civile et ecclésiastique de Montpellier, en deux

volumes in-f.°, historien exact, impartial, mais timide.

Plusieurs GUI ou GUILLAUME, seigneurs de Montpellier, notamment GUILLAUME V, l'un des plus grands capitaines de son temps.

GUI, de la famille des seigneurs de Montpellier, fonda à la fin du douzième siècle l'ordre des hospitaliers du St-Esprit. Son généreux dévouement au service des malades, paraissait lui devoir mériter les honneurs de la canonisation.

GUILLAUME DURAND ou DURANTI, troubadour, grand jurisconsulte et poète habile. « Il vécut en continuelle sobriété, qui était un singulier moyen pour la conservation de sa mémoire, que chacun admirait; car, quand il lisait quelque beau livre ou roman, fût-il en prose ou en rime, il le récitait incontinent mot à mot. » Une dame de la maison de Balbe en Provence, dont il était violemment épris, devint malade et passa pour morte. Durand en mourut de douleur en 1207. Sa maîtresse l'ayant appris se retira dans un couvent, et mourut religieuse à l'âge de soixante ans.

HAGUENOT (Henri) succéda à son père dans la chaire de professeur à la Faculté de médecine; il obtint de grands succès dans l'enseignement; il a laissé des mémoires estimés, parmi lesquels on en remarque un sur le *Boulidou* de Pérols et un autre sur le danger des inhumations dans

les églises, il prit texte, pour ce dernier sujet, d'un événement récent : quatre personnes étaient mortes subitement dans un caveau de l'église Notre-Dame, au moment où on y ensevelissait un mort. Haguenot donna sa bibliothèque et une partie de sa fortune à l'Hôtel-Dieu St-Eloi ; c'est avec ses dons que furent construits les portiques où peuvent se promener les malades. Mort en 1775.

ICHER (Pierre), médecin, l'un des membres les plus distingués de l'académie des sciences de Montpellier, mort en 1713.

JACQUES-LE-CONQUÉRANT, roi d'Aragon ; adopté par Sanche VII, roi de Navarre, il eut la générosité de céder ce royaume à Thibaut, comte de Champagne, oncle de Sanche.

JOUBERT (François), syndic des états de Languedoc, quitta cette charge, presque héréditaire dans sa famille, pour le sacerdoce, son jansénisme le fit enfermer à la Bastille : il a laissé beaucoup d'écrits religieux. Mort en 1763.

LAFOSSE (Jean), né en 1742, s'adonna à l'étude de la médecine, et, sans avoir été professeur en titre, fit cependant des cours publics qui furent très suivis ; il a laissé un travail sur le desséchement de quelques parties des côtes du Languedoc. Dans un autre ouvrage il avait également entrepris de démontrer les inconséquences que l'anatomie lui fit apercevoir dans le rapport

destiné à constater l'état du cadavre de Calas fils, dont il considérait le suicide comme constant; il lia, à cette occasion, une correspondance suivie avec Voltaire. Mort à trente-deux ans.

LAJARD, dit DE LA SEINE, pour le distinguer d'un député de l'Hérault de même nom; né en 1757, ancien officier, premier aide-major-général de la garde nationale parisienne, ministre de la guerre en 1792, a émigré, rentré en 1800, obtint à cette époque la réforme du grade d'adjudant-général-colonel qu'il avait avant de prendre le porte-feuille, député de la minorité de 1815.

LAMORIER, chirurgien célèbre, mort en 1777.

LE FAUCHEUR (Michel), ministre protestant, prédicateur, écrivain.

MAGNOL (Pierre), né en 1638, célèbre comme professeur et par ses ouvrages de botanique; on lui a dédié un bel arbre de la Caroline appelé magnolia. Mort en 1715.

MARTIN DE CHOISY, conseiller à la cour royale, auteur d'un grand nombre de poésies fugitives, d'un poème du Demi-Jour et de plusieurs ouvrages inédits. Mort en 1819.

NISSOLE (Guillaume), botaniste distingué; Tournefort lui a dédié des plantes, appelées depuis nissolia. Mort en 1734.

NISSOLE (Pierre), frère du précédent, habile chirurgien, mort en 1726.

PELISSIER (Guillaume), évêque de Maguelonne

après son oncle de même nom. Ce fut lui qui obtint la sécularisation de son chapitre, et sa translation à Montpellier; recommandable par ses vastes connaissances et son amour pour les sciences, peut être un peu moins par ses mœurs. Mort en 1568.

PETIOT (Jacques), médecin comme son père, acquit la plus grande réputation par une pratique heureuse et brillante. Une maladie épidémique s'étant déclarée dans l'armée des Pyrénées-Orientales, il accepta avec empressement une mission dans laquelle presque tous les médecins qui l'avaient précédé étaient morts. Il revint à Montpellier, fut nommé professeur de clinique interne, et remplit courageusement son devoir au milieu d'une foule de malheureux atteints d'une maladie contagieuse que renfermait l'hôpital-St-Eloi ; frappé lui-même de la contagion il mourut en 1805. Son grand-père, Jacques SÉRANE, avait également succombé dans une maladie contractée au service des pauvres.

PEYRONIE (François de la), né en 1678, premier chirurgien de Louis XV, fondateur de l'académie de chirurgie de Paris, donna le tiers de ses biens pour la construction d'un amphithéâtre anatomique à Montpellier.

PILLETERIUS (Gaspard), médecin et naturaliste, vivait en 1610.

PHILIPPI (Jean), jurisconsulte, mort à la fin du seizième siècle.

PLANTADE (François de), né en 1670, astronome, mort sur le pic du Midi, où il allait faire des observations, en 1741.

POITEVIN (Jacques), astronome, auteur de l'Essai sur le climat de Montpellier et d'un grand nombre de mémoires sur des sujets d'agriculture et de physique. Mort en 1807.

PONSARET (Denis), médecin.

POUGET (François-Aimé), auteur du fameux Catéchisme de Montpellier, traduit dans toutes les langues de l'Europe, et même en chinois, né dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

PROPHATIUS, médecin et astronome, au commencement du quatorzième siècle.

RAMBAUD (d'Orange), troubadour, fils de Guillaume d'Omelas, de la maison des seigneurs de Montpellier. Dans une satire contre les femmes, il conseille avec elles les menaces et même les coups; mais il ajoute : « Je n'en use pas de la « sorte; mes vieilles habitudes sont incorrigi« bles; simple, doux, humble, tendre, j'aime « les femmes comme si elles étaient toutes mes « sœurs. » Fut aimé de la comtesse de Die, qui se plaignit de l'infidélité de son amant dans des vers pleins de naturel et de sentiment. Mort en 1173.

RANC (Antoine-Jean), de l'académie royale de peinture, premier peintre du roi d'Espagne, maître de Raoux et de Verdier. Mort après 1739.

RANCHIN (François), trente ans chancelier de la Faculté de médecine, consul de Montpellier pendant la peste de 1629, tint la plus belle conduite. On remarque autant d'esprit que d'érudition dans ses ouvrages. Mort en 1640.

RANCHIN (Guillaume de), jurisconsulte, seconde moitié du seizième siècle.

RANCHIN (Jacques de) poète, auteur du fameux Triolet, appelé par Ménage le roi des triolets :

« Le premier jour du mois de mai
« Fut le plus heureux de ma vie;
« Je vous vis et je vous aimai,
« Le premier jour du mois de mai, etc. »

RAOUX (Jean), né en 1677, élève de Ranc et de Bon Boulogne; peintre d'histoire, plus heureux dans les sujets de caprices; il était de l'académie de peinture.

RATTE (DE), très savant astronome, né en 1722; à dix-neuf ans secrétaire perpétuel de l'académie des sciences de Montpellier, sauvé de l'échafaud par le 9 thermidor an II; a laissé un grand nombre de mémoires, d'observations et de dissertations très estimés.

RAYMOND (Martin), jurisconsulte, mort fort jeune au commencement du dix-huitième siècle.

REBUFI (Jacques), jurisconsulte, mort en 1428.

RÉNÉ, général de brigade, assassiné par les

guérillas en 1808. Etant capitaine à l'armée d'Italie, en 1797, il fit prisonnière, avec cinquante hommes, une colonne de dix-huit cents Autrichiens.

RIVIÈRE (Guillaume), médecin, mort en 1734.

RIVIÈRE (Jean BRUTEL DE LA), écrivain religieux, mort, en 1742, pasteur de l'église Walone d'Amsterdam.

RIVIÈRE (Lazare), célèbre professeur et médecin, mort en 1655.

ROCH (saint), né sous le règne de Jacques II, roi de Majorque et seigneur de Montpellier, vint au monde, disent ses historiens, marqué d'une croix rouge sur l'estomac; il était d'une famille distinguée. Orphelin sous la tutelle de son oncle, à vingt-ans il distribua aux pauvres tout ce qu'il put obtenir de son patrimoine, laissa l'administration de sa fortune à son tuteur, et partit pour Rome en pélerin; il fut s'offrir à l'hôpital d'Aquapendente pour soigner les pestiférés. Lorsque ce terrible fléau eut cessé dans cette ville, il remplit successivement les mêmes fonctions à Césène, à Rimini, à Rome, à Plaisance; enfin, attaqué lui-même de la peste, il se retira dans un bois, de crainte de la communiquer; le chien d'un seigneur appelé Gothard, le découvre. Saint-Roch soigné, guéri par ce seigneur, revient à Montpellier, dans un temps de troubles; il est arrêté comme espion; son oncle, devenu juge

ne le reconnaît pas et le fait enfermer. St-Roch passa deux ou trois ans en prison, y mourut même, en 1327, sans songer à se faire reconnaître. Canonisé en 1414; quinze ans auparavant Arles, attaqué de la peste, avait sollicité et obtenu la moitié du corps de St-Roch; en 1485 l'autre moitié fut volée par les Vénitiens, et Montpellier se trouva privé des reliques de ce saint. Sa maison existait encore, il y a peu de temps, près de celle des trésoriers de France.

RONDELET, médecin, célèbre anatomiste, auteur d'un Traité des poissons; désigné par Rabelais, dans Pantagruel, sous le nom de Rondibilis. Mort en 1566.

ROSSET (Pierre FULCRAND DE), auteur d'un poème sur l'agriculture, et d'autres poésies. Mort en 1788.

ROUCHER (Jean-Antoine), auteur du poème desMois. Il fit faire son portrait, à la veille de paraître devant le tribunal révolutionnaire, et l'envoya à sa femme et à sa fille avec les vers suivans :

Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Quelques instans avant de sortir de prison pour aller à la mort, en 1794, il fut dire un dernier

adieu à l'antiquaire Millin, enfermé dans la même prison; celui-ci voulant lui rappeler que leur sort était commun, lui cita ces vers d'Horace;

Omnes eodem cogimur, etc.

Il discuta froidement le sens de ce passage, et s'échauffa tellement à ce sujet, qu'il fallut recourir à l'auteur.

SAPORTA, médecin, mort en 1573.

SOLIGNAC (Pierre-Joseph DE LA PIMPRÉ, chevalier de), secrétaire, ami du roi Stanislas, auteur d'une histoire de Pologne et de beaucoup d'autres ouvrages. Mort en 1773.

TEISSIER (Antoine), protestant retiré en Prusse, devint historiographe de Brandebourg. Mort en 1715.

BERNARD DE TRÉVIEZ, chanoine de Maguelonne, où peut-être il était né, auteur du petit roman de la belle Maguelonne, retouché par Rabelais, d'autres disent par Pétrarque.

URSINE DES URCIÈRES et RIXINDE DE MONTAUBAN, dames de Montpellier, figurèrent dans plusieurs cours d'amour. RIOLLET DE GRASSIN, que l'on qualifie de célèbre poète, épris de Rixinde et rebuté, se retira dans un austère couvent d'Avignon, en 1229.

UZILIS, jurisconsulte sous Henri II.

VERDIER (Henri), peintre d'histoire et de por-

traits, travailla, toute sa vie à Lyon, avec le titre de peintre de l'Hôtel-de-Ville. Mort en 1721.

VERDIER-ALLUT (Susanne). Ses nombreuses poésies montrent de la sensibilité, de l'imagination, de la hardiesse, et le sentiment de l'harmonie poétique. Douée d'une force d'ame peu commune, Mme Verdier ayant appris, en 1794, que son frère allait périr, se rendit à Paris et l'accompagna jusqu'au pied de l'échafaud en l'exhortant à mourir en chrétien. Couronnée plusieurs fois par l'académie des jeux floraux, elle fut admise au nombre des maîtres en 1809. Morte en 1813.

VIEN (Joseph-Marie), né en 1716. Ses premiers essais annoncèrent un naturel, une simplicité que la détestable école des Boucher, des Vanloo avait bannis. Les nombreux ouvrages de Vien, tous empreints de grâce et de goût, ont ramené les artistes à l'étude de l'antique et de la nature, et lui ont mérité le titre de régénérateur de l'école française. Vien est mort sénateur en 1809.

VIGAROUX (Barthélemi), célèbre chirurgien, fut un des premiers à blâmer la légèreté avec laquelle on employait l'amputation des membres. Son fils, professeur à l'école de médecine, a publié ses œuvres. Barthélemi Vigaroux est mort en 1790.

Il manque à cette liste les noms d'un grand nombre d'hommes vivans, qui ne contribueront

pas moins à l'illustration de leur patrie. Le comte Chaptal n'est pas né à Montpellier; mais il y a puisé, il y a professé la science qui l'a rendu célèbre. Comme chimiste, il appartient à l'école de Montpellier; devenu ministre, il a sanctionné lui-même cette adoption par ses bienfaits. A Montpellier sont nés : le traducteur d'Horace, l'historien de Venise, le ministre Daru; les lieutenans-généraux du génie, Campredon et Poitevin de Maureilhan; les généraux Mathieu Dumas, Maurin, Berthezène, Lepic; des médecins dignes de leurs prédécesseurs, des poètes, des artistes, justifient par leur mérite la réputation de Montpellier. Mais il n'est que trop vrai que la plupart des habitans brillent plus par l'esprit naturel que par l'instruction. Les suites ordinaires de l'ignorance sont tempérées chez le peuple par un heureux caractère. Dans les momens d'enthousiasme il crie beaucoup, parce qu'il est très impressionnable; il agit peu, parce qu'il est foncièrement bon, il se calme parce qu'il écoute les simples lumières du bon sens. L'exaltation est plus constante dans les classes élevées; elles savent trop pour consulter la raison, elles ne savent pas assez pour revenir d'une erreur. Cette différence de résultats du même principe s'est étendue aux amusemens. L'esprit de société s'est tellement affaibli, qu'il n'existe presque plus que des relations de famille et des réunions chez les au-

torités. Les sociétés d'hommes sont les seules fréquentées. Le peuple, au contraire, a conservé ses plaisirs et ses jeux; il va peut-être un peu plus au spectacle, mais la danse et le mail sont ses délassemens favoris. La promenade ne peut être mise au rang des plaisirs, dans un pays où le ciel toujours pur permet à l'artisan de travailler en plein air. Les élégantes grisettes ne vont à l'esplanade que pour être vues, les hommes n'y vont que pour les voir.

J'ai rapporté l'origine du chevalet. Cette danse est exécutée par plusieurs personnages, dont les principaux sont l'homme-cheval et le donneur d'avoine. Le premier a le corps passé à travers un cheval de carton, drapé de manière à cacher les jambes de l'homme, et le fait mouvoir en cadence; il cherche à donner des ruades au donneur d'avoine, dont l'adresse consiste à les éviter et à se trouver toujours à la tête du cheval pour lui présenter un tambour de basque sensé plein d'avoine; le reste de la troupe danse autour des deux principaux acteurs, au son du haut-bois et du tambourin. Les hommes sont habillés de blanc et chargés de rubans de couleur, ils ont des chapeaux couverts de plumes; les chefs ont quelquefois des culottes de soie roses ou bleues, et des bas de soie blancs; ils portent des épaulettes, une écharpe. Deux ou trois faubourgs ou quartiers ont un drapeau pour cette milice de plaisir;

les capitaines s'appellent *caps de jouvén*, chefs de la jeunesse; ils ont la garde du drapeau, la première aubade, et l'honneur de conduire la danse et de diriger toutes les fêtes. L'institution des caps de jouvén existe dans tous les villages des environs.

Las trëias, les treilles, sont une autre danse plus fréquente. Les costumes et la musique sont les mêmes. Les femmes sont également vêtues de blanc. Les danseurs tiennent tous des cerceaux garnis de guirlandes; ils les entrelacent en formant diverses figures. Les professions exécutent souvent la danse des treilles le jour de leur fête patronale, devant la demeure de ceux qui les emploient. Les pour-boires que reçoivent les chefs sont employés au payement de l'aigre musique et du festin qui termine toutes les fêtes. *Lou chivalet* et les treilles sont quelquefois dansés sur le théâtre, et presque toujours devant les grands personnages qui passent à Montpellier. Indépendamment de ces danses, il existe des bals dans les divers quartiers, et le peuple court encore aux fêtes des villages des environs.

Malgré la diminution du commerce, il existe à Montpellier, des établissemens importans, sur lesquels je crois devoir donner quelques renseignemens tirés de la statistique de M. Creusé de Lesser. « La fabrication de toiles de coton a été établie à Montpellier en 1758; avant 1760, la maison Fa-

rel avait un tissage de coton dans cette ville. MM. les frères Verdier introduisirent le premier assortiment de mécanique pour filature; la maison Farel en fit l'acquisition en 1794, et donna à ce genre d'industrie une impulsion tellement active, qu'on pourrait dire qu'elle a été créée par elle. Ce sont également ces estimables manufacturiers qui ont naturalisé dans ce pays la teinture des cotons filés, qu'on avait été jusqu'alors obligé de tirer du Levant. Ils firent venir des Grecs en 1763, prirent connaissance de leurs procédés et les perfectionnèrent. Les cotons filés rouges et violets, sortant de leurs ateliers, sont recherchés pour les fabriques de Béarn, de Cholet, de Mayenne et d'une partie de la Normandie; ils sont justement renommés pour la solidité des couleurs. Leur tissage fournit une grande quantité de ces mouchoirs (dont la fabrication a été créée à Montpellier) qui se consomment à Bordeaux, et qui ont remplacé avec tant de succès les mouchoirs madras. »

« M. David Verdier qui a succédé à son père, dont l'établissement datait de 1769, fabrique annuellement deux mille pièces de mouchoirs et de tissus pour robe, dits *côte-pali*, dont il est l'inventeur breveté. »

« MM. Léenhard et de Sybourg ont établi, en 1810, une fort belle filature à Sauret, sur les bords du Lez, près de Montpellier. Cet établissement fabrique aussi des toiles de coton. »

« MM. Riban, Claparède et Chassefière, soutiennent l'ancienne célébrité de la ville de Montpellier, dans le commerce des liqueurs, parfums, essences. »

« Il existe à Montpellier trois fabriques de couvertures de laine. La plus considérable est celle de M. Zoé Granier, qui occupe quelquefois jusqu'à huit cents ouvriers, soit au lavage des laines, soit aux filatures ou à la fabrication; cette fabrique, la plus ancienne de toutes, date de 1740. Elle a créé le débouché de la Louisiane, où elle a expédié, en 1822, trente mille paires de couvertures. »

« La fabrique des produits chimiques de M. Etienne Bérard, de Montpellier, est la plus ancienne du midi de la France; elle fut établie par M. le comte Chaptal. M. Bérard en fut d'abord le directeur, ensuite l'associé pendant de longues années, et en 1813 il en devint seul propriétaire. C'est dans cette fabrique qu'ont pris naissance les découvertes et les perfectionnemens les plus importans qui ont été faits dans ce genre d'industrie. M. Bérard y a beaucoup contribué pour son compte. On peut citer la combustion continue du soufre et du salpêtre dans les chambres de plomb, l'emploi des résidus de cette combustion dans la fabrication des salpêtres, et surtout des aluns, enfin l'amélioration dans la construction des fourneaux et dans les moyens d'utiliser

la vapeur. M. Bérard s'est empressé de faire jouir les hôpitaux et les autres établissemens publics de ces améliorations. »

La population des villes suit les progrès de l'industrie commerciale. On ne doit pas s'étonner que l'accroissement de la population de Montpellier soit peu sensible ; on n'y compte que trente-cinq mille habitans.

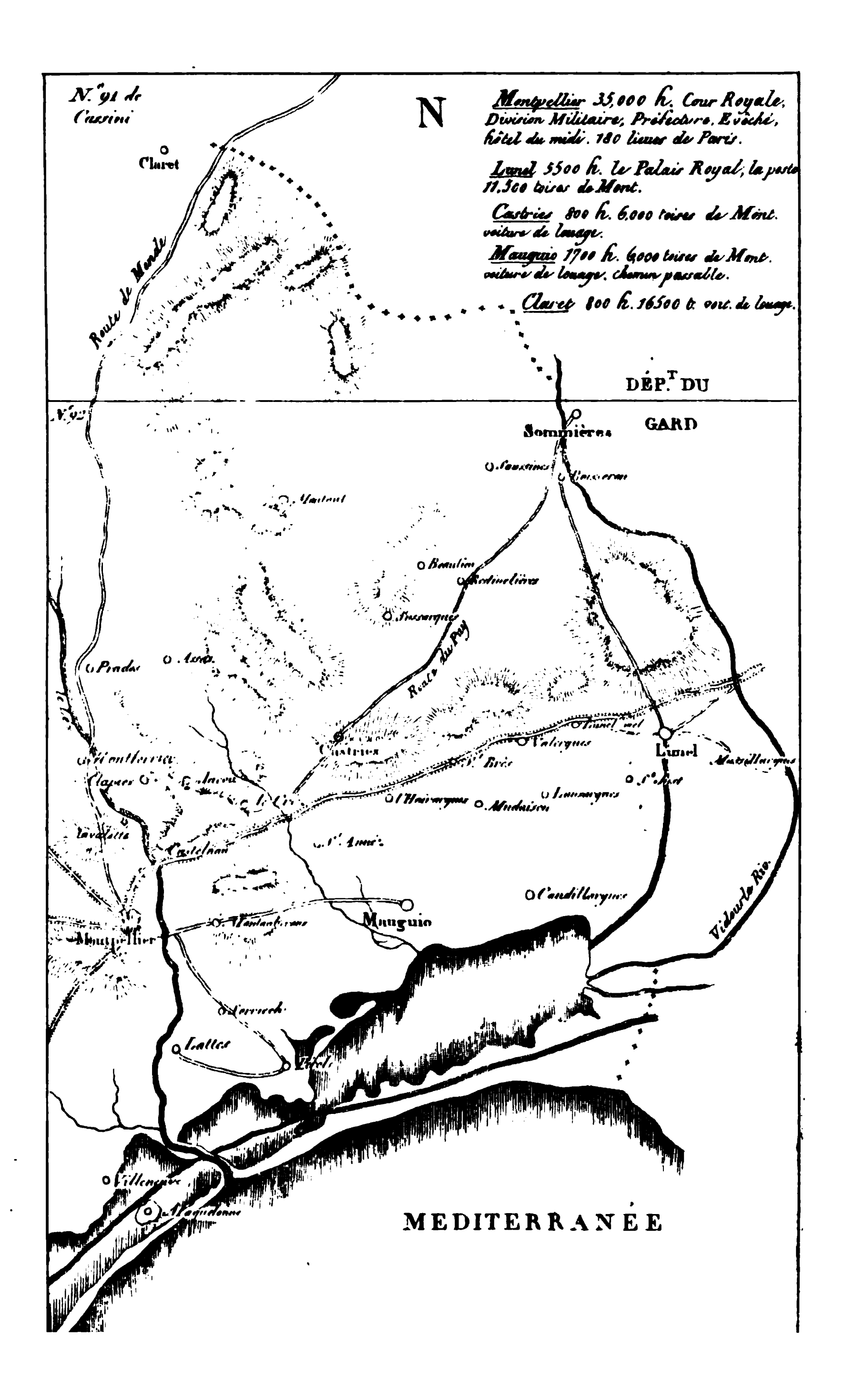
Une capitale, une ville de premier ordre, offrent souvent un peuple à part. On sent, au contraire, que ce que j'ai dit des mœurs des habitans de Montpellier se retrouve, à peu de chose près, dans le voisinage, et que les habitudes, les coutumes des campagnes existent presque également à Montpellier; mais pour essayer de les peindre, il faut les observer dans les lieux où les traits en sont plus saillans.

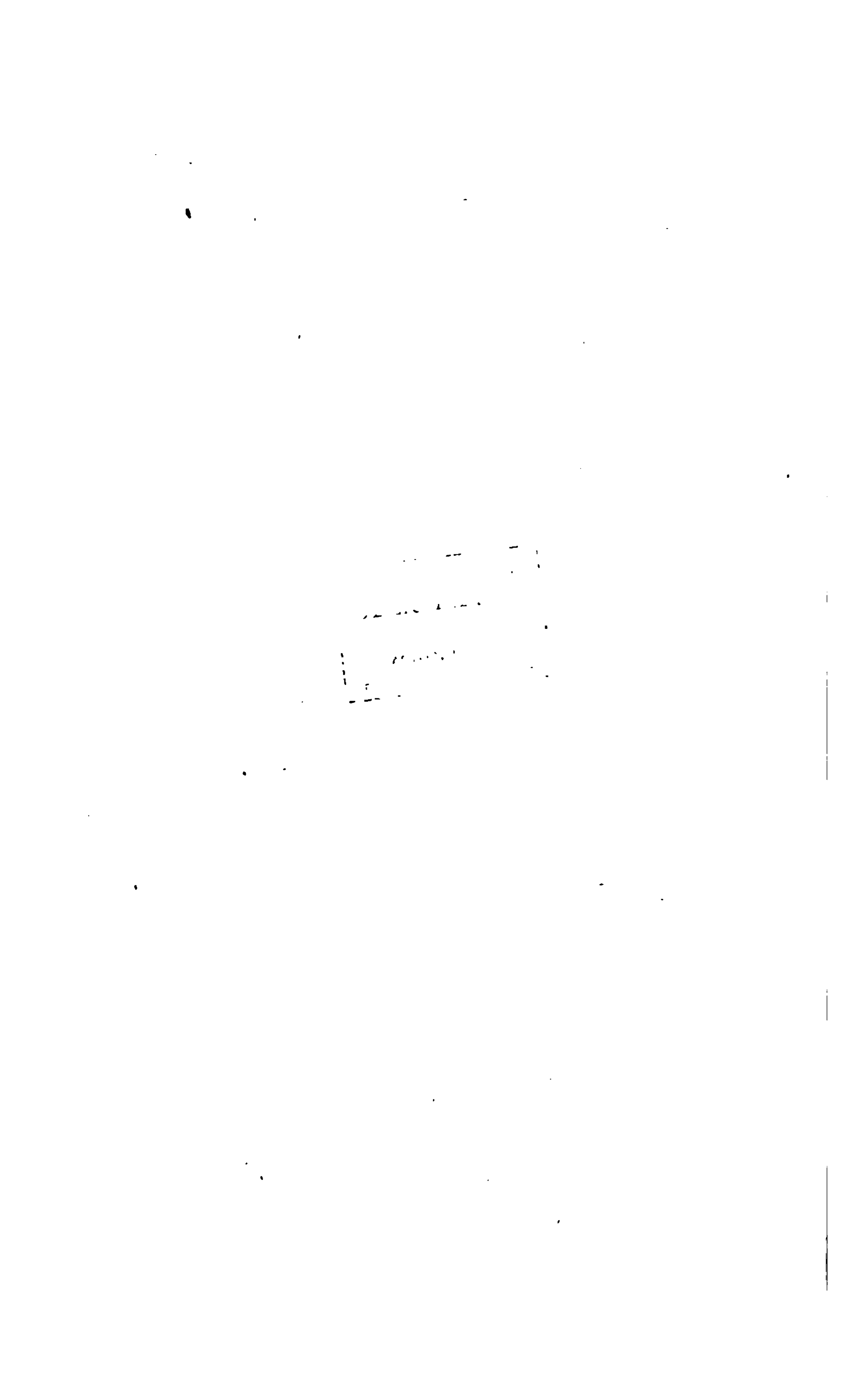
Je me garderai bien de conseiller au voyageur toutes les excursions que j'ai faites autour de Montpellier, mais je dois les lui raconter; qu'il choisisse !

ENVIRONS DE MONTPELLIER.

Malgré quelques souvenirs féodaux, la visite de Mauguio (*Màouguiò* ou *Melguèïl*) ne ten tera vraisemblablement pas beaucoup de voyageurs ; mais je leur conseille d'accepter, si on leur propose, une pérolade au retour.

On sort de Montpellier par l'ancienne porte de Lattes; on trouve à neuf cents toises environ le pont et le port Juvénal; c'est à ce point que commence le canal de Grave, dont je parlerai plus tard. Le port Juvénal est aujourd'hui désert; deux foires de bestiaux, de menue quincaillerie et d'outils aratoires, s'y tiennent le lundi de la semaine après Pâques et le 2 novembre. Entre le port et le pont existent des lavages de laines; elles sont ensuite étendues dans les prés ou *lous prats de la làna* qui sont au bord; ces prés sont presque tout couverts de pierres. Le pont est étroit, élevé, dangereux; au-delà se trouve le bureau d'octroi, puis à droite le chemin de Pérols; à gauche celui de Mauguio et de nombreux embranchemens aux villages, aux maisons de campagne voisines. On doit citer, parmi les plus agréables, Boussairolles, Grandmont, Coumoulet, Flaugergues, surtout qui jouit d'une admirable vue, en face sur Montpellier, à droite sur le pic de St-Loup et les Cévennes, à gauche sur les étangs et la mer. On franchit le village et le plateau de Mont-Auberou; on laisse à droite Mezouls, ancienne abbaye, où fut signé un traité de paix entre les seigneurs de Montpellier et de Mauguio. Si l'on veut remonter quelques centaines de pas la petite rivière de Salaison, quelquefois terrible, on trouvera un paysage frais, des arbres magnifiques, une ferme pittoresque appelée le Moulinas, au pied du vil-


N.° 91 de Cassini
N
Montpellier 35,000 h. Cour Royale, Division Militaire, Préfecture, Evêché, hôtel du midi. 180 lieues de Paris.
Lunel 5500 h. le Palais Royal; la poste 11,300 toises de Mont.
Castries 800 h. 6,000 toises de Mont. voiture de louage.
Mauguio 1700 h. 6000 toises de Mont. voiture de louage. chemin passable.
Claret 800 h. 16500 t. voit. de louage.
Claret
Route de Mende
DÉP.T DU GARD
N.° 92
Sommières
Beaulieu
Route du Puy
Pradas
Castries
Lunel
Lunel viel
Valergues
Mauguio
Candillargues
Vidourle Rio.
Montpellier
Castelnau
Lattes
Villeneuve
Maguelonne
MEDITERRANÉE



lage de St-Aunez; et pour regagner la route de Mauguio, on passera devant de nombreux appaux et de beaux filets à prendre les cailles. La plaine est unie, couverte de vignes et d'oliviers jusqu'à la porte de Mauguio. Les fossés sont presque entièrement comblés; les murailles ont été percées de portes et de fenêtres. Vous traverserez des rues tortueuses, étroites; vous trouverez devant l'église une jolie place dont une partie est couverte, et vous monterez sans peine sur un tertre de quarante ou cinquante pieds d'élévation, situé presque au milieu du bourg, et surmonté d'un moulin à vent. La première question que vous ferez, sans doute, aura pour but de connaître l'origine de ce monticule, évidemment fait de main d'hommes; on vous répondra par une tradition vague, quoiqu'elle ne remonte qu'aux guerres de religion. Mais si la terre provenait du creusement des fossés, il était beaucoup plus simple d'en faire des remparts ou un glacis, et d'ailleurs il aurait fallu que la place existât au milieu du bourg; pour des signaux une tour valait mieux. Vous en tirerez les conjectures qu'il vous plaira; quant à moi j'aime à me représenter une tribu gauloise établissant sa demeure autour du tumulus de son chef.

La vue s'étend, sur la côte, depuis Aigues-Mortes jusqu'à Cette, au nord jusqu'aux Cévennes; elle est bornée du côté de Montpellier par

le Mont-Auberou. On domine une grande partie de l'ancien comté de Melgueil; car le nom de Mauguio est tout-à-fait moderne. On le trouve pour la première fois dans les Mémoires du maréchal de Bassompierre, à l'époque du siége de Montpellier par Louis XIII, en 1622; il en parle à l'occasion d'un combat près de la métairie de Ranchin, où périrent en braves quatre cents hommes de la garnison de Montpellier. L'histoire nous apprend peu de choses sur les comtes de Melgueil. Retirés à Substantion après la ruine de Maguelonne, ils ne purent y vivre long-temps d'accord avec les évêques, et s'établirent à Melgueil. En 1079, Pierre, comte de Melgueil ou de Substantion, épouse la fille du comte de Toulouse. Six ans plus tard, à la sollicitation de Grégoire VII, il donne à l'Eglise romaine, à ce Pape et à ses successeurs, lui-même, sa femme et son fils, tous ses biens, son comté de Substantion, l'évêché de Maguelonne et ses dépendances, pour les posséder à l'avenir en alleu de l'Eglise romaine, de laquelle lui et ses successeurs tiendraient le même comté en fief, sous la redevance d'une once d'or, etc.

Posséder en alleu, c'était ne tenir d'aucun seigneur; mais comme ces domaines avaient été soumis aux rois de France, puis aux marquis de Gothie, le comte Pierre donnait, même selon la législation féodale, ce qui ne lui appartenait pas.

En 1172 le comté de Melgueil passa au comte de Toulouse, qui le rendit mouvant de St-Gilles, sans égard pour une donation antérieure faite à l'Eglise romaine par la comtesse Béatrix, dont la fille épousa le fils du comte de Toulouse.

Le comté de Melgueil, confisqué en 1215 sur Raymond VI au profit de l'Eglise romaine, fut joint à l'évêché de Maguelonne; mais il paraît, d'après le récit d'Arnaud de Verdale, que ce ne fut pas gratis. « Or, dit cet évêque, afin que la postérité sache ce qu'il en a coûté à l'évêque Guillaume pour l'acquisition de Melgueil, on doit savoir que, selon nos archives, qui sont très dignes de foi, il fut donné au pape Innocent, 1220 marcs sterling d'argent;

« Aux seigneurs cardinaux, 500 livres de provision;

« Au camérier du Pape, 320 livres de provision, valant 100 marcs sterling; un roussin et une mule qui coûtèrent 35 livres;

« Aux chapelains, notaires, officiers et autres domestiques du Pape, 500 livres; pour écrire et buller les lettres, 5 livres; pour la dépense des procureurs, négociateurs à aller, séjourner et revenir, 300 livres; pour les échanges et remises de pièces, 2,500 sous; revenant le tout, quant à la cour romaine, à 6,600 livres melgoriennes, sans compter les procès, les biens aliénés, etc. »

En 1569, les religionnaires des Cévennes pri-

rent Melgueil; cette place, autrefois très forte, avait été démantelée, l'année précédente, pour éviter la peine de la garder. Tout ce que les réformés purent faire, fut d'y creuser de bons fossés et de former, avec la terre qu'ils en tiraient, des remparts qui furent en état de résister trois jours à l'artillerie des gouverneurs de Nîmes et de Montpellier, qui étaient venus en faire le siége. Les gens de Melgueil, non contens de les avoir repoussés, cherchèrent à prendre leur revanche; ils avaient déjà gagné un capitaine catholique nommé Barri, qui devait leur livrer la Porte-de-France; mais il fut découvert et décapité.

En 1585, on vit aborder au port de Melgueil deux cent quarante religionnaires condamnés aux galères pour leurs opinions, qui s'étaient emparés de leur galère à Marseille, après avoir tué trente gardiens. Les gens de Montpellier vinrent en grand nombre au-devant d'eux, et les reçurent à bras ouverts.

On peut facilement aller de Mauguio à Pérols par l'étang. La traversée ne vous paraîtra pas longue si vous pouvez assister à une chasse aux macreuses. Les chasseurs sont dans de petits bateaux qui portent le nom significatif de *néga-fol*, noyeur de fous; il n'y a guère de place que pour le batelier, le chasseur et ses trois ou quatre fusils. Les néga-fols, quelquefois au nombre de cinquante, manœuvrent dans le plus grand ordre

pour faire lever les macreuses, qui ne savent aller que d'un bord à l'autre de l'étang. Leurs vols nombreux passent sur la tête des chasseurs, qui peuvent souvent tirer jusqu'à cinq coups de fusil. Lorsque la chasse est bonne, on tue un nombre considérable de macreuses; on m'a dit, qu'il s'était élevé jusqu'à trois mille pour une seule chasse. Il est fâcheux qu'on ne fasse plus de notre temps une pêche décrite avec le plus grand soin par Pline : quel plaisir de voir ces bons dauphins accourir en foule au nom de Simon (1), pour aider leurs amis les pêcheurs, et revenir le lendemain sur le rivage recevoir le pain trempé dans le vin, salaire de leur travail.

Mon érudition gastronomique ne va pas jusqu'à pouvoir dire si le nom de *pérolada* vient du village de Pérols, ou si, comme le nom du village lui-même, il vient de *pèïròou*, autrefois *pèïrol*, chaudron; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle est fort bonne dans presque tous les villages du bord de l'étang. Qu'est-ce donc que la pérolade? c'est un dîné tout poisson : la soupe, le bouilli, les entrées, le rôti, tout est poisson; l'espèce et l'ac-

(1) Astruc dit que ce nom, qui signifie camus, convient aux dauphins, dont le museau est court. Il cite un grand nombre de témoignages de la croyance des anciens, que les dauphins aimaient à s'entendre appeler Simon, et qu'ils approchaient à ce cri; il en conclut seulement, avec raison, que les dauphins viennent naturellement au bruit.

commodement font les seules différences. Le poisson sort de l'eau; vous pouvez, si vous voulez, le pêcher vous-même, et fiez-vous sans crainte au talent de ces dames; il n'en est pas une qui ne donnât sur ce point des leçons à tous les chefs de Paris.

J'ai dit que le mot languedocien qui signifie chaudron, avait donné le nom de Pérols; ce village le doit à une source acidule, légèrement purgative, qui sort en bouillonnant d'une cavité en forme de chaudron; on l'appelle *lou Boulidoù de Pérols*.

On peut retourner directement à Montpellier, et l'on rejoint près du pont Juvénal le chemin de Mauguio; si l'on prend le chemin de Lattes, on pourra rentrer par la rive droite du Lez, à travers les boules des joueurs de mail. Tous ces chemins creux sont si fréquentés, qu'ils en ont pris le nom presque exclusif de Jeu-de-Mail. Que l'on ne s'imagine point au reste qu'il soit uni, sablé, entretenu ; les pierres, les trous, les ornières, offrent de continuelles difficultés, et donnent aux joueurs une habileté peu commune. On a vu, dans des fêtes publiques, des joueurs de mail casser une boule de verre suspendue au milieu d'une cible élevée de vingt ou vingt-cinq pieds. Il en est beaucoup d'assez adroits pour calculer, à quelques pouces près, où tombera la boule qu'ils lancent à cinquante ou soixante pas. Suivez donc,

si vous le pouvez, une partie de bons joueurs; mais ayez l'œil et l'oreille au guet, et soyez leste, ou les cris répétés de gare! ne vous sauveront pas de quelque accident.

Pomponius Mela nomme, sur la route de Nîmes à Narbonne et près du Lez, un *castellum Latara* dont on fait communément l'origine de Lattes (*Latas*). Astruc réfute cette opinion; il croit que le château dont parle Pomponius était l'ancien Montpellieret, nommé dès son origine la Part-Antique; que le bourg de Lattes était un marais sur lequel un Guillaume, seigneur de Montpellier, fit bâtir en 1139 une grange que l'on nomma *Mansum de Latis* ou *de Palude*; qu'elle fut fortifiée plus tard, et prit le nom de *Castellum de Latis*. Quoi qu'il en soit, le château de Lattes fut long-temps la résidence des seigneurs de Montpellier, et resta dans la plus grande obscurité jusqu'à sa destruction en 1562. Le baron de Fourquevaux, à la tête de quatre à cinq mille hommes d'infanterie et d'une quinzaine de pièces d'artillerie, le prit, s'y fortifia, après en avoir massacré la garnison; il résista aux attaques de Beaudiné de Crussol et du baron des Adrets, et finit par détruire entièrement le château.

Lattes n'offre que quelques vieux murs, un sol marécageux, des jardins. A une demi-lieue se trouve l'embouchure du Lez dans l'étang. Une

réunion de cinquante ou soixante cabanes de joncs de marais, à toits coniques, donnait à cet endroit un aspect original et pittoresque; on l'a gâté en y bâtissant quelques vide-bouteilles bien blanchis et couverts de tuiles. Ce lieu, nommé les Cabannes, est le rendez-vous des chasseurs à l'étang. Il en est d'assez passionnés pour y passer des semaines entières; la plupart y vont coucher le samedi. Les grandes bottes imperméables, montant jusqu'au haut des cuisses, ne les préservent pas des inconvéniens d'une humidité presque constante; il en est peu qui ne finissent par être accablés de douleurs. L'intérieur de quelques-unes de leurs solitaires demeures pourrait faire croire que les parties de chasse ne sont pas les seules que l'on fasse aux Cabannes.

Nous avons vu au port Juvénal le commencement du canal de Grave; nous sommes à son extrémité. Trois écluses, trois chaussées, quelques canaux de dérivation et quelques digues sont les seuls ouvrages d'art qu'on y rencontre. Leur mauvais état annonce l'abandon de ce canal, qui rapportait trente mille francs de rente avant la révolution, et ne reçoit pas à présent six barques par an; c'est qu'alors la navigation du canal des Etangs, entretenu par les états, était libre, et des droits très forts sur le petit espace occupé par le canal de Grave, n'effrayaient pas les patrons; mais ces droits, maintenus tels qu'ils étaient, sont triples

de ceux du canal des Etangs. On aime mieux débarquer à Pérols. Le territoire de cette commune est, pour la majeure part, en vignes qui n'occupent les cultivateurs que six mois. Les habitans et leurs bestiaux sont employés au transport, et le rendent meilleur marché que par le canal de Grave.

Le canal du Grau du Lez est la prolongation de celui de Grave jusqu'à la mer. Nous prenons, au bassin rond appelé la Croisée du Lez, le canal des Etangs, et nous débarquons à Maguelonne (*Magalouna*). Cette île a deux mille pas environ de circuit; ce qui n'est pas beaucoup pour une ville jadis considérable. Il est vrai qu'elle était jointe à Villeneuve par une chaussée dont on voyait les restes il n'y a pas long-temps. L'Itinéraire d'Antonin et la Notice de l'empire parlent de Maguelonne en lui donnant le titre de cité. L'arabe Razez la met au quatrième rang des villes de la Narbonnaise, et plusieurs auteurs, plus récens encore, parlent avec éloge de sa forte position, de son commerce et de ses richesses. Cette ville suivit toutes les vicissitudes de la province. Son premier évêque est nommé vers le milieu du sixième siècle. En 673, Wamba, roi des Visigoths, marcha contre Maguelonne, où Gumildus, qui en était évêque, s'était enfermé avec une bonne garnison; il était complice de la révolte du duc Paul. Effrayé de l'approche d'une

flotte nombreuse, l'évêque s'enfuit, et la ville finit par se rendre après une longue défense.

En 737, Charles Martel ruina tous les établissemens de la côte qui pouvaient être utiles aux Sarrasins. Il ne pouvait oublier Maguelonne qui, par la commodité de son port, était devenu leur place d'armes. L'évêque et le chapitre se retirèrent à Substantion, avec le comte, qui s'appelait Aigulfe et fut père de saint Benoît d'Aniane.

La cathédrale de St-Pierre avait été seule épargnée. En 1037, l'évêque Arnaud releva les murs de Maguelonne, acheva de combler le Port-Sarrasin, en fit creuser un autre du côté de terre pour le mettre à l'abri des attaques des infidèles, fit un pont de bois jusqu'à Villeneuve pour les piétons, rétablit la *peyrade* ou chaussée pour les voitures, et transféra, de Substantion à Maguelonne, l'évêché et le chapitre, qu'il soumit, non sans peine, à la règle de S. Augustin. Quelques détails sur la cuisine de ce monastère, où fut trouvé cinq cents ans plus tard le manuscrit d'Apicius sur l'*Art culinaire*, m'ont paru curieux.

Les jours d'extraordinaire, très fréquens du reste, le *convivium generale* était composé « de pain de touzelle, de bon vin clairet, de purée avec du petit-salé, de bonnes pièces de bœuf *cum piperato*, avec la sauce au poivre, de lapins en civet, de beignets en abondance, de fro-

mage et de *crespets* avec de l'hypocras. Au souper se trouvait en abondance pour tous, des côtelettes de porc salé, du fromage, des pommes, des dattes, des figues, des noix, des avelanes et de l'hypocras.

«L'intendant de la maison recevait quarante sous pour les jours maigres, et devait fournir, avec cette somme, trois sortes de poissons pour chacun, des langues de bœuf, des *fouques* ou macreuses. Ceux qui ne voulaient pas d'un plat pouvaient l'échanger contre cinq œufs. Depuis la St-Michel jusqu'à Pâques, on donnait la sauce au poivre, et depuis Pâques jusqu'à la St-Michel, le verjus. La règle prescrivait formellement de diversifier les plats.»

Enfin le jour de la Miséricorde ou d'anniversaire, la consommation s'élevait à six moutons, six chevreaux et deux jambons d'au moins six livres chacun. On pense bien que ce n'était pas pour les seuls chanoines réguliers. L'hospitalité était en effet généreusement exercée à Maguelonne. Tous les étrangers étaient reçus sans acception de patrie ou de religion; les Juifs et les Sarrasins n'en étaient même pas exclus. Le célérier (*salarius*, de *sala*, celle ou salle) était chargé de la table des hôtes. Il devait, au moment du repas, voir s'il trouvait quelque étranger dans la cour, l'inviter à entrer dans la salle, lui tenir compagnie à table, et par son entretien et ses

bonnes manières le convaincre de la joie qu'on avait de le recevoir. L'aumônier recevait les pauvres ou les aumônes; et l'on distribuait aux lépreux, au bout du pont, une grosse livre de pain, une mesure de vin *livrale*, vraisemblablement *liberale*.

En 1096, Urbain II, après avoir prêché la croisade dans la province, vint à Maguelonne, y prêcha le jour de S. Pierre en présence du clergé du diocèse et d'un nombre infini de peuple qui y était rassemblé ; il bénit ensuite solennellement l'île, assisté de deux archevêques et de quatre évêques.

Le concile de Toulouse avait reconnu Alexandre III pour pape, et excommunié son compétiteur Victor. Celui-ci n'en parvint pas moins, avec le secours de l'empereur Frédéric, à chasser Alexandre d'Italie. Le Pape fugitif aborda dans l'île de Maguelonne le mercredi 11 avril 1162. « Or, il dédia le grand autel de la cathédrale, et comme l'île était trop peu spacieuse pour le loger avec toute sa cour, et qu'un grand nombre de prélats de France l'attendaient sur la côte, il se rendit à Montpellier, ville déjà grande et peuplée. Alexandre fit le trajet avec pompe et cérémonie, monté sur une haquenée blanche, et revêtu de ses habits pontificaux. L'affluence du peuple qui était venu recevoir sa bénédiction, était si grande qu'il eut bien de la peine à percer la foule. Guillaume,

seigneur de Montpellier, accompagné de ses barons et de plusieurs chevaliers, alla au-devant de lui et lui servit d'écuyer pendant un mille. Alexandre entra ainsi dans Montpellier, en procession au milieu des grands du pays qui s'y étaient rassemblés et qui s'empressèrent d'aller le saluer après son arrivée. Il y eut, entre autres, un prince sarrasin qui lui baisa les pieds, avec sa suite, et qui le harangua en sa langue, au nom du roi son maître. »

Au commencement du seizième siècle, il ne restait plus dans l'île de Maguelonne que des ecclésiastiques, dont la plupart avaient leurs habitations à Montpellier. L'évêque obtint de François I.er et du pape Paul III d'y transférer l'évêché ; le chapitre fut sécularisé. La bulle du Pape est de 1536. Vingt-six ans plus tard il restait encore quelques débris de fortifications, dont s'empara le baron de Fourquevaux, en passant la garnison au fil de l'épée. Après la prise de Montpellier, Louis XIII ordonna la destruction totale de Maguelonne. On n'y laissa que l'église St-Pierre qu'on y voit encore, et la maison du fermier du chapitre. Les pierres servirent au revêtement des murs du canal des Etangs.

L'île toute entière n'est aujourd'hui qu'un vaste champ bien nu, en dos-d'âne, dont l'église et la maison du fermier occupent la partie supérieure. Deux puits et une fontaine

donnent une eau qui ne paraît bonne que parce qu'on est entouré d'eau salée.

L'église existait avant le septième siècle; elle fut réparée et dédiée en 1054. Son architecture est un mélange du goût italien et du goût arabe. L'intérieur devait être d'une grande beauté; il sert aujourd'hui de grange et d'écurie. Les inscriptions et les statues des tombeaux sont mutilées, ainsi que la plupart des monumens. On doit cependant regretter que le vœu de Millin n'ait pas été entendu, que tous ces restes d'une ancienne ville n'aient pas été réunis dans une des chapelles. Dans l'état actuel on ne peut admirer que le portail en marbre, au cintre duquel on voit l'image du Seigneur, et dans des niches aux côtés de la porte, les apôtres S. Pierre et S. Paul. Un escalier assez doux conduit au faîte de l'église, d'où la vue domine un immense horizon de mer et tout l'étang que les anciens appelaient des Volces, et qui porte aujourd'hui les noms de Thau près de Cette, de Frontignan, de Maguelonne, de Pérols, de Mauguio, selon qu'il s'approche de ces lieux. Sa longueur est d'environ soixante mille mètres; sa largeur varie de mille à six mille mètres. La vue est arrêtée à l'est par les murailles d'Aigues-Mortes; à l'ouest par la montagne de Cette.

On trouve à Maguelonne des médailles ou monnaies qui prouvent un singulier esprit de tolé-

rance chez les évêques qui les faisaient frapper comme comtes de Melgueil. Elles portent une inscription arabe et le nom de Mahomet ; j'en ai vu plusieurs entre les mains de M. Artaud. Bérenger Frédoli, évêque en 1266, était si bien avec les Sarrasins, qu'il s'attira les reproches de Clément IV.

L'île de Maguelonne est jointe à la plage par un mauvais pont de bois bien bas. Cette plage, d'une centaine de toises de largeur, sépare l'étang de la mer. La communication se fait par des graus (*gràous*), sujets à s'ensabler. Plusieurs ont disparu assez récemment ; il ne reste plus que le port de Cette et les graus de Palavas ou du Lez et de Pérols. Cette difficulté de communication avec la mer, le peu de profondeur, l'absence des grands vents, qui puissent agiter les eaux et entraîner les miasmes putrides : formés par les nombreux débris des plantes aquatiques, toutes ces causes, auxquelles il est presque impossible de rémédier, et beaucoup d'autres qui tiennent à l'incurie des habitans, rendent les bords des étangs très malsains en été. Les villages sont désolés par des fièvres que l'on dit peu dangereuses, cependant la mortalité est plus grande que dans les terres, et la population est loin d'offrir l'apparence de la santé ; vous en serez convaincu à Villeneuve-lez-Maguelonne, appelé depuis 1815 Villeneuve-Angoulême. On m'a as-

suré que les habitans s'y mariaient de trop bonne heure : les enfans ont l'air malingre.

Une partie des maisons de Villeneuve (*Vilanova*) annonce une ancienne opulence. Cette commune, pauvre aujourd'hui, cultive des champs médiocres, des vignes qui donnent un vin blanc passable et du vin rouge commun, et fournit un grand nombre de pêcheurs; elle a des restes de murailles.

Astruc et quelques autres auteurs pensent que Villeneuve-lez-Maguelonne était la patrie de l'alchimiste Arnaud de Villeneuve, médecin célèbre, théologien, homme d'état, inventeur de la distillation de l'eau-de-vie, le premier du moins qui l'ait fait connaître. Il ne fut point, comme l'a dit Millin, banni de Montpellier comme magicien et hérétique : il était médecin des rois d'Aragon et de Sicile, et du Pape lui-même; quelques-uns de ses écrits furent seulement condamnés par l'inquisition à Taragone, en 1317, quatre ans après sa mort.

En 1632, le maréchal de La Force, à la poursuite du duc d'Orléans, établit en quartier à Villeneuve cinq compagnies à pied, deux à cheval. Le duc de Montmorency, qui se trouvait à la Grange-aux-Prés, envoya cinq cents chevaux pour les surprendre; le maréchal averti fut au-devant de Villeneuve. Il rencontra le parti de Montmorency au moment où il passait la rivière de Co-

lasson, au-dessus du pont de Villeneuve, tout ce qui avait déjà passé fut pris ou tué.

Au lieu de prendre directement la route de Montpellier, dirigez-vous sur la ferme de la Magdelaine. Vous trouverez un étang inutilement desséché, puis les bâtimens de la ferme qui pourrait bien avoir été un vieux château. Un peu au-delà, sur la droite, un bassin naturel, appelé *Aïgua perida*, eau perdue; l'eau s'accroît ou diminue, mais ne tarit jamais, sans qu'on en voie la source et sans qu'on ait jamais trouvé le fond du bassin. A gauche de la ferme sont deux sources acidulées par l'acide carbonique; plus loin, à moitié hauteur d'une grande masse de roche calcaire, est l'ouverture assez étroite d'une grotte dont la descente intérieure est rapide; on se trouve dans une vaste salle sans stalactites, au bord d'un lac souterrain dont on ne connaît pas l'étendue. L'œil se perd sous des voûtes sinueuses. Un de nos guides prétendait que le maire de sa commune les avait parcourues en bateau; l'autre soutenait qu'on ne pourrait y faire quelques pas, à cause du mauvais air qui éteignait les flambeaux: ce serait de l'acide carbonique. Le lac, l'eau perdue et la source acidule doivent certainement avoir des communications.

Nous sommes au pied du *Truc*, ou montagne de Mireval; s'il vous reste des forces et si le temps est beau, ne craignez pas de monter jusqu'à

l'ermitage qui se trouve au sommet. Il était autrefois sous la protection de St-Bauzile, il est désert aujourd'hui; mais votre vue pourra s'étendre sur les trente lieues qui séparent Nîmes et Béziers. Nous avons en grimpant traversé la route de Cette, nous la regagnons. Nous passons sur le beau pont qui porte le nom de Villeneuve, quoiqu'il en soit à une demi-lieue. Plus loin est la route de Toulouse, et bientôt après, la plus belle vue de Montpellier. On laisse à gauche la Paille, fabrique de produits chimiques de M. Etienne Bérard, et l'on rentre par l'ancienne porte St-Denis.

La route de Lunel sépare l'esplanade de la ville, une rampe assez rapide fait descendre dans le faubourg du Pila-St-Géli à l'extrémité duquel est la boucherie; de l'autre côté du mauvais pont du Verdanson est un magasin à poudre. On est sous un superbe berceau de platanes; on passe devant une jolie maison de campagne, et l'on trouve à douze ou quatorze cents toises le pont de Castelnau, dangereux et tout à fait indigne d'une route de poste; la commune de Castelnau (*Castlenoou*) est sur la rive gauche du Lez. On a laissé perdre, à peu près, l'exploitation d'un beau marbre fond nankin, mêlé de blanc et de rouge; une scierie mécanique pour le marbre

et la pierre est mise en mouvement par le Lez; elle débite, outre le marbre, huit cent cinquante toises carrées de dalles à paver les appartemens. L'emploi de quelques mauvais parquets, travaillés par la chaleur, a répandu contre eux une prévention presque générale dans le midi. Il est probable que le bas prix et la dessication parfaite des parquets fabriqués d'après les procédés de M. Roguin, les feront bientôt préférer aux briques et aux dalles qui sont loin de présenter le même agrément.

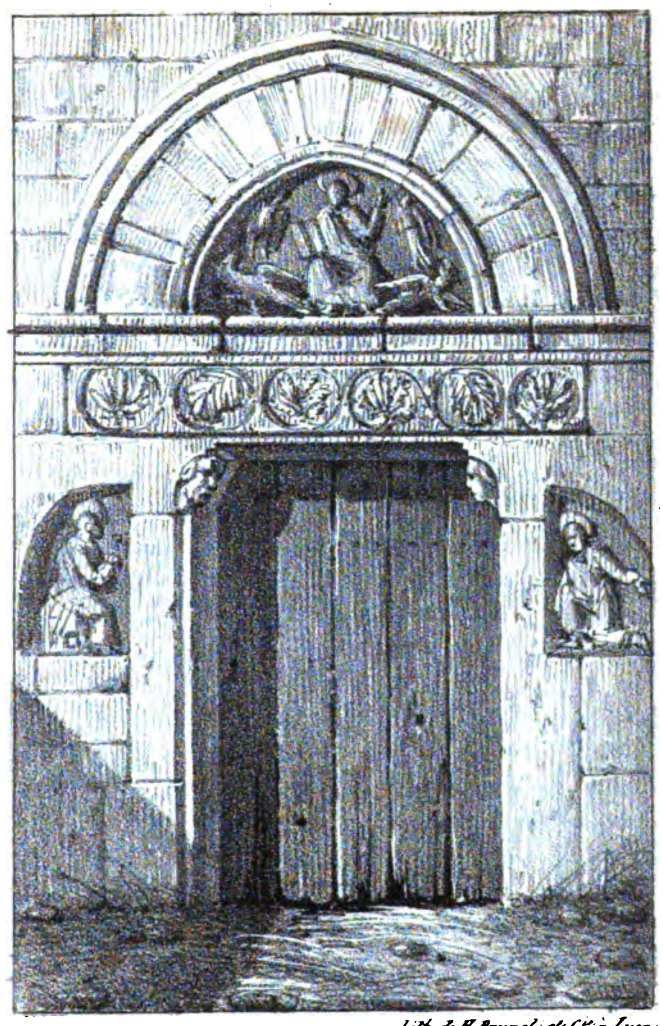
La campagne, comme dans tous les environs de Montpellier, est couverte de vignes, d'oliviers, de maisons de campagne; on traverse la rivière de Salaison, sur le pont et près de la ferme ou *mas* de ce nom. La route qu'on laisse à gauche conduit à Sommières. Le terrain s'élève; on gravit le Mont-Regret, dernier point de cette route, d'où l'on aperçoit Montpellier. Cette élévation tient au Montauberou, et se prolonge jusqu'à l'étang. On arrive, après avoir traversé la Cadoule et laissé l'Hairargues à sa droite, au relais de Colombiers (*Couloumbiés*), qui ne fait qu'une commune avec Baillargues. Ce dernier village est le plus ancien; il a donné naissance au savant jurisconsulte Pierre Rebuffy, mort en 1557.

On traverse à mille toises la rivière de Berange et le village de St-Brés, et laissant à droite celui

de Valergues, on arrive à Lunel-Viel. Ce village touche à la route par une maison de campagne et quelques maisons. A l'extrémité se voit une pierre tumulaire à beaux caractères entourés de festons élégans ; elle a été trouvée dans les environs avec quelques autres. On n'a plus que quinze cents toises à parcourir jusqu'à Lunel ou Lunel-la-Ville. La route a toujours suivi, en s'en rapprochant plus ou moins, la direction des collines qui s'adossent aux Cévennes. A droite et jusqu'à l'étang règne une vaste plaine.

Fouquet de Lunel, troubadour, était sans doute né dans un des deux endroits qui portent ce nom. Il écrivait au milieu du treizième siècle. On a de lui sept pièces où l'on trouve quelques éclaircissemens sur sa vie, et des détails curieux sur les mœurs de son temps ; il était extrêmement dévot à la Vierge, qu'il chanta sous le nom de Gerson ; mais il portait dans cette dévotion des idées galantes et romanesques ; il répondait aux plaisanteries du comte de Rhodès : « Si le « comte peut quitter sa vilaine et noire maîtresse, « et s'il cesse de mal parler de ma Gerson, nous « serons tous heureux. »

Dans la marche étonnante, entreprise après la bataille de Moncontour, par l'amiral de Coligni, pour aller au-devant des secours qu'il attendait d'Allemagne, l'armée des princes, surprise au Crez par la garnison de Montpellier, y perdit



Lith. de H. Brunel et Cie à Lyon.

Portail de l'Eglise de Maguelonne.

quatre-vingts chevaux; le lendemain, une nouvelle attaque lui fit perdre cent trente hommes à Colombiers et à St-Brés. L'amiral, furieux, fit raser le château du Crez, et vint mettre le siége devant Lunel. St-Christol y commandait avec cinq cents hommes de garnison; sa résistance força l'amiral à lever le siége au bout de sept jours, après y avoir perdu cinq cents hommes. L'armée protestante brûla, ravagea tout sur son passage, par la crainte d'être poursuivie. Les environs de Lunel furent encore désolés en 1575, pendant le séjour qu'y fit le maréchal Damville, alors à la tête des religionnaires. Le duc d'Uzès, avec sept ou huit mille hommes, était de l'autre côté du Vidourle. Les deux armées restèrent un mois en présence, à deux lieues l'une de l'autre, sans entreprendre autre chose que quelques escarmouches. Le duc d'Uzès décampa le premier et se retira vers Avignon.

St-Just était gouverneur de Lunel en 1621; il reçut de l'assemblée religionnaire de Nîmes, qu'on nommait le Cercle, l'ordre de faire démolir toutes les églises, les clochers, les couvents. Il résista long-temps, pour éviter aux catholiques les vexations et les outrages qui accompagnaient partout ces démolitions; mais, obligé de céder, il assembla les catholiques, leur témoigna son regret de cette commission, et leur conseilla de mettre les prêtres et les religieux en sûreté; ce qu'ils firent.

L'armée royale s'avançait pour faire le siége de Montpellier; Lunel reçut un renfort de huit cents hommes, malgré lequel il capitula le sixième jour. La garnison devait sortir avec l'épée seulement et les bagages. Cette capitulation n'empêcha pas les troupes royales d'en massacrer quatre cents et de piller les bagages. Pendant ce temps le feu prenait aux poudres dans le camp, et faisait sauter une compagnie du régiment de Piémont. On voulut mettre à couvert le reste des poudres sous les voûtes du couvent des Cordeliers; une des charrettes prit feu, fit sauter une maison voisine, et boucha l'unique porte que l'on eût conservée. La confusion fut extrême, et dura jusqu'à ce qu'on eût démoli l'une des portes murées.

Les fortifications de Lunel furent rasées en 1632 par les ordres de Richelieu, en même temps que celles d'un grand nombre d'autres petites places.

Lunel a cinq mille cinq cents habitans, et s'accroît tous les jours. Le commerce des vins et des eaux-de-vie est très considérable; on porte à huit cents mille francs par an le produit de la distillation. Le vin muscat, aujourd'hui si connu de Lunel, se recueille à trois lieues de cette ville, au nord de la route de Montpellier, à trois quarts de lieues, et dans le territoire de Lunel-Viel, sur la côte du Mazet. Ce Mazet ou petit Mas appartenait en 1730 à l'abbé Bouquet; il apporta de

tels soins à la culture de ses vignes, à la manière de faire son vin muscat, qu'il passait pour avoir un secret particulier, et l'on fut bien étonné de trouver à sa mort, en 1780, la note suivante dans ses papiers : « *Maturité et propreté*, voilà « tout mon secret pour faire l'excellent vin mus« cat. » Ce secret a été retrouvé par le propriétaire actuel, M. Gauthier, qui a doublé l'étendue de la propriété primitive de l'abbé Bouquet; il fait jusqu'à quatre cueillettes, en ne prenant successivement que le raisin bien mûr. La propriété distinctive du vin muscat de Lunel est de conserver le goût du fruit en vieillissant. Ce muscat, produit par un seul cru, n'est qu'une bien petite partie du vin de Lunel. La récolte de cette commune, en 1823, s'est élevée à cinquante-deux mille hectolitres.

La caserne de Lunel, qui pouvait contenir six cents hommes et trois cents chevaux, vient d'être rétablie comme caserne d'infanterie seulement.

Lunel doit la prospérité de son commerce au canal qui joint le canal latéral à l'étang de Mauguio. Le canal de Lunel était navigable, dès le règne de Philippe-le-Bel, jusques au port de la Pérille à deux mille deux cents mètres de la ville. Une compagnie dont les héritiers le possèdent encore, le conduisit en huit ans, à partir de 1719, jusqu'à la ville, tel qu'il existait encore en 1823. On y fait de nouveaux travaux pour le rendre navigable à de plus grosses barques.

La route sépare le faubourg, de la ville. Elle passe sous le jardin du collége, le seul édifice un peu remarquable.

Un chemin de deux mille toises, sablé, très commode, conduit de Lunel à Massillargues, en latin Massilii Arva. *Arva* ou *Ager* est évidemment le radical de la terminaison *argues*, si commune dans cette contrée. Massillargues est le seul endroit du département de l'Hérault où se célèbrent des courses de taureaux, souvent dangereuses, mais privées de cet air de noblesse et de grandeur qui fait pardonner ce barbare plaisir aux Espagnols.

Massillargues a vu naître Daniel Encontre, doyen de la faculté de théologie protestante de Montauban. Versé dans la langue hébraïque, il professa le grec, le latin, l'italien, la littérature française avec le plus grand succès, et cependant le but principal de ses travaux était les mathématiques. C'est comme mathématicien qu'il fut principalement connu. A la science la plus profonde, Daniel Encontre joignait les qualités les plus aimables, les vertus les plus douces. Il n'est pas un de ses nombreux élèves qui ne garde un tendre souvenir à sa mémoire. Son fils est professeur à Montauban. Massillargues est aussi la patrie du lieutenant-général Vignoles, ancien préfet de la Corse, conseiller-d'état, député, dont la loyauté, la modération et les talens ne se sont

démentis dans aucune de ses places jusqu'à sa mort, arrivée en 1824.

Massillargues, fortifié comme l'étaient les bourgs et les villages, soutint un siége de trois jours en 1622.

Un chemin sur les bords du Vidourle conduit, en le remontant, au pont dit Lunel, quoiqu'il en soit à demi-lieue. L'auberge que J. J. Rousseau citait comme l'une des meilleures de l'Europe, n'existe plus. Sur le Vidourle est un moulin assez pittoresque; à quelque distance au-dessus est un reste de pont romain.

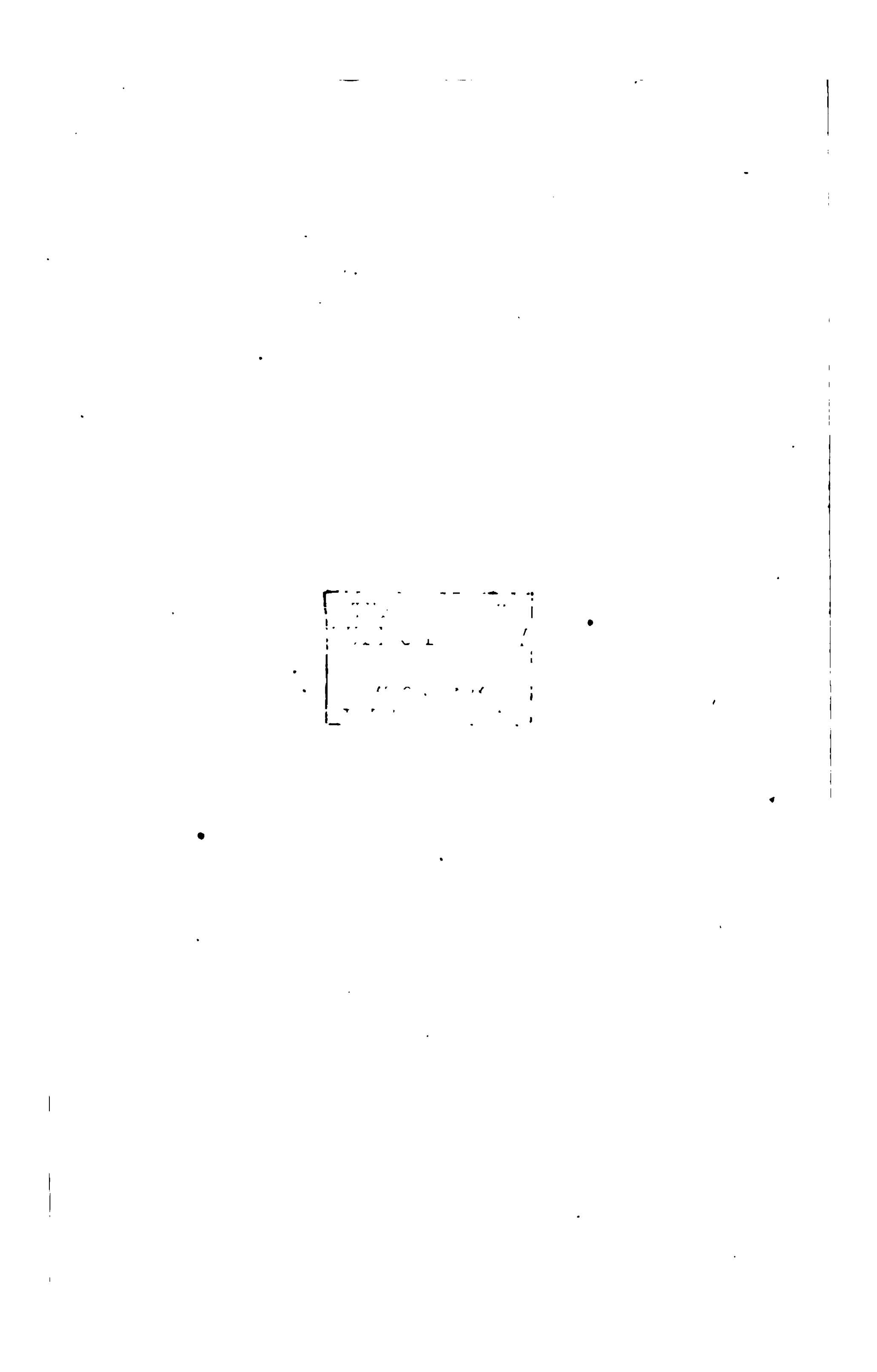
Si vous évitez, comme moi, de revenir sur vos pas, vous me suivrez de Lunel à Sommières, dont je ne vous parlerai cependant pas, puisque cette ville appartient au département du Gard. Je n'ai rien à vous dire de Vérargue et de Boisseron, que vous traverserez, non plus que des villages que vous laisserez de côté, si ce n'est que St-Christol, à votre gauche, fournit un fort bon *vin de bouche;* mais au retour, faites une halte à Restinclières, et ne manquez pas de visiter entre Sussargues et Beaulieu des monumens druïdiques découverts par M. Delmas, sur la haute colline de Regagnac : ce sont d'anciens tombeaux aujourd'hui remplis de terre, du milieu desquels s'élèvent, comme dans des vases, des genêts et des romarins; et des tertres ou des têtes de rochers, élevés en plateaux larges et unis. Un de ces pla-

teaux s'élève au-dessus des autres, et présente de loin l'aspect d'une tour. On regarde ce lieu comme un sanctuaire des druïdes. A une lieue et demie au nord-ouest de Beaulieu se trouve Montaud, près duquel existait le château de Montlaur. Le duc de Rohan, qui voulait assurer la communication de Montpellier aux Cévennes, vint assiéger Montlaur, défendu bravement par le seigneur de ce nom; après avoir fait une brèche suffisante, l'assaut fut tenté le samedi-saint, 26 mars. Les assiégeans furent repoussés, la brèche élargie. Le seigneur de Montlaur demanda le lendemain à capituler. Pendant qu'on parlementait, quelques officiers religionnaires, qui étaient auprès du mur, l'escaladent et tuent quelques paysans sans défense. Le seigneur de Montlaur se retire dans deux tours, avec ses gens, s'y défend encore deux jours et se rend à discrétion. Rohan le fit prisonnier de guerre avec treize hommes de sa troupe, tout le reste fut massacré ou pendu, au nombre de soixante et dix, parmi lesquels il y avait plusieurs ecclésiastiques et gentilshommes. Le château fut pillé et rasé par les religionnaires du voisinage qui empêchèrent les parens des morts de les enterrer; en sorte que la plupart furent mangés des chiens.

On trouve Castries à huit mille mètres de Restinclières. Dans le bois de Villemagne, appartenant à cette commune, on reconnaît des restes

de murs, des puits creusés dans le rocher et des débris nombreux de tuiles et de briques antiques, ainsi que des tombeaux taillés dans le roc. Un habitant a trouvé, dans un de ces tombeaux, des ossemens et beaucoup de pièces de monnaie qu'il a vendues, sans qu'on ait pu les retrouver. On assure qu'un habitant de St-Drézéri, dont le territoire donne de fort bon vin rouge, a fait sauter, il y a quelques années, d'un coup de hache, en abattant un chêne-vert, une médaille de verre représentant Isis; le nom est sur le front de la déesse; on lit dans le corps de la médaille le nom de Laïs et deux lettres liées; à la partie supérieure est une petite ouverture qui prouve qu'on la portait au cou. Castries possède un monument moderne digne d'attention : c'est un aqueduc de sept mille mètres qui porte les eaux de la Cadoule dans le village. Un rocher percé dans une longueur de quatre cents mètres permet à un homme de marcher debout sur l'aqueduc. Plus près du village, et sur une étendue de mille mètres, les eaux sont portées par des arceaux en pierres de taille dont la hauteur, qui varie suivant l'inégalité du terrain, est en général de dix-neuf mètres cinquante centimètres. Leur ouverture est de neuf mètres soixante-quinze millimètres. Le plan de cet aqueduc est de Riquet. On rejoint à Salaison la route de Montpellier à Nîmes.

Une des promenades les plus agréables des environs de Montpellier est celle des bords du Lez, en le remontant de Castelnau, près de ce village; et sur la rive gauche sont les ruines de Substantion. Ce nom vient, dit-on, du mot celtique *Sostatio*. Cette *Mansion*, portée sur les itinéraires, ne présente plus que des amas de pierres, des débris de tuiles et de briques romaines, un reste de mosaïque grossière, des fragmens de meules de lave, des morceaux de poterie rouge et une partie des fondations d'une ancienne église qui renferme encore beaucoup de sépultures. La ville était bâtie sur trois élévations à pic sur le Lez; de l'autre côté de fortes murailles la défendaient. On reconnaît encore les restes du pont fort étroit sur lequel passait la voie romaine militaire, appelé *Domitia*, sans doute de Domitius qui soumit les Volces. Elle fut rétablie sous Auguste, dix-neuf ans avant l'ère chrétienne. Ses traces ont été fort bien reconnues depuis le Vidourle jusques à la Vérune, avec de très légères interruptions. Près du hameau du Crez on lui trouve toute sa largeur primitive qui était de cinq toises. Deux pierres milliaires sont engagées dans les murailles de l'église de St-Martin de Crez; une troisième est dans l'église de St-Annéz. Cette route portait dans toute sa longueur le nom de *cami de la Mounéda*, le chemin de la Monnaie, soit qu'elle le dût au passage des




Lith. de H. Brunet et Cie. à Lyon.

Montpellier de la route de Toulouse.

deniers publics, ou que ce nom fût la corruption de via munita ou militaris. Au-delà de la Vérune, on trouve la trace de deux voies romaines presque parallèles; l'une appelée vulgairement chemin de la reine Juliette, que je ne puis faire venir de Brunehaut, malgré tout mon respect pour les étymologies. On prétend, sans plaisanterie, que *Julieta* ou *Chilieta* vient de *Brunahildis*, par la suppression des deux premières syllabes et l'arrangement des deux dernières. Quoi qu'il en soit, cette voie est appelée, dans le vieux *compois*, le chemin Romieu vieux; l'autre, plus nouvelle, s'appelle encore *lou cami Roumiou*.

Le *Mas de rous* et les environs de St-Brés, offrent des restes antiques d'un assez grand intérêt explorés avec soin par M. Artaud, comme tous ceux des environs.

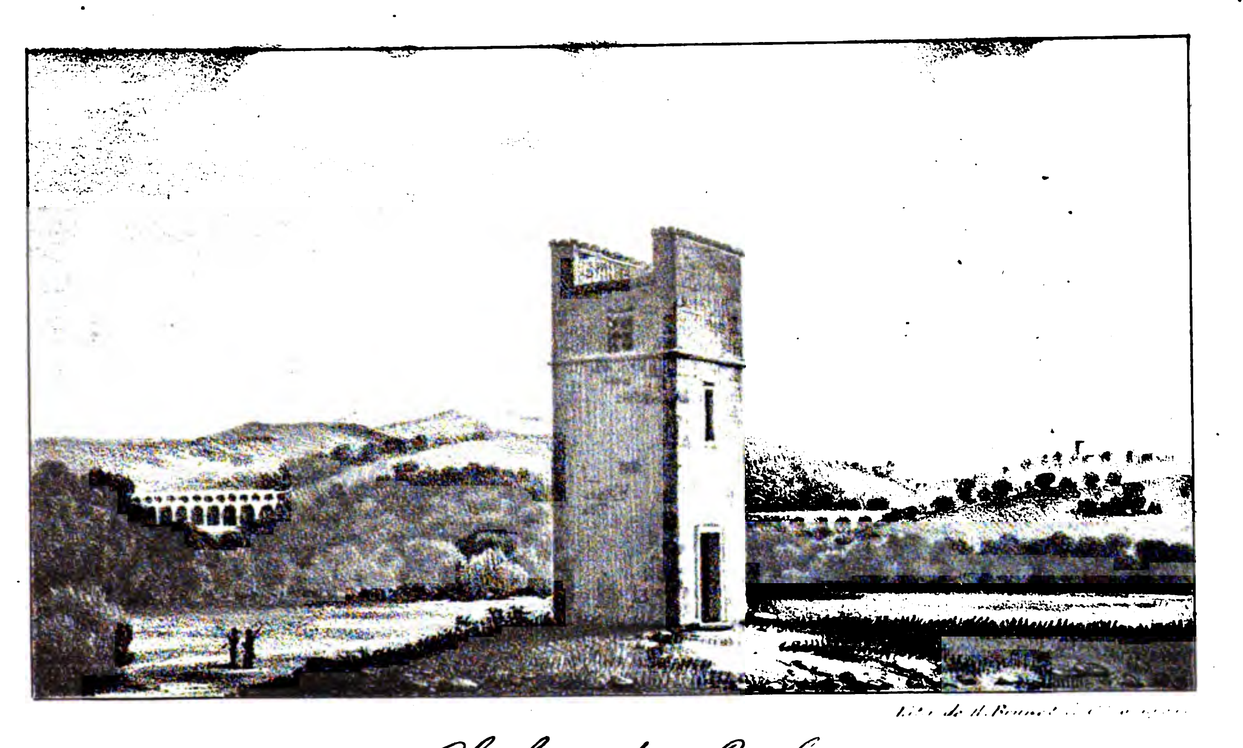
L'un des points où se rencontrent le plus fréquemment des fragmens de mosaïque, est une maison abandonnée, appelée le Mas du diable, sur le chemin de Substantion, à Clapiers. Ce misérable village, assiégé par l'amiral de Châtillon en 1621, fut pillé malgré la capitulation, et le curé fut précipité du clocher.

Si l'on veut de l'ombrage et de la fraîcheur, il faut se hâter de regagner la rive droite du Lez. Elle offre des endroits délicieux, et lorsque le chemin s'élève sur les rochers, on est dédommagé par une vue de la plus grande beauté. Les bois

de chênes-verts, le joli vallon de la Valette, les arceaux de l'acqueduc, le pittoresque village de Montferrier, des bouquets de pins et des fabriques nombreuses forment un paysage admirable couronné par le pic de St-Loup.

La Valette offre de très beaux points de vue, des plantations agréables, des ombrages frais, de beaux bâtimens, un grand atelier de teinture. La route de St-Hippolyte, qui traverse cette propriété, va joindre, sous Montferrier, la rive droite du Lez ; elle ne franchit cette rivière qu'un peu plus loin.

Le village et le château de Montferrier sont bâtis sur le cratère d'un ancien volcan. Les constructions et la culture en ont dénaturé la forme primitive; elle a cependant été bien reconnue. Cette petite montagne basaltique est isolée au milieu d'un sol entièrement calcaire secondaire; elle paraît seulement se continuer vers la colline volcanique de Valmahargues qui en est à deux mille toises à l'ouest. La forme de l'éminence de Montferrier est un cône tronqué, dont les côtés sont plus ou moins escarpés. On en fait facilement le tour en une demi-heure. Son élévation est de près de douze mètres au-dessus de la place du Peyrou, et de quarante et un mètres au-dessus de la mer. Le château placé, du côté du Lez, a des terrasses qui descendent jusqu'au grand chemin. Le parc est sur la rive gauche.



Colombier de Lavalette.

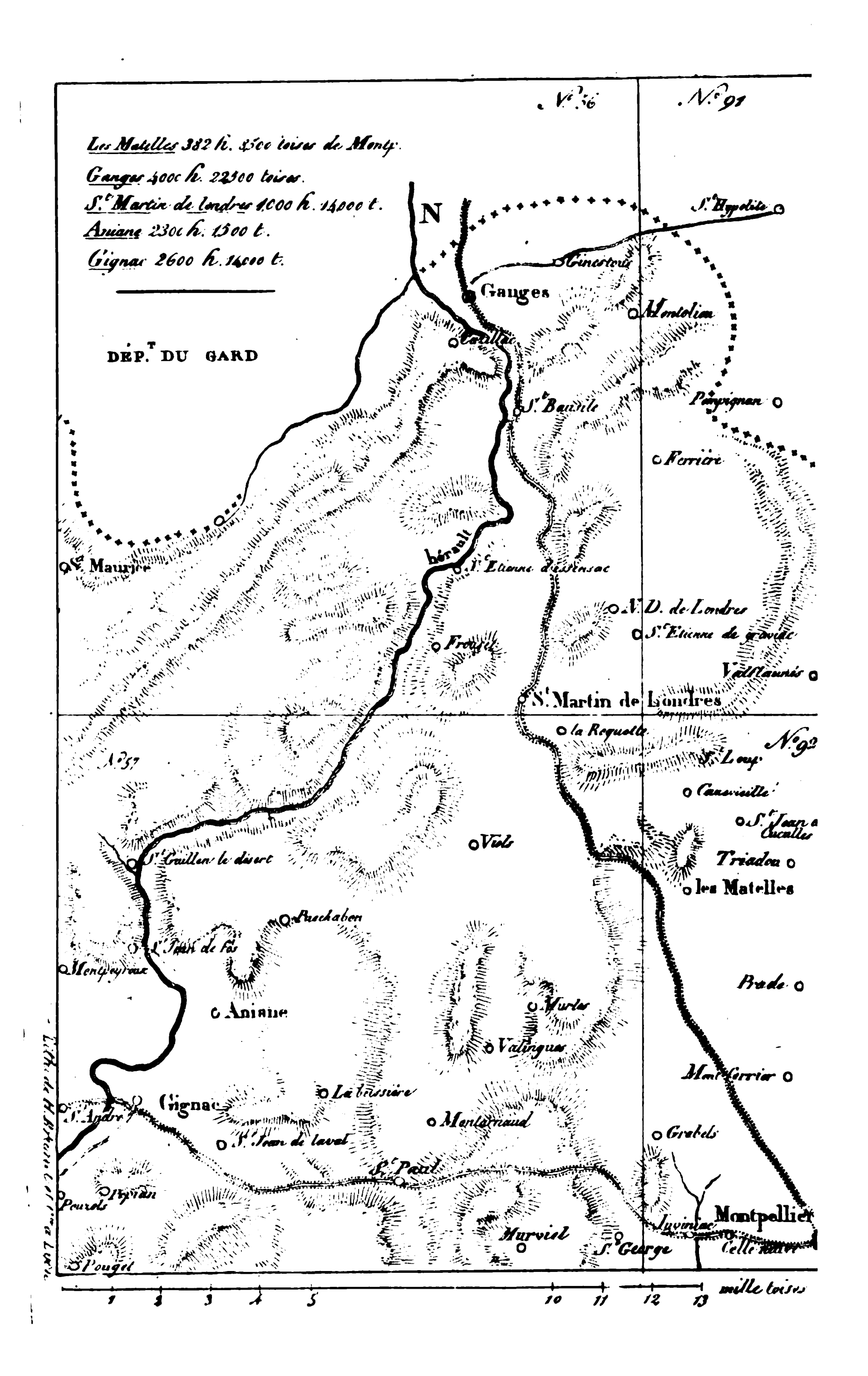
On peut se proposer un double but en poussant jusqu'à la source du Lez, puisqu'on peut voir le château de Restinclières. Cette propriété fort remarquable dans son état actuel, serait susceptible de devenir le Morfontaine du midi, par l'abondance de ses eaux. La source du Lez est dans son territoire; les rochers sont moins élevés que ceux de Vaucluse, mais le bassin qui fournit l'eau est bien plus vaste, et la chute de la digue, établie à la source, offre une cascade bien plus agréable que celle des basses eaux de la Sorgue. La digue sert à un moulin à blé. Le cours du Lez, de huit mille toises environ, fait aller au moins vingt usines, et se termine par le canal de Grave autrefois si utile.

La source de St-Clément n'offre rien de bien remarquable; visitez plutôt la jolie maison de campagne de Fonfroide, et remarquez bien au retour la belle vue de Montpellier, des étangs et de la mer, que vous aurez du haut de la montagne qui sépare le bassin de la Valette de celui de Montpellier.

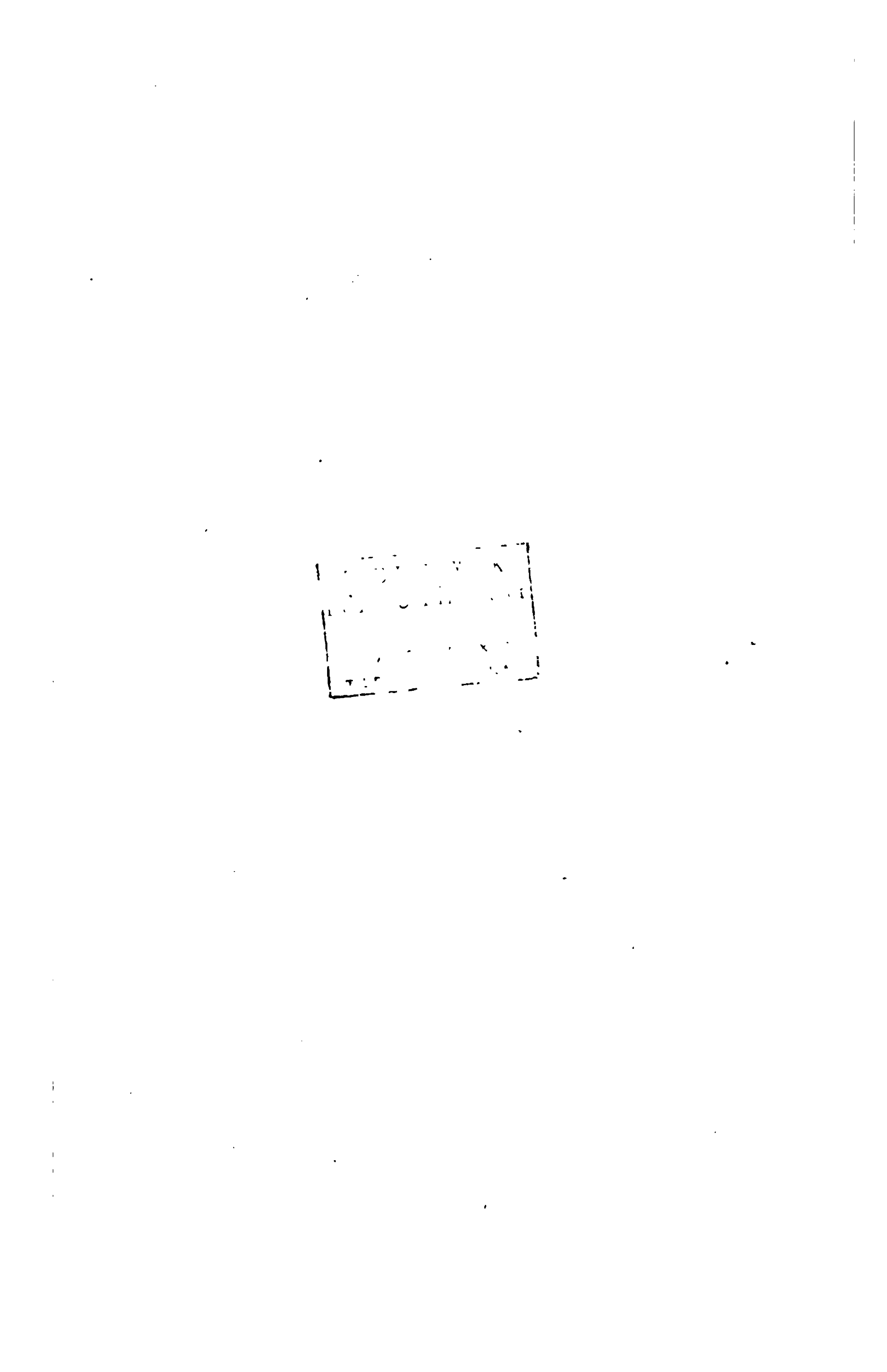
Une excursion beaucoup plus longue est celle de Ganges. La route passe devant l'hôpital général, elle en longe les bâtimens. Une plaine riche et bien cultivée se termine par une colline couverte d'oliviers, suivie d'une *garrigue;* on

nomme ainsi une friche ou lande, dans laquelle ne viennent que quelques arbustes, dont les principaux sont le chêne à vermillon, la bruyère commune, le genêt épineux, différentes espèces de cistes et des plantes aromatiques.

Le terrain devient de plus en plus stérile jusqu'au plateau sablonneux de St-Gely-du-Fesc; après ce village la garrigue recommence. On passe près des Matelles, chef-lieu de canton, autrefois fortifié, puisqu'il fut démantelé par Rohan en 1622. C'est la patrie du sculpteur Granier, envoyé à Rome par Louvois et qui travailla pour Versailles, à son retour. Nous avons depuis St-Gely, à notre gauche, le bois de Valène, dans lequel on trouve beaucoup d'insectes et de plantes. Nous quittons la route pour gravir à notre droite le Puy ou pic de St-Loup. Cette montagne, qui n'est qu'un prolongement des Cévennes, est beaucoup plus élevée que celles qui l'entourent, ce qui la fait de loin paraître absolument isolée. Elle a cinq cent cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer. A son sommet est la chapelle de même nom, autrefois desservie par un ermite. C'est le but d'une *bàouta*, *bota* ou *vota* de tous les environs : ce mot désigne une fête votée comme le mot vogue du Lyonnais. Celle de St-Loup consiste en une procession de cinq à six mille personnes des environs, et quoique la montagne soit âpre et difficile à gravir, l'honneur



N.° 56
N.° 91
Les Matelles 382 h. 4500 toises de Montp.
Ganges 4000 h. 22500 toises.
S.t Martin de londres 1000 h. 14000 t.
Aniane 2300 h. 1500 t.
Gignac 2600 h. 14000 t.
N
DEP.T DU GARD
S.t Hypolite
Ginestous
Ganges
Montolieu
Cazillac
S.t Bauzile
Pompignan
Ferrière
hérault
S.t Maurice
S.t Etienne d'issensac
N. D. de Londres
S.t Etienne de gravière
Frouzet
Valflaunès
S.t Martin de Londres
la Roquette
N.° 57
N.° 92
S.t Loup
Cazevieille
S.t Jean de Cuculles
Viols
S.t Guillem le désert
Triadou
les Matelles
Puechabon
S.t Jean de Fos
Montpeyroux
Prade
Aniane
Murles
Valinques
Montferrier
Gignac
La boissière
S.t André
Montarnaud
Grabels
S.t Jean de laval
S.t Paul
Popian
Pouzols
Montpellier
Juvignac
Murviel
S.t George
Celleneuve
Pouget
1 2 3 4 5 10 11 12 13 mille toises



de porter, pieds-nus jusqu'à la chapelle, une croix pesante, ne manque pas d'attirer l'envie. Toutes les botas se terminent par des danses et par des festins, où l'intempérance est telle, que malgré la très grande habitude, bien des paysans succombent à l'ivresse. Du côté du nord, la montagne est coupée à pic sur une élévation de trois cents pieds. A voir la partie voisine, qui offre le même aspect, la même disposition de couches renversées, on croirait facilement qu'elle en a été séparée par quelque énorme bouleversement. La vue s'étend sur Lunel, Montpellier, la chaîne des Gévennes, celle des Sérannes, les Étangs et la mer. Derrière le pic de St-Loup, le terrain s'améliore, et l'on se trouve bientôt dans le vallon assez frais de St-Martin de Londres. Près de cent ouvriers de ce bourg, occupés à la préparation et fabrication de la soie, produisent vingt-une à vingt-deux mille paires de bas chaque année.

On laisse à droite le village de Notre-Dame de Londres; la route se rapproche de l'Hérault; on arrive à St-Bauzile-de-Putois, qui paraît avoir été habité par les Romains: on y trouve des médailles et des urnes cinéraires. A deux cents toises, l'Hérault se précipite entre les rochers. Dans un lieu voisin, d'une nature sauvage et pittoresque, appelé le Roc-de-Thaurac, est l'ouverture de la grotte, ou *Bàouma de las Doumàï-*

selas ou des fées. On dit qu'elle servit de refuge, dans les guerres de religion, à quelques protestans persécutés, qui n'y vivaient que de racines et des chèvres qu'ils enlevaient aux bergers. Devenus des espèces de sauvages, ils inspirèrent dans les environs une terreur qui ne manqua pas d'en faire des sorciers et des fées; encore aujourd'hui les contes populaires de la contrée en sont remplis. Je ne puis donner aux curieux un guide plus sûr et plus agréable que Marsollier, pour visiter cette grotte qui porte aussi le nom de Ganges ; sa description, que j'abrège de plus de moitié, pouvant convenir, avec de très légères différences, à toutes les autres grottes, je me bornerai à les désigner. Les dimensions varient seules, les accidens sont semblables, et l'aspect est le même.

« On a beaucoup cité ces antres souterrains connus sous le nom de grottes ou baumes; on a même pénétré dans le sein de plusieurs; mais souvent les difficultés qui accompagnent ces voyages, ont refroidi la curiosité des observateurs instruits, et l'on s'est contenté de voir celles dont l'accès était le plus facile. Cependant on a remarqué que les plus belles étaient précisément celles où l'on arrivait avec le plus de peine, où l'on descendait avec le plus de dangers.......

« Nous nous mîmes en marche le mercredi 7 juin 1780, pour cette expédition souterraine.

Nous n'eûmes d'abord que de la fatigue; il faut gravir, car on ne peut pas dire monter, pendant près de trois quarts d'heure. Le soleil, la réverbération des roches, les sentiers tracés seulement par les pieds des chèvres, les cailloux qui roulent, les flambeaux, les cordes, les provisions (chacun en porte sa part) ; tout cela ajoute encore à la difficulté de la marche.......

« Au milieu de la montagne, on s'arrête au mas de la Coste...... Sur le haut du roc s'élève un petit bois de chêne-vert, qui offre un ombrage agréable, et protége de son ombre mystérieuse l'ouverture de la caverne.

« Elle présente la figure d'un entonnoir; le haut peut avoir vingt pieds de diamètre, et sa profondeur peut être de trente pieds. Cette ouverture est tapissée délicieusement par des arbres, des plantes, des vignes sauvages avec leurs raisins, et semble vouloir faire regretter l'aspect de la nature qu'on va quitter pour s'enfoncer dans de sombres abîmes.......

« Une corde tendue, et accrochée à un rocher, nous permit de descendre en nous y tenant fortement, jusqu'à l'endroit où l'on fit tomber une échelle de corde qui se trouva assez solidement établie. Cette difficulté vaincue, nous nous sommes trouvés à l'entrée de la première salle; cette entrée va en descendant; elle est couverte de capillaires. A droite est une espèce d'antre qui ne mène pas loin.

« En face se voient de magnifiques piliers, ayant la forme de palmiers alignés, et formant galeries; ces piliers peuvent avoir trente pieds de haut.......

« C'est dans cette première salle, séparée en deux par ces piliers, que l'on allume des feux, que l'on déjeûne, et que l'on renonce pour long-temps à la clarté du jour.

« On entre dans la seconde salle par un passage fort étroit, où le corps ne peut passer que de côté.......

« Cette seconde salle est immense : vous voyez surtout, à gauche en montant, un rideau d'une hauteur qu'on ne peut mesurer, parsemé de brillans, plissé avec grâce, et touchant la terre de sa pointe, comme s'il avait été drapé par le plus habile artiste....; des cascades pétrifiées, blanches comme l'émail, d'autres jaunâtres, qui semblent tomber sur vous en vagues amoncelées; plusieurs colonnes, les unes tronquées, d'autres en obélisques; la voûte chargée de festons et de lances, les unes transparentes comme du verre, les autres blanches comme de l'albâtre; des cristaux, des diamans, de la porcelaine, assemblage riche et bizarre, qui contribue encore à retracer ces fictions, amusemens de notre enfance.

« En continuant sur la gauche, on passe dans une troisième salle assez large, et surtout fort longue; sa forme est celle d'une galerie tournante;

On y marche assez long-temps; on s'arrête pour entrer sous une petite voûte très écrasée, où l'on ne peut marcher que courbé; on appelle cela le *four*, à cause de sa forme ronde et basse; ce four a deux issues. Les congellations y sont blanches, grainues, et ressemblent, à s'y méprendre, à des dragées de toutes sortes de formes.......

« On laisse sur la droite un second four moins curieux, et on entre dans une salle assez grande, où l'on ne voit que des rochers renversés, brisés, roulés, suspendus, qui annoncent des convulsions violentes dans le sein de la terre. Tout est triste et lugubre. Nous arrivâmes enfin à l'endroit où M. Lonjon avait fait jouer la mine.

« Le passage est étroit; l'on ne peut y entrer qu'en rampant. Ce trou conduit à une petite pièce où peuvent se réunir une douzaine de personnes.

« Derrière trois piliers se trouve un réservoir dont l'eau était sale et bourbeuse; une quantité prodigieuse de chauves-souris habitait avec nous ce petit espace. Contre les rochers nous observâmes plusieurs cristallisations sous la forme de plantes; elles étaient blanches, brillantes, et contrastaient merveilleusement avec le fond noir sur lequel elles étaient appliquées. Cette salle était ouverte par le côté opposé à celui où nous étions entrés. L'on n'apercevait devant soi qu'un espace dont l'œil ne pouvait mesurer les dimensions, et, pour y parvenir, aucune espèce de route qu'un

rocher à pic de cinquante pieds; c'était là le premier escalier par où il fallait descendre. L'échelle de cordes est déployée, accrochée à une stalactite; on s'encourage, on regarde, on recule; un précipice terrible s'offrait de tous côtés. Une pierre jetée mettait un temps considérable à descendre; on l'entendait ensuite sauter et rouler de rochers en rochers; puis on ne l'entendait plus. Une seule distraction, un étourdissement, pouvait décider de la vie de l'observateur.......

« Un paysan de Ganges, aussi adroit que courageux, est le premier qui se hasarde. M. Brunet le suit. On n'apercevait plus, au bout de trois toises, celui qui descendait; le temps qu'il y mettait paraissait énorme, Le rocher cessait tout-à-coup à vingt pieds, et l'échelle, sans soutien, vacillait et tournait sur elle-même. Le silence profond, la faible lueur qui diminuait l'obscurité sans la dissiper, l'effroi que cause cette solitude profonde, le bruit inquiétant de quelques stalactites brisées qui tombaient de la voûte et roulaient de rochers en rochers; tout contribuait à donner à notre voyage un air imposant, qui tenait de l'aventure. Il est possible que l'ame s'exagère ses propres sensations, mais je rends celles que nous éprouvions alors, et nous nous le sommes avoués plusieurs fois depuis. »

Marsollier peint ici la cruelle situation où le plaça l'espèce d'évanouissement qui le prit à moitié de l'échelle.

« Nous promenâmes nos regards sur un espace immense, enrichi, couvert de stalactites et de stalagmites de toutes les formes, d'une blancheur éblouissante; mais il y avait encore plus de cinquante pieds jusqu'en bas. Des rochers escarpés, unis, où le pied ne pouvait se soutenir, où la main ne pouvait s'accrocher, ne laissaient entrevoir qu'une mort certaine au téméraire qui voudrait se hasarder à y descendre....... Enfin, nous nous décidâmes, quoique à regret, à remonter cette fatale échelle.... »

Marsollier décrit une autre petite grotte sur le chemin de St-Bausile à Ganges, puis les préparatifs d'une nouvelle expédition.

« Le Pas-du-Diable se présenta; c'était l'endroit où nous avions été arrêtés, et que nous avions ainsi nommé, à cause du danger qu'il offre; en effet, malgré tout le travail qu'on y avait pu faire, ce passage n'avait que la place du pied. Un rocher qui avance gêne les genoux pour enjamber; un précipice est derrière; il faut marcher de côté sur ce plan incliné, les pieds tout-à-fait en dehors. Nous n'y avons jamais vu passer les autres sans effroi.

« Cette difficulté surmontée, on admirait un pilier transparent de vingt-cinq pieds de haut, blanc comme l'albâtre, tout formé de choux-fleurs, posés les uns sur les autres, en diminuant toujours et formant pyramide : là un nouvel obs-

tacle nous attendait, il fallait descendre; le plan était incliné, l'échelle ne pouvait servir; un précipice était en bas, le terrain était glissant; il s'agissait de tomber très droit, sans cela on risquait de se perdre dans un trou profond, ou de se briser contre des rochers...... On fit couler en bas une pièce de bois pour alonger le terrain, et c'était sur ce seul appui qu'il fallait se laisser glisser directement, en se tenant par la main gauche à une corde à laquelle on s'accrochait de son mieux...... Arrivé sur cette pièce de bois, une stalactite brisée, d'un pied de diamètre, est l'endroit sur lequel on peut commencer à se croire en sûreté.....

« De ce pilier on descend enfin sur une place solide où l'on peut marcher, sinon avec aisance, du moins avec sûreté; chaque pas attirait un nouvel éloge.

« Un autel, blanc comme la plus belle porcelaine, haut de trois pieds, d'un ovale parfait, avec des marches régulières, fut le premier objet qui nous frappa. La table de cet autel est d'un émail éblouissant, en feuilles posées les unes sur les autres comme des feuilles d'artichaut.

« Plus loin sont quatre colonnes torses, jaunâtres, mais transparentes en plusieurs endroits, malgré leur grosseur; quatre hommes ne peuvent les embrasser. Leur hauteur ne peut s'ap-

précier; nous avons supposé qu'elles touchaient la voûte; cependant nous n'avons pu nous en assurer.

« La salle est grande comme la moitié de Ganges. Nos yeux ne pouvaient en mesurer l'élévation ni la profondeur; nous apercevions des cavités où l'industrie humaine ne pouvait nous faire pénétrer. Assis sur cet autel, nous étions entourés d'une quantité si prodigieuse d'objets, qu'elle nous plongeait dans une admiration muette et stupide; entr'autres.........; un obélisque aussi haut qu'un clocher, terminé en aiguille, parfaitement rond, de couleur roussâtre, ciselé dans toute son élévation et dans les proportions les plus exactes; des masses aussi grosses que des églises, tantôt en forme de cascades, tantôt imitant des nuages; des piliers brisés en toutes directions et couverts d'un émail en ramifications; des choux-fleurs, des dragées, tout ce que le hasard peut offrir de combinaisons bizarres et variées......

« Une des merveilles de cette grotte est une statue colossale posée sur un pied d'estal, représentant une femme qui tient deux enfans. Ce morceau serait digne du plus grand souverain de l'Europe, si, hors de la place où il est, il conservait la forme que nous lui avons trouvée très distinctement et sans nous faire la moindre illusion.

« Partout des franges, des rideaux, des enduits d'émail et de cristal, des dentelles, des rubans si délicatement travaillés, qu'il faut savoir que jamais l'homme n'a pénétré dans ces régions, pour croire que ce n'est pas un ouvrage de l'artiste le plus habile.

« Cette salle est ronde; on pourrait la comparer à une basilique entourée de chapelles plus ou moins élevées. Le milieu est un dôme dont on ne peut déterminer l'élévation, et nous avons évalué, parce que nous avions descendu, qu'elle était d'environ cinquante toises......

« De toutes parts nous apercevions l'échelle de corde; et descendus au plus bas, ce qui ne se fit encore qu'avec des cordes passées sous les bras et beaucoup de peine, nous n'osions regarder l'endroit par où il fallait remonter, tant la distance nous paraissait énorme et la hauteur effrayante.......

« Les flambeaux qui finissaient nous avertirent de partir; ce fut à regret. Qu'on ne croie pas ceci le langage de l'enthousiasme, nous osons l'assurer: on peut y passer un jour entier sans avoir le temps de tout voir. La description de la grotte d'Antiparos, qu'on a crue fabuleuse dans M. de Tournefort, et qui n'est qu'exagérée d'après les voyages intéressans de M. le comte de Gouffier, est une faible image de la grotte de Ganges.......

« Le chemin pour remonter est beaucoup plus

facile; d'ailleurs, à présent, les fiches de fer sont posées. Avec une échelle de cordes bien faite, d'autres cordes encore pour les endroits difficiles, on peut sans crainte pénétrer partout. Je crois bien qu'on peut trouver dans le sein de la terre une grotte aussi belle; mais je suis persuadé qu'il est impossible d'en trouver une qui la surpasse. C'est le seul motif qui m'a engagé à publier cette description, dont je garantis l'exactitude et l'authenticité. »

Du sommet du rocher de Thaurac on domine la belle vallée de Ganges; les ruines du vieux château, les maisons qui l'entourent font un effet pittoresque; la plaine qui règne au-delà est traversée par l'Hérault; elle est fertile et bien cultivée. Plus loin est la ville de Ganges. Ce paysage est terminé par un rideau de rochers. Ganges, avec une population de quatre mille habitans, s'est acquis une sorte de célébrité par son industrie. Placée au pied des Cévennes, et recueillant elle-même beaucoup de soie, elle en fabrique des bas très estimés, surtout ceux à dentelle pour femme; il en est sorti trente-cinq mille cinq cents paires en 1823; plus de six cents ouvriers ont été employés à toutes les opérations de cette industrie.

Ganges est située sur les bords de l'Hérault, et l'on y arrive par un pont de pierre; de l'autre côté est un autre pont de pierre sur le torrent

appelé Riutort. Et cependant on y boit de l'eau de citerne, parce que le torrent est à sec en été, et que l'eau de l'Hérault ne paraît pas bonne à boire; mais la position est agréable, l'industrie y répand l'aisance, et la population augmente. Presque tous les habitans de Ganges sont calvinistes.

Un baron de Ganges, catholique, prit, en 1568, de vive force sur les religionnaires la petite ville de Sumène sur le Riutort; mais il y fut attaqué bientôt après, et y périt avec deux cents des siens.

L'humeur braconière est l'un des traits caractéristiques des habitans du Languedoc, et particulièrement de l'Hérault. Les enfans même font la guerre aux petits oiseaux et n'épargnent pas les hirondelles. Il résulte de cette fureur générale de chasse une diminution sensible de gibier, l'accroissement du nombre des cousins et des autres insectes, et des querelles, des animosités fâcheuses, causées par les dévastations des chasseurs ou par la mort de leurs chiens: le propriétaire des vignes étant obligé, pour les défendre, d'y répandre du poison. Si vous voulez connaître les chasseurs les plus adroits, comme les plus intrépides du département, suivez-nous dans notre excursion à St-George, qui n'est éloigné que de

quatre mille cinq cents toises. Je saisirai l'occasion de faire connaître une maison, un village et quelques-uns des traits qui distinguent les habitans, des environs de Montpellier. Nous sortons par le faubourg de St-Guillien. La route monte parallèlement à l'aqueduc du Peyrou, sur la hauteur du réservoir. Elle est bordée de maisons de campagne; celle de la Piscine, à gauche, est la seule remarquable. L'habitation est élégante, les arbres sont beaux, mais l'eau manque dans cette propriété malgré son nom.

A douze ou quinze cents toises de Montpellier est le village de Celleneuve (*Célanova*), regardé comme un faubourg de Montpellier. On lisait autrefois sur une pierre du chœur de l'église de Ste-Croix une inscription latine (1), dont voici la traduction:

« Le très glorieux seigneur empereur Charles,
« pour consacrer le souvenir de la victoire qu'il
« a remportée sur les Sarrasins le jour de l'Exal-

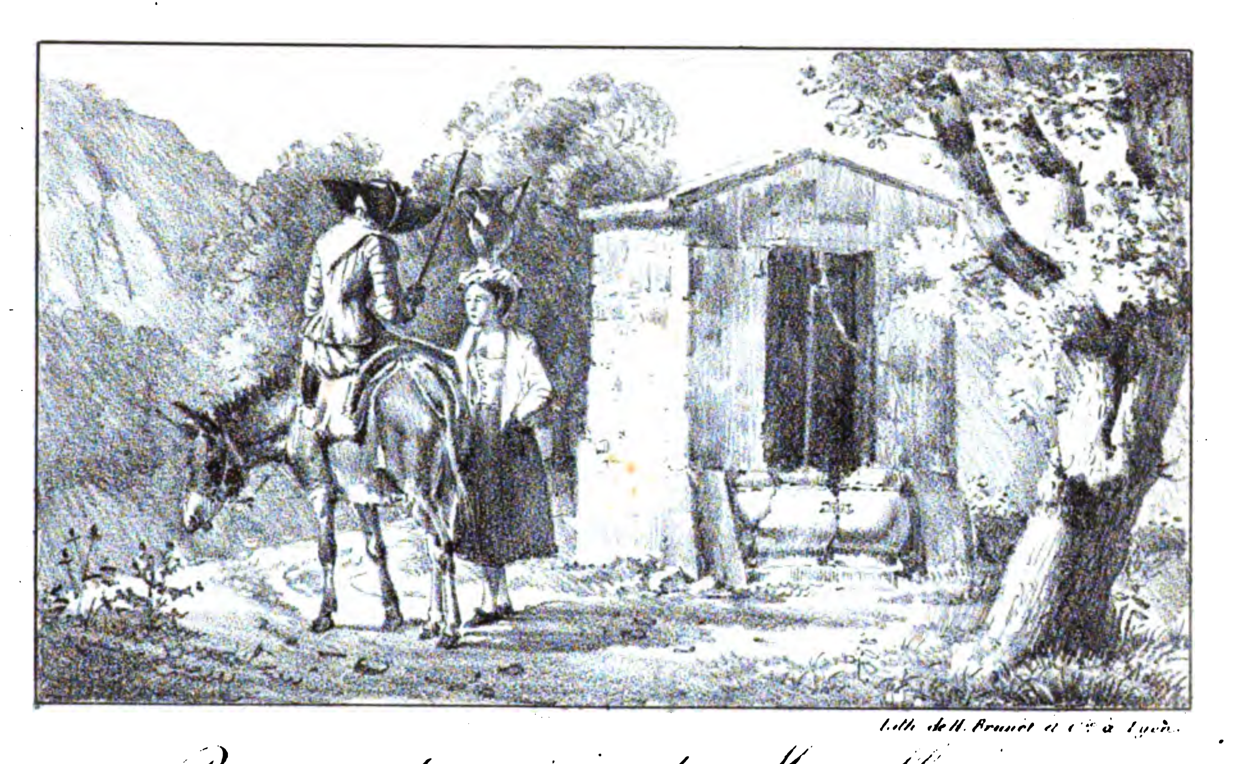
(1) Gloriosissimus dominus imperator Carolus, ut consecraret memoriam victoriæ quam die sanctæ Crucis exaltatæ de Sarracenis hic et in tractu Juviniaco obtinuerat, ecclesiam istam ædificari curavit, quam filius ejus Ludovicus, divina ordinante Providentia, imperator augustus monachis monasterii Anianensis ab augusto patre etiam constructi, donavit prope fontem Agricolæ, ut in ista cella absque ullius infestatione quiete vivere, Deoque et regulæ libere militare valeant.

Excellentissimi Augusti
R. J. P. A.

« tation de la Ste-Croix, dans ce lieu et dans le
« territoire de Juviniac, fit construire cette église
« que son fils Louis, par les ordres de la divine
« Providence, empereur auguste, a donnée près
« de la fontaine d'Agricola, aux moines du monas-
« tère d'Anianc, également élevé par les soins de
« son auguste père, pour qu'ils puissent, dans
« cette *Cella*, vivre sans trouble et se consacrer
« librement à Dieu et à leur règle. »

On longe à gauche un jardin bien ombragé; la route descend à la Mosson (*la Moùissou*). Sur les bords de la rivière sont les débris d'un château d'une grande magnificence. L'avenue du pont est tournante et resserrée par les bâtimens et par un moulin. Le pont, quoique élargi il y a vingt ans, est encore étroit et peu agréable. Sur l'autre rive sont deux maisons modernes, au haut d'une petite montée bien roide, une église ruinée, voilà Juviniac. En 610, le duc Bulgaran, gouverneur de Septimanie, enleva le château de *Jubiniacum*, que Récarède avait cédé à Brunehaut. Les uns y voient Juviniac; les autres Gignac; et je crois que cela vous importe peu.

Nous quittons la route de Lodève, et nous traversons, au bout d'un quart de lieue, le ruisseau, presque toujours à sec, qui sépare les territoires de Celleneuve et de St-George d'Orques (*sén Chordi*). Le *ch* languedocien est le médium du *ch* et du *j* français. C'est le *c* italien.


Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Paysannes des environs de Montpellier.

On ne parle ni d'un petit fait d'armes des guerres de religion, ni des poésies médiocres d'un sieur de Griffy, seigneur de St-George; c'est à ses vins rouges que ce village doit sa célébrité; il en aurait bien davantage, si l'on ne vendait, sous ce nom, trois ou quatre cent mille hectolitres de vin, au lieu de quatre-vingts mille qu'il en recueille. Les collines qui l'environnent sont couvertes de vignes et d'oliviers, à peu près les seules productions du pays. Les champs nourriraient à peine la sixième partie des habitans. Une couche épaisse de débris calcaires et de cailloux roulés, dérobe presque partout à la vue la terre végétale. Quelques châtaigniers, quelques figuiers dans les vignes, quelques chênes-verts sur les bords des chemins, se mêlent à peine au vert-grisâtre des oliviers. Le blé, les figues, les châtaignes, l'huile et surtout le vin de St-George, sont éminemment supérieurs à ceux des communes voisines; mais par une sorte de compensation, toutes ces productions y sont moins abondantes, et St-George manque d'eau. Un seul puits en fournit à ses habitans, encore tarit-il dans les sécheresses, si fréquentes dans le pays. Il faut alors avoir recours à une fontaine située à plus d'une demi-lieue, et hors de la commune.

Une rue étroite et horriblement pavée conduit en circulant au pied de la place publique, ombragée de quelques acacias. Sur l'un des côtés

de la place est le château, dont le nom seul indique l'origine; dix maisons du village sont préférables.

La place du château sert de salle de danse le jour de la fête locale et dans les circonstances extraordinaires. L'aigre haut-bois et le bruyant tambourin composent l'orchestre. La gaîté la plus vive présidait autrefois à la fête, et l'on ne voyait pas sans intérêt l'élégant de la ville danser avec la paysanne réjouie, la délicate demoiselle avec le vigoureux habitant des champs; mais le luxe a pénétré partout. Le paysan, devenu riche, a voulu sauter au son du violon. Il a laissé le hautbois à la foule, et malgré les sages remontrances des vieillards, St-George a vu se former une aristocratie de danse. Le plaisir est plébéien; les prétentions le tuent; tel s'amusait sur la place, qui s'ennuie dans le rustique salon. L'habitant de la ville était à la campagne, il se croit au cabaret.

Une autre place est devant l'église; elle se nomme le Jeu-de-Ballon. L'ormeau de Sully s'y voit encore. Ce n'est plus sous son feuillage, mais près de son tronc décharné que se réunissent les vieillards. Il est encore témoin des danses du dimanche qui se font au bruit du tambour. Les habitans de St-George sont adroits aux jeux de la pomme, du ballon et du mail. Les deux premiers ont lieu sur la place de l'église, le mail

dans les chemins. Les parties sont quelquefois très chères, surtout quand elles sont le résultat de défis avec les villages voisins; les vaincus sont de plus assez souvent chansonnés.

Chaque famille a son banc dans l'église, et l'ordre dans lequel ils sont placés ne serait pas interverti sans danger. Une des plus grandes contradictions de l'esprit humain, et certes elles sont nombreuses, est cette vanité, cet orgueil qui poursuit les chrétiens jusque dans les temples de l'Homme-Dieu.

Les habitans de St-George ne sont pas superstitieux. Leur caractère indépendant les rend difficiles à gouverner; peu d'ecclésiastiques se plaisent dans cette cure. Elle est souvent vacante; mais les offices ne se célèbrent pas avec moins de régularité : les mêmes heures voient toujours les habitans réunis dans l'église; les chants y sont les mêmes; le prêtre seul manque à la cérémonie.

La maison dans laquelle nous étions invités, a une porte cochère à l'extrémité d'un passage étroit où ne pourrait arriver la plus petite carriole. Sur le derrière, et donnant dans les champs, est une autre porte pour faire entrer les charrettes. La cour est petite; elle contient un hangard, une citerne, un creux à fumier. Deux marches de deux pieds de haut chacune, au-dessus desquelles est une fenêtre en demi-cercle, indiquent la cuve en pierre où fermente le vin.

Elle fait partie de la cave, et communique à l'écurie, habitée par les deux mules de la charrette, et par le cheval, qui tantôt les aide et tantôt porte son maître à la ville. L'escalier, comme dans presque toutes les maisons du village, est en dehors et conduit à une petite terrasse, espèce d'antichambre découverte. La porte d'entrée est basse; au-dessus est l'ouverture du grenier à foin.

La première pièce est la cuisine, salon de compagnie ordinaire. Des peaux de lièvres et de lapins accrochées à la porte, un superbe chien de chasse assis au coin de la cheminée, la gibecière tachée de sang, annoncent, dès l'entrée, le goût favori du maître de la maison. La cheminée est assez vaste pour recevoir cinq ou six chaises sous son manteau; elle est ornée de gros chenets de fer, et surmontée à son extrémité d'un lourd et bruyant tournebroche. Dans un coin est l'évier bordé de quatre jolies cruches de grès vernies, contenant la précieuse provision d'eau; au-dessus deux rangs de planches portent la vaisselle de faïence et de terre de pipe. Dans un autre coin se trouve la mai à pétrir et le sac de farine en consommation; près de la cheminée le petit fourneau surmonté de quatre casseroles de cuivre. Une petite table de cuisine, quelques chaises complètent l'ameublement de cette pièce importante.

La chambre à coucher est presque entièrement remplie par un vaste lit à ciel et à rideaux de

serge verte, une commode en bois de noyer, une table et quelques chaises. Près du lit repose le fusil du maître ; sa gourde et sa poire à poudre sont accrochées à côté d'un petit bénitier de faïence surmonté d'un Christ en bois noir. Au-dessus de la commode est une petite glace noyée dans une énorme bordure à ornemens gothiques.

Une autre porte conduit de la cuisine au salon à manger. Ce mot seul indique la maison d'un homme riche, car la cuisine sert ordinairement de salle à manger comme de salon de compagnie. Deux grandes armoires de noyer contenant le linge de la maison couvrent un des murs du salon. Quelques mauvaises gravures dans des cadres noirs, et une glace soigneusement recouverte d'une gaze épaisse, ornent les autres côtés.

La table est mise avec propreté ; l'argenterie à divers chiffres ou armoiries effacés montre qu'elle fut achetée pièce à pièce. On apporte la soupe ; nous sommes à table ; des ragoûts excellens paraissent à la file et restent à mesure sur la table, qui se trouve bientôt couverte. Tout est préparé par la maîtresse de la maison, aidée de quelques-unes de ses amies. Elles servent les convives avec le plus vif empressement, et nulle instance ne viendrait à bout de leur faire prendre place à table. Malheur à l'étranger qui se livre à son appétit en se fiant aux excuses multipliées du patron sur le peu de valeur de son dîné, sur la difficulté de se

procurer de bonnes choses! il n'en sera pas quitte à moins d'une indigestion bien conditionnée. A St-George, le dîné ne commence, à proprement parler, qu'au second service. Après le coup du milieu, tous les plats abandonnés sont remplacés par les légumes, et par un rôti composé d'un énorme lièvre entouré de perdreaux, de tourdres, de bécasses; ce plat est le produit de l'adresse du maître de la maison, qui regarderait presque comme une injure qu'il restât la plus petite pièce de gibier. C'est alors qu'il renouvelle ses excuses, et dit : Voilà tout le dîné.

Il en reste pourtant encore une partie importante, le dessert : les fruits frais et secs, les confitures au moût de raisin entourent le quartier de fromage de Roquefort; les vins de réserve sont apportés; et la conversation, qui n'avait jusque-là roulé que sur le dîné lui-même, change alors de sujet. Rien n'est plus aisé que de la faire tomber sur la chasse avec les habitans de St-George; ils en parlent avec autant de plaisir qu'un marin de ses voyages, un vieux juge de procès, un soldat de ses campagnes, une vieille coquette de ses adorateurs.

Les traits d'adresse, d'audace et de bravoure abondent dans l'histoire des braconniers de St-George. Vous n'entendrez pas sans intérêt le récit de leurs expéditions contre les gardes-chasses du marquis de ***, seigneur du village de Gra-

bels. Cet ennemi juré des braconniers avait fini par mettre une compagnie d'infanterie en garnison dans son château; mais il est des alliances, des protections que l'on paye plus cher qu'elles ne valent : le gibier ne se trouvait pas mieux de ses défenseurs que de ses ennemis. Les soldats le tuaient eux-mêmes; l'un d'eux allait de nuit le vendre à la ville, et le marquis eût été forcé d'abandonner ses prétentions à la chasse par l'extinction de tout le gibier, si la révolution ne fût venue lui donner d'autres pensées. Il sacrifia des droits qu'il ne pouvait plus défendre; et devenu populaire, il fit souvent la cour à plusieurs de ceux qu'il avait persécutés. Il déplut à tous les partis, c'est le sort des transfuges; il émigra. Le marquis était veuf. Il laissa son fils, âgé de treize ou quatorze ans, et de l'éducation duquel il ne s'était nullement occupé, entre les mains de son homme d'affaires. Ses biens déjà grevés d'hypothèques nombreuses furent confisqués, et le jeune *** demeura sans aucune ressource. Menacé quelques années après par la réquisition, il se maria dans le village. Le marquis, à son retour de l'étranger, se consolait de tous ses malheurs, même de voir, par un singulier retour de fortune, son fils, d'une ignorance grossière, réduit pour vivre à cette profession de braconnier qu'il avait autrefois tant poursuivie. Sa pauvreté, l'éternelle obscurité qui devait être son partage ne

l'affectaient que faiblement; mais sa mort fut hâtée par le regret de voir dans sa belle-fille, dans la mère de ses petits-enfans, une blanchisseuse, veuve d'un tambour de village, fille d'un bourreau; car telle était, telle est encore la marquise actuelle de ***.

L'humeur guerroyante des habitans de Saint-George trouva de l'occupation dans les premiers temps de la révolution; mais aussitôt que l'ordre fut un peu rétabli, la chasse reprit pour eux tout son attrait, et les gendarmes éprouvèrent souvent leur audace. Le braconnier de St-George ne se dérange pas d'une ligne de sa route, s'il aperçoit un ou deux gendarmes; il enfonce son chapeau, prend une feuille à la bouche pour cacher ses traits, et les attend. S'il est menacé, il couche en joue. Peu de gendarmes oseraient aller plus loin; des exemples sinistres les effrayent. Ils sont d'une indulgence extrême, et les choses en sont venues au point que les braconniers de St-George se plaignent vivement que la chasse ne soit pas mieux défendue, parce que d'autres suivent leur exemple et diminuent d'autant la quantité de gibier, qu'ils sont accoutumés à regarder comme leur patrimoine.

A deux milles toises à l'ouest de St-George est le village de Murviel (*Mervièl*); il est sur une colline couverte d'oliviers, d'où l'on découvre Maguelonne et la mer. Dans l'intérieur du village

on reconnaît quelques pierres et d'autres vestiges d'antiquités. Dans une maison existe un tronçon de colonne cannelée, d'un très grand diamètre; l'action du feu l'a partagé dans toute sa longueur; ces cannelures ont plus de trois pouces de large. Ce fragment de marbre fait conjecturer qu'il y a eu dans ce lieu un temple ou un palais magnifique. Au bas du village est une fontaine de construction antique; c'est une voûte à plein cintre, à l'entrée de laquelle sont deux piliers qui supportent une longue pierre transversale. Neuf marches conduisent à la source, devant laquelle est un repos assez spacieux pour servir de lavoir. Mais la partie inhabitée de Murviel, qui porte le nom de Haut-Mur, est bien plus riche en débris antiques; on dirait que c'est une ville qui vient d'être renversée. Ses remparts ont douze pieds d'épaisseur, et les blocs qui les composent ont dix pieds de longueur sur deux de large. Sur la partie la plus élevée on distingue très bien la forteresse que le peuple appelle encore *lou Castellàs*. On a découvert en cet endroit des bustes, des mosaïques, des vases et des médailles; dans plusieurs tombeaux, des lampes, des lacrymatoires, des coupes et beaucoup d'autres objets très précieux. Suivant toutes les apparences, des fouilles seraient très fructueuses. Il est surprenant qu'on ne les ait pas tentées.

St-George, Murviel et Pignan forment un tri-

angle équilatéral. Je vous conseille de revenir par ce dernier endroit: vous trouverez, avant d'y arriver, l'ancienne abbaye de Vignogou, qui mérite d'être visitée; elle portait autrefois le nom de Bon-Lieu. Son église, très pittoresque et très bien conservée, est vraisemblablement antérieure au douzième siècle. On en parle du moins dans un titre de 1150.

Pignan est un bourg fort riche, dont les raisins, appelés *aspirans*, sont délicieux, et dont le vin sert à l'eau-de-vie. Au-delà sont Cornon-Terrail et Cornon-Sec; plus loin encore Montbazen, dans le territoire duquel on trouve des antiquités. Quelques antiquaires y placent le *forum-domitii*, dont on a perdu les traces; d'autres le mettent près de Fabrégues. Les vins blancs de Montbazen sont estimés. Après Montbazen, et sur la route de Villeveïrac, que la plupart des paysans appellent Villamana, est le château isolé de Grémian, dont les dehors sont recouverts d'une couche éclatante de blanc, vrai supplice des peintres, mais dont la cour gothique est très remarquable. Tout ce canton est peuplé en grande partie de protestans.

En revenant vers Montpellier, on trouve la Vérune, village assez considérable. Son château est la maison de campagne la plus agréable des environs de Montpellier; c'est presque la seule qu'on puisse citer à un habitant du nord. Il y

trouvera des prés, de l'eau, de l'ombrage, des paysages frais et animés par le beau ciel du midi.

Tout le pays que nous venons de parcourir fut ravagé par les guerres de religion.

En 1621 Celleneuve fut pillé par les gens de Montpellier.

Grabels, assiégé la même année par Châtillon, fut obligé de se rendre par famine et la vie sauve.

En 1570, Pignan avait été saccagé par l'armée des princes, après leur défaite à Moncontour.

Montmorency se saisit, en 1621, de Cornon-Terrail, qui tenait pour les réformés; Châtillon envoie une forte garnison à Cornon-Sec, et l'année d'après, devenu royaliste, il assiége avec Montmorenci cette même garnison, et l'oblige à capituler.

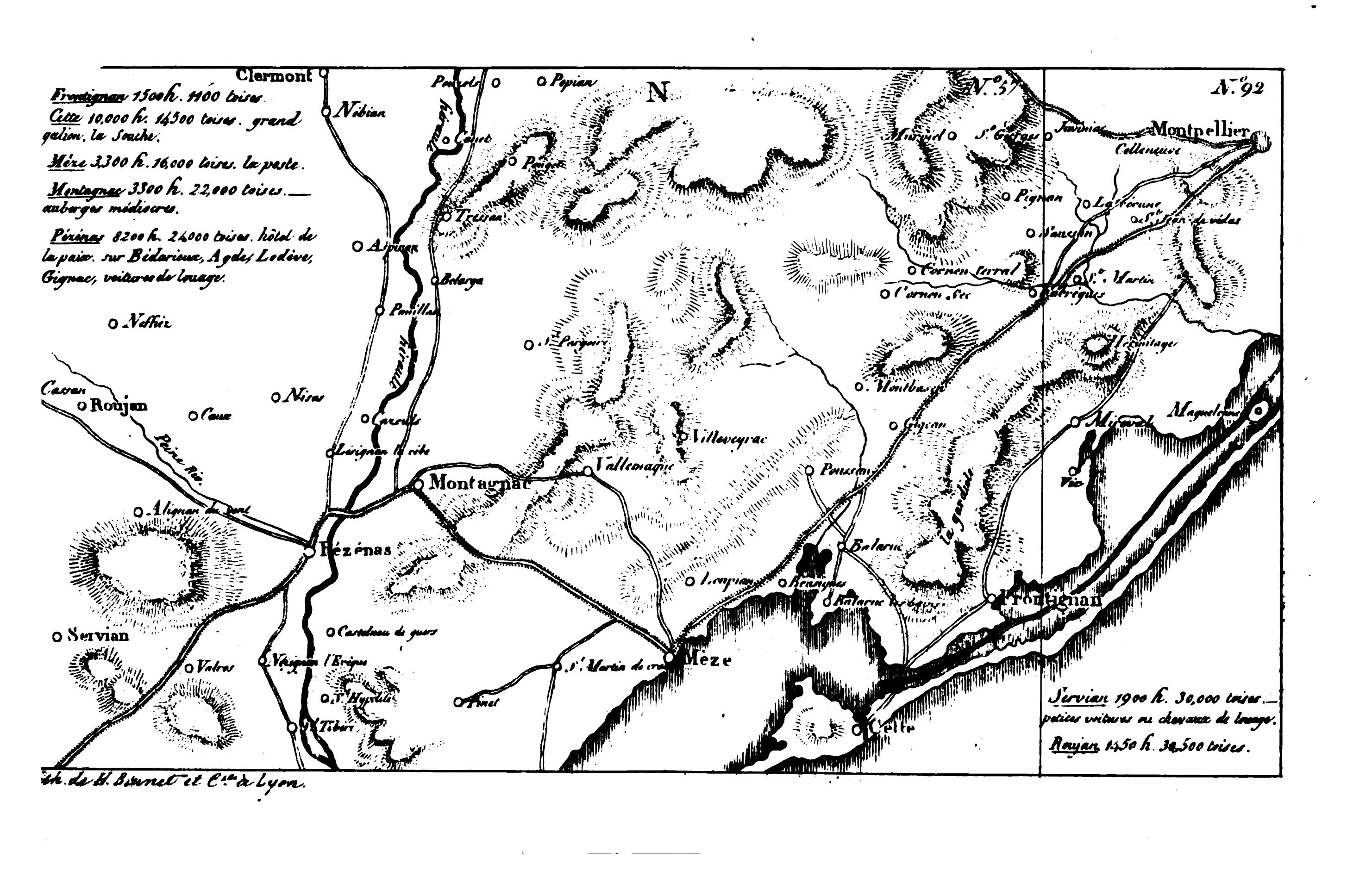
Les forces royalistes occupèrent Villeneuve et la Vérune. L'armée religionnaire tenait la position de St-Jean-de-Védas. Le moulin du Tourtourel, sur la Mosson, faillit engager le combat; on se canonna trois jours, et chacun se retira de son côté. Rohan se rendit maître de St-George, qui l'avait fort incommodé; Montmorency prit la position de St-Jean de Védas et du Tourtourel. Rohan revînt à la charge et fut battu; il rassembla ses troupes à Celleneuve, fit raser l'église de Gignac, gagna la vallée de Montférant sur le revers du pic de St-Loup, et ne put s'emparer du château de ce nom, appartenant à l'évêque de

Montpellier, qui le défendit lui-même avec beaucoup de valeur. Rohan se retira vers Uzès.

Vous retrouverez des souvenirs semblables dans votre excursion à Cette.

La montagne, sur le flanc de laquelle est établie la route depuis le pont de Villeneuve jusqu'à Frontignan, s'appelle la Gardiole. On passe au-dessus de la grotte de la Magdelaine, d'où l'on aperçoit les salines de Villeneuve; on traverse Mireval; on laisse Vic à gauche. Entre ces deux villages sont plusieurs sources légèrement purgatives, dont la réunion forme le ruisseau de la Robine; elles ne sont pas employées.

Après la bataille de Brignais, en 1361, où les routiers, qui venaient de recevoir au St-Esprit l'argent et la bénédiction du Pape, défirent le comte de la Marche, et prirent le vicomte d'Usèz, le seigneur de Tournon et plus de cent chevaliers. Un de leurs chefs, Seguin ou Gui de Badefol, chevalier gascon, à la tête de trois mille hommes, parcourut l'Auvergne, prit Brioude, où il se fortifia, et d'où il fit des courses jusqu'au Puy. Il s'avança dans le Languedoc, rançonna Aniane, brûla les faubourgs de Gignac, et après s'être emparé de Villeveïrac, Pommerols et Florensac, et ravagé tout le pays, vint attaquer Frontignan, qu'il prit par surprise par un côté de l'étang qui



Lith. de H. Brunet et Cie. de Lyon.

était sans défense. Il perdit deux cents hommes à cette attaque; les gens de la ville eurent trente hommes de tués. Le connétable de Fiennes, qui était à Montpellier, rassembla les milices et força les routiers à la retraite; mais ils revinrent l'année suivante, reprirent Frontignan, et poussèrent leurs courses jusque dans les faubourgs de Montpellier, où ils enlevèrent plusieurs personnes.

En 1562 Frontignan rétablit la messe. Crussol vint l'assiéger le 18 août, et fit une brèche considérable avec son artillerie. Les habitans se défendirent avec courage; le siége fut levé le 27 du même mois; les faubourgs avaient été brûlés, Crussol avait perdu quatre cents hommes.

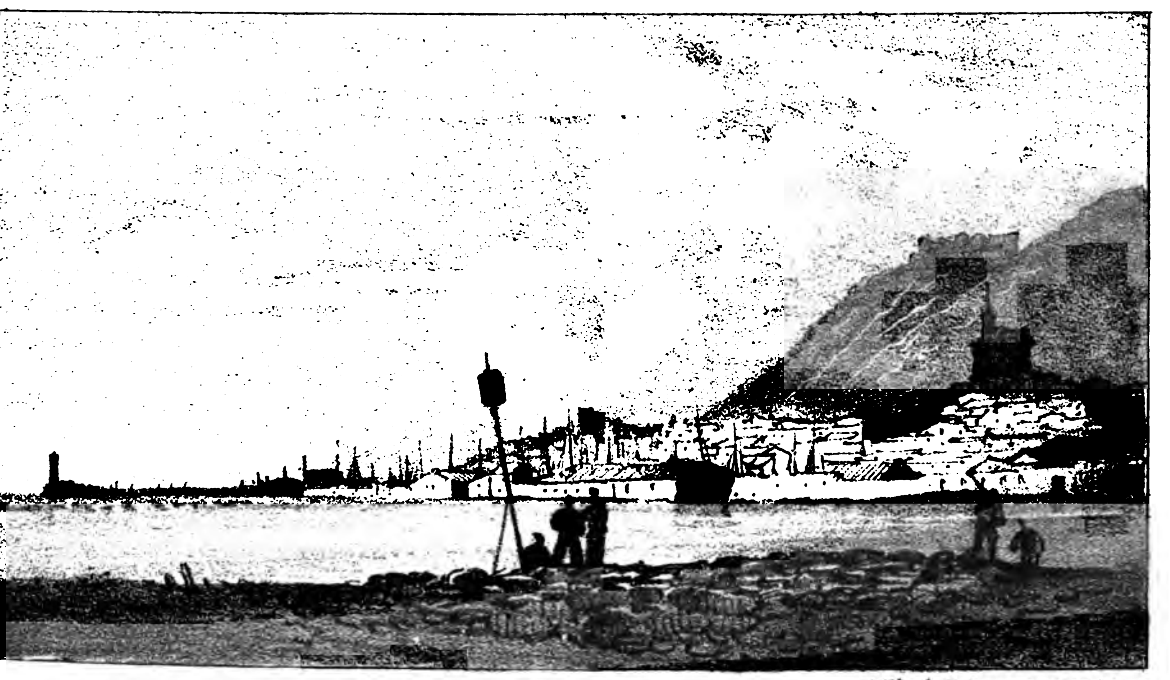
La reine, épouse de Louis XIII, couchait à Frontignan le 4 octobre 1632, en même temps que le roi couchait à Mèze le jour où cinquante-quatre hommes moururent de froid sur la route, entre Mèze et Montpellier.

Louis XIV établit en 1682 une chaire de mathématiques à Montpellier, comme la ville la plus commode et la plus proche du port de Cette. Le professeur devait enseigner l'hydrographie, examiner les capitaines, maîtres ou patrons, et donner des leçons quatre fois la semaine; « et parce que la ville de Frontignan fait le principal commerce maritime de la province de Languedoc, veut S. M. que ledit professeur y aille passer les mois d'août, septembre et octobre pour y enseigner publiquement. »

Frontignan est aujourd'hui célèbre par ses vins muscats; ils ne conservent pas leur bouquet en vieillissant comme le muscat de Lunel, mais ils ont plus de corps, et finissent par ressembler aux meilleurs vins d'Espagne. L'Hôtel-de-Ville est fort remarquable pour un bourg de quinze cents ames de population.

Une distance de trois mille cinq cents toises sépare Frontignan de Cette. On arrive dans cette dernière ville par une longue chaussée en forme de pont, nommée *la Peirade*, qui joint la presqu'île de Cette au continent. La ville est bâtie au pied d'une montagne calcaire, isolée, dans le sein de laquelle on a trouvé, au-dessous du niveau de la mer, des terrains de formation d'eau douce, alternant avec des formations marines. Sa base se rattache au sud-ouest à la montagne volcanique d'Agde, par une plage étroite qui sépare l'étang de Thau de la Méditerranée, et du côté du nord-est au territoire d'Aigues-Mortes, par des plages semblables.

Le port de Cette fut la conséquence nécessaire du canal de jonction des deux mers; le besoin de lui donner un débouché dans la Méditerranée, fit sentir l'utilité, pour les marins, d'un port de refuge dans ce golfe, auquel les dangers de la navigation firent donner le nom du Lion, et qui n'offrait, sur une étendue de quarante lieues de côte, aucun asile aux vaisseaux battus de la tempête, ou poursuivis par l'ennemi.



Lith de H. Brunet et Cie à Lyon.

Port de Cette.

La première pierre du môle fut posée en 1666. Une ville remplaça bientôt les cabannes de pêcheurs. Dix-neuf ans plus tard on y établit une administration municipale, et la population s'élevait à dix mille ames en 1789; elle est un peu moins considérable à présent. De nouveaux ouvrages font espérer un remède aux ensablemens ordinaires : le port entretenu à dix-huit pieds de profondeur, à douze seulement dans le canal, peut recevoir cent cinquante gros navires, cent cinquante caboteurs et cent bateaux de pêche. Un large canal, bordé de beaux quais, établit la communication du port à l'étang de Thau. Un autre canal conduit à celui des Etangs.

Cette peut être considéré comme le port de Montpellier. Le commerce local se réduit à peu de chose; il y a cependant des fabriques de liqueurs dont les produits sont estimés; mais la richesse des départemens formés de l'ancienne province de Languedoc, la beauté des routes et les canaux qui aboutissent à Cette, assurent à ce port de nombreux avantages. Les principales exportations consistent en vins, eaux-de-vies, liqueurs, vert-de-gris, parfumeries, sels les plus blancs et les mieux cristalisés de la Méditerranée. La plupart des navires employés à ce commerce arrivent sur leur lest. Cette a reçu, du 1.er juillet 1822 au 30 juin 1823, deux cents vingt-un navires, dont cent dix-neuf étrangers. Le nom-

bre des caboteurs s'élève de douze à quatorze cents.

La citadelle de Cette est bâtie à mi-côte du pic St-Clair, dont la hauteur totale est d'une cinquantaine de toises.

La caserne peut contenir neuf cents hommes d'infanterie. Le théâtre, quoique bien petit, n'a pas été dédaigné par Lafon. Des bains de mer attirent quelques étrangers.

On vit arriver à Cette, il y a trois ou quatre ans, la frégate appartenant à lord C*** : soixante domestiques en étaient les matelots. Le tillac, armé de quelques canons, était bordé d'orangers et de caisses à fleurs. Toute la famille avait des appartemens agréables; des voitures et des chevaux étaient débarqués dans les ports pour son usage. Le singulier voyageur prit la poste pour aller à Montpellier consulter le docteur Chrétien, l'un des plus célèbres praticiens de cette ville. Sa Grâce eut querelle avec un postillon; elle donna quelques coups de canne, qui lui furent remboursés avec usure à coups de fouet. Le lord, furieux, va porter plainte en arrivant; il trouve les autorités peu disposées à punir une vengeance très légitime. La colère lui fait oublier ses maux, il repart sans avoir vu le docteur, se rembarque, et n'aura pas manqué, s'il a publié son *tour* de la Méditerranée, de traiter la France de terre inhospitalière.

La partie de la presqu'île de Cette, vis-à-vis les bains de Balaruc, a bien évidemment été habitée par les Romains; on y a découvert à plusieurs reprises des tombeaux, des puits, des aqueducs de construction romaine. On a trouvé, il y a quelques années, dans le domaine appelé *lous Masets*, un double canal, un bassin, que l'on peut croire avoir servi à prendre des bains, et les restes de plusieurs habitations, dont une se compose de cinq pièces pavées en mosaïque. On a trouvé sur le même emplacement, parmi beaucoup de débris, l'avant-bras d'une statue, des fragmens de colonne de marbre, et plus de quatre cents médailles romaines, les plus anciennes d'Auguste, les plus récentes de Constantin.

La *bourdigue* du canal de Cette, destinée à prendre le poisson qui retourne des Etangs à la mer, du 1.er juillet au 1.er mars, est la plus productive du département. Dix-neuf espèces de pêches se pratiquent sur cette côte; quelques-unes sont vainement défendues, comme nuisibles à la propagation du poisson. Les étangs salés donnent, année moyenne, vingt-trois mille sept cents quintaux de poisson blanc, sept mille cent cinquante quintaux d'anguilles, quarante-cinq mille quintaux de coquillages, quinze mille canards, macreuses ou autres oiseaux aquatiques; le tout produit une valeur de cinq cent soixante mille francs, dont les trois cinquièmes proviennent des étangs exploités au profit de l'état.

Quoique les huîtres soient en général fort grosses, on en mange à Cette d'aussi petites et d'aussi délicates que celles de l'Océan.

Une autre route de terre pourrait vous ramener à Montpellier ; vous la prendriez à la tête de la Peyrade ; mais vous ne verriez pas les bains de Balaruc, et je vous conseille de traverser l'étang de Thau, si vous avez un beau temps, car cette Méditerranée en miniature est, malgré sa petitesse, assez fertile en naufrages. L'étang de Thau portait autrefois le nom de *Taur* qui, dit-on, signifiait en celtique montagne; il en est en effet entouré. C'est par opposition que les autres étangs auraient été appelés de Lattes, *latarœ*, voisins de la plaine.

On laisse à droite l'embouchure du canal des Etangs; on s'avance vers le rocher isolé de Roqueirol. Le pied de ce rocher est couvert de moules, de glands de mer, d'oursins et d'autres coquillages que les pêcheurs en arrachent avec un cercle de fer emmanché d'une longue perche, auquel est attaché un filet en poche. Quoique l'eau soit très claire, on sent que la moindre agitation cause un frémissement qui empêche de voir au travers; une goutte d'huile (1), versée sur l'endroit où l'on veut voir, s'étend avec rapidité, s'oppose aux légères ondulations pen-

(1) Mare oleo tranquillari. (PLINE, Hist. nat., liv. 2.)

dant un instant bien court, mais qui suffit aux pêcheurs assez habiles pour en profiter. On aborde à Balaruc-les-Bains. On ignore si ces bains étaient connus des anciens, du moins avaient-ils été complètement oubliés. En 1529, la source s'appelait *las Bugadas*, les lessives, et ne servait qu'à laver le linge des paysans. Quarante ans après, une cure opérée par l'emploi de cette eau, lui donna de la réputation, et, dès 1579, les malades s'y rendaient en foule. Les analyses de l'eau de Balaruc donnent toutes pour résultat des muriates de soude, de chaux et de magnésie, du sulfate de chaux, des carbonates de chaux et de magnésie. La source fait monter le thermomètre à 39°; elle éprouve peu de variations de chaleur et d'abondance. Les bains, la douche, les logemens, ont besoin des plus grandes réparations. Ailleurs les eaux sont des rendez-vous de plaisir; Balaruc n'est qu'un mauvais hôpital mal tenu; il faut en avoir bien besoin pour s'y rendre. Les bains sont au pied d'une colline, appelée *Pioch-d'Aix*, qui tient à la montagne de la Gardiole. L'église de Notre-Dame-d'Aix est la paroisse de Balaruc. Ce nom a fait croire que les bains devaient être connus lorsqu'elle fut bâtie; mais le voisinage de l'étang suffisait bien pour la faire appeler Notre-Dame-des-Eaux. Vis-à-vis cette église, et de l'autre côté d'une petite anse formée par l'étang, au pied d'un rocher escarpé,

est un gouffre d'où sort une grande quantité d'eau douce, du mois d'octobre au mois d'avril ; dans les autres mois de l'année, au contraire, l'eau de l'étang s'y précipite avec un grand bruit. Le nom d'Embressac qu'a reçu ce gouffre, paraît venir d'Emversac (inversa aqua). Plusieurs rochers assez voisins sont couverts d'une quantité de pierres numismales, ainsi nommées par les naturalistes à cause de leur ressemblance avec des médailles. Près de l'église est une prairie où l'eau sort de toutes parts. Cette transudation est d'autant plus forte, que l'eau de l'étang se précipite avec plus de force dans l'Embressac, ce qui prouve leur communication.

Au milieu de l'étang, dont les eaux sont aussi salées que celles de la mer, entre les bains et le village de Bousigues, et vis-à-vis l'embouchure d'une petite rivière appelée Avène, est une source tellement abondante, qu'elle mériterait le nom de rivière ; elle porte celui d'Avisse (abyssus), abîme. Cette eau est douce et bonne à boire. Elle s'élève quelquefois au-dessus du niveau de l'étang de près d'un pied, sur huit ou neuf de circonférence ; alors elle repousse les barques qu'on veut faire passer dessus ; elle arrête toujours les vagues formées par le vent.

Un joli chemin bordé d'arbres conduit des bains à Balaruc, où l'on rejoint la route de Cette. On laisse un peu plus loin, à gauche, un embran-

chement qui coupe la grande route et se dirige sur Poussan, dont nous avons aperçu la tour du château de Grémian; on rejoint la route de Toulouse à moitié chemin de Gigean. On voit à mi-côte les ruines de l'ancienne abbaye de St-Félix de Montseau, ou Montsero, fondée au douzième siècle. Marie de Montpellier avait légué à ce monastère le château de Mireval; pour le ravoir, le roi, son fils, donna en échange toutes les dépendances de l'hôpital St-Guillen. Les religieuses obtinrent, en 1514, l'autorisation de transporter le monastère à Gigean.

A quatre mille toises se trouve le village de Fabrègues, et trois mille cinq cents toises plus loin, le village de St-Jean-de-Védas, qu'on laisse à gauche. Il a été témoin d'une des dernières opérations magiques que les procédures aient constatées d'une manière irrécusable. Au commencement de l'été de 1663, de jeunes débauchés sollicitèrent un magicien de leur faire obtenir la pistole volante (1). Un prêtre était nécessaire à la conjuration. Les jeunes gens jetèrent les yeux sur un hebdomadier de la cathédrale, grand joueur; et lorsqu'ils l'eurent gagné, ils se rendirent tous ensemble dans une métairie près de St-Jean-de-Védas. Ils en renvoyèrent les gens sous divers prétextes. Le magicien fit trois cer-

(1) Elle revenait toujours dans les mains du premier possesseur.

cles l'un dans l'autre. Le prêtre se mit au milieu, en surplis, avec son étole, pour faire les prières du rituel magique. Les jeunes gens furent placés dans le second cercle. Le magicien se mit lui-même dans le troisième, en avertissant plusieurs fois toute la troupe de ne rien craindre, quoi qu'elle pût voir ou entendre. Il fit ses évocations : le temps s'obscurcit, le tonnerre se fit entendre, une pluie, une grêle épouvantable, tombèrent au bruit d'affreux hurlemens souterrains. Un spectre vint demander au prêtre ce qu'il voulait; cette apparition les mit tous en fuite. Aussitôt que les informations juridiques eurent bien constaté ce fait, le prêtre fut emprisonné. Mais l'évêque, touché des larmes de ce malheureux, voulant d'ailleurs épargner au public le spectacle de son supplice, l'envoya pédestrement demander pardon au Pape. Revenu de Rome au bout de quelques années, il trouva tous ses compagnons morts misérablement, et ne cessa de pleurer son crime jusqu'à sa mort.

St-Jean-de-Védas est entouré d'une forêt d'oliviers les plus beaux des environs de Montpellier. On rejoint à moins de mille toises la route de Cette.

****

LE TOUR DU DÉPARTEMENT.

Après toutes nos excursions, il nous reste un voyage à faire; quoiqu'il ait pour but le tour du département, il n'est ni long ni difficile, et peut dignement récompenser les peines de l'observateur. Les voitures sont nombreuses sur les principales routes, et deux ou trois journées à cheval ne doivent pas effrayer les curieux. Je dois avertir ici que je n'indique sur mes cartes les moyens de voyager, que lorsqu'ils sont les seuls.

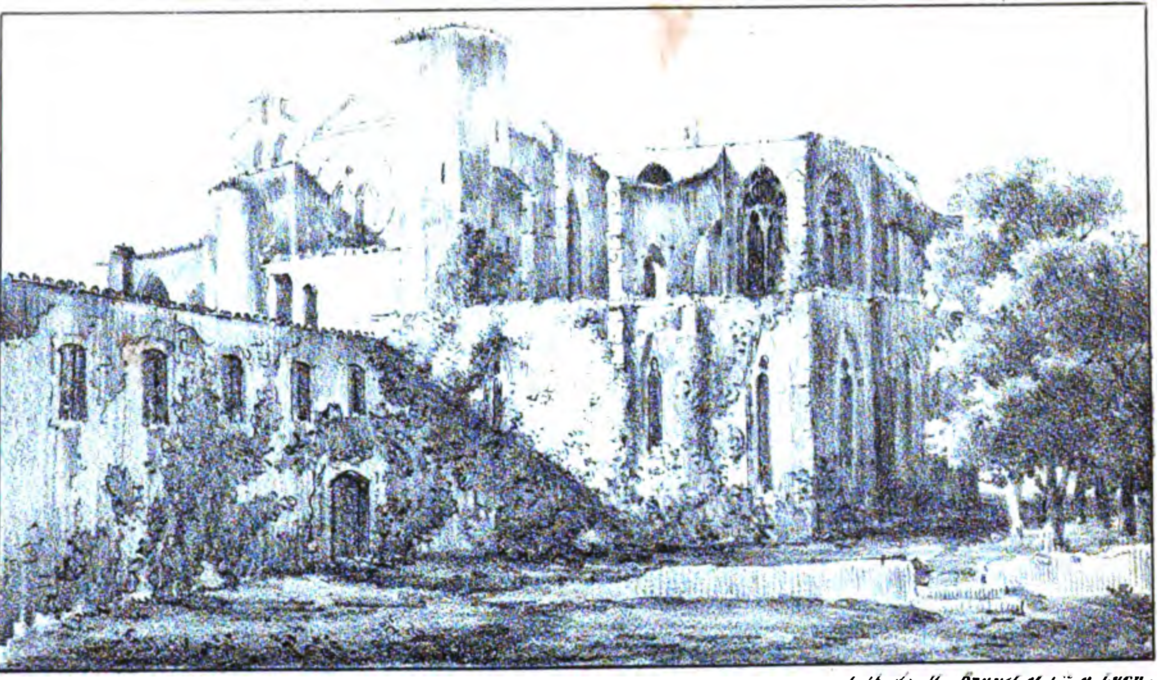
Nous reprenons la route de Toulouse jusque vis-à-vis Balaruc; elle côtoie l'étang de Thau, laisse à gauche le triste village de Bousigues, et bientôt à droite celui de Loupian, par lequel passait la route de poste; elle se dirige aujourd'hui sur Mèze. Son port, sur l'étang, est un carré long entouré de quais, qui peut recevoir soixante navires de petite construction, du port de quarante tonneaux. Il est ordinairement encombré au moment de la foire de Beaucaire. Les vignes de Mèze sont bien cultivées et très productives. Une fabrique de liqueurs, récemment établie, en donne quatre mille bouteilles

par an; mais la principale richesse de cette petite ville est la fabrication de l'eau-de-vie. Voyez, si vous le pouvez, les beaux appareils de M. Privat, qui a rendu les plus grands services à cette branche d'industrie, ainsi qu'à l'agriculture. Mèze entre pour huit cent mille francs par an dans les produits de la distillation. L'église de Notre-Dame de Mèze est une de celles que la tradition désigne, sans preuves, comme ayant été des temples païens.

A douze ou quinze cents toises de Mèze, au commencement de la hauteur, on trouve à gauche la route d'Agde; elle ne se rapproche de l'étang qu'à Marseillan, petit port qui existait dès le douzième siècle. Il peut contenir soixante bâtimens de petit cabotage, ou barques du canal. On a parcouru six mille toises; il en reste trois mille cinq cents jusques à Agde. On a souvent trouvé des médailles antiques dans le territoire de Marseillan. Dans une fouille faite dans les fondations d'une église St-Pierre, on a trouvé une représentation en métal de la chèvre Amalthée.

La route de Pézenas gravit une montagne assez triste; au bas et sur le revers de laquelle est, à six mille toises de Mèze, la petite ville de Montagnac.

Si vous m'en croyez, au lieu de suivre cette route monotone, vous prendrez le chemin de Vallemagne; il est vrai que ce ne peut être en voiture. Cette ancienne abbaye de Cîteaux est à



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Abbaye de Vallemagne.

trois mille toises de Mèze. La vieille route de poste que nous avons laissée vis-à-vis Loupian, passait à Vallemagne ou Valmagne, où était établi un relais. On peut y venir commodément par Gigean et Montbazen; mais gardez-vous d'y venir sans guide par la Vérune, Cornon et Villeveirac: vous courriez le risque de vous égarer dans la Garrigue.

Une église qui existait dans le onzième siècle, sert aujourd'hui de grange et d'écurie. Une autre église fut bâtie dans le treizième siècle. C'est un superbe vaisseau gothique de quatre-vingt-deux mètres de longueur; la largeur de la croix est de trente mètres, la hauteur de la voûte de vingt-quatre à vingt-cinq mètres. L'architecture est d'une simplicité, d'un goût d'autant plus remarquables qu'ils contrastent avec les ornemens maniérés de la clôture du chœur, très certainement établie sous Louis XV. Malheureusement l'église est blanchie. Il paraît qu'on avait eu quelques inquiétudes sur sa solidité; les arceaux du côté gauche, en regardant le chœur, sont pleins. Le toit des bas côtés de l'église est pavé de dalles, et forme une terrasse légèrement inclinée, sur laquelle on circule, en passant sous les nombreux arceaux d'appui de la voûte principale. On y jouit, du côté du midi, d'une vue admirable sur l'étang, la montagne de Cette, la mer; on aperçoit le sommet de la montagne volcanique d'Agde. L'ancien bâtiment de la poste est en ruines.

Le monastère a un bel escalier moderne, un large corridor, des cellules commodes; tout annonce l'ancienne richesse de cette abbaye. L'abbé commandataire en tirait vingt-cinq ou trente mille francs de rente; il en restait quarante mille au moins pour un très petit nombre de moines.

On vous montrera un rocher calcaire fort singulier. Il a vingt-cinq ou trente pieds de haut, et quinze à dix-huit pouces d'épaisseur seulement; il est percé de plusieurs trous. A deux ou trois cents pas est une source agréable; mais rien n'égale la beauté de la fontaine qu'elle alimente. Figurez-vous un cloître d'un beau gothique, dont l'église ferme un des côtés. En face est une rotonde à huit pans, formée par huit piliers et seize colonnes gothiques; l'un de ces pans est contre le cloître et sert d'entrée. Cette rotonde, construite au treizième siècle, est surmontée de deux arceaux qui se croisent et qui ne datent que du siècle dernier. Ils soutiennent un treillage de fer en voûte, recouvert des jets vigoureux de deux vignes séculaires, véritables arbres de plus de dix-huit pouces de diamètre. Au milieu de la rotonde est une fontaine en pyramide, qui jette l'eau par huit tuyaux dans une conque, d'où elle s'échappe par quatre bouches, et tombe dans un bassin de douze pieds de diamètre, élevé de trois pieds sur le sol. L'eau qui ne tarit jamais est d'une fraîcheur, d'une limpi-

402



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Rocher de 15 à 18 pouces d'épaisseur à Villemagne.

dité parfaite. Que l'on juge du prix d'une semblable fontaine sous un ciel presque toujours sans nuages !

De Vallemagne à Montagnac la distance est à peu près la même que de Mèze à Vallemagne ; vous avez donc de très peu allongé votre route.

Montagnac fut pris en 1362 par les catholiques, en 1578 par les religionnaires, en 1579 par le maréchal de Montmorency, toujours pillé suivant l'usage.

Deux foires assez considérables y attirent les négocians et les marchands des environs.

A peu de distance du village d'Aulmes, ou Aumes, entre Montagnac et Pézenas, à gauche de la grande route, la tradition place un camp de César. On y a découvert, il y a quelques années, des morceaux d'urnes cinéraires et de vases lacrymatoires.

A sept ou huit cents toises de Montagnac se trouve la route de Gignac ; elle est d'environ onze mille toises, et suit le cours de l'Hérault, en le remontant. On trouve à moins de deux mille toises, à droite, la magnifique terre de Lavagnac ; elle appartenait au prince de Conti, à la suite duquel se trouvait Molière lorsqu'il perdit une valise : Vous la cherchez en vain, dit Molière ; nous sommes à Lavagnac, nous venons de Gignac, nous allons à Montagnac ; au milieu de tous ces gnac ma valise est perdue.

Près de Lavagnac, à gauche de la route, sont des moulins pittoresques sur l'Hérault.

On laisse, à droite, le village de St-Pargoire, patrie de David Durand. Ce protestant, appelé à Amsterdam, et puis à Londres, se fixa dans cette dernière ville, et partagea son temps entre l'étude des sciences et celle de la religion; il y mourut en 1763. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages. Eloigné de son pays, il l'honora chez l'étranger. Dans cette commune se trouve un puits dont l'ouverture peut avoir un mètre de diamètre; il s'agrandit beaucoup en descendant, et forme plusieurs salles remplies de belles stalactites.

A moins de moitié de la distance, on traverse le village de Belarga, dans le territoire duquel se trouve encore une petite grotte. On laisse à droite Pouzols, où sont de bonnes carrières de pierre, et l'on arrive à Gignac. Je vous y ramènerai par une autre route; nous reprenons celle de Pézenas. Elle longe à gauche des coteaux calcaires escarpés, d'une médiocre élévation; elle domine à droite une plaine magnifique de richesse et de fraîcheur. De beaux arbres marquent le cours de l'Hérault. Sa rive droite est bornée par un amphithéâtre de collines couvertes de vignes et d'oliviers qui s'élèvent graduellement jusqu'à des montagnes élevées. A la hauteur du château de Marenne, bâti par la famille Spinola, de Gênes,

la chaussée tourne brusquement à droite pour traverser la plaine; elle est, dans toute sa longueur, percée d'arceaux qui laissent un passage aux inondations. A peu près vers le milieu se trouve le pont de l'Hérault, et à l'extrémité, à droite, la route de Lodève. Celle que nous suivons tourne autour de la grange des Prés. Cette maison appartenait aux ducs de Montmorency. Le vieux connétable d'Henri IV en fit long-temps sa résidence favorite. Nous avons vu qu'il y mourut peu de temps après le bon roi. Son fils y venait aussi fort souvent; il y reçut, en 1629, l'impitoyable ministre auquel il dut sa perte trois ans après. « Richelieu était accompagné du duc d'Elbœuf, des maréchaux de Bassompière, de Marillac et Schomberg; ils furent tous défrayés durant un séjour de plus de deux mois, aux dépens du duc de Montmorency, qui fit à cette occasion des dépenses prodigieuses. » Richelieu, jaloux du crédit et de la puissance que donnait à Montmorency l'amour des peuples de la province, travailla d'abord à le détruire en ruinant les priviléges et la constitution du pays. Plus tard, la révolte de Montmorency lui fournit l'occasion de s'en délivrer à jamais.

Nous traversons un petit faubourg et un détestable pont d'une arche, bien étroit, bien élevé, sur la Peine, et nous arrivons sur une place irrégulière, fort grande. En face sont les anciennes

portes de ville, à droite la poste aux chevaux, à gauche une belle promenade. L'intérieur de la ville n'est point aussi laid que pourrait le faire soupçonner son ancienneté. Pézenas était une cité des Volces. Les Romains l'appelèrent Piscennæ. Le domaine féodal de cette ville appartint aux vicomtes de Béziers. L'un d'eux ayant épousé, en 1203, la fille adultérine d'un seigneur de Montpellier, qui lui apporta ving-cinq mille sous melgoriens de dot, assigna pour douaire à son épouse les châteaux de Pézenas et de Torves.

Simon de Montfort, usurpateur des domaines du vicomte de Béziers, donna Pézenas, en 1211, à Raymond de Cahors. Louis IX racheta cette seigneurie; elle fut érigée en comté par le roi Jean, en faveur de Charles d'Artois, en 1361. Quatorze ans après, le duc d'Anjou fit arrêter Charles comme rebelle, et le fit enfermer à la tour d'Aigues-Mortes, où il demeura long-temps. Sa comté de Pézenas fut confisquée.

Huit cents routiers se rendirent maîtres de la ville de Pézenas au mois d'avril 1415, dans le temps de la foire; ils y commirent tous les désordres imaginables. Trois ans plus tard, le château de Pézenas demeura fidèle au dauphin contre les Bourguignons.

En 1495, le comté de Pézenas fut donné par Charles VIII à Jacques Trivulce, son conseiller et son chambellan, pour lui témoigner sa recon-

naissance des services qu'il en avait reçus en Italie. Cette seigneurie passa plus tard dans la famille de Montmorency, et, par la mort du maréchal, décapité à Toulouse, au prince de Condé, son beau frère : c'est ainsi que le prince de Conti en était devenu possesseur. Sarrasin, secrétaire du prince, mourut à Pézenas; et c'est dans cette ville que l'immortel Molière fit ses premiers essais dramatiques. On peut voir dans les archives un ordre du prince aux consuls, « pour qu'ils aient à fournir au sieur Poquelin de Molière des charrettes, à l'effet de transporter lui, sa troupe et les décorations de son théâtre dans les communes voisines où il va donner des représentations de ses pièces. » On conserve un fauteuil dans lequel avait coutume de s'asseoir le grand homme chez un barbier dont la boutique servait alors de point de réunion aux oisifs.

On prétend que le poulain de Pézenas fut inventé sous Louis VIII, pour divertir ce prince, qui marchait, en 1226, contre les albigeois. C'est une énorme machine représentant un cheval de la manière la plus grotesque, et sans aucune proportion. La tête est celle d'un cheval, recouverte d'une peau, ornée de grelots et de rubans; la robe qui couvre le poulain jusqu'à terre est bleue, parsemée de fleurs-de-lis d'or, avec les armes de la ville. Cette robe cache cinq hommes, dont quatre portent la machine; le cinquième fait

d'ouvrages. Son fils Jean-Henri-Nicolas suivit la même carrière avec distinctiou.

DURANTI (Guillaume), né en 1232 à Puymisson, chanoine de Maguelonne, célèbre jurisconsulte. Devenu capitaine-général du patrimoine de S. Pierre, il soumit par la force les peuples de Forli, révoltés. Il fut ensuite évêque de Mende.

POITEVIN PEITAVI, né à Alignan-du-Vent en 1742, se fit connaître dans le barreau de Toulouse par son talent et son courage. Secrétaire de l'académie des Jeux Floraux, il a laissé des mémoires pour servir à leur histoire, et quelques poésies.

VANIÈRE (Jacques), jésuite, né à Caux en 1664, est auteur d'un grand nombre de poésies, entre lesquelles on remarque le *Prædium rusticum*, poème en seize chants. Cet ouvrage, justement célèbre, est remarquable par une poésie harmonieuse et une grande pureté de style. Parmi des digressions peu convenables il en est une qui accuse l'homme bien plus gravement que le poète; c'est une sortie contre les hérétiques, dans laquelle il propose publiquement à Louis XIV de les persécuter.

Un autre VANIÈRE, neveu du précédent, né comme lui à Caux, a publié un Cours de latinité, une traduction des Odes d'Horace, et des poésies. Mort en 1768.

VÉNEL (Gabriel-François), né à Tourbes en

1723, professeur de médecine, chimiste distingué, l'un des collaborateurs de l'Encyclopédie. On lui doit, entre autres, un travail important sur les eaux minérales de France. Mort en 1775.

A huit mille toises nord-ouest de Pézenas, sur la route de Bédarieux et de St-Gervais, est la fontaine de pétrole de Gabian, à cinq cents toises au sud du village de ce nom, près de la rivière de Tongue. Le pétrole est reçu dans un bassin où tombent les eaux de trois aqueducs intérieurs; une ouverture à la partie inférieure du bassin permet à l'eau de s'échapper sans entraîner l'huile qui surnage. Elle est d'un rouge brun, d'une odeur forte et désagréable. L'eau de la source est limpide; elle garde le goût de pétrole. La fontaine de Gabian fournissait environ cent kilogrammes d'huile ; elle est presque tarie maintenant. Une source minérale froide, appelée fontaine de santé, existe encore dans cette commune.

A l'ouest et au nord-ouest de Gabian, est une montagne évidemment volcanique, au pied de laquelle se reconnaissent les premières traces des veines de houille qui s'étendent dans les territoires de Neffiez et de Roujan. C'est toujours le grès et l'argile schisteuse, et jamais le basalte ou d'autres produits volcaniques, qui accompagnent ces veines de houille. Elles sont d'une très faible qualité, mélangées de feuillets d'un schiste argileux dur, bitumineux, qui augmente le poids

en affaiblissant la combustibilité. Cette composition paraît justifier la différence que l'on faisait autrefois entre le charbon de pierre et le charbon de terre. Le produit des mines de Neffiez ne s'élève pas à plus de huit à dix mille quintaux métriques par an.

Cassan dans lequel passe la route, Roujan qui n'en est qu'à une demi-lieue, avaient, l'un une abbaye d'hommes, l'autre une abbaye de femmes. Un proverbe qui a survécu à ces établissemens, dit que les enfans de Roujan ont leurs pères à Cassan.

Le chemin de Pézenas à Agde laisse à gauche Cornas, passe à Nésignan-l'Evêque, à St-Tibéri, à Bessan, en suivant la direction et la rive droite de l'Hérault. On trouve dans le dernier village, à droite de la route, un tumulus fort remarquable. On voit que ce monument a été ouvert et qu'on a tenté de le refermer. Il était couvert d'une grande masse de terre, et devait avoir trois pieds de hauteur. La chambre a dix pieds de haut, six pieds de large; la voûte est en briques romaines; le monument est entièrement nu. On peut y descendre avec facilité.

L'ancien Cessero vit, en 303, le martyre de Tiberius, de Modeste et de Florentin. Il prit plus tard le nom du premier de ces saints, sur le tombeau desquels on fonda un monastère et une église qui existe encore.

St-Tibéri est au centre d'un canton entièrement volcanique. Les éruptions ne doivent pas remonter à une très haute antiquité; du moins est-il certain qu'elles sont postérieures aux dépôts marins. On peut observer, à cent toises au sud de St-Tibéri, une coulée de lave qui a recouvert le sable et le gravier quartzeux de la plaine. Le fort de St-Tibéri était construit sur une espèce de chaussée basaltique de trente-cinq pieds de hauteur; il avait remplacé un camp romain. On y voit des débris de poterie antique. Vis-à-vis le fort, à l'opposé du village, un peu sur la droite, est une hauteur encore nommée le Champ-de-Bataille. On y trouve souvent des ossemens humains. La voie romaine traversait l'Hérault à St-Tibéri, sur un pont qui passait sur l'île des Bénédictins; cinq arches existent encore.

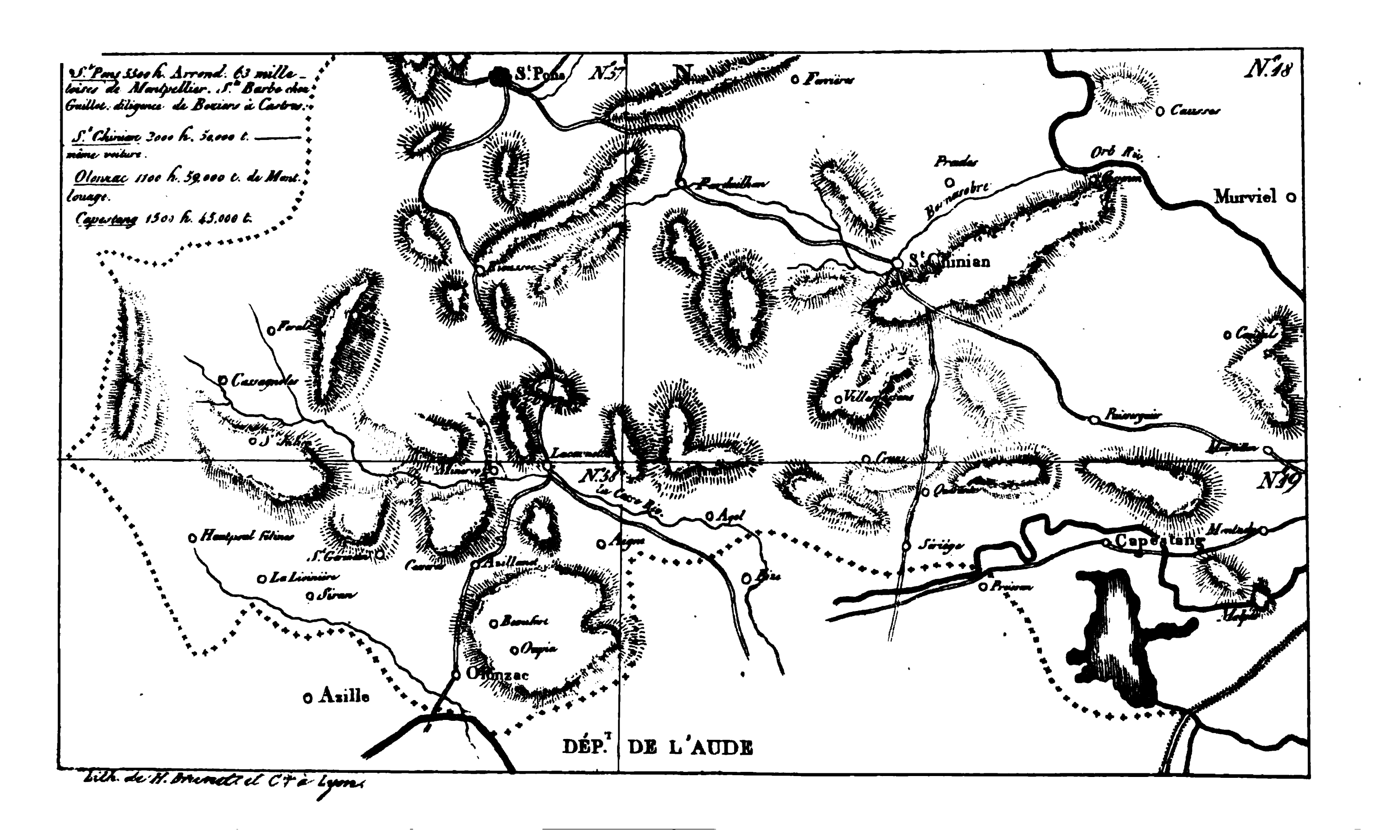
On exploite des couches régulières sur lesquelles sont de beaux prismes de basalte, dont le sommet forme un très beau pavé; les divisions en sont ordinairement hexagones. On chauffe les basaltes avec de la paille; on place des coins dans les joints, un choc suffit pour les faire fendre dans le sens de leur longueur.

La route de Pézenas à Béziers traverse un pays riche jusqu'aux environs de la Bégude. On a laissé sur la gauche la commune de Valros, sur le territoire de laquelle est une tour à moitié ruinée, de construction romaine; elle domine Valros.

Une citerne, placée dans l'intérieur, n'a jamais manqué d'eau, même dans les plus grandes sécheresses, tandis que le village, placé beaucoup plus bas, en était dépourvu. La tour était carrée, entourée d'un fossé qui lui-même l'était d'un mur. Il reste trois faces avec une porte vers le sud-ouest.

La hauteur qui domine la Bégude est sèche; l'autre côté du vallon est nu, dépouillé, d'un aspect triste ; mais on descend au relais sous un berceau de superbes peupliers de la Caroline. Des eaux abondantes et fraîches, de vertes prairies, de beaux arbres, font de la Bégude un lieu d'autant plus agréable, que nous sommes sous le soleil quelquefois brûlant du midi. Vous remarquerez une fontaine sortant du milieu d'un gros saule pleureur. Cet arbre a été formé par la réunion de trois jeunes saules qui se sont confondus en un seul. Ce beau domaine est entièrement l'œuvre d'un homme, M. Mazel, le père du propriétaire actuel. Il n'existait avant lui, dans ce lieu, qu'une *bégude* ou cabaret. Ce nom, entièrement languedocien, se retrouve entre St-Symphorien-d'Ozon et Lyon. La langue d'Oc ou de Provence s'étendit en effet quelque temps jusqu'aux portes de cette ville.

Béziers était une ville des Volces-Tectosages, colonisée peu de temps après Narbonne, l'an 636 de Rome. La colonie fut renouvelée par Jules-



S.t Pons 3300 h. Arrond. 63 mille-
toises de Montpellier. S.te Barbe chez
Guillot. diligence de Beziers à Castres.
S.t Chinian 3000 h. 50,000 t. ——
même voiture.
Olonzac 1100 h. 59,000 t. de Mont.
louage.
Capestang 1500 h. 45,000 t.
S.t Pons
N.o 37
N
N.o 18
Ferrières
Causses
Orb Riv.
Murviel
Prades
Pardailhan
S.t Chinian
Cazagnoles
S.t Julien
Lacarrouté
Minerve
N.o 38
Cesse Riv.
Agel
N.o 19
Villespassans
Cruzy
Quarante
Capestang
Montady
Poilhes
Hautpoul Félines
S.t Germain
Cesseras
Azillanet
Aigne
Bize
La Livinière
Siran
Beaufort
Oupia
Olonzac
Azille
DÉP.T DE L'AUDE
Lith. de H. Brunet et C.ie à Lyon.

César; ce qui lui donna le nom de Julia Biterra. Peuplée plus tard de soldats de la septième légion, elle fut appelée Biterra-Septimanorum. Elle reçut une nouvelle colonie sous Tibère.

Béziers, à l'exemple de Narbonne, avait élevé un temple à Auguste. On y consacra un autel au jeune Philippe en 237; et treize ans plus tard, Paul Serge, premier évêque de Narbonne, y fit construire en passant une petite église, dont Aphrodise, son disciple, fut reconnu chef. Ce saint personnage était arrivé sur un chameau selon la tradition. La reconnaissance des habitans pour leur premier évêque s'étendit jusques sur sa monture. Nous verrons plus tard qu'il en reste encore quelque chose. Agristius, évêque de Béziers en 314, est le premier des successeurs d'Aphrodise dont l'histoire fasse mention. Un concile tenu à Béziers en 356, vit triompher les ariens. Cette ville se défendit contre Wamba, sous les ordres de son évêque qui fut fait prisonnier.

Les vicomtes de Béziers, qui le furent presque toujours d'Agde, jouèrent un grand rôle dans les guerres intestines de la province.

Dans une grande assemblée d'évêques et de seigneurs, tenue à Béziers dans l'église de la Magdelaine le 2 mai 1149, Raymond V, comte de Toulouse, jura solennellement à Roger, vicomte de Carcassonne et de Béziers, de n'attenter ni sur sa vie, ni sur ses domaines, et de l'aider contre

tous, excepté contre ses propres vassaux et les frères du vicomte.

Les juifs de Béziers étaient soumis à une ancienne coutume qu'ils avaient plusieurs fois tenté de faire abolir. Le jour des Rameaux, l'évêque montait en chaire et faisait un discours au peuple pour l'exhorter à venger la mort de Jésus-Christ sur les descendans de ceux qui l'avaient crucifié; il donnait ensuite sa bénédiction à ses auditeurs et la permission d'attaquer les juifs; ce qui s'exécutait avec tant de fureur, qu'il ne manquait jamais d'y avoir beaucoup de sang répandu, quoique les juifs se renfermassent dans leur quartier entouré de murailles. L'attaque, dans laquelle il n'était permis d'employer que des pierres, commençait à la première heure du samedi avant les Rameaux, et continuait jusqu'à la dernière heure du samedi d'après Pâques. Le vicomte de Béziers et le chapitre de St-Nazaire reçurent, en 1159, de fortes sommes, et l'évêque Guillaume consentit à l'abolition de cette coutume, moyennant deux cents sous melgoriens. Les juifs s'engagèrent de plus à payer tous les ans, le jour des Rameaux, quatre livres, monnaie de Melgueïl, pour être employés aux ornemens de la cathédrale.

Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne et de Béziers, en 1167, avait rassemblé ses milices et sa noblesse pour aller joindre son neveu, le vicomte de Nîmes. Un bourgeois de Béziers

prit querelle durant la marche avec un chevalier, et lui enleva un cheval de charge. Le vicomte reçut des plaintes. « Il fit livrer le bourgeois aux chevaliers qui le punirent d'une manière qui le déshonorait pour le reste de ses jours. » Après la campagne, les bourgeois sollicitèrent de Trencavel la réparation de la honte qui rejaillissait sur eux de cette punition. Le vicomte leur promit satisfaction, le 15 octobre, dans l'église de la Magdeleine. Les principaux bourgeois s'y rendirent armés de cuirasses et de poignards cachés. L'offensé s'étant avancé le premier, dit à Trencavel que la honte des bourgeois ne pouvait être lavée que dans son sang, et les conjurés « assassinèrent le vicomte devant l'autel de l'église, avec un de ses fils, plusieurs de ses barons et gens de sa cour. L'évêque, qui était présent, fit tous ses efforts pour empêcher un pareil attentat, mais ce fut inutilement, et il reçut plusieurs coups sur le visage qui lui cassèrent les dents. »

Roger, fils de Trencavel, eut recours au roi d'Aragon; ils mirent ensemble le siége devant Béziers, dont les habitans s'étaient fortifiés, et firent une vigoureuse défense. Le vicomte se contenta d'une forte somme, et pardonna. Mais l'année suivante, un de ses courtisans lui ayant reproché d'avoir reçu le prix du sang de son père, des idées de vengeance s'emparèrent de nouveau de lui; il crut n'être pas tenu à garder sa parole à des per-

fides; il demanda que les secours que lui envoyait le roi d'Aragon fussent reçus dans la ville, à leur passage; on divisa les Aragonais en plusieurs troupes pour ne pas donner de l'ombrage. Ils entrèrent successivement, et lorsqu'ils furent en assez grand nombre, ils prirent les armes au signal convenu. « Ils firent main-basse sur une partie des habitans, pendirent les autres à des potences..,. On ne fit quartier qu'aux juifs qui apparemment n'avaient pas trempé leurs mains dans le sang de Trencavel, aux femmes et aux filles que les soldats du roi d'Aragon épousèrent ensuite pour repeupler la ville. Roger y fit son entrée quelque temps après, suivi de Bernard qui en était évêque, et ils imposèrent sur les nouveaux habitans une redevance de trois livres de poivre par famille, pour se dédommager des grandes dépenses qu'ils avaient faites pour la recouvrer. »

C'est vingt ans après l'établissement de cette colonie aragonaise, qu'eut lieu la première croisade contre les albigeois. Nous avons vu les efforts du jeune vicomte Roger Trencavel pour apaiser les légats; il ne put arrêter la marche de l'armée; elle jeta partout une si grande terreur, que tous les habitans se soumirent ou prirent la fuite; une grande partie se réfugia dans Béziers. Le 22 juillet 1209, les croisés furent joints par deux nouveaux corps qui, sur leur

route, avaient déjà fait brûler bon nombre d'hérétiques et de châteaux. Le généralissime, abbé de Cîteaux, somma les catholiques de Béziers de lui livrer tous les hérétiques de la ville, ou d'en sortir eux-mêmes pour éviter une ruine commune. Réginald, évêque de Béziers, qui leur fut député, employa vainement toute son éloquence; ils se lièrent plus étroitement pour la défense de la ville. Les chefs des croisés délibéraient sur les mesures à prendre lorsque les assiégés firent une sortie. Les goujats de l'armée se rassemblent, les repoussent vivement; les chevaliers s'en mêlent. Après un combat de trois heures, les Biterrois cèdent le terrein; ils sont poursuivis. Les croisés entrent pêle et mêle avec eux, d'autres franchissent le fossé, escaladent les murailles; ils inondent la ville et massacrent tout ce qu'ils rencontrent sans distinction d'âge, de sexe, de condition. Les habitans éperdus se réfugient dans les églises comme dans un asile assuré. La cathédrale de St-Nazaire en était pleine; les chanoines les prennent sous leur protection. Ils se revêtent de leurs habits de chœur, et font sonner les cloches pour exciter la compassion des croisés : rien ne peut arrêter leur fureur. Ils poursuivent les habitans jusques dans les lieux les plus sacrés; ils en font un carnage horrible. Sept mille malheureux furent égorgés dans la seule église de la Magdelaine. Enfin, les croisés,

après avoir assouvi leur rage et s'être enrichis de dépouilles sanglantes, mirent le feu à la ville qui fut entièrement consumée. Ainsi fut détruite en un jour cette ville recommandable par l'agrément de sa situation, par sa grandeur et par son étendue. Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre de ceux qui périrent dans cette occasion. Arnaud, abbé de Cîteaux, n'en porte que quinze mille dans la relation qu'il envoya bientôt au Pape; d'autres font monter le nombre des morts à soixante mille. Enfin César ou Césaire d'Heisterbac, auteur contemporain, mais étranger, assure que cent mille personnes périrent dans le massacre de Béziers. C'est le même qui rapporte un mot que je ne crains pas de répéter, parce qu'il caractérise l'esprit religieux de l'époque. Il dit qu'avant le sac de Béziers, les croisés demandèrent à l'abbé de Cîteaux ce qu'ils devaient faire en cas qu'on vînt à prendre la ville d'assaut, dans l'impossibilité où l'on était de distinguer les catholiques de ceux qui ne l'étaient pas. Le légat, ajoute l'historien, craignant que plusieurs hérétiques ne voulussent passer pour orthodoxes dans la vue d'éviter la mort, et qu'ils ne reprissent ensuite leurs erreurs, répondit : *Tuez-les tous, car Dieu connaît ceux qui sont à lui*. Aussi ne fit-on de quartier à personne. Les morts furent rassemblés en monceaux et brûlés.

L'heureuse situation de Béziers et la richesse de son territoire la firent sortir de ses ruines. Vraisemblablement un grand nombre de croisés en releva les maisons. Le légat Conrad arriva dans cette ville en 1220; les habitans l'engagèrent à se retirer. Il fut obligé de s'embarquer sur la côte voisine et de se réfugier à Narbonne, parce que tout le pays s'était insurgé contre Amauri de Montfort, en faveur du jeune Trencavel. Béziers et Carcasonne furent les premières villes de la province qui se soumirent à Louis VIII. Leurs députés furent le trouver au siége d'Avignon. Le roi donna pour son douaire à la mère du jeune Trencavel cent quarante livres de rente annuelle sur la ville de Béziers. Le traité de Paris ne fit aucune mention de Trencavel. Plus tard, ce vicomte dépouillé de nouveau par Louis VIII de ses domaines qu'il avait repris sur les croisés, forme une ligue avec ses anciens vassaux, et, favorisé secrètement par le comte de Toulouse, il paraît en armes dans la province et s'empare de plusieurs châteaux. Une conspiration lui livre les faubourgs de Carcassonne; mais la cité résiste, il est lui-même forcé de capituler et retourne au-delà des Pyrénées chez son cousin le roi d'Aragon. En 1247, il cède au roi de France tous ses droits dans une grande assemblée d'évêques, d'abbés, de seigneurs; il en remet les titres, se fait absoudre de l'excommunication, se

croise pour la Terre-Sainte et reçoit à ces conditions 500 livres de rente pour les posséder en fief et hommage-lige. C'est tout ce qui lui resta de ses vastes domaines qui contenaient six vicomtés. Il revint de la Terre-Sainte. L'histoire parle encore d'un Roger de Béziers, son fils; sa postérité paraît s'éteindre ensuite.

Jeanne de France, fille posthume de Philippe de Valois, qui se rendait à Perpignan pour épouser Jean de Gironne, fils du roi d'Aragon, mourut à Béziers en 1371.

Béziers s'était soulevé contre les exactions du duc d'Anjou. Ce prince, après avoir châtié la rebellion de Montpellier, se rendit à Béziers qui se soumit enfin à son autorité. Il fit arrêter les coupables. Quatre-vingts furent pendus. Il en aurait fait mourir un bien plus grand nombre sans les instantes prières de Sicard de Lautrec, évêque de Béziers, qui parvint à borner la vengeance du duc à de grosses amendes.

A son passage à Montpellier en 1389, Charles VI avait reçu les plaintes les plus fortes contre Bétizac, natif de Béziers, secrétaire du duc de Berri, qui l'avait tiré de la lie du peuple pour lui donner toute sa confiance. Bétizac avait commis une foule de brigandages; ses extorsions avaient réduit une infinité de familles à la mendicité : plus de trois millions de livres avaient été levés arbitrairement sur le peuple; les moyens

les plus iniques avaient été employés à augmenter ses trésors. Il fut mis en jugement. Bétizac l'excusa sur les ordres qu'il avait reçus du duc de Berri, son maître, qui prit hautement sa défense, et envoya le sire de Nantouillet et Pierre Mespin, chevaliers, pour avouer toutes les levées qu'il avait faites, et demander son élargissement. Cette démarche embarrassa beaucoup les juges, parce que le roi avait donné à son oncle une autorité presque absolue sur le Languedoc, mais Bétizac fut trouvé coupable d'autres crimes. Le roi fit délivrer Oudard-d'Attainville, juge de Toulouse, qui depuis deux ans était dans les fers comme accusé de prévarication dans sa charge. On revit son procès; les témoins arrêtés avouèrent qu'ils avaient été gagnés par Bétizac. Celui-ci dit lui-même qu'il avait voulu se venger d'Oudard-d'Attainville, parce que ce juge avait condamné aux fers un jeune gentilhomme, son complice, coupable du crime de sodomie. Bétizac fut exécuté.

En 1421, les habitans de Béziers qui s'étaient soumis au dauphin l'année précédente, s'étant laissés gagner par les Bourguignons, commirent des hostilités. Ils refusèrent, à l'instigation du comte de Foix, l'entrée de leur ville à Charles de Bourbon. Ce gouverneur de la province vint les assiéger. « Le 8 juin, le siége fut mis devant Béziers pas Charles de Bourbon, capitaine général

aux pays de Languedoc et de Guienne. Il avait avec lui tous les sénéchaux de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Auvergne et Rouergue, avec un grand nombre de barons, chevaliers et gentilshommes du pays, beaucoup de gens d'armes et gens de trait, avec grosses bombardes et instrumens volans, lesquels tirèrent tous les jours contre la ville. La grosse bombarde d'Aix, en Provence, y avait été conduite. Le siége fut ôté, le 19 juillet, par composition dressée par le comte de Foix. Un des articles fut que deux chevaliers dudit comte en auraient la garde en son nom, en même temps que les troupes du roi; ce qui fit que le duc de Bourbon ne put se venger alors........

Mais en 1422, «Charles de Bourbon, non obstant la composition, entra à Béziers et alla loger à St-Nazaire. Il avait fait entrer secrètement nombre de gens d'armes et de gens de trait, et peu de jours après il fit prendre aucuns de la ville, et leur fit trancher la tête; il ôta les chaînes de la ville, et fit abattre une partie des murailles; il leur ôta aussi le consulat et tous leurs honneurs.»

Charles VII rétablit peu d'années après Béziers dans ses priviléges; il fit reconstruire les remparts, et pour dédommager la ville il y fit venir le parlement de Toulouse.

En 1428, le comte de Foix gouvernait despotiquement la province; il fit prier Guillaume de

Montjoye, évêque de Béziers, de lui prêter son palais épiscopal pendant un mois, pour tenir les états de Languedoc. Ce prélat accorda la demande; mais après l'assemblée, le comte, au lieu de rendre le palais à l'évêque, y mit une forte garnison, fortifia la tour de la cathédrale, la garnit d'artillerie, et s'empara des maisons des chanoines qui furent obligés d'interrompre l'office divin. L'évêque fit en vain mille démarches; le comte prétendait qu'il n'agissait que pour le service du roi. L'archevêque de Reims, chancelier en France, l'archevêque de Narbonne, le Pape, le roi lui-même, ne purent l'engager à se dessaisir du palais épiscopal. Il l'occupait encore un an après.

Les troupes qui revenaient, en 1542, du siége de Perpignan, commirent bien des désordres. Le roi reçut à Béziers les plaintes d'un grand nombre d'habitans du Roussillon, contre les Italiens de l'armée qui emmenaient avec eux trois cents de leurs femmes ou filles. Les Italiens justifiaient cet enlèvement par l'exemple du connétable de Bourbon qui avait fait la même chose au siége de Rome. Le roi, pour contenter les uns et les autres, fit rendre les Espagnoles à leurs pères et à leurs maris, et fit payer leur rançon aux Italiens.

En 1561, les religionnaires de Béziers, plus forts que les catholiques, tenaient des assemblées malgré les magistrats. Ils avaient fait des amas

d'armes, et se seraient bientôt emparés de la ville, si Joyeuse averti ne s'était rendu à Béziers avec quelques gentilshommes et les gens d'armes de Roussillon; il fit arrêter le ministre Vives qui présidait aux assemblées. Le ministre fut tué, hors de la ville, d'un coup de mousquet, soit de dessein prémédité, soit qu'il voulût s'échapper. Le lendemain était jour de marché. Le vicomte assembla les habitans; il essaya de calmer les religionnaires; mais ils demandèrent à grands cris le ministre. Joyeuse aurait couru des dangers s'il n'eût promis le retour de Vives; ce ne fut même pas sans peine qu'il parvint à se réfugier à l'évêché. Il y fut bientôt attaqué par les religionnaires renforcés de tous ceux des villages voisins; ils furent retenus par la peur du canon; mais ayant appris que Laudun, lieutenant de la compagnie de gens d'armes du vicomte, était dans la maison du viguier de Béziers, ils l'investirent et menacèrent d'y mettre le feu si cet officier ne leur était livré. Le viguier embarrassé avertit Laudun qui, sans s'effrayer, monte jusqu'au plus haut de la tour de la maison, et prie le viguier de lui envoyer un des principaux séditieux pour savoir ce qu'ils voulaient de lui. Jean Lyon, greffier de Béziers, étant monté avec deux ou trois autres des plus déterminés, Laudun leur parla d'abord avec douceur: Rendez-vous sans condition, lui répondirent-ils, ou rendez-nous notre

bon ministre ! Cependant ceux du dehors criaient avec fureur : Amenez-le mort ou vif ; il faut qu'il réponde du ministre ! Laudun ne voyant aucun moyen de salut, court à la porte de la tour, se jette sur Lyon, et lui donne deux ou trois coups de dague ; les autres se retirent avec plusieurs blessures. Laudun prenant alors le corps de Lyon, le jette du haut de la tour sur le peuple, en criant : Que ceux qui veulent avoir le même sort viennent me trouver ! Joyeuse vint au secours de son lieutenant et le délivra.

Les choses s'apaisèrent jusqu'à l'année suivante ; mais Beaudiné étant arrivé à Béziers avec douze cents hommes, les religionnaires s'emparèrent tout-à-fait de la ville. Les églises furent saccagées, les cloches fondues pour faire de l'artillerie, les ecclésiastiques emprisonnés ou tués, et la ville mise en état de défense. Beaudiné s'empara des revenus de l'évêché. Plusieurs habitans et toutes les religieuses embrassèrent la nouvelle religion.

Les habitans de Béziers amusèrent beaucoup Charles IX et sa cour pendant le séjour qu'il fit dans leurs murs, par les fêtes qu'ils lui donnèrent ; ils lui firent présent d'une Pallas d'argent ciselé. La reine-mère reçut une coupe d'argent pleine de médailles d'or.

Les états assemblés à Béziers, en 1567, prièrent le roi de supprimer l'exercice de la religion

réformée, de n'en permettre qu'une dans la province. On déclara que tous ceux qu'on trouverait n'avoir pas fait leurs pâques, seraient pris et punis comme hérétiques.

Tous les corps de la ville soulevés, en 1587, contre Espondeillan, gouverneur de la citadelle, avaient résolu d'introduire Joyeuse, dont les troupes s'étaient déjà avancées jusqu'à Coursan. Un des conjurés avertit Montmorency; il revient sur-le-champ, double la garde des portes, arrête les conjurés, et fait tomber toute sa colère sur Jean Douzon, seigneur de Villespassans, président et juge-mage. Après deux jours de prison, Montmorency lui envoie un prêtre, le fait étrangler pendant la nuit, et le fait pendre en chemise sur la place aux exécutions, avec l'écriteau : *Traître au roi et à la patrie*, quoique ce fût non-seulement de l'aveu, mais par l'ordre exprès du roi qu'il eût conduit cette entreprise.

La citadelle de Béziers fut démolie en 1632. Le lieu qu'elle occupait forme aujourd'hui une place, d'où la vue s'étend jusqu'à la mer, et sur laquelle est l'hôtel du Nord, chez Allaux; ce nom est heureux pour les aubergistes. Les meilleures auberges de Pézenas, de Béziers, de Narbonne, de Carcassonne, et je crois même de Castres, sont tenues par des individus de cette famille.

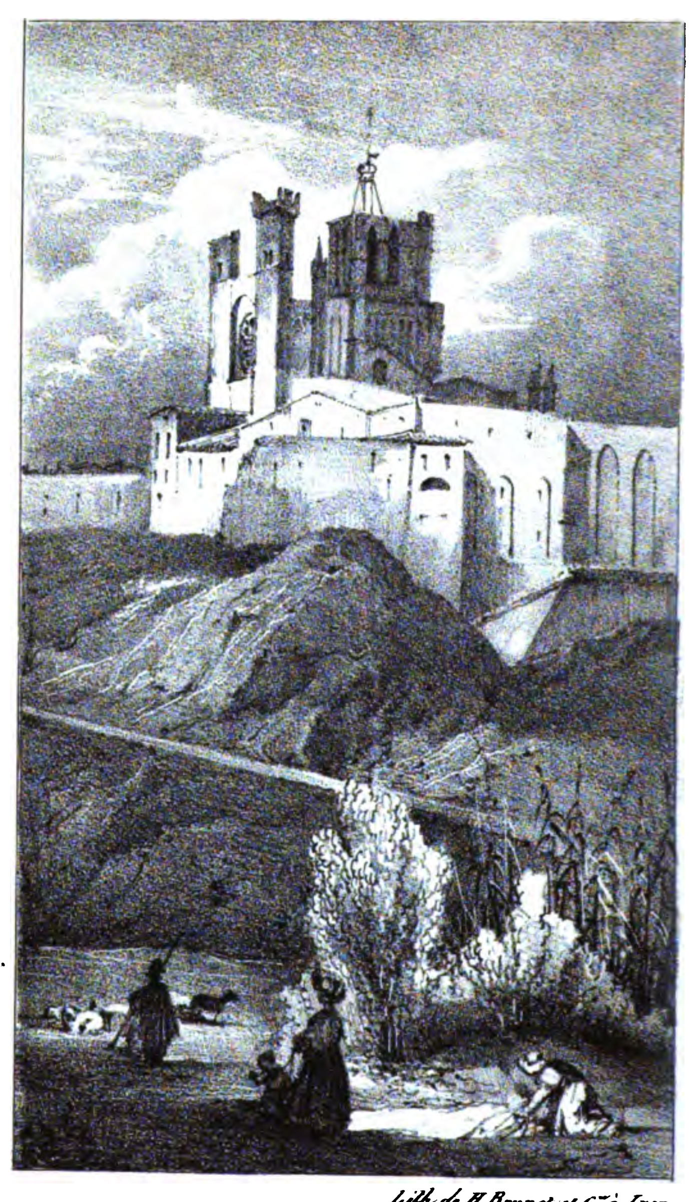
Malgré l'ancienneté de Béziers, on conçoit,

d'après son histoire, que cette ville ait conservé peu de traces de ses anciens monumens; il est cependant quelques antiquités dont on est étonné que Millin ne parle pas.

Il reste de l'amphithéâtre, la galerie voûtée et circulaire sur laquelle s'appuyait le podium ou mur d'enceinte intérieure. Les premiers gradins existent encore, ainsi que des chambres obscures taillées dans le roc, vraisemblablement destinées à renfermer les animaux employés aux jeux du cirque. L'arène avait soixante-dix mètres sur soixante. On remarque une tour à cinq faces, qui, selon la tradition, faisait partie du palais consulaire. Elle a vingt-cinq ou trente pieds de haut, une terrasse la surmonte, elle est bien conservée; sa partie basse communique à de grands aqueducs de construction romaine, qui se prolongent jusqu'à une grande citerne destinée à recevoir les eaux portées par d'autres aqueducs, dont on reconnaît les traces sur un développement de près de cinq lieues et demie, et jusques à Gabian. Indépendamment des eaux de cette fontaine abondante, celles de huit autres sources considérables, fort éloignées les unes des autres, étaient conduites à Béziers. Cette ville possède un grand nombre de caves de construction romaine. Dans celles de M. Coste, place St-Sauveur, se trouve une frise élégante où sont sculptés des boucliers, des épées, des haches;

dans celles de M. de Jessé, on voit cinq arceaux romains à plein cintre, parfaitement conservés; dans ces deux maisons, dans celle de M. Guibal et dans beaucoup d'autres, des inscriptions. Il en est même des fragmens enchâssés dans les remparts qui bordent la promenade publique. Enfin, à l'angle d'une des premières maisons de la rue Française, en venant par la place de l'Hôtel-de-Ville, on remarque une statue mutilée de six pieds six pouces, du plus beau marbre statuaire. Un des pieds a été refait, et la tête a été changée; les deux bras et un pied manquent. On reconnaît à la draperie relevée sur l'épaule gauche, et à la nudité du buste, que cette statue est romaine. Selon la tradition populaire, c'est celle d'un nommé Pierre Pehuc ou Pepezuc, qui, lors d'une prise de la ville, aurait défendu ce passage à lui seul contre les ennemis déjà vainqueurs. Quoi qu'il en soit, cette statue est parée tous les ans, le jour de l'ascension, de banderolles de papier doré; on lui met sur la tête un chapeau à trois cornes, également en papier doré; on lui fait des moustaches avec du charbon. Le peuple honore comme il peut la mémoire de son défenseur.

On remarque dans la maison de M. Guibal une inscription hébraïque fort célèbre parmi les personnes de cette religion; elle paraît relative à la construction d'une synagogue bâtie sur l'emplacement même, on ne sait à quelle époque, par-



Lith. de H. Brunet et C.ie à Lyon.

Cathédrale de Beziers.

ce qu'on a coupé le commencement et la fin des lignes pour pouvoir faire entrer la pierre dans la construction où elle est engagée.

On doit voir dans la rue Mairan la maison gothique des Montmorency, dont trois générations successives ont gouverné le Languedoc d'une manière presque indépendante. L'hôtel-de-ville a une façade étroite et mesquine. La halle est insignifiante sur le devant, fort laide sur les côtés. Les rues sont étroites, tortueuses, inégales; mais aussitôt que la vue peut s'étendre sur la campagne, tout ce que les poètes et les voyageurs ont dit de plus fort à la louange de Béziers, paraît encore au-dessous de la vérité. Les vues des terrasses de l'évêché et de la cathédrale sont ravissantes : l'œil suit au loin les bords rians de l'Orb, jusqu'au milieu d'un beau rideau de montagnes; il parcourt le riche amphithéâtre de coteaux qui s'élève sur la rive droite. Plus près, l'écluse octuple de Foncérane, qui élève les barques à vingt et un mètres de hauteur. On domine à gauche les plaines fertiles qui s'étendent jusqu'à la mer; mais ce grand paysage offre peu de ces accidens favorables au dessinateur. Une vue de la ville, prise de la rive droite de l'Orb, les moulins, le derrière de l'église de la Magdelaine, me paraissent, avec la cathédrale, les seuls objets dignes d'exercer ses crayons. La cathédrale même n'offre rien de très remarquable.

La bibliothèque publique est dans les bâtimens du collége, autrefois dirigé par les jésuites; elle se compose d'environ cinq mille volumes; elle est fort bien tenue. On est étonné de n'y point trouver l'histoire abrégée de la ville de Béziers, par Guibal. Une ville ne devrait-elle pas d'abord songer à rassembler tout ce qui a trait à son histoire? Ne devrait-on même pas faire ou refaire l'histoire des principales villes? Je voudrais, et il en coûterait peu de chose, que chaque département eût son historiographe salarié; que le résultat de ses travaux fût examiné par une commission, par l'institut même, puis imprimé aux frais du département. Le bibliothécaire de Béziers est du reste un homme fort poli et très complaisant.

Une belle caserne peut contenir huit cents hommes de cavalerie. On travaille à faire une troisième cour pour établir un manége; on a le projet d'élever les eaux de l'Orb pour le service de la caserne et celui de la ville.

L'église, bâtie par St-Aphrodise, était souterraine; celle qui existe est élevée au-dessus. La dévotion des Biterrois à leur premier évêque, était si grande, qu'ils honorèrent jusqu'à son chameau. Huit cents francs de rente avaient été constitués en fief pour le représentant du chameau de St-Aphrodise; il était promené en cérémonie le jour de sa fête nommée *caritas*, parce qu'on faisait aux pauvres des distributions de

pain; elles étaient payées par le revenu de la dotation: le surplus était employé en divertissemens. Le malheureux chameau fut brûlé au commencement de la révolution; son fief fut mis sous le séquestre; mais, pour s'en emparer légalement, on aura peine à le croire, le chameau fut porté sur la liste des émigrés.

La maison d'arrêt de Béziers, établie dans les anciens bâtimens du palais vicomtal, devenue ensuite le tribunal du viguier, est mal saine; elle manque d'air, d'eau, d'espace; il n'existe ni pharmacie, ni infirmerie, et sans la générosité de deux citoyens recommandables, MM. Bernard et Salvan, qui fournissent aux prisonniers des médicamens et du vin, cette prison deviendrait un véritable tombeau.

Une rue escarpée conduit au faubourg bâti sur les bords de l'Orb; une rampe plus douce, qui gardera vraisemblablement toujours le nom de Chemin-Neuf, y mène en circulant. Le pont de l'Orb est vieux; il passait pour beau il y a un siècle.

On doit aller visiter la digue mobile de l'Orb, qui sert à retenir les eaux de cette rivière pendant que les barques la traversent. Le mécanisme en est ingénieux, et s'explique facilement lorsqu'on a les objets sous les yeux. Vous remontez par un bel escalier l'écluse octuple, et vous vous embarquez à midi sur le bateau de

poste pour aller au moins jusqu'à Malpas; c'est une percée de cent soixante-quatre mètres de longueur, dont cent quatorze voûtés, dans une montagne de vingt-huit mètres de hauteur. La largeur du canal se réduit à six mètres soixante-six centimètres, avec un trottoir d'un mètre pour les hommes qui tirent les barques; les chevaux n'y pénètrent pas. La voûte a, au-dessus d'elle, dix-sept mètres de rocher recouverts d'un peu de terre. On eût pu éviter et cette percée et l'écluse octuple, en faisant passer le canal à Nissan; mais l'immortel auteur de ce bel ouvrage voulut faire jouir sa ville natale des fruits de son génie. On prétend que l'idée de percer la montagne lui fut donnée par un aqueduc d'environ cinq mètres de hauteur et trois de largeur, sur une longueur de deux mille mètres, qui traverse aussi la montagne de Malpas; il a été creusé à une époque inconnue, pour l'écoulement des eaux de l'étang desséché de Montady dans l'étang de Capestang; sa direction est très oblique par rapport au canal; il est seize mètres au-dessous.

Béziers fait un commerce actif en grains, et surtout en vins et eaux-de-vie. Ses poteries et ses tuileries fournissent pour quatre-vingt-dix mille francs de produits. Mais sa principale richesse est dans la fertilité de son territoire, dont l'agriculture est très florissante; toutes les productions du midi s'y trouvent en abondance, les fruits y

sont délicieux, le gibier et la volaille excellens, le poisson toujours frais : on ne doit plus s'étonner de la grande réputation de cette ville parmi les gastronomes. Le climat enfin est on ne peut plus agréable; une situation élevée y fait trouver presque toujours un air frais, et par une faveur toute particulière de la nature, Béziers est à l'abri de ces vents terribles qui désolent Narbonne et fort souvent Pézenas.

Après vous avoir dit qu'il existe un muscat de Béziers médiocre, une salle de spectacle petite et presque toujours sans acteurs, que la population de ce chef-lieu de sous-préfecture est de seize mille ames, il ne me restera plus, je crois, qu'à parler des hommes distingués que Béziers a vu naître, pour vous faire part de tout ce que j'ai pu recueillir d'intéressant sur cette ville.

ANDOQUE (Pierre), né au commencement du dix-septième siècle, auteur d'une histoire du Languedoc, et d'un catalogue des évêques de Béziers.

BARBEYRAC (Jean), né en 1674, jurisconsulte célèbre, auteur de plusieurs ouvrages estimés.

BOSCAGER (Jean), autre jurisconsulte distingué, professeur de droit à Paris. Mort en 1687, à vingt-six ans, des suites d'une chute.

BROUZET, médecin des hôpitaux de Fontainebleau, auteur d'un Traité sur les maladies des enfans; né vers le commencement du dix-huitième siècle.

CASSAN (Jacques de), avocat du roi au présidial, auteur d'un ouvrage relatif aux droits de la couronne.

CLÉRIC (Pierre), jésuite, professeur de rhétorique à Toulouse, auteur d'une tragédie d'Électre, huit fois couronné aux jeux Floraux. Mort en 1740.

DOMAIRON (Louis), auteur des Rudimens de l'histoire et de plusieurs autres ouvrages estimés. Mort en 1807.

Maître ERMENGAUD DE BÉZIERS, troubadour. On a de lui un gros volume in-folio manuscrit, intitulé : Bréviaire d'amour.

ESPRIT (Jacques), né en 1611, littérateur plus distingué par ses qualités aimables que par ses ouvrages; membre de l'académie française. Son frère, l'abbé Esprit, a cultivé la poésie.

ESTÈVE ou OLIVIER DE BÉZIERS (Jean), car il porte les deux noms, cultiva la poésie provençale à la fin du treizième siècle. Il y a parmi les pièces qui restent de lui, deux Pastourelles qui mériteraient d'être connues.

FEYNES (François), médecin à Montpellier, auteur d'un ouvrage intitulé : Médecine pratique. Mort en 1573.

Deux FORCADEL frères, nés au commencement du seizième siècle; Etienne, professeur de droit à Toulouse, auteur de plusieurs ouvrages de droit, d'histoire et de poésie; Pierre, profes-

seur de mathématiques au collége royal à Paris, auteur de plusieurs ouvrages sur la science qu'il professait.

GATTIER (Etienne), jurisconsulte, auteur d'un Commentaire sur les Institutes de Justinien.

GONET (Jean-Baptiste), provincial des dominicains, auteur de plusieurs ouvrages de théologie et de scolastique.

GUIBAL, auteur d'une histoire abrégée de la ville de Béziers, citée dans les Recherches sur la France, de Hérissant.

GUILLAUME DE BÉZIERS, moine troubadour. On a de lui une chanson galante avec une complainte sur la mort de Raymond Trancavel, vicomte de Béziers, assassiné en 1167.

LAZERNE (Jacques), professeur de médecine, auteur de plusieurs ouvrages. Mort en 1756.

MAIRAN (Jean-Jacques D'ORTONS DE), né en 1678, l'un des membres les plus illustres de l'académie des sciences et de l'académie française. Il succéda, dans cette dernière compagnie, à Fontenelle en qualité de secrétaire perpétuel. Ses ouvrages traitent de physique, de peinture, de musique, de sculpture, de chronologie. On y remarque un rare talent d'analyse, qui, joint à un esprit philosophique, en rend la lecture aussi instructive qu'agréable. Il disait qu'un honnête homme est celui à qui le récit d'une bonne action rafraîchit le sang. Mort en 1771.

MERCADIER (Jean DE), jurisconsulte, né à la fin du seizième siècle.

PÉLISSON-FONTANIER, né, en 1624, d'une famille protestante. Son Histoire de l'académie française lui en ouvrit les portes. Bientôt après Pelisson s'attacha aux affaires et devint premier commis de Fouquet, qui lui donna toute sa confiance. A la disgrâce du surintendant, il fut conduit à la Bastille, et y passa quatre années, durant lesquelles il repoussa avec autant de loyauté que d'adresse toutes les tentatives dirigées contre lui pour en faire un accusateur de Fouquet. Ce fut pendant sa captivité qu'il composa pour le surintendant trois mémoires qui n'honorent pas moins son talent que son cœur. On connaît également ses soins ingénieux pour charmer l'ennui de la captivité. Enfin ses amis obtinrent sa liberté. Il célébra tous les ans sa sortie en délivrant quelques prisonniers. Pélisson fut bientôt dédommagé par des pensions et des places. Il fut nommé historiographe de France; et son abjuration qui eut lieu en 1670, l'ayant rendu apte aux bénéfices ecclésiastiques; il en fut abondamment pourvu jusqu'à sa mort arrivée en 1693. Le style des nombreux ouvrages de Pélisson est élégant et facile; mais il manque souvent de force et de correction. La petite vérole l'avait entièrement défiguré, et M.lle de Scudéry disait qu'il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être

laids. Ce mot est également attribué à M.me de Sévigné qui disait aussi : Il est très laid; mais qu'on le dédouble, on lui trouvera une belle ame.

RAYMOND-GAUCELIN DE BÉZIERS, troubadour, écrivait au milieu du treizième siècle. Ses ouvrages donnent quelque connaissance des mœurs de cette époque.

RIQUET (Pierre-Paul) s'est immortalisé par l'exécution du canal de Languedoc. Ce projet avait été conçu plusieurs fois. Il fallait peut-être encore plus de force d'ame que de génie pour surmonter les obstacles incroyables qui se présentèrent; Riquet fut aidé dans ses travaux par l'ingénieur militaire Andréossy. Il mourut à Toulouse le 1.er octobre 1680, certain du succès de son entreprise, mais sans en avoir vu le premier essai qui ne se fit qu'au mois de mars de l'année suivante.

De Béziers l'excursion la plus intéressante et la plus facile est celle d'Agde. Il faut, pour la faire, prendre, au moins une fois, le bateau de poste pour voir deux ouvrages remarquables du canal. Le passage du torrent de Libron pendant ses crues, s'opère au travers du canal et sans que ses eaux puissent s'y mêler, au moyen d'une barque pontée qui sert de lit au torrent. L'écluse ronde est un bassin circulaire et profond; les barques y entrent et en sortent par trois portes de

vingt pieds de largeur, qui soutiennent les eaux à trois niveaux différens vers Béziers, vers Cette et vers Agde. Les barques venant de Béziers montent si elles vont vers Cette, elles descendent si elles vont vers Agde.

Le joli bourg de Villeneuve est à trois mille cinq cents toises de Béziers sur la rive droite du canal.

La route de terre passe à Vias ou Bias. On sait l'analogie qui existe dans la langue d'Oc entre le V et le B (1). Vias est un bourg de seize cents ames à huit mille cinq cents toises de Béziers, et deux mille cinq cents d'Agde. On découvre souvent dans les environs des tombeaux renfermant des signes de paganisme; ils sont formés pour l'ordinaire par des briques de couleur très rouge. Un de ces tombeaux découvert, en 1813, renfermait des ossemens calcinés qui furent reconnus pour être ceux d'une femme et d'un enfant, quelques pièces en bronze, une petite statue de femme, deux lampes sépulcrales et de petits morceaux d'ivoire que l'on suppose être des débris de dés. Tous ces objets étaient détériorés par le temps.

La route qui, depuis Béziers était sur la rive gauche du canal, le traverse entre Agde et Vias.

L'ancienne Agathé-Tyché (bonne fortune) des

(1) Elle a donné naissance au jeu de mot de Scaliger :

Felices populi quibus vivere est bibere.

Phocéens est aujourd'hui pour le peuple des environs Agde, la ville noire, caverne de voleurs. Cette expression ne porte aucune atteinte à la probité des habitans ; elle caractérise seulement la tristesse de la ville à laquelle ses murailles, bâties de laves et flanquées de grosses tours rondes et noires, donnent vraiment l'air d'une prison. Les maisons, les quais, sont bâtis de laves ; les rues en sont pavées. L'ancien évêché est un assez bel édifice, également bâti de laves. Ces produits volcaniques viennent de la petite montagne de St-Loup, située à deux mille toises de la ville au sud-est. Le cratère inégalement affaissé est composé de quatre sommités d'une cinquantaine de toises de hauteur jointes par des chaînons, et d'une cinquième appelée le pic de Saint-Loup, d'environ cent cinquante toises au-dessus du niveau de la mer. On distingue très bien deux courans de laves, sur l'un desquels est bâtie la ville d'Agde ; l'autre d'environ dix-huit cents toises forme le cap d'Agde, en face duquel se trouve l'île basaltique de Brescou. Les uns prétendent qu'elle n'est que le prolongement sous-main de ce courant ; les autres qu'un autre cratère existait dans cette île. Les deux courans sont composés de laves lithoïdes et de tuffa. Cette dernière production volcanique a été rongée par la mer près du cap d'Agde, de manière à former un très grand cirque de vingt

toises d'élévation perpendiculaire, qui porte dans le pays le nom de conque. Ce volcan dont les laves sont formées des élémens les plus simples, paraît peu ancien et postérieur aux dépôts marins. Les courans lithoïdes n'ont pas, en général, une grande épaisseur. Gensanne rapporte cependant qu'en creusant un puits dans la vigne de l'évêque d'Agde, on ne trouva pas le fond des basaltes à cent quatre pieds de profondeur, c'est à-dire à deux pieds au-dessus du niveau de la mer. Les laves lithoïdes sont employées en pierre de taille, et les boursouflées pour la construction des voûtes, parce qu'elles joignent une grande solidité à l'avantage d'être très légères.

Le sommet du pic est occupé par l'ermitage de St-Loup; les flancs, les autres sommités et le cratère, sont couverts de vignes et de maisons de campagne. Au pied, vers le cap, est l'étang de Luno; au nord, l'étang et les marais salans de Bagnas; à huit mille toises, à l'ouest, le village de Serignan, et le Grau de ce nom qui n'est autre chose que l'embouchure de l'Orb. La vue est superbe. On domine l'étang de Thau et la plage qui le sépare de la mer, et qui joint la montagne de Cette. On doit vivement regretter qu'elle ait été dépouillée des bois qui la couvraient, et s'étonner qu'on n'essaie pas de les remplacer.

Je vous ai fait sortir d'Agde avant de vous en avoir dit tout ce que j'en avais à dire. Nous y rentrerons

en passant à l'embouchure de l'Hérault, appelée le Grau d'Agde, et à la chapelle qui en est déjà un peu éloignée, quoiqu'elle porte le nom de Notre-Dame-du-Grau. Je ne vous ai pas proposé une promenade à Brescou. Ce petit fort n'offre rien de curieux. Le maréchal de Joyeuse s'était emparé, en 1589, du rocher de ce nom; sur le conseil d'un patron provençal, nommé Barberousset, il avait commencé à le fortifier. Barberousset tomba entre les mains de Montmorency avec sept ou huit de ses camarades. Le duc leur fit une telle peur, qu'ils consentirent à lui livrer Brescou. Il y fit élever des fortifications régulières, démolies en 1632 et rétablies plus tard.

On pense, sur des fondemens assez incertains, que le siége épiscopal d'Agde existait en 263. Le premier évêque dont on trouve le nom dans l'histoire, est cependant, à ce qu'il me paraît, Beticus qui vivait au commencement du cinquième siècle. Le port est cité à l'occasion du naufrage qu'y firent, en 580, les ambassadeurs que Chilpéric avait envoyés à Tibère, empereur d'orient.

Bernard-Aton, vicomte de Nîmes et d'Agde en 1186, après s'être donné pour chanoine à la cathédrale de cette dernière ville, fit don à la même église de la vicomté d'Agde; ce qui ne l'empêcha pas de la garder jusqu'à sa mort.

En 1286, Roger Doria, amiral d'Aragon, débarque avec cent chevaliers et deux mille hom-

mes de pied au Grau de Sérignan, fait le dégât dans les environs et s'approche de Béziers. Trente mille hommes et trois cents chevaux s'y étaient rassemblés à la hâte; ils allaient secourir le château de Sérignan. L'amiral les attaque, les met en fuite, en tue une grande partie, les poursuit jusqu'à une demi-lieue de Béziers, brûle Sérignan, se rembarque sans autre perte que sept hommes de pied, et vient débarquer le lendemain au Grau d'Agde; il s'empare de toutes les barques, divise son armée en deux corps, prend d'assaut, avec le premier, la ville d'Agde, dont tous les habitans sont passés au fil de l'épée, depuis quinze ans jusqu'à soixante : « il pardonna à tous les autres. » L'évêché et la cathédrale furent seuls épargnés; le reste de la ville fut brûlé. L'autre corps prit de force Vias, qui fut brûlé et pillé, ainsi que tous les environs. Les habitans de St-Tibéri, Loupian, Gigean, et de toutes les campagnes voisines, s'étaient rassemblés. Les Aragonais les attaquèrent, leur firent perdre quatre mille hommes, et restèrent les maîtres d'étendre leurs ravages pendant les quatre jours qu'ils demeurèrent à terre.

Agde, dont les religionnaires s'étaient emparés en 1562, fut vaillamment défendu par le capitaine Sengla contre Joyeuse. Agde n'a point d'antiquités; mais on y a fait, il y a quelques années, une découverte intéressante. Le curé de l'église

de St-Sever ayant remarqué l'usage immémorial des habitans de faire le tour du grand autel pendant l'octave de la St-Sever, obtint la permission d'entreprendre des fouilles. Elles ont fait trouver, à cinq pieds de profondeur, un tombeau de pierre. Les ossemens étaient à leur place; sous la tête il y avait deux briques jointes ensemble, au milieu desquelles se trouvait une plaque de métal entièrement pulvérisée. Les débris d'inscriptions recueillis sur différentes briques ne laissent aucun doute que ce tombeau ne soit celui de St-Sever, mort vers l'an 500. Ses restes avaient d'abord été placés dans l'église de St-Martin, comme l'apprend la Gallia christiana; ils furent transférés, en 809, dans l'église bâtie en son honneur dans un des faubourgs de la ville d'Agde. Elle avait été terminée en 808, comme on le voit marqué en chiffres arabes sur la clef de la voûte.

La caserne est destinée à contenir quatre cents hommes d'infanterie. Les moulins d'Agde, joints à ceux de Bessan et de Florensac, peuvent fournir par jour au moins cinq cents quintaux métriques de farine. De grands magasins, des chantiers, des corderies, l'Hérault, de belles routes, le canal du midi, la grande fertilité du territoire, et surtout sa position au point de réunion de l'Océan et de la Méditerranée, font d'Agde une ville importante avec sept mille sept cents ames seulement de population.

Le cardinal de Richelieu avait fait construire, à l'ouest du cap d'Agde, une digue qui subsiste encore, et porte son nom; il voulait établir un port en face de Brescou: ce projet fut abandonné après lui. Des travaux mal dirigés avaient laissé ensabler l'entrée de l'Hérault. A partir de 1784 on suivit de meilleurs principes, et bientôt les craintes du commerce cessèrent. Dans l'état actuel le port d'Agde est formé par l'embouchure de l'Hérault qui coule du nord au sud, et passe à l'ouest sous les murs de la ville, dans un lit de cent deux mètres de largeur moyenne, bordé jusqu'à la mer de beaux quais en laves. Près de la ville, la largeur de la rivière n'est plus que de soixante à soixante-dix mètres. La profondeur du Chenal est partout de cinq mètres; l'entrée en est facile par tous les vents, excepté le nord; la station du port est très sure, il peut contenir quatre cent cinquante bâtimens de soixante à deux cents tonneaux; il y en a trente ou quarante pour l'ordinaire.

Le défaut d'entretien pendant la révolution, et le déboisement de la plage ont laissé reformer la barre. On est effrayé de l'idée de donner cent mille écus pour remettre le port en bon état, et la dépense deviendra d'autant plus forte qu'on attendra davantage. Avant que Gênes et la Provence fussent inondées des blés de Crimée, le port d'Agde leur expédiait ceux du haut Languedoc;

mais ce n'est point aux produits de l'industrie et de l'agriculture du pays que se borne le commerce d'Agde; l'échange que font Bordeaux et Marseille des marchandises d'Amérique et du Levant, en est une branche considérable. L'importance et l'utilité de ce port se font surtout sentir en temps de guerre, parce qu'il épargne le passage du détroit de Gibraltar. Les armées employées dans les Pyrénées orientales et dans la Catalogne, ont souvent reçu leurs approvisionnemens par le port d'Agde. Il est plus favorable au cabotage que celui de Cette, séparé du canal du midi par l'étang de Thau qu'on ne peut traverser qu'à la voile.

Le commerce d'Agde possède cent vingt bâtimens de cent à trois cents tonneaux.

Les deux rives de l'Hérault communiquent par un pont de bateaux de nouvelle construction; il a six travées et soixante-cinq mètres de longueur sur six de largeur.

Vendres a gardé le nom et possède des restes insignifians d'un temple de Vénus. Il était situé sur un promontoire qui avance dans l'étang qu'on appelle aussi de Vendres. L'Aude s'y jetait autrefois au lieu de se rendre directement à la mer. On voit à Vendres les restes d'un bassin. On assure y avoir trouvé un grand nombre de pavés de marbre.

Vous n'irez pas à Nissan exprès pour une tête

antique appartenant à M. Cordier; mais si vous y passez, tachez de la voir. Elle est d'une pierre blanchâtre, d'un beau grain, très dure; la sculpture en est très belle, quoique les prunelles des yeux, bien marquées, annoncent qu'elle soit postérieure aux beaux temps de la sculpture grecque et romaine. Elle est de grandeur naturelle, et offre quelque ressemblance avec la tête de Socrate. On l'a trouvée dans un champ.

Nous sommes ici sur la route de Narbonne, celle qui mène directement à Carcassonne, et qu'on nomme la route d'Étapes, passe près du village de Montady, séparé par l'étang desséché de ce nom du passage de Malpas. Dans le territoire de cette commune et près du canal est la métairie de Régimont, dans laquelle on a trouvé de précieux débris d'antiquités. Le nom n'est pas le seul indice qui permette de penser qu'il y a eu en cet endroit une résidence impériale. Dans la cour de la métairie existe une table de marbre, autrefois placée sur le portail d'une vieille église démolie il n'y a pas long-temps. L'inscription est fort obscure par les abréviations, et presque effacée. On y lit cependant fort bien le mot déjà corrompu de *baselica;* quelques autres signes semblent indiquer le règne d'un des Valentiniens. On sait que le titre de basilica n'était donné qu'aux églises situées dans la résidence des princes. Montady est à un peu plus de la moitié du

chemin de Béziers à Capestang. Cette dernière distance est de seize mille toises; l'étang de Capestang, dont la plus grande partie appartient au département de l'Hérault, a dix-huit cent quatre-vingt-treize hectares de surface, dont douze cent vingt-six couverts d'eau. Il est alimenté par six ou sept ruisseaux ou rigoles, par les filtrations du canal et les débordemens de l'Aude. Les plaines situées entre cet étang et celui de Vendres étaient autrefois arrosées par les eaux limoneuses de l'Aude, qui leur procuraient d'abondantes récoltes; mais les états de la province ayant fait redresser le lit de cette rivière pour faciliter le desséchement de l'étang, l'Aude porta plus loin le bienfait de ses eaux, et ces plaines, les plus fertiles du pays, furent changées en marais qui ne peuvent plus produire que de la soude ou salicor. Les travaux exécutés pour le desséchement de l'étang eurent cependant le plus heureux succès de 1784 à 1790. Cinq cents hectares étaient déjà rendus à l'agriculture; mais les travaux ont été abandonnés depuis cette époque. Le canal qui conduisait les eaux des crues de l'Aude, celui d'écoulement, sont presqu'en entier comblés; les eaux sont stagnantes et nuisent beaucoup à la salubrité des communes voisines. On attend la formation d'une compagnie qui veuille entreprendre un desséchement complet. D'après les devis adressés au gouvernement, il

en coûterait, pour le desséchement de l'étang de Capestang, un million cinq cent cinquante-cinq mille francs; pour celui de Vendres, quatre cent quatre-vingt-neuf mille francs. Le bénéfice net probable de l'opération s'élèverait à vingt-cinq pour cent des capitaux avancés.

Capestang est un bourg de quinze cents ames. La route d'Étapes, qui a déjà traversé le canal, en suit pendant quelque temps la direction, entre dans le département de l'Aude, revient dans celui de l'Hérault, et traverse encore deux fois le canal. Cette route est croisée au pont de Sériége par le chemin de Narbonne à St-Chinian; à Cabezac, par le chemin de Narbonne à St-Pons.

Nous connaissons assez bien le pays pour bien entendre une petite campagne des guerres de religion; elle suffira pour donner une idée de la manière de faire la guerre à cette époque.

Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, fait soulever, en 1562, tout le Bas-Languedoc de Béziers au Rhône; il est reconnu pour chef par les religionnaires. Il échoue devant Lodève, défendu par son évêque, et se retire à Montpellier où il fait des levées, ainsi qu'à Nîmes et dans toutes les villes protestantes. Les religionnaires se saisissent de Beaucaire le 2 juin. Les catholiques de Tarascon reprennent la ville par escalade la nuit suivante; mais au lieu de s'assurer du châ-

teau, ils pillent les maisons des religionnaires; ceux-ci reçoivent du secours, reprennent la ville et pillent à leur tour; douze cents hommes périrent dans ces trois occupations en vingt-quatre heures. Beaudiné revient à Béziers, prend Magalas, lève le siége de Servian, s'empare du château de Lignan, maison de plaisance de l'évêque de Béziers, et passe au fil de l'épée quatre-vingts soldats en garnison à Lespignan. Joyeuse s'avançait à la tête de six mille hommes; il se saisit des conquêtes de Beaudiné, occupe Capestang, Cazouls; et n'osant attaquer Béziers il va prendre Servian et Lésignan-l'Evêque, qu'il emporte au second assaut, et dont la garnison est massacrée. On en venait tous les jours aux mains, et les deux partis ne se faisaient aucun quartier. Joyeuse laisse Pézenas de côté, passe tout-à-coup l'Hérault et vient assiéger Montagnac. La brèche est faite; un assaut repoussé, la ville se soumet. Pendant ce siége, Beaudiné reprenait le château de Lignan et le brûlait. Quelques renforts lui permettent de reprendre l'offensive. Il défait en route une compagnie et vient camper près de Pézenas. Joyeuse était à Castelnau. Les deux armées n'étaient séparées que par l'Hérault. Celle de Beaudiné était composée de trois cents hommes de cavalerie en trois compagnies, et de vingt-deux compagnies d'infanterie, faisant quatre ou cinq mille hommes. L'armée de Joyeuse avait

vingt-deux enseignes d'infanterie, et deux compagnies de chevau-légers; mais cette cavalerie était bien mieux disciplinée, composée presque toute de gentilshommes ou de gens d'armes des ordonnances. Joyeuse repasse l'Hérault pendant la nuit et vient se poster à Lésignan-la-Cébe. Les religionnaires, provoqués par des coureurs, forcent Beaudiné, malgré son avis, à livrer le combat. Il commença vers quatre heures du soir. Joyeuse avait masqué son artillerie, il se retire; les religionnaires donnent dans l'embuscade; ils y perdent trois ou quatre cents hommes Les nouvelles levées avaient pris la fuite de telle sorte, dit un manuscrit, que les garrigues leur furent courtes.

Beaudiné, après avoir reçu plusieurs coups d'épée qui rompirent son hausse-col, rallia ses troupes à la faveur de la nuit, et se retrancha près de Pézenas. Joyeuse usa de beaucoup de modération avec les prisonniers, qu'il renvoya chez eux. Il se contenta de garder quelques capitaines et gentilshommes, et de faire pendre quelques opiniâtres qui l'accablaient d'injures. Joyeuse avait encore repassé l'Hérault; il était campé entre Aulmes et Castelnau. Beaudiné lui fit proposer une entrevue. On y convint que Joyeuse occuperait Pézenas et traiterait les protestans comme les catholiques; on devait aussi lui livrer Béziers. Beaudiné se retira vers Agde. Joyeuse prit possession de Pézenas, y rétablit la religion

catholique, et fit emprisonner les protestans. Beaudiné jeta dix compagnies dans Béziers, refusa de le rendre; et les deux chefs après avoir licencié la plus grande partie de leurs troupes, se retirèrent, l'un à Narbonne, l'autre à Montpellier.

La route de Béziers à Bédarieux, longue de seize mille cinq cents toises, va presque directement du sud au nord sur la rive gauche de l'Orb; elle passe à Puymisson, à Laurens et croise au coin du bois des Arenasses, à deux mille toises de Bédarieux, la route d'Agde à Castres par Pézenas et St-Gervais. A la hauteur de Puymisson, entre ce village et l'Orb, est le bourg de Murviel. Ce nom, évidemment antique, m'a donné du regret de n'avoir pu visiter ce chef-lieu de canton. Il me semble impossible qu'un endroit appelé *Murum vetus* dès le deuxième ou troisième siècle, n'ait pas quelques vestiges d'antiquités. Il fut, il est vrai, ruiné dans le douzième par Alfonse, roi d'Aragon. Ce prince irrité de la mort tragique de son frère Raymond Bérenger, comte de Provence, surpris et tué dans les environs de Montpellier par Adémar, fils de Sicard, seigneur de Murviel, partit de Montpellier avec son frère Sanche au mois de juin 1181, pour venir assiéger le château de Murviel; il le prit, le rasa et fit main-basse sur tous les habitans.

La route de Béziers à St-Pons fait partie de celle d'Agde à Toulouse. On traverse Maureilhan,

Puisserguier et Cebazan, à deux mille cinq cents toises duquel est la petite ville de St-Chinian. Cette route est assez monotone; on traverse des bassins plus ou moins fertiles, formés par des collines calcaires arides et sans arbres; en s'approchant de la chaîne secondaire appuyée aux Cévennes, ces collines s'élèvent graduellement sans en atteindre la hauteur, et de manière à rendre bien sensible la différence de leur formation. Avant de descendre à St-Chinian, on laisse à gauche le chemin de Narbonne. La route passe dans une coupure de rocher d'une quarantaine de pieds. C'est après cette espèce de porte que l'on aperçoit la ville et la vallée assez étroite du Bernasobre. La vue, de cette hauteur, en est agréable; la descente est rapide. On trouve en arrivant, une jolie promenade ombragée de beaux arbres; une forte prise d'eau coule sur l'un de ses côtés, et va traverser la ville bâtie sur les deux rives de Bernasobre. Le pont très élevé montre assez que cette rivière, dont la source est à deux lieues de St-Chinian, mériterait le nom de torrent comme presque toutes les rivières du midi.

On trouve dans St-Chinian un hospice civil, un grand nombre de métiers pour le drap, pas une maison de quelque apparence, quoiqu'il y ait des gens riches, sans en excepter l'ancienne demeure de l'évêque, peu digne du nom de palais, si vrai partout ailleurs.

St-Chinian, à treize mille toises de Béziers, douze mille cinq cents de St-Pons, est peuplé de trois mille habitans. Si l'on a pris la voiture publique, il faudra bien continuer jusqu'à St-Pons, en passant par Pardaillan, cette route qui n'offre rien de remarquable. Si l'on a une voiture particulière, je conseille de prendre le chemin de Narbonne jusqu'à la rencontre de la route d'Etapes; il passe à Cruzi, à Sériége, et laisse à droite le village de Montouliers où se trouve une fontaine que l'on croit de construction romaine. Elle est percée dans le roc à la profondeur d'environ quinze mètres sur une longueur de deux cents. Cinq ouvertures, placées de distance en distance, permettent d'y pénétrer. A l'extrémité se trouve un grand réservoir souterrain qui reçoit les eaux de la montagne. Si l'on est à pied ou à cheval, on fera mieux, je crois, pour sortir de St-Chinian, de prendre l'horrible chemin de Villespassans et de Bize; il est un peu plus court. Le plateau sur lequel est Villespassans est d'une aridité, le village lui-même d'une sauvagerie vraiment extraordinaire, on descend dans une vallée de rochers dont quelques-uns présentent de belles masses; elle est rencontrée presqu'à angle droit par la Cesse dont les eaux formaient une cascade de plus de soixante pieds de haut; les traces en sont évidentes; mais le rocher successivement usé n'offre plus qu'un escalier d'une dixaine de

pieds, et finira certainement par être réduit au niveau le plus bas. Enfin, si vous m'en croyez, pour continuer de Béziers le voyage que je vous ai fait entreprendre, vous suivrez le bateau de poste qui viendra vous débarquer à l'écluse de l'Ognon, ou la route d'Etapes, que vous quitterez à l'espèce de port ou perthus, appelé la Garde-Roland, et vous vous rendrez à Olonzac.

En 1590, le grand-prieur de Joyeuse avait pris Siran, Olonzac et plusieurs autres places des environs; Montmorency les reprit, à la réserve d'Azillanet qui soutint un siége avec succès. Les deux armées restèrent quelque temps en présence; les ligueurs se retirèrent les premiers.

Montmorency, à son retour dans la province en 1591, s'avança au secours de Carcassonne avec un corps de quatre mille arquebusiers, mille maîtres et mille à onze cents volontaires; il vint camper à Olonzac. Le maréchal de Joyeuse occupait Azille avec le dessein de livrer bataille aux royalistes; mais les Espagnols de son armée, saisis d'une terreur panique, prirent la fuite sans combattre, et firent dix lieues sans s'arrêter. Le comte Ladron qui commandait ces lansquenets, indigné de leur lâcheté, voulait attaquer. Joyeuse plus prudent se contenta de garder ses positions pour empêcher le passage de Montmorency. Ce dernier, pour faire décamper son ennemi, prit alors le parti d'assiéger Azillanet; Joyeuse se mit

en effet en marche pour aller au secours des assiégés. Montmorency, prévenu de ce mouvement, ne laisse que mille arquebusiers devant la place, marche au-devant des ligueurs avec le reste de son armée, et la met en bataille à leur rencontre. L'avant-garde royaliste du colonel Alphonse d'Ornano est très bien reçue par l'ennemi; mais les arquebusiers postés par Montmorency dans une église, portent le désordre dans la cavalerie des ligueurs, et Joyeuse, après trois heures de combat, fait sonner la retraite à l'approche de la nuit; il apprit, à huit heures du soir, qu'Azillanet avait capitulé. Il retourna à Carcassonne.

Montmorency revint à Olonzac où les pluies l'obligèrent de s'arrêter. Il y consuma tous les vivres qu'il avait destinés au ravitaillement de la ville basse de Carcassonne, qui tomba, faute de secours, entre les mains des ligueurs.

Après le combat de Castelnaudary, en 1632, le duc d'Orléans s'était présenté à Béziers qui refusa de le recevoir avec ses troupes; il se retira à Olonzac, où il fit son entrée aux flambeaux avec la duchesse de Montmorency.

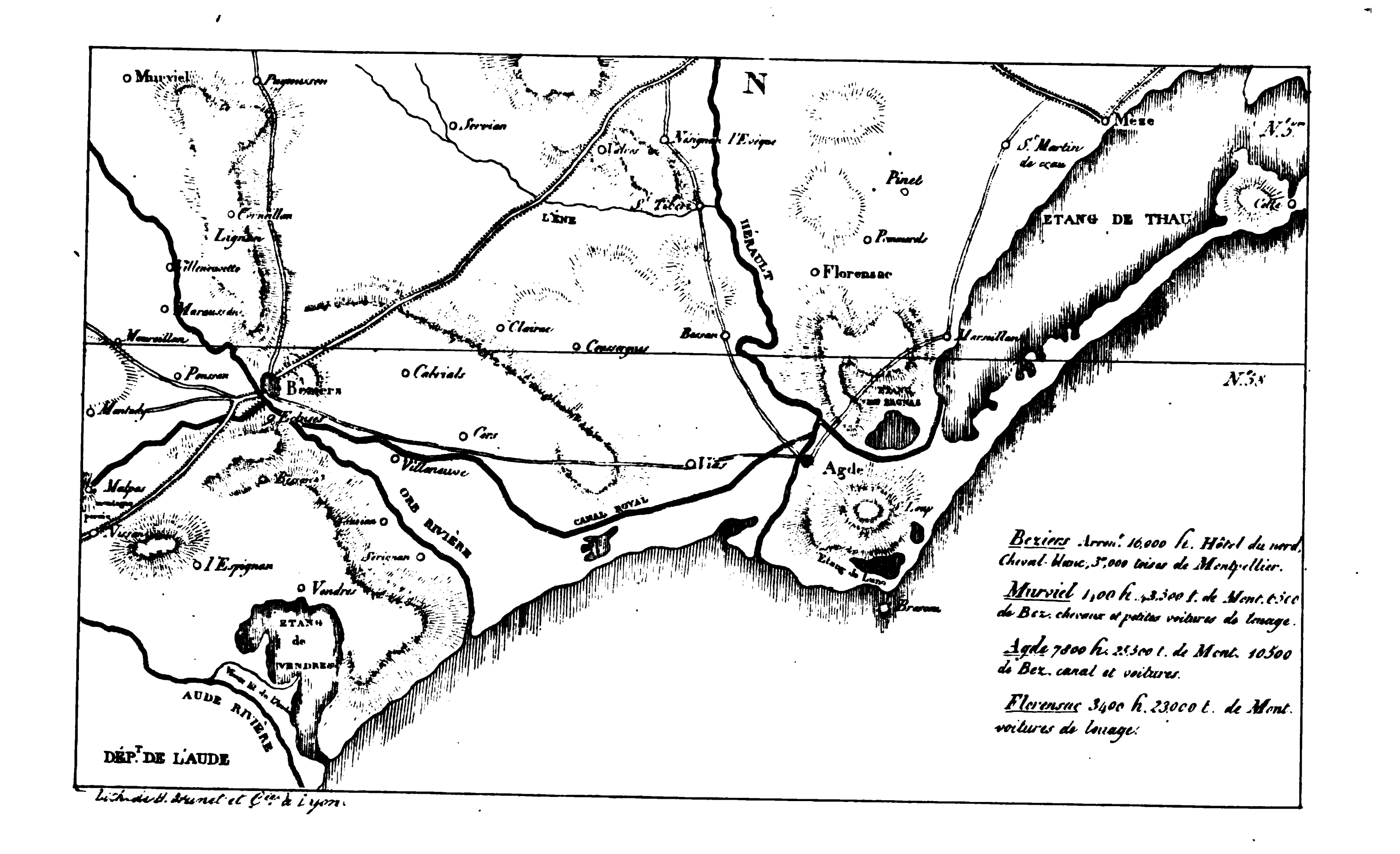
Olonzac est un bourg de onze cents ames. La plupart des communes de ce canton sont dans la plaine ou sur le revers de la montagne, qui devrait faire la limite des départemens de l'Aude et de l'Hérault, si l'on n'aimait mieux l'établir à la Cesse. Ces communes doivent d'autant plus souf-

frir d'un éloignement de plus de soixante mille toises du chef-lieu de département, que toutes leurs relations sont avec le département de l'Aude. Les facilités pour se rendre à Carcassonne sont même bien plus grandes que pour aller seulement à St-Pons, chef-lieu de leur arrondissement. Un seul coup-d'œil, sur une carte bien faite, devrait suffire pour faire réparer cette faute.

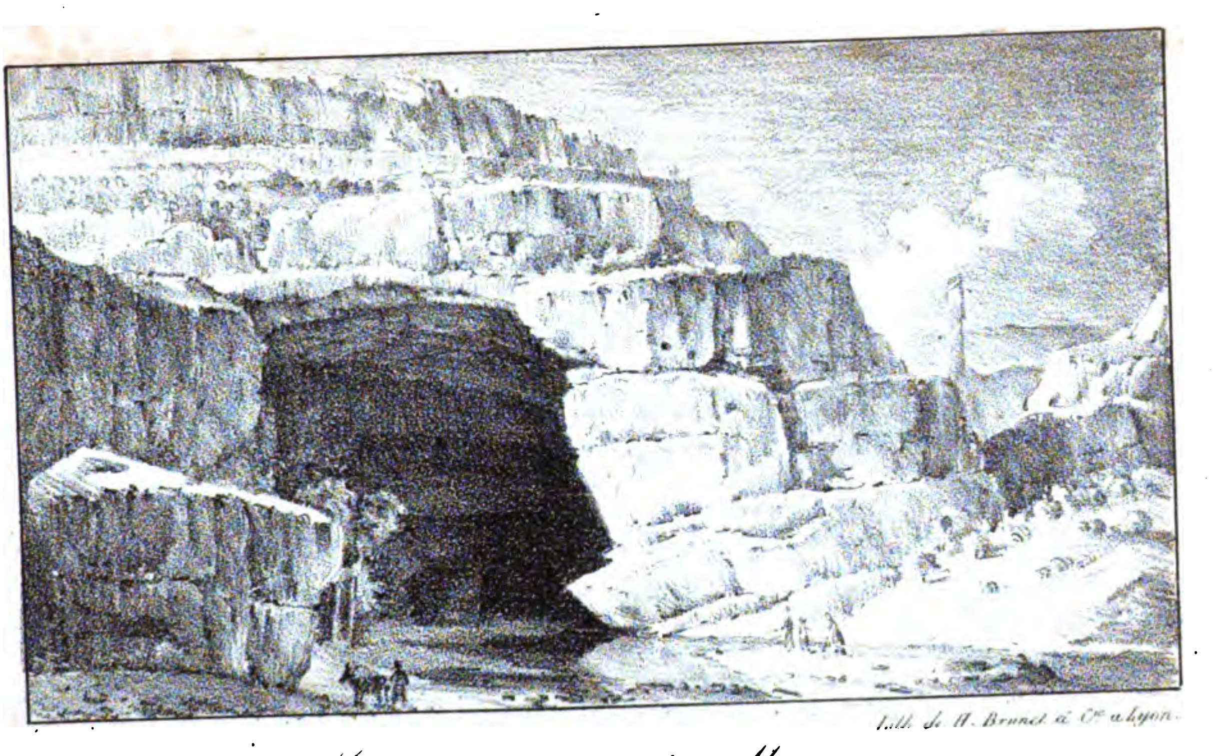
La Livinière a la même population qu'Olonzac, des carrières de pierres à meule, une chapelle où se faisaient autrefois beaucoup de miracles, un estimable et savant médecin, le docteur Hortala, qui en fait tous les jours. La dévotion à Notre-Dame de la Livinière, quoiqu'un peu diminuée, attire tous les ans, au mois de septembre, un grand nombre de personnes des deux sexes qui passent ensemble la nuit, en l'honneur de la Vierge, dans les bois d'olivier dont la chapelle est entourée.

A dix ou à douze mille toises nord-ouest d'Olonzac, est le village de Férals-lès-Montagnes. Il fournit des jambons dignes d'une réputation plus étendue. La source de la Cesse est dans son territoire. Le nom de Férals lui vient sans doute des pyrites ferrugineuses, qui abondent dans l'argile au milieu des masses calcaires.

Le château de Férals appartenait, en 1565, à un seigneur autrefois attaché au duc de Guise, puis ambassadeur de Henri II à Rome. Charles IX,



N
N.° 5
N.° 38
Murviel
Puymisson
Servian
Valros
Nizignan l'Evêque
S.t Tibery
L'ENE
HÉRAULT
Mèze
S.t Martin de crau
Pinet
Pomerols
Florensac
ETANG DE THAU
Cette
Marseillan
Cornelhan
Lignan
Villeneuvette
Maraussan
Maureillan
Poussan
Béziers
Cabrials
Clairac
Coussergues
Bessan
Cers
Villeneuve
Vias
Agde
Canal Royal
Orb Rivière
Sérignan
Vendres
Etang de Vendres
Aude Rivière
Dép.t de l'Aude
l'Espignan
Malpas
Loup
Etang de Luno
Brescou
Bezie*rs* Arron.t 16,000 h. Hôtel du nord, Cheval-blanc, 3?,000 toises de Montpellier.
Murviel 1,00 h. 43,300 t. de Mont. 6500 de Bez. chevaux et petites voitures de louage.
Agde 7800 h. 25300 t. de Mont. 10500 de Bez. canal et voitures.
Florensac 3400 h. 23000 t. de Mont. voitures de louage.
Lith. de H. Brunet et C.ie à Lyon.



Lith. de H. Brunet & Cie à Lyon.

Montagne percée de Minerve.

parti le 26 janvier de Carcassonne, vint dîner le lendemain au château de Férals. « On lui donna un repas magnifique. Après qu'on eut levé les tables, le plafond de la salle du festin et le comble de la maison s'étant ouverts par machines, on vit paraître une nuée qui, ayant crevé comme par un coup de tonnerre, laissa tomber une grêle de dragées, qui fut suivie d'une pluie d'eau de senteur. »

Sur la route de St-Pons, à deux mille cinq cents toises d'Olonzac, est le village d'Azillanet. Il est au milieu d'une formation de houille, reconnue sur une étendue de plus de huit mille toises depuis Bize jusqu'au-delà de Cesseras. La houille est renfermée dans des couches calcaires, alternant avec des masses de grès à gros grains et de poudingues. On l'exploite à Arzillanet, à Lacaunette, trois mille toises plus loin sur la même route, au bord de la Cesse et à Minerve, à la même distance et sur la même rivière, mais à gauche de la route. La couche en exploitation à Lacaunette, est la plus puissante et la mieux réglée. Toute cette houille est brune, légère, peu propre au feu de forge ; elle brûle rapidement avec une forte odeur de soufre et de bitume.

On trouve, à gauche de la route, sur le plateau de la montagne qui sépare la plaine d'Olonzac de la Cesse, une petite ferme près de laquelle passe le sentier qui conduit à Minerve, en descendant presqu'à pic à travers les rochers. Ce village

avait un vicomte dès l'année 918, où le marquisat de Gothie fut réuni au comté de Toulouse. Les seigneurs de Minerve durent devenir très puissans, puisque le Minervois s'étendait jusqu'à moitié chemin de Carcassonne. Louis-le-Jeune écrivit, en 1170, à Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, une lettre pleine d'amitié sur son mariage avec Adélaïde, sa nièce, fille du comte de Toulouse. En considération de cet hymen il lui donna le château de Minerve, avec ordre à ceux qui le possédaient d'en faire hommage à ce vicomte, qui lui-même en ferait hommage au roi.

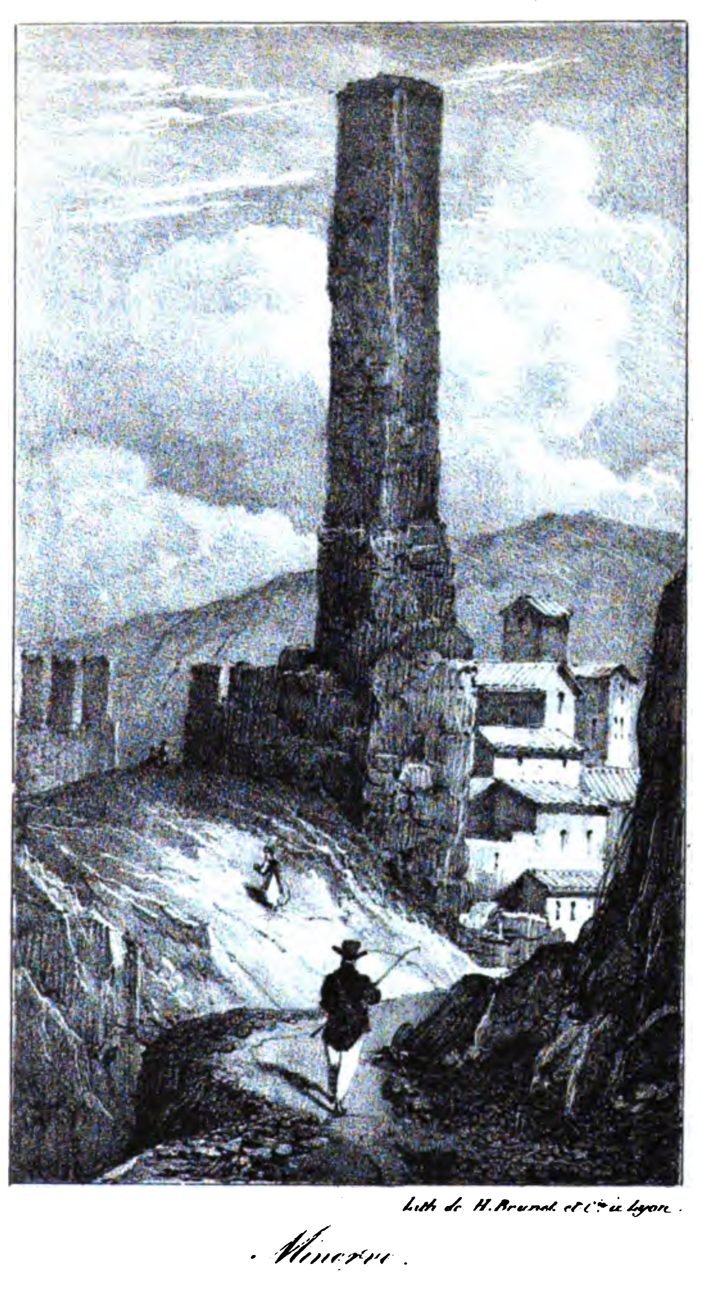
En 1210, Simon de Montfort était maître de tout le Minervois, à l'exception des châteaux de Ventalon et de Minerve. Celui-ci passait pour une des plus fortes places du royaume, étant situé sur un roc escarpé, environné de précipices qui lui servaient de fossés. La garnison se défendit vigoureusement et fit périr un grand nombre de croisés par ses fréquentes sorties; enfin, les machines ayant fait une brèche considérable, les assiégés qui n'avaient presque plus de vivres, et manquaient d'eau à cause de la chaleur excessive, demandèrent à capituler. L'abbé de Cîteaux régla les articles, dont le principal fut que les catholiques et les hérétiques qui voudraient se convertir, auraient la vie sauve. Les croisés entrèrent dans Minerve le 22 juillet. On rassembla

les hérétiques dans deux maisons, les hommes dans l'une et les femmes dans l'autre. L'abbé de Vaux-Sernai, l'ami, l'historien de Simon de Montfort, les exhorta à se convertir; mais il ne put les persuader. Montfort fit dresser un bûcher, et les condamna lui-même à être brûlés vifs : la sentence fut exécutée sur-le-champ. Plus de cent quarante de ceux qu'on appelait parfaits moururent dans les flammes. « Il ne fut pas nécessaire qu'on les y jetât; ils s'y précipitèrent d'eux-mêmes avec un courage digne d'une meilleure cause. » De ce grand nombre il n'y eut que trois femmes de sauvées, et que la mère de Bouchard de Marli (Mahaut de Garlande) fit retirer du bûcher et réconcilier à l'église. Tous les autres habitans de Minerve renoncèrent à l'erreur et se convertirent. Le château de Ventalon se soumit et fut rasé.

A la paix de 1581, un capitaine Baccon s'était emparé du château de Minerve, lieu ancien et très fort, d'où il mettait à contribution deux ou trois diocèses voisins. Le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, assembla les seigneurs et les députés des pays voisins; deux mois d'attaques n'avaient rien produit. Le duc de Montmorency fit enfin rendre le château à l'amiable au mois de septembre 1582, et fit donner des lettres d'abolition au capitaine Baccon. Depuis ce moment, Minerve est retombé dans l'obscurité la plus profonde, et mérite bien d'en sortir par les beautés pittoresques dont il est entouré.

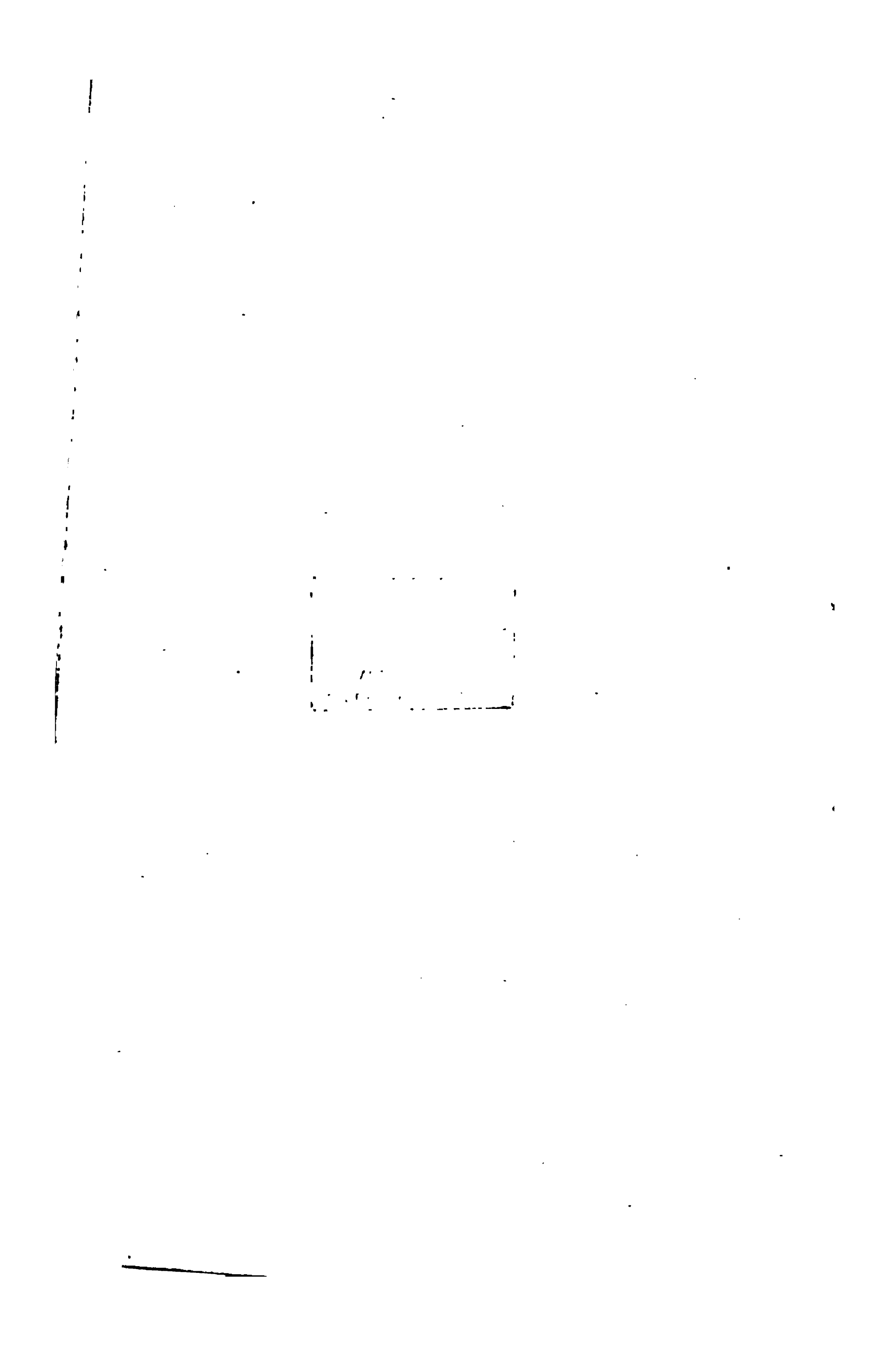
Minerve est composé de cinquante feux. Quelques arbres consacrés à la déesse dont il porte le nom, six troupeaux de quarante à quatre-vingt-dix chèvres, et quelques petites vignes; voilà toute la fortune de ses deux cent quatre-vingts pauvres habitans. Le village était séparé du château par une large et profonde coupure de roc; l'un et l'autre étaient bâtis sur une presqu'île de rocher très escarpée, au confluent des rivières de Brian et de Cesse qui coulent entre deux murs de rochers. L'isthme très étroit de cette presqu'île était défendu par une haute tour dont un angle entier est debout.

Nous sommes arrivés sans nous apercevoir que nous avions passé la Cesse; nous avons traversé un lit de torrent desséché, nous le traversons de nouveau; nos guides nous font gravir un autre sentier pénible; nous redescendons bientôt dans un bassin de rochers profond; nous suivons un lit de cailloux roulés, nous descendons plus bas encore, et nous sommes au bord de la Cesse. Son lit est presque à sec. Les grosses eaux ont creusé le roc de sa rive gauche; il forme à cinquante ou soixante pieds de haut un toit en saillie de plus de trente pieds, duquel pendent en festons des plantes grimpantes, des genêts énormes, des arbustes, des figuiers sauvages, les uns dans une position horizontale, les autres complètement renversés et la racine en haut. A quelques pas,



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Minerve.



la rivière tout entière sort de dessous un rocher ; en face elle traverse une montagne par une ouverture triangulaire qu'elle y a faite. Le sommet de ce triangle, à peu près équilatéral, n'a pas plus de dix-huit pieds de haut ; on y passe souvent avec des mulets. On arrive dans un autre bassin de rochers. En face est une caverne dont l'ouverture a bien cent vingt pieds d'élévation ; nous y pénétrons montés sur nos mulets, et dans le lit de la Cesse. La voûte conserve environ quarante pieds de haut, sur une largeur à peu près égale. Au tiers de la traversée, la rivière fait un coude et va sortir sous les murs de Minerve par une ouverture très large qui n'a pas vingt pieds de haut ; il faut remonter pour arriver au lit desséché qui tourne les deux montagnes percées : c'était celui de la Cesse, avant que ses eaux se fussent ouvert un passage dans le flanc de ces deux montagnes.

A deux lieues, en remontant la Cesse sur sa rive droite, est la balme d'Aldéna dans le territoire de St-Julien ; elle est difficile et désagréable par le nombre prodigieux de chauves-souris qui l'habitent. Les stalactites sont grosses, nombreuses, très blanches et fort dures. L'ouverture de cette grotte est située à plus de cent cinquante pieds au-dessus du lit desséché de la Cesse. On prétend qu'un étroit passage, au-delà duquel nous n'avons pas eu le courage de pénétrer, con-

duit jusqu'aux eaux de la rivière qui se perd une lieue plus haut, et ne ressort qu'à la première montagne percée.

Le lit même de la Cesse est une des belles horreurs que l'on puisse voir; il est souvent resserré entre deux murs de rochers de plus de trois cents pieds d'élévation.

Je ne sais pourquoi j'ai fait dans mon imagination un temple à Minerve de la misérable église de ce village; il est certain du moins qu'elle est très vieille et d'une forme peu ordinaire. L'ancien et le nouveau maires nous ont vendu d'excellens fromages de chèvres. La tradition leur a transmis le vague souvenir d'un siége. Les habitans sont tous catholiques; ils sont trop pauvres pour avoir un curé. Les mulets de M. le maire vous feront traverser trois fois la Cesse pour vous remettre à pied sec sur le chemin de Lacaunette; vous pouvez même vous y faire porter à peu de frais, les Minervois sont modestes; vous rejoignez la grande route, et vous arrivez à Lacaunette, en traversant encore une fois la même rivière. Nous retrouvons ici la route de Narbonne à St-Pons, que nous avons croisée à Cabezac.

En sortant de Lacaunette, on gravit par une pente rapide une montagne de la chaîne secondaire plus élevée que celles de la rive droite de la Cesse, de la même nature, également privée de bois. Un aspect différent, une hauteur plus

grande, font distinguer du sommet la chaîne primitive.

Rieussec est à quatre mille cinq cents toises. On y trouve les schistes argileux, les chênes et les châtaigniers; sur la hauteur qui sépare les affluens de l'Aude et de l'Orb, le hameau de Ste-Croix; à quatre mille toises de Rieussec, le village de Cavenac et ses riantes prairies. On passe un joli pont. Il ne reste plus que deux mille quatre cents toises d'une route charmante pour arriver à St-Pons de Thomières.

Pons fut martyrisé à Cemèle en Provence près de Nice, sous le règne de Valérien; ses reliques furent apportées, en 254, à Thomières. Raymond Pons, comte de Toulouse, y fonda, en 936, un monastère sous l'invocation de St-Pons, auquel il était si dévot qu'il en avait pris le nom, comme il le déclare dans la charte de fondation. Des religieux tirés de la célèbre abbaye d'Aurillac, vinrent y porter la règle de St-Benoît. L'abbaye fut successivement enrichie par les dons de Louis-d'Outremer, des seigneurs, des évêques qui lui donnaient des églises de leurs diocèses. Raymond Pons y fut inhumé en 951.

Les Aragonnais que leur roi Alfonse I.er avait légués aux chevaliers du Temple, ne voulurent pas de pareils souverains. Ils élirent en 1134, à Jacca, Ramire, frère puîné d'Alfonse, qui avait embrassé la profession monastique dans l'abbaye

de St-Pons de Thomières, depuis plus de quarante ans, et qui avait été promu au sacerdoce. On le tira du cloître; il se maria, eut une fille, et dès qu'il en eut arrêté le mariage avec le fils du comte de Barcelone, il revint s'enfermer à St-Pons et y mourut. C'est ainsi que la couronne d'Aragon passa dans la maison de Barcelone.

Dans une guerre entre le vicomte de Carcassonne et le comte de Toulouse, Roger, fils de Trencavel, pilla l'abbaye et en exigea de plus trente mille sous melgoriens.

L'abbaye de St-Pons fut érigée en évêché par le pape Jean XXII en 1318.

Le vicomte de St-Amans s'en étant emparé en 1567, rasa le monastère des bénédictins.

Damville y apprit la paix de 1581, et s'en assura quatre ans plus tard, lorsque les hostilités recommencèrent.

St-Pons est situé dans un joli vallon, traversé par le Jaur. Cette rivière est alimentée par un ruisseau qui vient d'une lieue plus loin, et principalement par une superbe source qui se trouve dans la ville même. Elle forme, sous un rocher élevé, un vaste bassin naturel d'une profondeur considérable. Cette source est vive et ne tarit jamais. Les truites qu'on y trouve ont évidemment remonté le cours rapide et rocailleux de la rivière. Devant la source sont deux superbes ormeaux; à droite, une église bâtie du temps de Charle-

magne, et fort bien conservée; à gauche, sur la hauteur, une tour gothique; c'est un superbe tableau à copier.

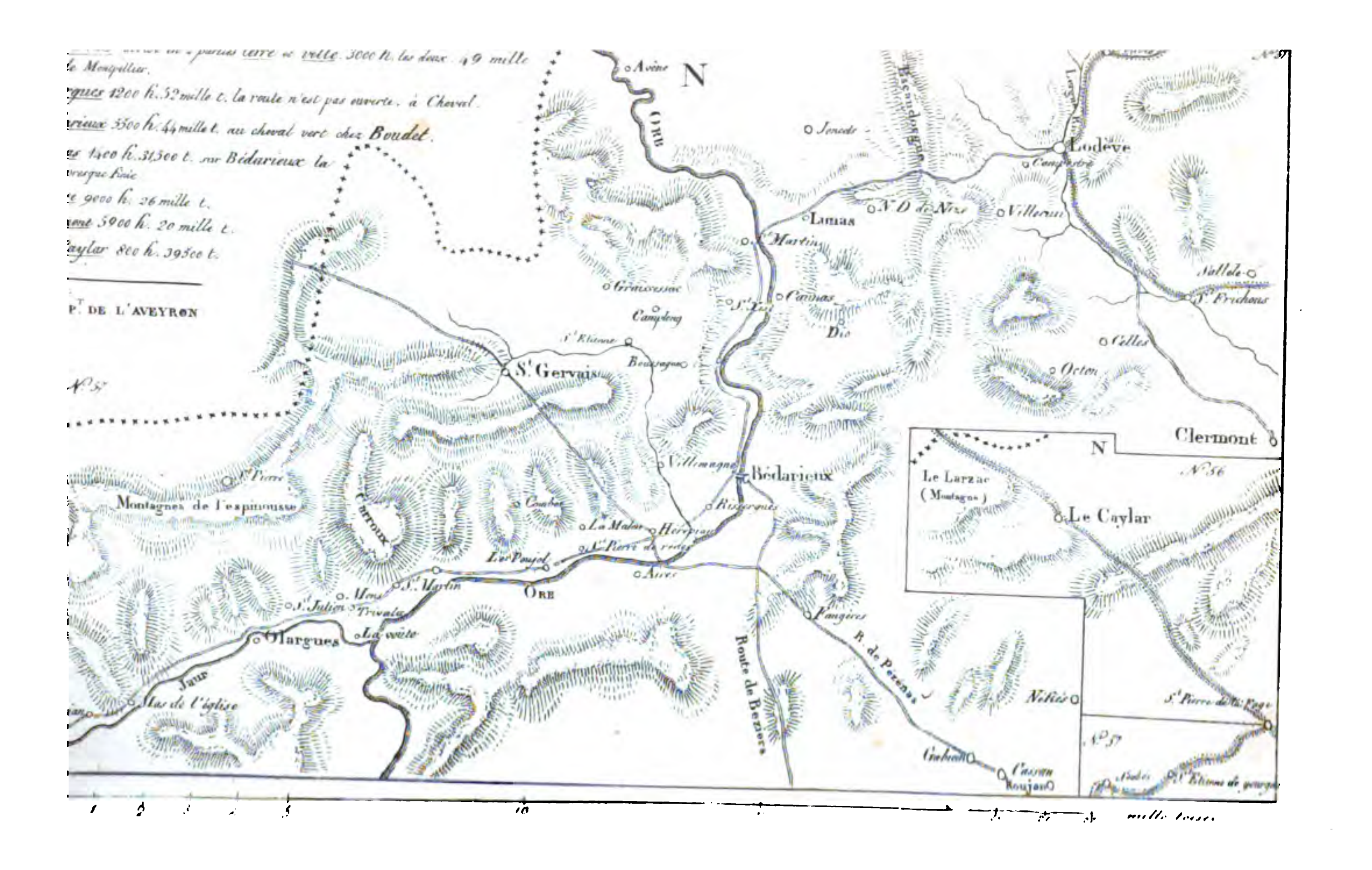
Il existe à St-Pons des fabriques de draps, une fabrique de bougies, quatre scieries mécaniques pour le bois, une belle promenade à la rencontre des routes de Castres et de la Salvetat. La maison d'arrêt, établie dans les caves et les cuisines de l'ancien évêché, est mal aérée, peu saine; elle contient ordinairement une trentaine de prisonniers.

Les environs de St-Pons sont frais et pittoresques. Les carrières de marbre y abondent; on l'emploie comme pierre de taille. La cathédrale et beaucoup de maisons en sont bâties en partie. L'un est blanc, l'autre incarnat ou rouge et blanc; le cervelat et le noir et blanc, appelé *noir antique*, ne servent que pour l'ornement. On exploite aussi dans les environs deux ou trois carrières d'ardoises, dont on ne se sert que pour les habitations riches et pour les clochers.

Vous avez pu venir à St-Pons en voiture; mais pour continuer votre voyage, il faut aller à cheval jusqu'à Bédarieux. La journée peut se faire, mais elle est un peu forte; et pour bien voir, il faudra se décider à coucher à moitié chemin. De St-Pons à Bédarieux la route est parallèle à la chaîne primitive et principale. On ne traverse que des contre-forts qui forment les vallons où se

trouvent les villages. Les hauteurs sont presque toutes couvertes de forêts de châtaigniers. Le marbre, les schistes, le gneiss, se montrent de tous côtés. On suit presque toujours le cours du Jaur jusqu'à Olargues. Riols, à deux mille cinq cents toises de St-Pons, est un bourg de dix-huit cents ames, rempli de manufactures de draps; l'intérieur est si étroit qu'une grosse charrette ne saurait y passer. Il faudra que la route tourne le bourg, et cela ne sera pas facile. Il est vrai que les maisons ne doivent pas avoir une grande valeur, quoique les montans de toutes les portes et de toutes les fenêtres soient en marbre assez beau. Le vallon est frais, bien arrosé, fertile, agréable. En face de Riols, dans un étroit vallon de la rive droite du Jaur, est le petit hameau de Cazillac, au sud duquel s'élève la montagne de l'Aldevèze, composée d'un schiste argileux secondaire gris de cendre, alternant avec des bancs de chaux carbonatée commune, ou pierre à chaux. On avait reconnu depuis long-temps dans la montagne de l'Aldevèze une mine de plomb argentifère. Des essais faits avec le plus grand soin, il y a quelques années, ne laissent aucun doute sur l'avantage que l'on retirerait de l'exploitation de la mine de Cazillac.

On arrive à Ardouban, comme à Riols, après avoir franchi un contre-fort de la chaîne principale. Ce village est moins considérable; il pré-


de Montpellier.
rgues 1200 h. 52 mille t. la route n'est pas ouverte. à Cheval.
rieux 5500 h. 44 mille t. au cheval vert chez Boudet.
1400 h. 31500 t. sur Bédarieux la
e 9000 h. 26 mille t.
5900 h. 20 mille t.
aylar 800 h. 39500 t.
P.T DE L'AVEYRON
N.° 57
N
Orb
Lodève
Lunas
N. D. de Nize
Villecun
Jonciels
St. Martin
Cavnas
Dio
Graissessac
Camplong
St. Etienne
Boussagues
St. Gervais
Nébian
St. Frichous
Celles
Octon
Clermont
N
N.° 56
Le Larzac
(Montagne)
Le Caylar
Villemagne
Bédarieux
Riols
La Malou
Hérépian
Combes
Le Poujol
St. Pierre
Montagnes de l'espinousse
Caroux
St. Martin
Orb
St. Julien
Olargues
Jaur
Mas de l'église
Faugères
R. de Pezenas
Route de Beziers
Gabian
Cassan
Roujan
Neffiès
St. Pierre de la Fage
N.° 57
St. Etienne de gourgas
10
mille toises

sente les mêmes avantages de position que Riols, et la même industrie, comme tous ceux que l'on rencontre jusqu'à Bédarieux; mais aucun de ces jolis vallons n'est comparable à celui de Prémian; il est si frais, si riche, que je ne puis m'empêcher de faire dériver son nom de *præmium*, récompense. Le sol est couvert de vignes entremêlées de cerisiers, de figuiers, de pêchers; il est arrosé de nombreux ruisseaux; les hauteurs qui l'entourent sont couvertes de beaux châtaigniers. De l'autre côté du Jaur, la chaîne secondaire plaît encore par le contraste de ses chênes verts et de ses rochers d'un aspect plus sévère. On ne traverse pas le gros du village, mais les maisons que l'on voit sur la route donnent peu d'envie de connaître les autres. L'église est un quart de lieue plus loin; elle est au milieu de prairies belles et fraîches, qui sont loin cependant d'offrir l'attrait du verger que nous avons traversé d'abord.

Corneliò, Canariè, sont une continuation des paysages qui se sont offerts à nous, ainsi que le Mas de l'église qui, malgré ce nom de Mas, est un gros village. En face, de l'autre côté du Jaur, est la Vacariè, autre village considérable. Une demi-lieue après le Mas de l'église, dans l'enfoncement d'un ravin et sur le torrent qui l'a formé, se trouve un de ces ponts étroits où deux chevaliers errans se rencontrant face à face, devaient abattre leur adversaire, ou rouler dans le

précipice. Il est presque impossible que ce tableau ne se présente pas à l'imagination, lorsqu'en levant la tête on aperçoit, au sommet de la montagne, les ruines d'un vieux château fort qui, du reste, n'offrent rien de curieux. Quoique la route ou le sentier suive le flanc de la montagne, on gravit péniblement une pente assez roide au milieu des débris de schistes argileux. Cette montagne est déboisée et d'un aspect fort triste; mais arrivé sur l'autre versant, on est dédommagé par une très belle vue d'Olargues. Les montagnes s'abaissent vers la jonction du Jaur et de l'Orb; les petits vallons qu'elles forment paraissent à cette hauteur ne faire qu'une vallée plus grande, et l'œil l'embrasse avec plus de plaisir, après avoir été resserré dans les paysages rians, mais bornés, qui précèdent.

Depuis Minerve je n'avais point vu d'oliviers; il me semblait cependant que le nom d'Olargues devait dériver d'Olei Arva ou Olei Ager, champ de l'huile. Quelques oliviers à Prémian me parurent confirmer ma conjecture. Le nombre et la beauté de ceux qui couvrent le vallon d'Olargues l'ont changée en certitude pour moi.

Olargues a donné naissance à un médecin assez célèbre de l'université de Montpellier, auteur d'un Traité sur les urines; il s'appelait Jean d'Olargues, et vivait dans le quatorzième siècle. Ce chef-lieu de canton est situé sur un promontoire

entouré aux trois quarts par la rivière du Jaur. Deux ponts conduisaient dans cette presqu'île; il n'en reste qu'un fort vieux et fort étroit; la route suit sur la rive gauche la sinuosité de la rivière. On laisse à gauche la commune de St-Julien, dans le terroire de laquelle est une grotte profonde fort curieuse à ce que l'on assure, et l'on arrive à la *Trivàla*, où je conseille de s'arrêter. M. Massot qui tient l'auberge du Lion-d'Or, ne vous fera pas les honneurs d'un magnifique hôtel; mais il vous fera partager un dîné passable, pourra vous donner un lit, et vous servira vòlontiers de guide dans les environs. Nous sommes à deux mille toises d'Olargues, séparé lui-même de St-Pons par le chemin de neuf mille toises que nous venons de parcourir. Nous avons trouvé, vers Olargues, la limite inférieure du groupe granitique qui s'avance en saillie dans le département; nous la suivrons jusqu'au Poujol, en laissant à notre gauche le canton de St-Gervais qui l'occupe. La roche qui constitue ces montagnes est généralement composée de feldspath blanc, de mica et de quartz, qui s'y trouve en quantités très variables, mais toujours moindres. Ce granite passe souvent à l'état de gneiss.

Le hameau de la Trivàla est situé à la rencontre de trois vallées; il dépend de la commune de Mons, collée sur le flanc du mont Roujat, partie de la grande montagne de l'Espinousse.

Il est séparé par une gorge profonde du mont de Carroux. Les pentes méridionales de ces montagnes sont rapides, et le granite est partout à nu. Une heure et demie de marche vous suffira pour gravir le rocher de Carroux, d'où la vue s'étend jusqu'à Béziers et à Narbonne. L'autre côté de la montagne offre un vaste plateau sur le revers duquel est la commune de Douch ou Dous. A côté du rocher de Carroux, presque au sommet de la montagne est une source abondante, appelée Rioutort, qui se précipite presque perpendiculairement dans la rivière torrentueuse d'Eric; les plus grosses eaux de cette rivière sont toujours d'une limpidité admirable. Les orages ne tombent, en effet, que sur des rochers granitiques lavés depuis long-temps. A l'entrée de la gorge d'Eric, est le pittoresque hameau de Verdier. Dans celui qui a donné son nom à cette gorge formée par les flancs décharnés à pic du Roujat et du Carroux, personne ne meurt, dit-on, dans son lit. Il est sûr que les accidens doivent être communs au milieu de ces affreux rochers.

Le Jaur se jette dans l'Orb en face de la Trivàla au village de la Voûte. Ne croyez pas que ce nom vienne d'un canal souterrain de cinq à six cents pas de longueur, qui porte les eaux d'un moulin à farine et à foulon; ce travail est tout-à-fait moderne. Le nom de la voûte, autrefois la *voulte*, ne désigne qu'un circuit de montagne;

il vient du latin *voltere*, d'où les Italiens ont pris *volta*, les Espagnols *vuelta*. Le Languedocien *bouta*, tonneau, pourrait bien en venir, et ce mot, ou celui de *boulta*, désigne encore une impasse à St-Pons.

La route est ouverte d'Olargues au Poujol. On laisse après la Trivala le hameau de Verdier et celui de Lacoste, par lequel on passe pour aller à Carroux; près le village de St-Martin, le château blanchi de Fouvielle, le pont et la cascade du Martinet, le village de Colombières à cinq mille toises d'Olargues; enfin, deux mille toises plus loin le bourg du Poujol, peuplé de onze à douze cents habitans. A une demi-lieue est l'église isolée de St-Pierre-de-Rédés; elle est du plus joli gothique; on la compte au nombre des quarante que Charlemagne fit, dit-on, bâtir dans la province. Tout près est la rivière de la Malou, que l'on remonte vingt minutes sur sa rive droite pour arriver aux bains de ce nom. Cet établissement thermal fut fondé, en 1754, par le comte du Poujol, propriétaire de la source. Elle est située dans le territoire de la commune de Mourcairol, au pied de l'Usclade. Cette petite montagne offre à sa surface d'assez gros filons de baryte; elle est composée d'un schiste épais, entremêlé d'argile et de pyrites ferrugineuses. La vallée de la Malou montre des traces de travaux sur des gîtes de cuivre et de plomb argentifère. Le pays est mon-

tueux, la végétation rare; le calcaire domine dans les montagnes qui entourent la Malou. La source thermale a 28° de Réaumur; point de variations de volume ou de chaleur. Il arrive cependant plusieurs fois l'année, à des époques indéterminées, un dégagement de gaz qui précède un flux surabondant d'eau thermale d'une température plus élevée. Ce phénomène dure seulement dix ou douze minutes, pendant ce temps les eaux se colorent fortement en jaune; elles sont incolores à l'ordinaire; elles contiennent un peu d'hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique en excès, des carbonates de chaux, de fer et de soude, des hydrochlorates de chaux, de magnésie et du sulfate de chaux. Quoique la source ne présente ni plantes ni animaux, les eaux sont employées à l'arrosage et favorisent la végétation des jardins.

Au nord des bains de la Malou, se trouve la source acidule et très ferrugineuse de Capus. Sur les bords de l'Orb, presque en face de l'église de Rédés, est la source de la Vergnière, de même nature que la précédente; elles sont employées toutes deux dans les faiblesses d'estomac, dans la jaunisse et dans beaucoup de maladies de femmes. Le nombre de personnes qui fréquentent annuellement les bains de la Malou est d'environ quatre cents; il augmenterait sans doute beaucoup si la route que nous venons de parcourir était terminée. Des considérations bien plus im-

portantes encore la réclament impérieusement. L'industrie existante y gagnerait sans doute un grand développement, et le canton de St-Gervais, si riche en productions minérales, pourrait les exploiter avec plus d'avantage.

St-Gervais est la patrie de Jacques Roergas de Serviez, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, d'une histoire des hommes illustres de Languedoc. Son petit-fils Emmanuel-Gervais de Serviez, général de brigade, devenu préfet des Basses-Pyrénées et législateur, est mort en 1804.

On redescend la rivière de la Malou, on la traverse, et l'on arrive au village d'Hérépian, trois mille toises du Poujol, dix-sept mille toises de Béziers, et cinq mille toises seulement de St-Gervais. Il n'est pas rare de trouver à Hérépian des conduits, des tombeaux et des vases antiques. On traverse bientôt la rivière de Marc. Sur sa rive droite, en la remontant, est la commune de Villemagne, qui possède une très vieille église gothique, une ancienne abbaye de bénédictins, et des vestiges de travaux sur des gîtes de minerai de plomb. Le pont de Villemagne sur la Mare est vieux, étroit, élevé, pittoresque. A deux mille cinq cents toises d'Hérépian se trouve Bédarieux, appelé *Bec-de-Rieux* ou de rivière en 1622, lorsque le maréchal de Praslin, qui se rendait au siége de Montpellier, vint l'attaquer. Une partie des habitans prit la fuite pendant la nuit; ils fu-

rent poursuivis, et tous tués ou prisonniers; ceux qui étaient restés dans la ville se rendirent à discrétion; ils se rachetèrent du pillage pour douze mille écus, et eurent la vie sauve, à l'exception d'une douzaine qu'on fit pendre.

Bédarieux est situé sur la rive gauche de l'Orb; un faubourg est sur la rive droite. Cette petite ville est bien percée, bien bâtie, et deviendra fort jolie si la prospérité de ses manufactures de draps continue; elle la doit aux machines dont l'établissement avait d'abord excité les murmures et les menaces du peuple. On a bâti deux cents maisons dans dix-huit mois. Bédarieux a deux papeteries dont les produits se sont élevés à quarante-cinq mille francs. La meilleure auberge est celle du Cheval-Vert, chez Boudet. Un chemin pour se rendre aux eaux d'Avène, une plus grande activité dans l'exploitation des houillières de Graissessac et de Camplong, et surtout l'importante route de St-Pons, peuvent encore donner des accroissemens à Bédarieux.

De St-Gervais à l'Orb est une formation schisteuse alternant avec le grès, d'environ deux mille toises de largeur; elle repose immédiatement sur le granite, et renferme de nombreux filons de fer, de cuivre et de plomb argentifère, autrefois exploités, et qui le seront vraisemblablement encore un jour; les mines de houille n'ont pas cessé de l'être depuis long-temps; elles sont nombreuses,

abondantes, les produits en sont excellens, et cependant on aurait peine à le croire, les charbons de Rive-de-Giers vont jusqu'à Toulouse, à Bordeaux même, et ceux des mines de Camplong et de Graissessac ne se consomment que dans les environs; c'est qu'elles sont dans des gorges profondes, séparées des débouchés par des montagnes de difficile accès. L'Orb ne pourrait, sans de grandes dépenses, être rendu navigable; mais pourquoi n'établirait-on pas un chemin de fer, des mines à Béziers? L'emploi des machines à vapeur, auquel il faudra bien forcément arriver, si l'on ne veut pas abandonner toutes les branches d'industrie à nos heureux rivaux, rendra la consommation plus considérable de beaucoup, et les frais d'un chemin de fer de dix-huit à vingt mille toises, ne me paraissent pas devoir entrer en comparaison avec les avantages qu'on pourrait en attendre. Ne s'est-il pas déjà présenté une compagnie pour en faire un d'Arles à Lyon? Puissent de semblables entreprises procurer à ceux qui les font autant de richesses qu'elles leur donnent de véritable gloire à mes yeux! Cette expression ne paraîtra sans doute pas trop forte. Il est peu de gens aujourd'hui, même parmi ceux accoutumés à ne voir la gloire que dans les armes, qui ne sentent, en considérant le résultat de trente ans de victoires, combien les succès de l'industrie sont préférables à ceux des champs de

bataille. Les générations bénissent les uns; ils excitent l'esprit patriotique, fondé sur l'orgueil national; ils mènent à la liberté. Quelques hommes profitent seuls des autres dont le souvenir ne flatte que la vanité, dont l'éclat dérobe, sous de vains lauriers, l'esclavage qui les suit trop souvent.

Les mines de houille de St-Gervais, Graissessac, Camplong, Boussague, fournissent actuellement chaque année soixante mille quintaux métriques de charbon; leur facile exploitation en galeries horizontales, au-dessus des vallons, a favorisé l'établissement des clouteries de St-Gervais, de Camplong, de Graissessac. Cent cinquante ouvriers de ces deux dernières communes, divisés en cent ateliers, fabriquent environ huit millions de clous avec du vieux fer qu'ils tirent de Marseille et Toulon; les produits sont d'une valeur de cent mille francs, ils ont été de cent cinquante mille. St-Gervais a quatre-vingts ouvriers qui produisent pour environ quarante-cinq mille francs de clous; un nombre double d'ouvriers a donné des produits quadruples.

La route de Bédarieux à Lodève suit le cours et la rive droite de l'Orb. Que Dieu vous préserve d'y trouver le vent du nord! Je l'ai vu arracher des arbres dans cette étroite vallée qui lui offre tout juste assez d'obstacles pour l'animer, et que rien ne garantit de sa fureur. En face du hameau de Mas-Blanc, sur la rive gauche, la route fait un

coude et conduit directement à une filature neuve et fort belle, appelée Latour; un peu plus loin est le vieux château de même nom, appartenant autrefois aux comtes du Poujol. C'est une ferme aujourd'hui; elle a des balustrades, des chapiteaux à ornemens d'un très joli gothique. En face est un vieux pont sur l'Orb; il est inaccessible aux voitures.

Au Bousquet est une verrerie de verre noir; c'est ici la limite des mines de houille.

Nous avons devant nous, sur une montagne assez haute, le château de Cazillac.

Le village de St-Martin est sur la hauteur, à gauche de la route : sept mille toises de Bédarieux; on y prend le chemin d'Avène qui suit la direction de l'Orb, et n'est praticable que pour des mulets. L'établissement thermal est situé dans un vallon fertile, près de l'Orb; il est entouré de montagnes escarpées : six mille toises de St-Martin. La source forme deux bassins, dans lesquels se prennent les bains; elle a 23° de Réaumur de chaleur constante. Les eaux n'ont point été soumises à une analyse soignée; l'effet de quelques réactifs y fait supposer des sulfates, des hydrochlorates, des sels calcaires. L'établissement n'a qu'une maison; le nombre des malades qui s'y rend est d'une centaine. Le village d'Avène reçoit les plus pauvres. Ces eaux agissent principalement dans les maladies cutanées.

On sait qu'elles avaient été prescrites au premier consul. Il est fâcheux qu'il n'y soit pas venu, on aurait fait une route.

En face du village de St-Martin est un pont sur l'Orb; il est vieux, étroit et long. Nous quittons cette rivière pour remonter presque à angle droit le Graveson jusqu'à Lunas, qui n'en est éloigné que de mille à douze cents toises. Lunas doit vraisemblablement son nom à la forme arrondie du mamelon sur lequel il est bâti; il est au confluent de trois petites rivières torrentueuses; celle de Nize porte le nom d'un village où elle passe. Les habitans ont su utiliser une grotte qui s'y trouve, en y faisant des fromages qui ressemblent beaucoup au roquefort dont ils prennent souvent le nom. Lunas a bien soutenu quatre ou cinq petits siéges; mais il était peu de villages qui n'en fissent autant dans les guerres de religion.

On commence à Lunas à gravir l'Escandorgue; c'est le point principal d'une chaîne volcanique d'environ douze mille toises. Cette montagne tient au sud-ouest du Larzac. La chaîne se continue entre l'Orb et l'Hérault jusqu'à Agde et Béziers. Le point le plus élevé de l'Escandorgue l'est seulement de six cent soixante-sept mètres au-dessus du niveau de la mer. Près de Nize, à droite de la route, est un ancien cratère fort remarquable, qui offre, dit-on, une grande ana-

logie avec le Vésuve. Les productions volcaniques sont répandues sur tous les flancs de la montagne. On trouve à sa partie supérieure des chênes et des châtaigniers; deux ou trois maisons ont été construites sur le point le plus élevé de la route. On descend constamment jusqu'à Lodève, dont la vue est agréable, prise au-dessus de la jolie maison de Campestre, à gauche de la route; à droite est le village de même nom, puis des maisons de campagne, un pont tout neuf, une fabrique, une jolie route de sept ou huit cents toises. Nous voilà dans Lodève.

Cette ville existait du temps des Tectosages; elle fut appelée *forum Neronis* sous les Romains; mais j'aimerais tout autant faire venir le nom actuel de l'ancien nom de *Lutève*, que de celui de *Lodova* ou *Lodoïca*, que Lodève tient, dit-on, de la munificence de Louis VIII.

Lodève avait un évêque au commencement du cinquième siècle.

Théodebert, fils de Thierry, après avoir fait, en 533, la conquête du Rouergue, s'empara de Lodève, enleva d'assaut le château de Dio, que nous avons laissé à mille ou douze cents toises de la route de Bédarieux à Lunas, sur la rive gauche de l'Orb. Le gouverneur de Cabrières, autre château situé à trois lieues sud de Lodève, à une lieue seulement de Clermont, craignit le même sort et chercha un refuge à Béziers. Il

laissa dans son château sa femme Deutérie, romaine ou gauloise de naissance; elle était d'une beauté rare, adroite, insinuante; elle plut à Théodebert, qui d'abord en fit sa maîtresse, et bientôt après sa femme, quoiqu'ils fussent tous les deux déjà mariés. « Cette nouvelle reine craignant que sa fille, qui ne lui cédait point en beauté, n'inspirât de l'amour à Théodebert, donna des ordres secrets au conducteur d'une basterne, ou char attelé de deux taureaux, lorsqu'il conduirait sa fille sur le pont de Verdun où la cour était alors, d'aiguillonner vivement ces animaux qui se précipitèrent dans la rivière avec le char et la fille de Deutérie. » Celle-ci fut répudiée sept ans après, mais son fils Théodebalde monta sur le trône de Metz.

Lodève repris sur les Francais, en 572, par Leuvigilde, fit toujours depuis cette époque partie de la Gothie.

St-Fulcrand, évêque de Lodève, était fils d'Eustrogie, héritière des comtes de Substantion. Il renonça aux biens de son père en faveur de ses deux sœurs qui les donnèrent à l'église de Maguelonne. Il prit la fuite pour éviter d'être fait évêque, et fut sacré presque de force en 949. La peste et la famine ayant successivement affligé son diocèse, il servait lui-même les malades, et après avoir consommé tous ses revenus et vendu ses meubles, il engagea tout ce qu'il possédait et fit de grands

emprunts pour acheter des bestiaux et du blé; il fut même quêter pour ses pauvres dans les pays voisins. Il revenait avec les aumônes qu'il avait recueillies. « Le comte de Rouergue lui dressa une embuscade pour le détrousser à son passage. Fulcrand en fut averti, ce qui ne l'empêcha pas de continuer sa marche; mais le comte Raymond, frappé de sa fermeté, se retira sans le dépouiller. Le remords lui donna la fièvre. »

« Les grands du pays menant une vie scandaleuse et tyrannisant le peuple, il leur résista de toutes ses forces, et Dieu bénit si heureusement ses travaux, qu'il n'eut souvent besoin que de la prière pour les réduire; car on raconte que ces petits tyrans s'étant emparés du château de Gibret, d'où ils mettaient tout le pays à contribution, il fit faire une procession autour du château en invoquant le nom de Dieu, et au troisième tour qu'il eut fait, les murailles, comme autrefois celles de Jéricho, croulèrent à terre; ce qui ayant réduit les assiégés à la discrétion du saint prélat, il se contenta de les obliger à restituer les voleries qu'ils avaient faites, et les exhorta à mieux vivre; après quoi il se trouva fort peu de gens qui osassent lui résister ouvertement. »

St-Fulcrand consacra sa cathédrale en 975. Il était, dit-on, plein de respect pour Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son suzerain; le comte dégoûté de sa femme l'avait quittée, en avait

épousé une autre actuellement mariée. Un jour qu'il rencontra le saint évêque il voulut l'embrasser; mais Fulcrand non-seulement refusa de recevoir son salut, il lui fit des reproches publics sur sa vie scandaleuse, « aimant mieux encourir l'indignation du comte que de manquer à son devoir. »

On cite comme une marque de la délicatesse de conscience de St-Fulcrand, la pénitence rigoureuse qu'il s'imposa pour avoir dit qu'un évêque accusé d'avoir judaïsé méritait le supplice du feu, il craignait d'avoir contribué à la mort de cet évêque, qui fut en effet brûlé vif.

Les miracles sont communs dans l'histoire de St-Fulcrand. Son corps fut trouvé six cents ans après sa mort, absolument entier « en chair et en os. »

En 1562, Claude Briçonnet, évêque de Lodève, défendit sa ville épiscopale contre les réformés, et même après le combat de l'Hérault où Beaudiné fut défait par Joyeuse, Briçonnet entra en campagne et s'empara par surprise de Gignac et de Clermont.

Cinq ans plus tard, sur le bruit des émotions de Nîmes, on prétend que Joyeuse ordonna des représailles; ce qui est peu vraisemblable dans celui qui refusa d'obéir aux ordres de St-Barthélemi. Quoi qu'il en soit, Claude Briçonnet fit enfermer dans son palais épiscopal quarante-trois

religionnaires, et les fit massacrer un dimanche à l'heure de vêpres.

Les réformés prirent une cruelle revanche en 1573. Claude de Narbonne, baron de Faugères, trouva moyen de se saisir de Lodève, le 4 juillet, à la faveur d'un aqueduc dont il avait fait limer la grille. Briçonnet, l'ancien évêque, habitait encore le palais épiscopal en attendant son successeur qui était à Avignon. Il se retira avec quelques catholiques dans la cathédrale, où il se défendit pendant plusieurs jours; mais ne pouvant espérer de faire une plus grande résistance, il se sauva demi-nu pendant la nuit, et se retira à St-Etienne de Gourgas, où il mourut trois ans après. Les religionnaires firent un butin de plus de cent mille écus dans la ville, qui n'avait pas encore été prise depuis les troubles. Le palais épiscopal, les maisons canoniales, les églises et les couvens, furent saccagés, livrés aux flammes, les reliques, surtout celles de St-Fulcrand, furent dispersées; les prêtres et les plus ardens catholiques furent égorgés, les femmes et les filles violées. Quelques villages voisins subirent le même sort.

En 1578, les catholiques surprirent le baron de Faugères dans son château, lui coupèrent la tête, l'apportèrent à Lodève, et « s'en jouèrent dans les rues comme il avait fait de celle de St-Fulcrand. »

Lorsque Henri III eut signé la ligue, Montmorency prit les armes et fit investir Lodève qui refusait de lui obéir depuis deux ans, à l'instigation de Christophe de l'Etang, son évêque. Le prélat se soumit après un assez long siége. Montmorency s'empara des revenus de l'évêché. « Le roi, pour dédommager Christophe de l'Etang, lui donna la maison épiscopale et les revenus de l'évêché de Carcassonne, dont Montmorency jouissait sous le nom d'un de ses bâtards. »

La fabrique de Lodève, déjà célèbre, se releva promptement de ces désastres. Depuis Louis XIII jusqu'à 1789, elle resta presque exclusivement chargée de l'habillement des troupes; la qualité savonneuse des eaux de Lodève, et ses laines, lui firent obtenir la préférence. Elle expédiait pour le service des troupes, en 1789, dix-huit mille pièces de draps. En 1792 et en 1813, elle en a fourni quarante mille pièces; sept mille quatre cents en 1822. Les fabriques de St-Chinian, Villeneuvette, Bédarieux, St-Pons, ainsi que celle de Clermont, déjà renommée sous François I.er pour ses exportations, ne travaillaient presque que pour le Levant; elles expédièrent pour cette destination, en 1789, six cent vingt-quatre mille aunes de draps, d'un produit de huit millions cent dix-sept mille deux cents francs. En 1822 les mêmes villes, et de plus celle de Lodève, ont fabriqué pour le Levant six mille cent soixante-six pièces,

d'un produit d'un million quatre cent deux mille sept cent soixante-cinq fr. Parmi d'autres causes d'une aussi grande différence, se trouve évidemment la suppression de la gratification donnée par les états pour chaque pièce de drap. L'imposition pour y subvenir dans toute la province, était, en 1734, de quatre-vingt mille livres. C'était placer l'argent des contribuables à un haut intérêt. Toutes les fabriques du département travaillent aujourd'hui pour les troupes, pour le Levant et surtout pour l'intérieur; on a entrepris la fabrication des draps fins. Cette branche d'industrie, si importante pour l'agriculture, mériterait tous les encouragemens. Lodève, en partie ruinée par l'usure à laquelle l'inexactitude des payemens l'a forcée d'avoir recours, paraît aujourd'hui céder le pas à Bédarieux. Les établissemens et les machines de ces deux villes méritent toute l'attention d'un voyageur.

Lodève possède une fabrique de bougies, une fabrique de terre de pipe, dont la terre est prise dans la commune de la Vacquerie.

La maison d'arrêt fait partie de l'ancien palais épiscopal; elle est très humide, peu aérée, sans infirmerie. Il en coûterait, dit-on, cinq mille francs pour établir la division des détenus suivant la nature des délits, et peut-être autant pour remédier aux autres inconvéniens. On sent que de pareilles dépenses ne se feront pas de si-

tôt. Les anciens jardins de l'évêché font une jolie promenade, agrandie d'une plantation, sur les boulevarts.

La cathédrale, restaurée en 1614, a l'air d'une forteresse (1).

Nous sommes arrivés en traversant la Soulondre. Lodève est bâti à son confluent avec l'Ergue, dont nous remontons la rive droite par une belle route. Nous trouvons à huit ou neuf cents toises un beau pont près d'une fabrique. L'Ergue qui la met en mouvement se précipite au milieu de rochers schisteux d'un gris noir; c'est ici la route du Caylar. A deux cents pas est une jolie fontaine qui fait applaudir au soin qu'on a pris de rassembler ses eaux, qui fait regretter le peu d'empressement qu'on apporte à suivre cet exemple. On l'appelle fontaine de santé. Un peu plus loin, également à droite de la route, est un petit vallon, ou plutôt un ravin, que l'on gravit avec assez de peine; on trouve derrière un vide-bouteille, une source légèrement ferrugineuse, qui ne doit vraisemblablement son nom de fontaine d'amour qu'à sa position solitaire. On revient à Lodève par la rive gauche de l'Ergue, sous un magnifique berceau de platanes. La route de Montpellier n'entre pas dans la ville. On aperçoit

(1) On lit sur le portail l'inscription : *Construxit Fulcranus opus, destruxit avita hæresis; hæc instaurabunt tria stemmata lapsum*. MDCXIV.

de l'autre côté de la rivière deux tours et les restes d'une caponnière.

Lodève est la patrie d'un prêtre, appelé Martin, dont les papiers ont prouvé qu'il avait travaillé à l'histoire ecclésiastique de Racine, ainsi qu'à plusieurs ouvrages de Rollin ; et d'André Hercule de Fleuri, évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, cardinal, premier ministre à soixante et treize ans, qui, par malheur pour la France, conserva jusqu'à sa mort l'apparence de la capacité des affaires, avec la faiblesse inséparable de l'âge avancé.

Le maréchal-de-camp Lagarde, mort en 1822, était aussi de Lodève. L'Italie, l'Egypte, l'Allemagne, la Prusse, la Pologne, l'Espagne, furent tour-à-tour le théâtre de ses exploits. Il se fit principalement connaître comme colonel du vingt et unième régiment d'infanterie légère en Espagne.

La position de Lodève est pittoresque, l'air en est pur, les environs agréables; elle a huit mille habitans; elle est à vingt-six mille toises de Montpellier. J'ignore si l'on fait ailleurs du linge de genêt; j'en ai vu de fort remarquable dans les environs de Lodève. Il est plus fort et dure beaucoup plus que ceux de chanvre et de lin; je ne sais si l'on pourrait lui donner la même finesse. On laisse brouter les genêts aux troupeaux pendant l'hiver; on les coupe au mois de mars,

et les nouvelles pousses, coupées en septembre, donnent la filasse; on en remet une livre au fabricant pour une canne de toile qu'il est obligé de rendre. Les endroits ordinairement très mauvais qui donnent le genêt, portent le nom de *genetières*.

Au village appelé les Guardes (*las gouardas*), sur la route de Ceilles, est une vaste grotte pleine de stalactites; beaucoup plus près de Lodève, sur le flanc de la montagne de Cervel, on en remarque une autre au fond de laquelle un lac empêche de pénétrer.

La chaux sulfatée fibreuse de Gourgas est d'un bel aspect soyeux. La carrière de Lavalette présente plusieurs variétés de gypse.

Sur le chemin de Lodève au Vigan, à onze mille cinq cents toises de la première de ces villes, est la commune de St-Maurice, qui possède, sous le nom d*o'ustàls de las Fadas*, maisons des Fées, des monumens celtiques intéressans. Le premier se trouve entre le village et le château de la Prunarède, dans un lieu couvert d'arbres, vraisemblablement restes d'une forêt; il est sur le sommet d'un petit coteau, et présente de loin l'aspect d'un rocher. C'est une espèce de table supportée par quatre grosses pierres brutes. Trois autres monumens semblables existaient sur la même colline, à douze cents pas les uns des autres; on en reconnaît les traces dans le domaine

du Ranc, à une demi-lieue de St-Maurice. On voit un autre tombeau gaulois moins conservé, plus grand que le premier; il est placé sur la pointe d'un monticule fait de main d'homme. Ces monumens fouillés ont présenté des ossemens humains et des dents de cheval. On sait, en effet, que le coursier favori des chefs gaulois, et quelquefois leurs esclaves, étaient jetés dans leurs bûchers.

La route de Lodève à Pézenas traverse l'Ergue à trois mille toises, et va passer à Clermont, autrefois de Lodève; les habitans seraient fort désobligés qu'on lui donnât aujourd'hui ce nom. Clermont-l'Hérault est à sept mille cinq cents toises de Lodève; sa population, de près de six mille ames, est presque toute manufacturière. L'église de St-Paul est un beau monument du treizième siècle, dans lequel on a profité de constructions existantes, vraisemblablement dès le onzième. La grande nef est élevée; les piliers qui la soutiennent sont d'une forme élégante et pleine de hardiesse; le clocher est une grosse tour octogone que l'on devait sans doute élever davantage.

Une assemblée générale des chefs de famille fut convoquée, en 1341, dans l'église St-Paul pour une transaction entre le seigneur et les habitans de Clermont. Il en est nommé dans le procès-verbal plus de sept cents, « lesquels faisaient

plus de la moitié des hommes de cette communauté. »

En 1584, Montmorency, alors à la tête des religionnaires, vint assiéger Clermont qu'il faisait bloquer depuis quelque temps. Joyeuse parvint à y faire entrer des troupes le 4 novembre, ce qui ne put empêcher la ville de capituler le 11. Le duc accorda « la vie sauve, l'honneur des femmes et l'exemption du pillage. » L'église fortifiée de St-Paul se soumit quatre jours plus tard.

La route de Pézenas passe à Nébian, se rapproche de l'Hérault, traverse Paulhan, Lésignan, La Cébe, et rejoint vis-à-vis le pont de l'Hérault la route de Montpellier à Béziers.

Clermont est éloigné de cinq mille toises de Gignac. Nous rejoignons à St-André la route de Lodève à Montpellier. Depuis le pont de l'Ergue où nous l'avons laissée pour aller à Clermont, cette route a suivi le cours de la rivière jusqu'avant St-Félix, où sa vallée s'ouvre dans celle de l'Hérault; elle mérite ici le nom de plaine par son étendue.

Nous traversons un superbe pont de construction moderne; nous retrouvons la route de la rive gauche de l'Hérault; nous sommes à Gignac, bâti sur la pente de la montagne.

Cette ville n'a pas joué un grand rôle historique. On trouve, en 1095, un Bérenger Pierre de Gignac, qui, sur le point de partir pour le

voyage du Saint-Sépulcre, fait une donation à l'abbaye de St-Guilhem.

En 1576, Damville prend Gignac et Clermont, « avec plus de soixante autres bons lieux, qui lui coûtèrent la perte d'un grand nombre de bons soldats. » Trois ans plus tard les habitans et la garnison de Gignac vont donner l'escalade à Aniane pour piller les officiers de la cour des Aides de Montpellier, qui s'y étaient réfugiés à cause de la peste.

En 1621, les religionnaires de Gignac chassent, le jour de Pâques, quatre cents familles catholiques de leur ville, et mettent le blocus devant l'église fortifiée de Notre-Dame; elle ne fut prise que l'année suivante, après le combat de la Vérune, par Rohan qui la fit raser.

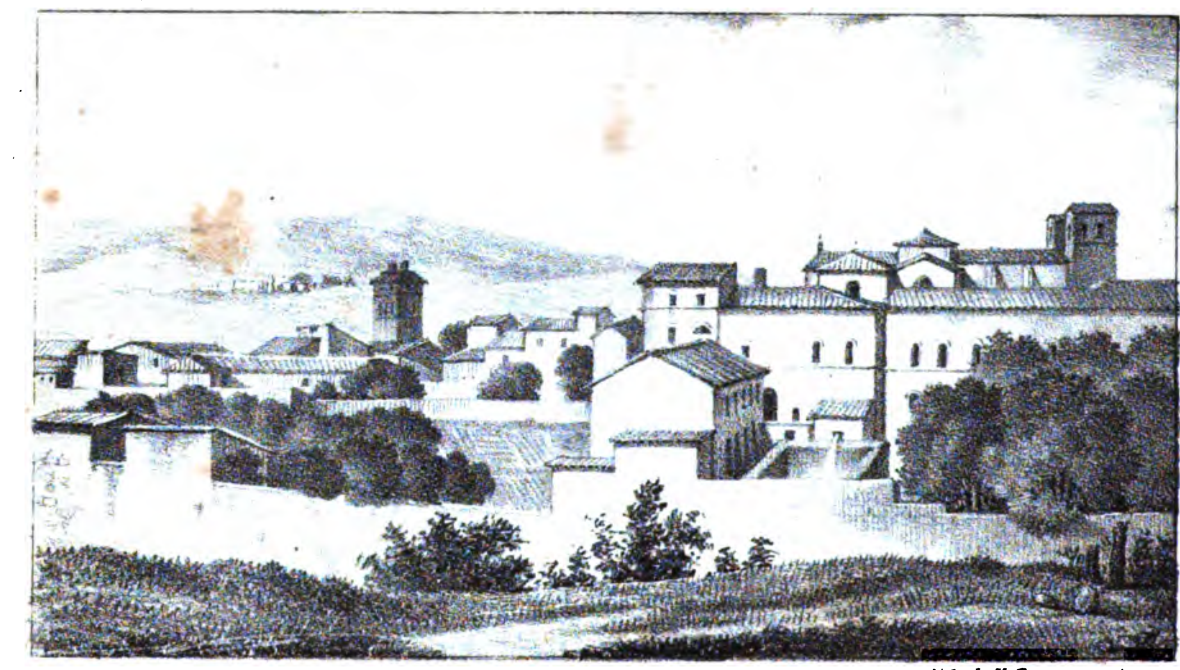
Gignac, à douze mille toises de Lodève et quatorze mille de Montpellier, est peuplé de deux mille cinq cents habitans, et n'offre de curieux que le spectacle annuel du *sinivelet*; c'est le jour de l'Ascension qu'il a lieu. Un jeune homme, le casque en tête et la visière baissée, est assailli de racines de garou (*trentanela*); il a, pour se défendre, une grande latte dont il frappe sur le dos de ses ennemis. Le plaisir était bien plus grand autrefois; car il pouvait aussi frapper sur les jambes; il y en avait assez souvent de cassées. Rien n'indique l'origine de cette singulière cérémonie, que la tradition fait remonter aux Maures. La fête de

l'âne avait lieu le même jour. Cet animal représentait, sous le nom de Martin, le seigneur de Gignac; il était conduit à l'église, à la place d'honneur; c'était pour lui que se disait la messe; mais tout est corrompu dans ce siècle irréligieux, et c'est aujourd'hui un vain simulacre de bois qui reçoit les coups d'encensoir.

Le tour du département est à peu près achevé, si vous prenez la grande route; car, après la longue montée de la Taillade, quelques garrigues, et le village de St-Paul, on retrouve le territoire de St-George, Juviniac, Celleneuve, Montpellier; mais si ce voyage rapide ne vous a pas fatigué, vous irez coucher à Aniane, pour faire le lendemain une des excursions les plus intéressantes.

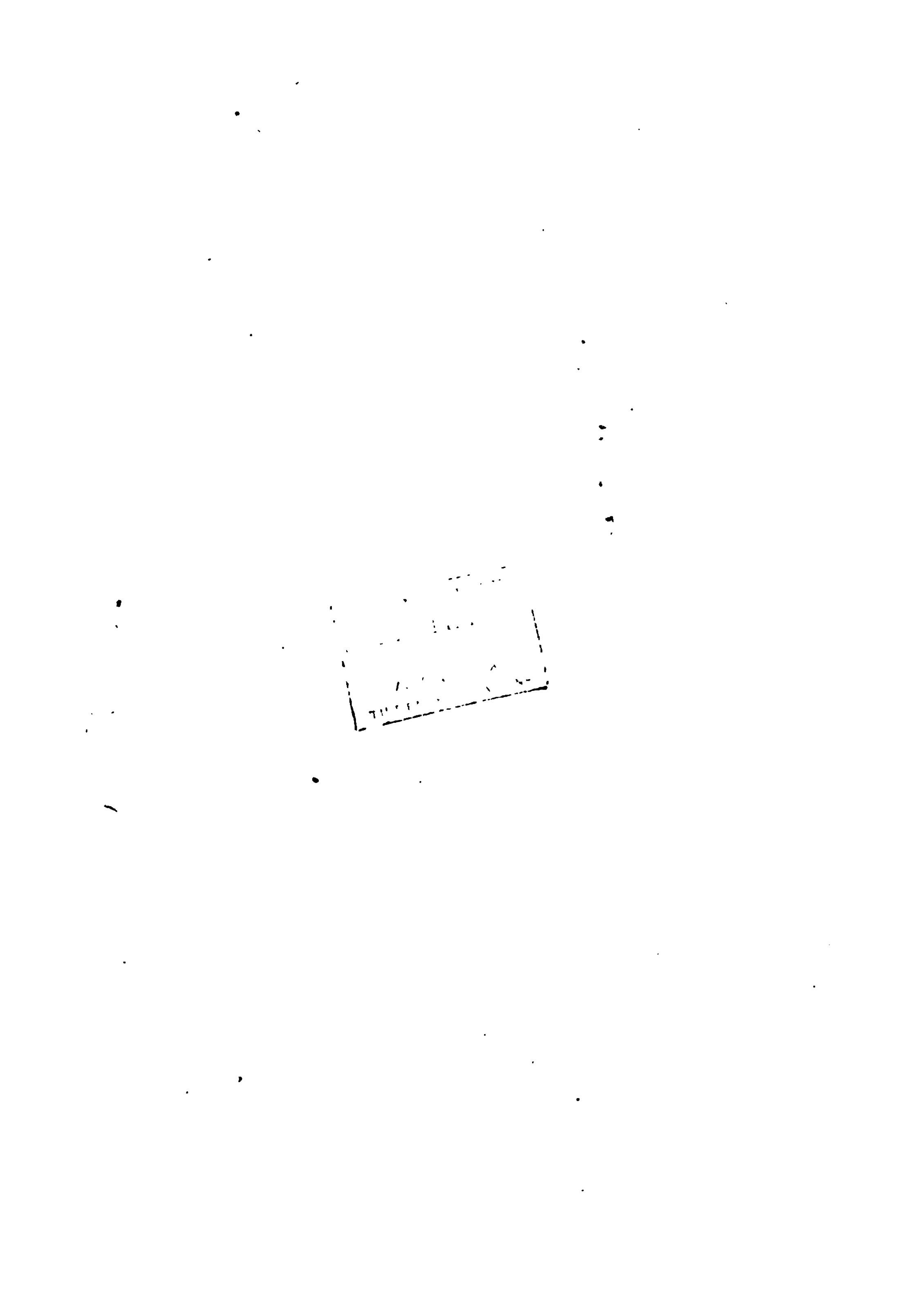
Aniane, deux mille toises nord-est de Gignac, quinze mille toises de Montpellier, est peuplé de deux mille quatre cents habitans; il doit sa fondation à celle de son abbaye.

Benoît était fils d'Aigulfe, comte goth de Maguelonne, dans le temps où Charles Martel ruina cette ville. Il fut très jeune à la cour de Pepin. Une tendre amitié l'unissait à son frère, qui se noya dans le Tésin, près de Pavie. Benoît, dégoûté du monde, vint, en 780, fonder un couvent dans une terre de son patrimoine, sur le ruisseau d'Anian, qu'on appelle aujourd'hui Corbières, près d'une chapelle de St-Saturnin. Deux



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Aniane.



ans après, trois cents moines étaient réunis dans le nouveau monastère qui fut établi plus bas dans la vallée. S. Benoît reparut à la cour; mais il rentra bientôt dans sa retraite, où il mourut en 821, à l'âge de soixante et onze ans.

L'abbaye d'Aniane était riche et les bénédictins peu nombreux dans les derniers temps. Ces bons pères firent reconstruire avec luxe leur monastère qui n'était pas entièrement fini à l'époque de la révolution. L'église, de proportions élégantes, est devenue la paroisse, et les bâtimens sont occupés par la belle filature de M. Farel. Outre cet utile établissement, Aniane possède plusieurs fabriques d'essences, et des tanneries dont les produits représentent une valeur de plus de huit cent mille francs. Aniane serait opulente si l'usure ne dévorait une grande partie des richesses que lui donne l'industrie. Les ravages de ce fléau sont bien plus sensibles dans les campagnes; mais pour être mieux déguisé dans les villes, il n'y est pas moins cruel et moins répandu. L'usure et la servilité sont les deux filles de cette cupidité, qui nommera peut-être notre siècle, comme d'autres méritèrent les noms de siècle d'ignorance ou de fanatisme, comme celui de Louis XV fut le siècle du libertinage. Je suis bien loin de dire que la domination d'un vice dispense un siècle de tous les autres. Nous trouverions certainement aujourd'hui des barbares, des hypocrites, des fanatiques di-

gnes des plus belles époques. La fraternité des vices est au moins aussi sure que celle des vertus; mais l'un d'eux règne à son tour, et si l'on osait, à des sujets si graves, appliquer le mot léger de mode, il exprimerait, pour des Français, ces passages continuels d'un vice à l'autre, où les vertus ne peuvent trouver de place durable, et font toujours exception. On dirait que la masse de corruption est toujours la même dans nos vieilles sociétés; qu'elle ne fait que changer d'objet, et peut-être sans se ranger au nombre des détracteurs d'un siècle, bien au-dessus de ceux qui l'ont précédé, peut-on redouter davantage la corruption de l'avarice actuelle, que celle du libertinage passé. La première, véritable peste, gagne jusqu'aux racines de l'arbre social. La seconde était concentrée dans cette fleur ou cette lie de la société, qu'on appelle le monde. En leur supposant d'ailleurs une égale extension, l'amour immodéré des plaisirs flétrit l'ame, et la cupidité la dessèche; l'âge délivre de l'un, soumet sans retour à l'autre, comme la même pluie, qui ranime l'éclat de la rose fanée par le soleil, détache les pétales de la fleur brûlée par l'autan.

On a découvert à Aniane une mine de manganèse. Les fouilles n'ont pas été assez profondes pour qu'on puisse savoir si elle est abondante.

Les botas ou votas dont j'ai déjà parlé, ces processions aux ermitages, aux chapelles isolées,

sont fréquentes et très suivies dans les environs d'Aniane; les pénitens, qui gagnent la plupart à peine trente sous par jour, payent souvent trente francs l'honneur de porter la croix.

L'avant-dernier dimanche du carnaval, les nouveaux mariés sont obligés de mettre une branche de laurier sur le faîte de leur maison. Les hommes vont les prendre l'un après l'autre, suivant l'ordre du mariage. Le plus ancien mari de l'année se met à la tête de la troupe qui boit chez tous. Ils parcourent la ville en dansant presque toujours aux flambeaux, et suivis de vieillards qui portent des bouteilles souvent vides. Cette danse, à laquelle ne participent point les femmes, dure quelquefois trois ou quatre heures de suite.

Je vous ai indiqué plusieurs grottes curieuses, même après celle de Ganges. Si vous avez redouté les dangers, et surtout la fatigue de cette excursion souterraine, vous pouvez, à bien moins de frais, vous procurer à peu près le même plaisir à St-Guilhem-le-Désert; mais il faudrait toujours aller dans ce village, lors même que vous seriez peu curieux des superbes stalactites de la grotte, dont l'albâtre est rose dans quelques parties, et ressemble à l'albâtre oriental.

A quinze cents toises d'Aniane est le pont de l'Hérault, dont les culées reposent sur deux énormes masses calcaires; il est bâti précisément à l'endroit où finissent les gorges resserrées, dans

lesquelles a coulé l'Hérault depuis sa source; aussi, quoique très-élevé, les hautes eaux en ont-elles souvent couvert les parapets.

En face du pont, à peu de distance, est le village de St-Jean-de-Fos. Plusieurs fabriques d'essences, trente fabriques de poteries grossières y sont en activité. Vous remarquerez que les murs de presque tous les champs sont couverts de capriers. Plusieurs habitans recueillent jusqu'à cinq et six quintaux de capres qu'ils vendent cinq sous la livre. Si vous poussez une demi-lieue plus loin, vous trouverez, entre St-Jean-de-Fos et le château de Montpeyroux, une espèce d'entonnoir appelé le puits du *Drac* ou du Diable; ce gouffre, dont l'ouverture est masquée par des pierres, reçoit ordinairement toutes les eaux de pluie; mais quelquefois, et sans qu'il ait plu dans les environs, le puits donne en telle abondance, que le torrent qu'il forme a fait périr des hommes et des animaux.

Pendant que vous retournez au pont de l'Hérault, je dois vous dire quelque chose des dracs qui jouent encore un rôle important dans les superstitions populaires; je ne crois pas qu'ils prennent aujourd'hui la forme humaine pour aller au marché; on ne parle plus de leurs enfans qui auraient épuisé vingt nourrices; mais on assure encore qu'ils font quelquefois flotter sur l'eau des rivières, des bagues et des gobelets d'or pour



Lith. de H. Brunel Cie à Lyon

Moulin de Clamous.

attirer les enfans et les femmes. Leur demeure est cependant, pour l'ordinaire, dans les masures abandonnées, ou dans l'endroit le plus reculé des maisons. Astruc voit dans les bons dracs les lares ou pénates, dans les mauvais, les lémures. Ce nom de drac lui paraît d'origine grecque, sans doute importé par les Romains. Les esprits appelés dragons, ont, en effet, long-temps passé pour tels qu'on représente encore aujourd'hui les dracs.

La route de St-Guilhem est établie sur la rive droite de l'Hérault; on la doit, ainsi que le pont, aux deux abbayes d'Aniane et de St-Guilhem. On trouve à quatre ou cinq cents pas le moulin de Clamous; il est bâti à vingt pas de la fontaine de ce nom (*fons clamosa*), qui sourd avec force, fait aller le moulin, tombe en écume dans l'Hérault. Au-dessus est une ouverture de rocher, par laquelle se précipite en cascade une rivière souterraine, aux mêmes époques où paraissent les inondations du puits du Drac, qui s'en trouve à quinze ou dix-huit cent toises, et toujours indépendamment des pluies du pays. Ce phénomène, qui suppose des communications souterraines de six ou huit lieues, rend moins invraisemblable l'opinion populaire de Montpellier, que les puits de cette ville tirent leur eau des Cévennes. Elle est fondée sur des feuilles de châtaignier trouvées, dit-on, fréquemment dans les

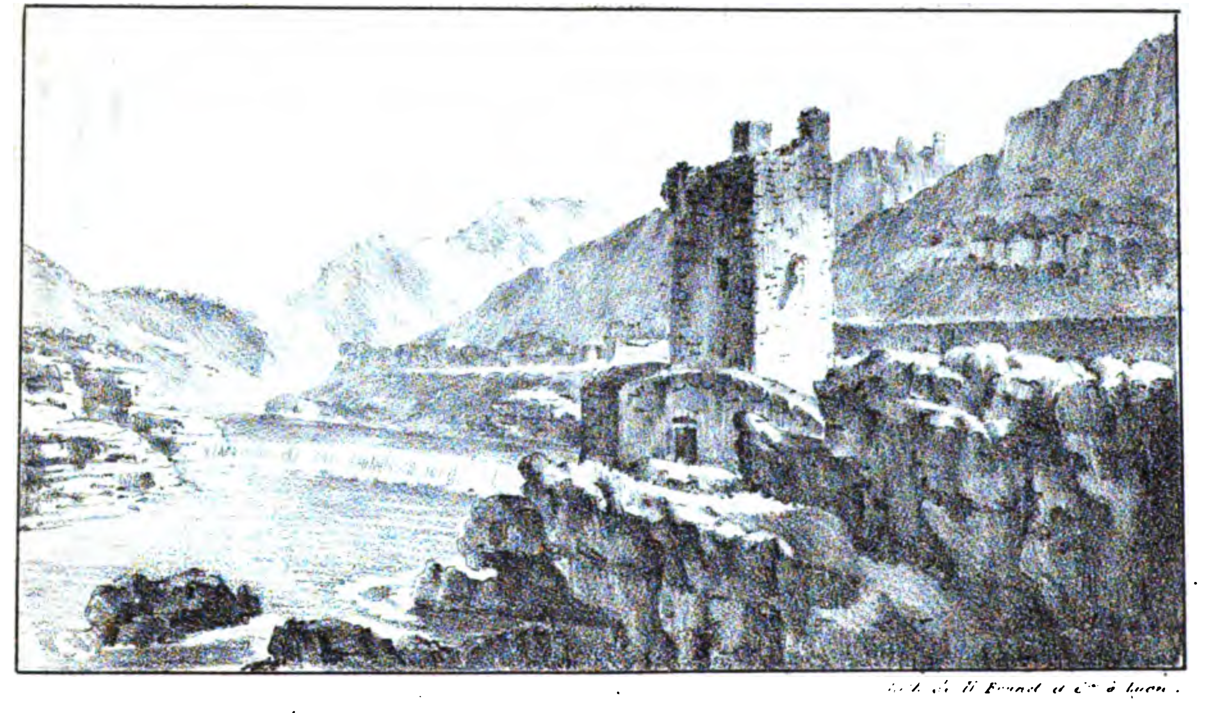
puits en automne, quoiqu'il n'y ait point de ces arbres dans le territoire de Montpellier.

Astruc attribue l'abysse de l'étang de Thau à une perte faite par l'Hérault à trois ou quatre lieues. La belle source d'Aniane paraît venir de la même rivière, ainsi qu'une foule d'autres. Nous avons vu la Cesse disparaître pendant deux lieues; enfin, la profondeur de quelques grottes, la multiplicité de celles qui sont accessibles, doivent faire supposer d'immenses réservoirs au-dessous de cette formation calcaire.

Une chaussée demi-circulaire fait mouvoir d'autres moulins situés au bord de l'Hérault, au pied d'une tour d'apparence féodale. Ils sont bâtis en pierre et recouverts par les grosses eaux. Un misérable bois de chênes-verts couvre la rive gauche. Au-dessus du chemin s'élèvent, entre les rochers, des gradins de murs en pierres sèches, qui soutiennent le peu de terre végétale où croissent quelques oliviers et quelques vignes. Le patient agriculteur est souvent obligé d'aller la chercher au bord de la rivière, où l'entraînent les orages.

En approchant de St-Guilhem, on trouve de petites prairies bien fraîches, qui paraissent d'autant plus agréables, qu'elles sont au milieu d'un paysage triste et sévère.

S. Benoît, à son retour de la cour de Charlemagne, s'était attaché à la conduite spirituelle de Guil-



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

Moulins sur les bords de l'Hérault.

laume, duc d'Aquitaine et de Toulouse; ce titre ne signifiait encore que gouverneur. Guillaume était neveu de Charlemagne; il s'était distingué dans les guerres contre les Sarrasins. Il suivit les conseils et l'exemple de S. Benoît, et fonda, en 804, le monastère qui fut depuis appelé de son nom, dans le lieu qui portait alors celui de Gellone. Deux de ses sœurs se consacrèrent à Dieu dans une maison voisine; Guillaume ou Guilhelm prit lui-même l'habit religieux en 806, et mourut six ans après dans son monastère, qui avait reçu de riches présens de l'empereur. On y conserva long-temps un morceau de la vraie croix que Charlemagne avait donné à St-Guilhem.

Un paysagiste doit passer au moins huit jours à St-Guilhem, et certes il n'aura pas le temps d'y étudier tout ce qui le mériterait. L'entrée du village, le derrière de l'église et les ruines de l'abbaye, la place publique et le château de don Juan, les beaux rochers à travers lesquels se précipite le ruisseau du Verdus, le moulin singulier qui est au-dessous du village, les bords de l'Hérault, les montagnes, en font un des lieux les plus pittoresques qui se puissent imaginer.

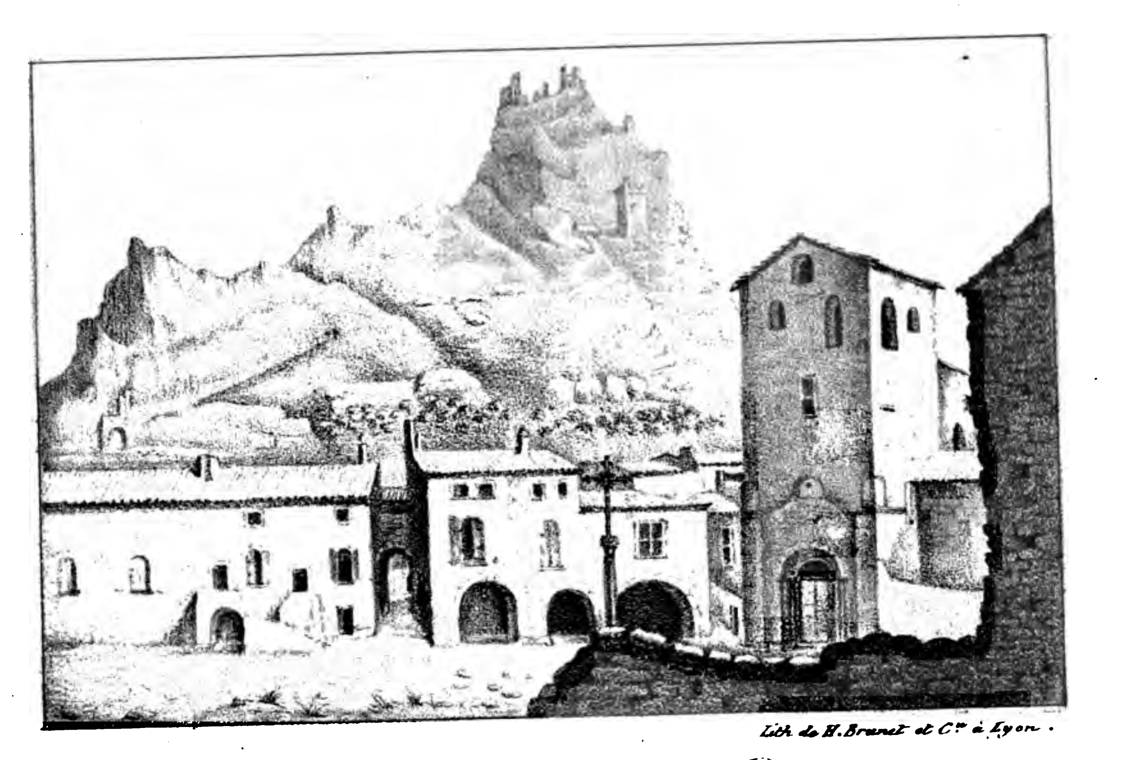
La grotte est à une heure et demie de marche, dans un énorme bassin de rochers nus, d'où l'on ne découvre que le ciel. On peut, en revenant par un autre sentier, passer au château de don Juan. Quel était ce personnage?.... Il n'existe que des

traditions vagues, recueillies dans une charmante historiette de l'Ermite. Les ruines sont assez curieuses. En revenant par cette route, nous avons passé près d'une excavation profonde qui sert de retraite à un nombre prodigieux d'oiseaux. Les habitans vont les y chasser la nuit avec un bâton; ils les éblouissent par la clarté de leurs lanternes.

Un homme qui vit encore avait su se frayer un passage jusqu'au nid d'un aigle. Il épiait le moment de la sortie du terrible oiseau, allait arracher aux aiglons les lapins, les lièvres, les perdrix dont les fournissait la tendresse maternelle; il se nourrissait du gibier à moitié dévoré, vendait les pièces encore entières. Il eut plus d'une fois à craindre une lutte dont l'issue devait le faire trembler. Le courageux chasseur n'est plus assez agile pour continuer son périlleux commerce, et quoiqu'il y ait toujours des aigles dans le pays, il n'a pas eu d'imitateurs.

Un grand nombre de maisons de St-Guilhem sont gothiques et renferment des ornemens d'assez bon goût; elles étaient autrefois habitées par les employés de l'abbaye, ou par des gens riches que la dévotion poussait à la retraite, sans qu'ils voulussent faire profession.

M. Navier, dans un savant travail sur les ponts suspendus, a pris dans l'Inde le modèle d'un pont de corde fort ingénieux; il existe à Saint



Lith. de H. Brunet et Cie à Lyon.

St Guillem le desert. Chateau de Géant.

Guilhem de temps immémorial. Il faudra bien que vous vous en serviez pour passer l'Hérault, si vous ne voulez retourner au pont pour remonter jusques vis-à-vis St-Guilhem. Une corde est solidement attachée sur les deux rives ; elle traverse une manivelle creuse, de bois, à laquelle est suspendu un bâton placé horizontalement. On passe les jambes sur les deux côtés de ce bâton, de manière à y être assis, ayant devant soi la corde qui l'attache à la manivelle ; celle-ci, placée sous l'aisselle du bras gauche, fait l'office de traille et court sur la corde principale ; le poids du corps suffit pour faire remonter une partie de la courbure de la corde, mais pour arriver il faut se tirer soi-même de la main droite. Quelque embarrassant que vous paraisse ce passage, vous le verrez exécuter par des femmes, des enfans portant sur la tête de lourds fagots, qu'ils viennent de chercher sur la rive gauche. Un de mes amis a eu l'idée d'établir un pont de ce genre dans une de ses propriétés ; mais il l'a rendu beaucoup plus facile en plaçant deux cordes, dont l'inclinaison contraire fait traverser sans effort dans les deux sens, le point de départ étant toujours plus élevé que celui de l'arrivée ; une ficelle attachée à chaque manivelle la ramène facilement.

Lorsque vous aurez exploré quelques beaux sites, le rocher duquel St-Guilhem a franchi

l'Hérault avec son cheval ; le passage où un sauteur vigoureux pourrait fort bien le franchir encore, quant à la largeur; la source d'eau chaude que je n'ai pas pu trouver au milieu de tant d'autres plus remarquables; gravissez les montagnes de la rive gauche, et revenez à Aniane à travers les bois qui couvrent le plateau. Ce n'est point pour vous y faire visiter de nouvelles grottes que je vous engage à cette route un peu penible, je veux vous faire remarquer ces chasseurs au lacet ou au fusil qui, par une espèce de prescription, se sont approprié la chasse exclusive de telle ou telle circonscription qu'ils se sont faite, et surtout ces familles nomades de charbonniers qui sont nés, qui ont vécu, qui meurent dans les bois sans autre abri qu'une hutte de feuillage, où vivent en commun les ânes, les poules, le chien, le chat, le cochon, la famille.

Les bois ne contiennent presque que des chênes-verts; on laisse arracher tous les autres arbres, notamment le filaréa, appelé dans le pays alader, pour le chauffage et la consommation des fabriques d'essences et des poteries de St-Jean-de-Fos, et le buis dont les habitans de St-Guilhem font un grand commerce.

Si vous n'avez pas fait d'abord l'excursion de Gange, vous pouvez d'Aniane aller à St-Martin-de-Londres. Si vous êtes en voiture, vous retournerez à Gignac; enfin, si vous voyagez à cheval,

vous rejoindrez la route de Montpellier en passant par Montarnaud.

COUP-D'ŒIL SUR LE DÉPARTEMENT.

Le département de l'Hérault a quatre arrondissemens, trois cent seize lieues carrées de vingt-cinq au degré de superficie, trois cent vingt-quatre mille habitans; il est borné au nord par l'Aveyron et le Gard, au sud par l'Aude et la Méditerranée, à l'est par le Gard, à l'ouest par l'Aude et le Tarn.

A l'exception du groupe granitique du canton de St-Gervais, partie de la grande chaîne qui joint les Pyrénées en distribuant ses eaux aux deux mers, on peut considérer le département comme formé de trois zones. La première, de montagnes calcaires, est la plus considérable; elle n'est cultivée que dans les bassins et sur les bords des ruisseaux; la seconde, de collines calcaires, sert de passage à l'atterrissement composé de terres et de cailloux roulés, qui portent ici le nom de grès; la partie du département, à la droite de l'Hérault, est plus diversifiée que la partie orientale.

Le plateau des montagnes du Larzac, au nord du département, est commun au département de l'Aveyron. Le point le plus élevé l'est d'environ six cent cinquante toises au-dessus du niveau de la mer. Ce vaste plateau calcaire, hérissé de

collines et de rochers, offre le chêne-blanc et le chêne-vert, le hêtre, le buis, le thym, la lavande; on y cultive le blé, le seigle, la paumelle et l'avoine. Il n'y a ni rivière, ni sources; les pluies fréquentes et la rosée y font cependant très bien réussir les fourrages artificiels, et le Larzac nourrit de nombreux troupeaux de brebis dont la chair est excellente, dont le lait fournit le fromage de roquefort, et dont la laine se consomme dans les fabriques de Lodève.

La plus élevée des montagnes entre l'Hérault et le Vidourle est le pic de St-Loup. Ses pentes s'étendent jusqu'à ces deux rivières et jusqu'à la plaine de Launac, qui la sépare d'une autre petite chaîne qui borne l'étang et la mer. Ce sol offre au nord des châtaigniers, des mûriers, des chênes verts; au midi, des champs et surtout des vignes.

Nous avons parlé de l'Escandorgue dont nous avons traversé la partie septentrionale. Le sud est propre à la culture des blés, des vignes, des oliviers et des mûriers.

Les pentes de l'Espinouse qui s'élève à peu près à la hauteur du Larzac, s'étendent au nord et au couchant dans le département du Tarn, au levant jusqu'à l'Orb, au midi jusqu'au canal des deux mers. Le plateau présente des pâturages; les penchans, des hêtres, des châtaigniers et des chênes; les parties voisines de la plaine, les grains et la vigne.

L'Hérault prend sa source près de Valleraugue (Gard), et pourrait bien lui avoir donné son nom Vallis Eraurga. L'ancien Arauris, ou Erauris, est encore appelé *Erau* ou *Arau* dans le dictionnaire de Bruzen en 1736; la nouvelle orthographe me paraît plus qu'inutile, puisqu'elle éloigne de l'étymologie sans changer la prononciation. Cette rivière coule jusqu'au pont de St-Guilhem dans un encaissement profond de roches calcaires; on a proposé plusieurs fois, à partir de ce point, un canal sur la rive gauche; l'utilité en a été reconnue sans contestation, mais on s'est effrayé de deux obstacles qui me paraissent bien légers. Le terrein est graveleux dit-on? mais partout, à des profondeurs différentes, souvent à la surface, on rencontre l'argile. Les moulins souffriraient six semaines ou deux mois du manque d'eau? mais cela n'arrivera pas toujours, et cet inconvénient fût-il constant, il en résulterait une perte annuelle de moins d'un sixième sur le revenu de quatorze moulins, qui ne donnent certainement pas trois mille francs par an l'un dans l'autre; il est même à présumer que la perte serait bien plus faible; les habitans prendraient leurs précautions et feraient moudre d'avance; mais en coutât-il six ou huit mille francs d'indemnité par an, ou, ce qui vaudrait mieux, éprouvât-on cette perte sur le revenu des moulins qu'on aurait achetés, on ne saurait mettre

cet inconvénient en balance avec l'avantage d'un nouveau canal navigable, avec l'irrigation de cette belle vallée jusqu'à la mer.

Les principaux affluens de l'Hérault sont à droite, l'Ergue, la Dombie, la Peine; à gauche, il n'est que quelques très petits ruisseaux.

L'Orb a sa source au-dessus de Notre-Dame d'Antignaguet. Sept barrages existent de Bédarieux à Béziers, sans compter celui des épanchoirs du canal. Les principaux affluens de l'Orb sont, à droite, la Mare qui s'y jette près du pont d'Hérépian, le Jaur qui prend sa source à St-Pons et se réunit à l'Orb à la Voûte, le Bernasobre, au-dessus de Cessenon; à gauche, le Graveson, qui reçoit les eaux de l'Escandorgue, un autre Bernasobre ou Vernesoubre. Nous avons parcouru le Lez de sa source à son embouchure, nous connaissons presque tout le cours de la Cesse; le reste ne vaut réellement pas l'honneur d'être nommé.

La plaine d'Olonzac est fertile; elle fait partie de la large vallée de l'Aude, et devrait appartenir au département de ce nom. Les plaines de la rive droite du Vidourle et de l'embouchure de l'Hérault sont bien plus fertiles encore; celles qui se trouvent au bord de la mer sont marécageuses, salées, infertiles; nous avons vu ce qu'on appelle la *plage*.

La position du département, la variété de ses

sites, dit assez quelle est sa richesse en plantes. Ce que j'ai dit du climat doit faire penser que la végétation est hâtive.

Les routes sont en général en bon état; celle de Lodève à St-Pons est de la plus haute importance, et devrait être incessamment finie. Trois causes ont contribué à rendre l'agriculture florissante dans le Languedoc : le canal du midi, l'édit de 1771 qui exemptait, pendant quinze ans, les terres défrichées du payement des impositions, des dîmes et de tous droits féodaux, et la division des propriétés occasionée par la révolution. C'est ici le lieu de faire observer que les défrichemens des garrigues du département de l'Hérault qui changent des landes parsemées de chênes-verts rabougris en belles vignes, ne peuvent qu'être très favorables; on devrait seulement exiger que les bords des nouvelles vignes fussent plantés d'arbres fruitiers ou autres. Les seuls défrichemens nuisibles sont ceux du nord du département; ils découvrent les montagnes dont les orages mettent à nu le rocher; les vents deviennent plus violens, et la quantité d'eau diminue; il faudrait encourager le boisement des montagnes. Un code rural, des chemins vicinaux, un système de douane et de droits indirects plus libéral, sont nécessaires pour la plus grande prospérité de l'agriculture; car, ici plus que partout ailleurs, l'agriculture et le commerce

sont unis par le même intérêt. Peut-être l'assimilation des créances hypothécaires aux créances du commerce, en donnant une plus grande facilité d'expropriation, diminuerait-elle l'usure, d'un côté par la certitude du payement, de l'autre par la crainte d'être dépouillé, presque illusoire dans le système actuel.

Nous avons vu l'état peu satisfaisant des fabriques et des mines. Le département produit deux millions à deux millions trois cent mille hectolitres de vin; quatre cent mille sont consommés dans le département, un peu plus sont exportés en vins muscat et ordinaire; environ quatorze cent mille hectolitres sont brûlés et exportés.

L'habitant du Languedoc représentait, en 1789, une contribution de vingt-une livres dix-huit sous sept deniers; l'habitant de l'Hérault représentait, en 1820, quarante-deux francs quarante-un centimes.

Douze mille protestans sont répartis en quatre églises consistoriales.

Le département de l'Hérault ne forme aujourd'hui que le diocèse de Montpellier. Cinq évêchés étaient renfermés dans le même territoire avant la révolution. Il résulte d'un tableau curieux de la statistique de l'Hérault, que de 1696 à 1789 le revenu des cinq évêchés s'était porté de cent trente-neuf à trois cent onze mille livres;

le nombre des paroisses, de trois cent seize à trois cent quatre-vingt-dix-neuf; celui des couvens, de cinquante-huit à soixante-trois, tandis que celui des religieux ou religieuses diminuait de neuf cent soixante-douze à six cent quatre-vingt-seize; le revenu des couvens, en 1789, était de trois cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-neuf livres. Onze chapitres composés de deux cent soixante-huit chanoines jouissaient de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix-sept livres de revenu.

Rien ne peut remplacer les observations qu'on a faites soi-même; aussi n'ai-je pas eu l'idée de chercher à tout dire sur le département de l'Hérault : puissé-je en avoir dit assez pour inspirer le désir de le connaître!

****

AVIS AU RELIEUR.

Les planches doivent être placées de la manière suivante.

TABLE.

****

ERRATA.

Page 22,	ligne 18 :	Grumildus,	*lisez* Gumildus,
— 27,	— 12 :	Orbien	— Orbieu
— 87,	— 15 :	Courad,	— Conrad,
— 93,	— 13 :	château, même	— château même
— 97,	— 21 :	Avignon et	— Avignonet
— 163,	— 29 :	Nisan	— Nissan
— 352,	— 27 :	au-devant de	— au-devant, de
— 354,	— 24,	*Castlenoou*	— *Castelnoou*
— 365,	— 11 :	le	— de
— 384,	— 28 :	pomme,	— paume,
— 394,	— 18 :	chevaliers.	— chevaliers,
De 432 à 449,	folio :	333, etc.	— 433, etc.

****







